



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

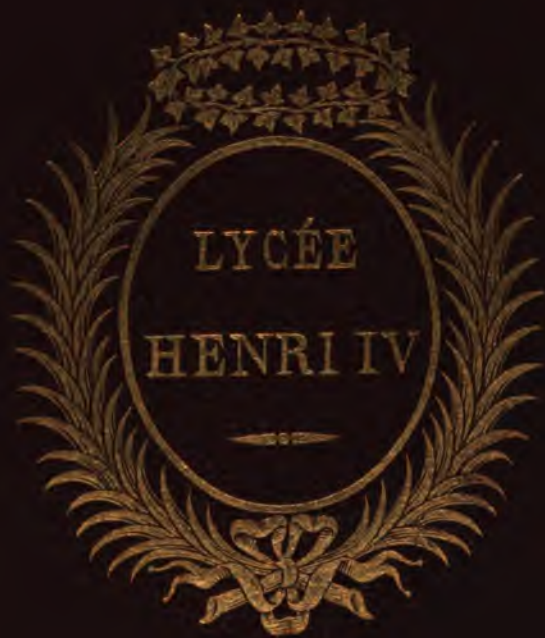
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 1,262,646



111

LAVOISIER

1743-1794



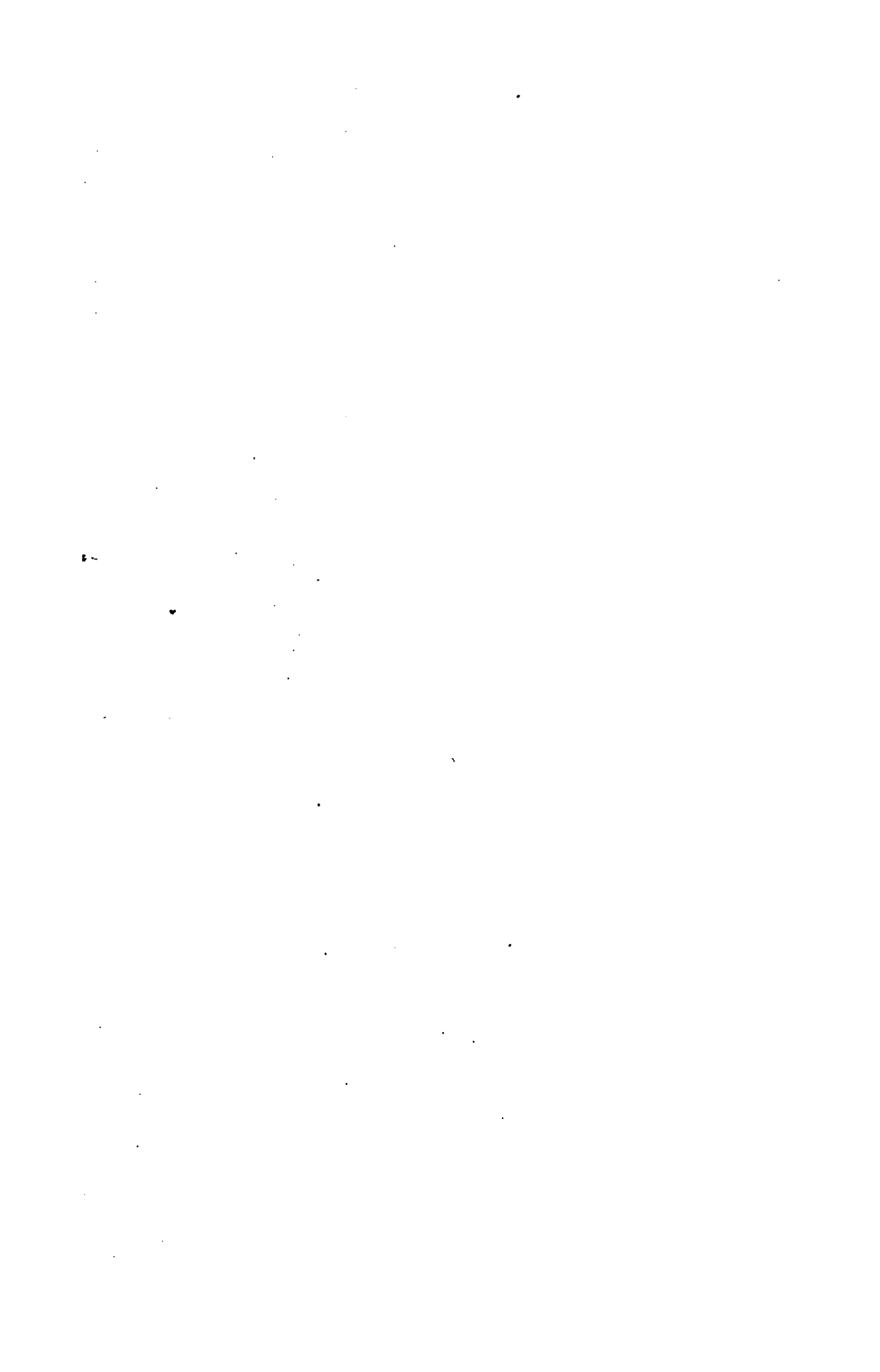
LAVOISIER

1743-1794



Gravé par Lemonnier & Co.

*Portraits de M^r & M^{me} Lavoisier
d'après le tableau de David.*





Hessing & imp. Lemercier & C^o

*Portraits de M^r & M^{me} Lavoisier
d'après le tableau de David.*

LAVOISIER.

1743-1794

1743

1744

1745

1746

1747

1748

1749

1750

1751

1752

1753

1754

1755

1756

1757

1758

1759

1760

1761

1762

1763

1764

1765

ANNUAL REGISTER OF THE

REIGN OF GEORGE III.

1760-1761

1766



LAVOISIER

1743-1794

D'APRÈS

SA CORRESPONDANCE, SES MANUSCRITS, SES PAPIERS DE FAMILLE
ET D'AUTRES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

ÉDOUARD GRIMAUX

Professeur à l'École Polytechnique et à l'Institut Agronomique
Agrégré de la Faculté de médecine.

AVEC DIX GRAVURES HORS TEXTE

En taille-douce et en typographie

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—
1888

FD
22
.L4
G9.61

Malgré la gloire qui environne le nom de Lavoisier, la vie du créateur de la chimie moderne n'a été l'objet d'aucune étude approfondie. Sauf ce que les courtes biographies de Lalande, de Fourcroy et de Cuvier nous ont appris, on ne sait rien de son existence si bien remplie et toute dévouée à la recherche de la vérité. On ignore ses vertus privées, son dévouement à la chose publique, sa philanthropie intelligente, les services qu'il a rendus à son pays comme académicien, économiste, agriculteur et financier. Les détails de sa mort prématurée sont inconnus, et des historiens ont pu même se demander si le tribunal révolutionnaire, en le faisant monter sur l'échafaud, n'avait pas frappé d'une juste condamnation un averse fermier général.

Le devoir s'imposait de dissiper les obscurités qui entourent la vie et la mort de Lavoisier, et de donner une biographie complète d'un des hommes qui honorent le plus notre patrie. Les nombreux documents qui ont été mis à ma disposition m'ont permis d'entreprendre ce travail.

Lavoisier avait un ordre parfait, il conservait tous ses manuscrits sans aucune exception, toutes ses notes,

les minutes autographes de ses lettres et la correspondance qui lui était adressée. Après sa mort, M^{me} Lavoisier garda avec soin les papiers de son mari qui passèrent ensuite à M^{me} Léon de Chazelles, sa petite-nièce. M. Léon de Chazelles les classa méthodiquement dans l'intention de donner une édition complète des *Œuvres de Lavoisier*, imprimées ou inédites ; mais ayant appris que M. Dumas se proposait d'entreprendre cette publication, il s'effaça modestement et remit tous les papiers de Lavoisier à M. Dumas, qui en a utilisé une partie dans les quatre volumes d'*Œuvres* parus de 1861 à 1864.

M. Étienne de Chazelles s'est associé avec empressement à mon projet de faire connaître la vie de Lavoisier ; non seulement il m'a confié les manuscrits qui avaient été entre les mains de M. Dumas, mais encore il a recherché dans ses archives et a mis à ma disposition tous les papiers intimes : contrats de mariage, inventaires, actes de l'état civil, correspondance de famille, etc. J'ai pu les consulter au château de la Canière, près d'Aigueperse, où sont conservés les instruments et les livres de Lavoisier, ainsi que le grand portrait peint par David en 1788, le portrait de M^{lle} Paulze, les dessins de M^{me} Lavoisier, qui sont reproduits dans ce livre. Grâce à ce précieux concours dont je ne saurais trop remercier M. de Chazelles, j'ai eu entre les mains une masse considérable de documents, entre autres plus de quatre cents minutes de lettres, qui m'ont permis de suivre Lavoisier jour par jour, pour ainsi dire ; et plus j'ai étudié sa vie, plus

mon admiration pour son génie et pour son caractère a été croissant.

Nos archives publiques m'ont aussi fourni d'intéressants documents, surtout les Archives nationales, où j'ai trouvé des pièces sur la ferme générale, sur les relations de Lavoisier avec les ministres de la maison du Roi, et principalement les pièces relatives à l'arrestation et au jugement des fermiers généraux. A la bibliothèque d'Orléans, j'ai consulté le dossier de l'Assemblée provinciale de l'Orléanais, formé de manuscrits autographes de Lavoisier. Les archives du Loir-et-Cher m'ont fourni des renseignements sur le domaine que Lavoisier possédait dans le Blésois. Les archives de la préfecture de police m'ont fait connaître l'ordre d'arrestation, et le registre d'écrou de la prison de Port-Libre, échappés à l'incendie de 1871. Les archives de l'Académie des sciences, classées par les soins de M. Maindron, les archives du Conservatoire des Arts et Métiers, la bibliothèque de la Ville de Paris, ont été aussi mises à contribution. J'ai reçu partout le meilleur accueil; MM. les archivistes et bibliothécaires auxquels je me suis adressé ont mis la plus grande obligeance à me faciliter les recherches dans les dépôts dont la garde leur est confiée. Je leur adresse à tous mes plus sincères remerciements.

Avril 1888.



LAVOISIER

1743-1794

CHAPITRE PREMIER

LES ANNÉES DE JEUNESSE

La famille, les premiers travaux. — Le voyage avec Guettard et l'*Atlas minéralogique*. — L'entrée à l'Académie et à la Ferme générale.

I

LA FAMILLE DE LAVOISIER — PREMIERS TRAVAUX

La famille de Lavoisier est originaire de Villers-Cotterets. Antoine Lavoisier, mort en 1620, était un simple postillon, chevaucheur des écuries du roi; son fils fut maître de poste, et ses descendants s'élevèrent peu à peu dans la hiérarchie sociale. L'un d'eux occupait, à la fin du xvii^e siècle, les fonctions de procureur au bailliage de Villers-Cotterets; marié, en 1705, à Jeanne Waroquier, fille d'un notaire de Pierrefonds, il envoya son fils Jean-Antoine faire ses études à la Faculté de droit de Paris et y prendre le titre d'avocat¹.

Jean-Antoine, né en 1713, succéda en 1741 à son oncle

1. Voyez Appendice : I. *Généalogies*.

Waroquier, procureur au parlement de Paris et vint habiter, au cul-de-sac Pecquet¹, la maison où se trouvait l'étude du vieux procureur. L'année suivante², il épousait M^{lle} Émilie Punctis, fille de Clément Punctis, avocat, et de Marie-Thérèse Frère. Le 26 août 1743 naquit celui qui devait immortaliser le nom de Lavoisier; baptisé le même jour, à l'église Saint-Merry, l'enfant eut pour marraine sa grand-mère, M^{me} Punctis, et pour parrain son grand-oncle, messire Laurent Waroquier, prêtre, procureur et receveur du collège de Beauvais; de ce dernier, il reçut le prénom de Laurent en même temps qu'on lui donnait celui d'Antoine, qui, depuis deux siècles, était porté par les aînés de la famille³.

Les premières années de Lavoisier s'écoulèrent dans la maison où il était né. L'impasse Pecquet n'était pas alors la ruelle obscure que nous connaissons aujourd'hui. Elle était entourée de vastes espaces découverts, elle était limitée par les jardins de l'hôtel de La Trémouille, de l'hôtel de Mesme et du couvent des religieux de La Merci. Lavoisier avait deux ans quand naquit sa sœur, Marie-Marguerite-Émilie, mais le bonheur ne devait pas habiter longtemps sous le toit de Jean-Antoine Lavoisier; en 1748, il perdit sa jeune femme, et, resté veuf avec deux enfants en bas âge, il abandonna sa maison et vint demeurer avec sa belle-mère, M^{me} Punctis, qui, frappée d'un double deuil, venait aussi de perdre son mari. M^{me} Punctis habitait alors rue du-Four-Saint-Eustache⁴ avec une seconde fille, Constance, alors âgée de vingt-deux ans. M^{lle} Constance Punctis se dévoua entièrement à la tâche d'élever les enfants de sa

1. Situé rue des Blancs-Manteaux, le cul-de-sac Pecquet ou Pecquay a été transformé en passage par le percement de la rue de Rambuteau.

2. 14 juin 1742.

3. Voyez l'acte de naissance (Appendice. *Pièces justificatives.*)

4. Aujourd'hui rue de Vauvilliers.

sœur ; grâce à sa chaude et intelligente affection, les orphelins n'eurent pas à souffrir de la perte prématurée de leur mère ; tout porte à croire que M^{lle} Punctis refusa de se marier pour ne pas abandonner les devoirs qu'elle s'était imposés.

Lavoisier père était en mesure de donner une éducation complète à son fils et de ne rien négliger pour son instruction ; de son côté, il avait peu de fortune, en dehors des bénéfices de sa charge de procureur, mais la famille Punctis était riche : le père de M^{me} Punctis, Christophe Frère, laissa en mourant, en 1754, une fortune de 137 000 livres, qui fut partagée entre trois héritiers. Aussi Antoine-Laurent fut-il envoyé au collège Mazarin, dont il suivit les cours en qualité d'externe¹. Il fut élevé au sein d'une famille d'honnêtes gens, où se développèrent les sentiments de loyauté, de justice, d'amour du travail dont sa vie devait être un perpétuel exemple.

Gai, affectueux, comme le montrent ses lettres de jeunesse, plein d'ardeur pour l'étude, il eut de nombreux succès et obtint, en 1760, le second prix de discours français, au concours général, dans la classe de rhétorique². A ce moment, la maison de M^{me} Punctis fut de nouveau attristée par un deuil cruel : la sœur de Lavoisier, Marie-Marguerite-Émilie, mourut, à peine âgée de quinze ans ; dès lors, toutes les affections se concentrèrent sur Antoine-Laurent, tous les rêves d'avenir se réunirent sur ce jeune homme dont le cœur aimant, la vive intelligente, les

1. Le collège Mazarin ou collège des Quatre-Nations avait été fondé par disposition testamentaire de Mazarin en faveur de trente jeunes gens nobles, originaires des provinces réunies à la France par les traités de Munster et des Pyrénées. Il ouvrait en même temps ses portes aux externes, et était, de tous les collèges de Paris, celui qui était le plus fréquenté, à cause de l'organisation de ses cours de sciences. (*Recherches historiques sur le collège des Quatre-Nations*, par M. A. Franklin, 1862.)

2. Voir l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1886, p. 480.

succès de collègue, devaient consoler de leurs douleurs les trois êtres qui ne vivaient que pour lui.

Comme beaucoup d'hommes de science, Lavoisier eut d'abord l'amour des lettres et rêva la gloire de l'écrivain. Il ébaucha un drame en prose dont la *Nouvelle Héloïse* était le sujet, mais en écrivit seulement les premières scènes. En même temps, il s'occupait des sujets de prix proposés par des académies de province, et dont les doctrines, objet de ses méditations, semblent l'avoir guidé dans sa carrière. « La droiture du cœur est aussi nécessaire dans la recherche de la vérité que la justesse de l'esprit, » tel était le sujet d'éloquence mis au concours par l'académie d'Amiens, tandis que celle de Besançon demandait : « Si le désir de perpétuer son nom et ses actions dans la mémoire des hommes est conforme à la nature et à la raison. »

Cette période d'essais littéraires fut de courte durée ; dès son année de philosophie, il avait pris le goût des sciences. Au sortir du collège, il suivit les cours de la Faculté de droit et se fit recevoir avocat au parlement¹ ; mais, à la même époque, il se constituait ce fonds solide et étendu d'instruction qui lui permit d'être éminent dans toutes les branches des sciences où le conduisit son génie. Il étudiait les mathématiques et l'astronomie avec le savant abbé de La Caille, qui, après avoir passé quatre ans au cap de Bonne-Espérance pour mesurer l'arc du méridien, déterminer la longueur du pendule et dresser un catalogue d'étoiles, avait installé un petit observatoire au collège Mazarin ; il apprenait la botanique avec Bernard de Jussieu et l'accompagnait dans ses herborisations ; Guettard lui enseignait la minéralogie et la géologie ; enfin, il suivait, au Jardin du roi, les cours de Rouelle, et s'exerçait dans son laboratoire aux ma-

1. Il fut reçu bachelier en droit le 6 septembre 1763 et licencié le 26 juillet 1764. (Registres de l'ancienne Faculté de droit.)

nipulations de la chimie. Rouelle était alors dans tout l'éclat de sa renommée : professeur plein de verve et de passion, il exposait les faits de la science dans un langage précis, en dehors des théories obscures et infécondes dont tant de savants se plaisaient à les envelopper. Sa réputation était immense, des auditeurs de tout âge accouraient de toutes les parties de l'Europe aux cours du Jardin du roi ; parmi eux, l'enthousiaste Diderot. Quoique les leçons de Rouelle n'aient jamais été imprimées, elles étaient dans les mains de tous les chimistes ; ses élèves rédigeaient avec soin les notes recueillies au cours ; l'un de ces rédacteurs était Diderot, dont le manuscrit, multiplié par la copie, répandait les doctrines du maître¹. Si Rouelle marqua peu par ses travaux originaux, il eut néanmoins une grande influence sur les progrès de la chimie ; ses disciples furent les chimistes les plus éminents de la fin du xviii^e siècle : Macquer, Bucquet, Bayen, Darcet et Lavoisier. Celui-ci, au sortir des leçons de Rouelle, les revoyait dans une des copies de la rédaction de Diderot et méditait sur les sujets qu'il venait d'entendre ; déjà il jetait sur le papier de courtes réflexions où il exposait ses premières vues sur la nature des corps et des éléments. Enfin, ne négligeant aucune des branches des sciences, il étudiait aussi l'anatomie et acquérait, sur la structure du corps humain, les connaissances qui devaient lui permettre de devenir plus tard le rénovateur de la physiologie comme il le fut de la chimie.

Au milieu de ces études variées, il cherchait sa voie ; d'abord, à vingt ans, il semble se vouer surtout à l'étude des mathématiques, en même temps qu'il est attiré par la météorologie. Dès ce moment, il commence, dans sa maison de la rue du Four-Saint-Eustache, des observations baro-

1. Voyez la *Revue scientifique* de 1884, t. XXIV, p. 99 et 184.

métriques qu'il devait poursuivre toute sa vie avec la plus grande régularité, les relevant plusieurs fois par jour, et les continuant même dans ses voyages d'affaires; pour établir des comparaisons nécessaires, il chargeait alors sa chère tante Punctis ou son cousin Augez de Villers de faire des observations à Paris, pendant qu'il les poursuivait en Normandie ou dans les Vosges. Se proposant de découvrir les lois qui président aux mouvements de l'atmosphère, il avait compris qu'il fallait un nombre considérable d'observations relevées pendant plusieurs années, et faites dans des lieux différents; dès 1767, il avait un correspondant à Strasbourg. Plus tard, quand il eut acquis la fortune et la réputation, il fit construire des baromètres à ses frais et, après les avoir rigoureusement comparés, les adressa à divers savants avec lesquels il entretenait une correspondance active : à Montmorency, c'était le Père Cotte, de l'Oratoire, connu par ses travaux de météorologie; à Rochefort, Charles Romme, professeur de navigation, dont les travaux sur la construction des vaisseaux reçurent les récompenses de l'Académie¹; à Lorient, le commandant de la marine Thévenard²; à Brest, M. Blondeau, professeur d'hydrographie; enfin, à Alep et à Bagdad, M. de Beauchamp, vicaire général de Babylone. De 1770 à 1788, Hatton La Gainière, fourrier des logis de la reine, qui habitait Fresnay-le-Vicomte, dans le Maine, lui envoyait l'état des pluies tombées dans l'année. Malheureusement le travail d'ensemble dans lequel il devait exposer les résultats

1. Charles Romme, né en 1745, était le frère cadet du conventionnel Gilbert Romme : il fut nommé correspondant de l'Académie des sciences en 1778, et fit partie de la 1^{re} classe de l'Institut comme membre non résidant. Il mourut à Rochefort en 1805.¹

2. Né à Saint-Malo en 1733, Thévenard devint vice-amiral en 1792; nommé correspondant de l'Académie des sciences en 1778 et de la 1^{re} classe de l'Institut en 1804, il mourut en 1815.

d'observations suivies pendant plus de trente ans n'a jamais été fait; c'est une des œuvres dont la mort de Lavoisier a empêché la réalisation.

Les occupations si multipliées de sa jeunesse, son incroyable ardeur au travail, ne lui permettaient guère de remplir ses devoirs de société; aussi, pour s'y soustraire, eut-il, à dix-neuf ans, l'idée d'invoquer des raisons de santé; il se mit pendant quelques mois au régime exclusif du lait¹. Ses amis, du reste, le croyaient malade; l'un d'eux, M. de Troncq, lui envoyait du gruau et lui écrivait en 1763 : « Votre santé, mon aimable mathématicien, est comme celle de tous les gens de lettres, dont l'esprit est plus fort que le corps; aussi ménagés vos études et croiez qu'une année de plus sur la terre vaut mieux que cent dans la mémoire des hommes. »

A cette heure de la vingtième année, Lavoisier vivait heureux, en compagnie des hommes les plus distingués de son temps, qui, de ses maîtres, devenaient ses amis, entouré des affections de la famille dans cette maison de la rue du Four-Saint-Eustache, où l'on ne recevait que quelques intimes, car la grand'mère, M^{me} Punctis, aimait la solitude et la tranquillité. Parmi ces intimes se trouvait le naturaliste Guettard, dont l'influence semble avoir déterminé la vocation scientifique du jeune Lavoisier. Guettard s'était d'abord fait connaître comme botaniste, et était entré à ce titre à l'Académie en 1743; puis, abandonnant en partie cette étude, il s'était adonné à la géologie et à la minéralogie, et, le premier, avait eu l'idée d'établir des cartes minéralogiques indiquant, par des caractères spéciaux, la nature du sol, les mines et les carrières. Il avait fait dans ce dessein de nombreux voyages en France et à l'étranger; mais,

1. Note manuscrite de M^{me} Lavoisier.

sentant que la vie d'un homme était insuffisante pour mener à bonne fin la tâche qu'il s'était proposée, il voulut s'adjoindre un collaborateur jeune et actif qui pût continuer son œuvre, et s'adressa à Lavoisier, qui avait alors vingt ans. Dès 1763, celui-ci, même avant d'avoir terminé ses études de droit, fut le collaborateur de Guettard; pendant trois ans, il parcourut la Brie, le Vexin, le Soissonnais, une partie de la Champagne et les environs immédiats de Paris, relevant les coupes de terrains, recueillant des échantillons, continuant ses observations barométriques. Chaque année, il passait ses vacances à Villers-Cotterets, chez sa tante Prévost ou sa tante Lavoisier¹; mais il n'y restait pas inactif : il étudiait la forêt de Villers-Cotterets et poussait jusqu'à Lagny, Chaumont, La Ferté-Milon et Château-Thierry ; une autre fois, il visitait la Beauce, allait jusqu'à Orléans, Moulines et même jusqu'à Thouars, dans le Poitou. De toutes ces excursions, il rapportait de nombreuses observations de minéralogie, de géologie et même de botanique, et ses cahiers de notes renferment déjà des vues personnelles sur la nature des terres, des coquilles fossiles. Son premier travail original date de cette période; ce sont des recherches sur les différentes espèces de gypse, exécutées en 1764 et présentées à l'Académie dans la séance du 27 février 1765, qui inaugurent la longue série de mémoires dont il devait, pendant trente années, enrichir les recueils de l'Académie. Il examina les nombreuses variétés de gypse (pierre à plâtre), détermina leur solubilité dans l'eau, et fut un des premiers à expliquer la cause de la

1. M^{me} Sulpice Waroquier, mariée à Antoine-Louis Prévost, procureur au bailliage de Villers-Cotterets, était sœur de Jeanne Waroquier, grand-mère de Lavoisier. — Quant à M^{me} Lavoisier, de Villers-Cotterets, c'était également une grand'tante : elle était la femme de Nicolas-Hyacinthe Lavoisier, frère d'Antoine, grand-père d'Antoine-Laurent. (Voir Appendice, I. *Généalogies*)

prise du plâtre, en montrant que le gypse, par l'action de la chaleur, perd une certaine quantité d'eau qu'il reprend pendant le gâchage, ce qui est la cause de sa solidification. Les qualités maîtresses de son esprit apparaissent déjà dans ce travail d'un jeune homme de vingt et un ans : il n'avance que les faits de l'expérience, et se garde de toute hypothèse prématurée. Ayant constaté que le plâtre très fortement calciné ne peut plus s'unir à l'eau, il ajoute : « Je pourrais hasarder ici quelques conjectures ; peut-être même parviendrais-je à les rendre probables, mais je les regarde comme déplacées dans un mémoire de chimie, où l'on ne doit marcher que l'expérience à la main. »

Après ce travail, il fut quelque temps détourné des recherches de chimie par des études d'un autre genre. L'Académie, sur la demande du lieutenant de police de Sartines qui offrait une récompense de 2 000 livres, avait proposé, en 1765, comme sujet de prix à décerner l'année suivante : *Le meilleur moyen d'éclairer, pendant la nuit, les rues d'une grande ville, en combinant ensemble la clarté, la facilité du service et l'économie.* Lavoisier résolut de concourir ; dans son mémoire très détaillé, il étudia successivement les lanternes simples à chandelle et à huile, les lanternes à réverbère elliptiques et hyperboliques, la nature des différents combustibles, la forme des mèches, etc., et termina par des expériences relatives à l'intensité de la lumière, comparée à la consommation. Pour rendre sa vue plus sensible aux faibles différences d'intensité lumineuse, il eut la volonté de s'enfermer pendant six semaines dans une chambre tendue de noir, sans voir un seul instant la lumière du jour. Telles étaient déjà sa puissance de travail, sa ténacité dans la poursuite de la vérité, sa précision dans la recherche scientifique. « L'unique

objet que je me propose, dit-il, étant de concourir au bien de mes concitoyens, le terme fixé par l'Académie ne sera pas celui de leur être utile. » Enfin, dans ses calculs sur le prix de revient de l'éclairage de Paris, le jeune savant déploie déjà les qualités d'ordre et de méthode qui le placeront au premier rang des financiers et des économistes.

L'Académie partagea le prix de 2 000 livres entre trois fabricants, Bailly, Bourgeois et Leroy, qui avaient surtout fait des essais publics avec des lanternes de diverses formes; mais elle distingua spécialement le mémoire de Lavoisier, dont l'épigraphe était un hémistiche de Virgile : *Signabit viam flammis*, et, sur le rapport élogieux des membres de la commission, résolut de décerner à l'auteur une médaille d'or donnée par le roi. Elle lui fut remise dans la séance du 20 août 1766, et les journaux signalèrent au public ce jeune savant qui méritait les récompenses de l'Académie avant d'avoir accompli sa vingt-troisième année ¹. Quoique de nombreuses occupations eussent semblé le détourner plus tard des questions de l'éclairage, Lavoisier faisait encore des expériences, en 1767, sur les réverbères de la rue des Prouvaires; en 1783, il proposait un nouveau mode d'éclairage des salles de spectacle.

Sa jeunesse, comme son âge mûr, ne connut jamais une heure inoccupée; à peine avait-il été récompensé par l'Académie, qu'il reprenait l'œuvre à laquelle Guettard l'avait associé; ce même mois d'avril, il parcourait de nouveau les environs de Paris, déterminant le relief du sol à Corbeil, Arpajon, Rueil, etc., et, à la fin de l'année, il recom-

1. « Le public a vu avec plaisir cette distinction si flatteuse pour un jeune auteur, et dont il n'y avait pas eu d'exemple à l'Académie des sciences. » (*Journal des Sçavans* de septembre 1766.)

mençait ses excursions géologiques dans la Brie. Entre temps, il lisait, étudiait et notait les réflexions que lui suggéraient ses lectures. Ainsi, à propos de deux mémoires parus dans les volumes de l'Académie de Berlin, il se demande ce qu'est la matière du feu, de quelle nature sont les éléments; d'abord il s'imaginé que l'air n'est que de l'eau réduite en vapeur, ou plutôt de *l'eau combinée à la matière du feu*; puis, au même instant, il modifie cette première conception; il rend une existence propre à l'air atmosphérique, qui *contient en dissolution le fluide igné et de l'eau*. Déjà il médite sur les grands problèmes dont il lui est réservé de donner la solution.

Sa grand'mère, M^{me} Punctis, étant morte au commencement de l'année 1766¹, Lavoisier père, pour simplifier les formalités de la succession, décida de faire émanciper son fils, qui ne devait atteindre sa majorité légale qu'à l'âge de vingt-cinq ans; l'acte d'émancipation fut passé le 7 février².

II

LE VOYAGE AVEC GUETTARD ET L'ATLAS MINÉRALOGIQUE

Guettard, ayant fait adopter par le ministre Bertin son projet d'atlas minéralogique de la France, reçut, en 1767, la mission officielle de visiter la Lorraine et l'Alsace. Il pensa naturellement à se faire accompagner par son jeune collaborateur, qui, depuis plusieurs années, avait déjà fait ses

1. Le 12 janvier 1766.

2. Les témoins furent : Clément Augez de Villers, cousin issu de germain maternel; Louis Fauvel, ancien gouverneur des pages de la chambre de M. le duc d'Orléans, régent du royaume, cousin paternel; Nicolas Frère, bourgeois de Paris, cousin au troisième degré maternel.

preuves auprès de lui, et pour lequel Guettard, resté célibataire, avait conçu une affection paternelle.

Guettard n'était pas, au dire de son biographe Condorcet, d'une humeur accommodante; brusque et emporté, il ne supportait pas la contradiction. Très pieux, absolument dévoué aux jésuites, chez qui il avait fait son éducation et qu'on venait de chasser, leur expulsion était pour lui un sujet constant de discussions passionnées dans lesquelles il ne ménageait pas à son adversaire les expressions les plus désobligeantes. Dans la vie ordinaire, il était d'une franchise brutale: « Vous ne me devez rien, disait-il à un de ses nouveaux confrères de l'Académie, qui le remerciait; si je n'avais pas cru qu'il fût juste de vous donner ma voix, vous ne l'auriez pas eue, car je ne vous aime pas. » — « Peu d'hommes, dit Condorcet, ont eu plus de querelles. » Il n'avait rien des manières des gens du monde; mais, sous des dehors désagréables, il possédait un fonds d'honnêteté absolue; rude pour les hommes au pouvoir, il était plein de bienveillance et de bonté pour ses inférieurs, dont il savait facilement se faire aimer¹. « Il était naturellement

1. Dans les papiers de Guettard, qu'il avait légués à Lavoisier, se trouve la minute d'une lettre qu'il adressait à une dame et qui justifie le jugement de Condorcet: « Vous ne devez pas être surprise de ce que je suis résolu de me retirer des sociétés, mais plutôt de ce que j'ai osé y rester si longtemps, ayant aussi peu de goût et de talents que j'ai. Comment peut s'y présenter un homme qui n'a pas un grand chapeau comme Janot ou Blaise..., qui n'a pas un catogan ou une petite queue de rat ou de souris, qui n'a pas un péquin à filets brodés devant pour habit, une veste d'un basin le plus fin, une culotte d'un basin semblable ou d'une toile de coton le mieux filé, un caleçon de la plus belle toile de Hollande? Comment ose-t-il se montrer sans des bas de fil à brins moins gros qu'un cheveu? N'est-ce pas un audacieux s'il se montre sans souliers mignons et qui laissent voir le cou-de-pied et sans des boucles dignes du harnois de Bucéphale? De quel terme peut-on se servir pour le désigner s'il n'a pas une chemise d'une toile aussi fine que la mousseline, et si elle n'est pas ornée de manchettes et de jabot d'un point d'Alençon ou de Flandre le plus recherché? Ah! Madame, quel homme que cet homme; c'est un monstre dans la société! D'où vient-il? C'est au moins un Hottentot, un Taïtien. Que faire d'un semblable sauvage? Derrière, der-

gai, l'esprit rempli de saillies agréables et quelquefois piquantes ¹. » Tel était le compagnon de voyage avec lequel Lavoisier n'eut jamais que d'excellents rapports, et dont il disait, en 1786, en écrivant à Malesherbes : « M. de Condorcet se propose de travailler cet hiver à l'éloge de M. Guettard. On y verra partout l'homme de bien, l'homme sensible, l'observateur de la nature, un homme enfin qui mérite votre estime et votre amitié. »

Le voyage fut décidé pour le mois de juin 1767 ; il devait se faire à cheval, à cause du mauvais état des chemins. Lavoisier fit ses préparatifs de départ en réunissant les instruments nécessaires à ses observations : trois thermomètres, un baromètre et un aréomètre d'argent, construit sur ses indications et destiné à la détermination de la densité des eaux potables ou minérales, enfin une petite boîte de réactifs, le tout confié aux soins du domestique Joseph qui accompagnait les voyageurs. On se mit en route le 14 juin, à trois heures de l'après-midi ; avant de partir, Lavoisier avait fait une dernière observation barométrique ; il confiait le soin de relever chaque jour les indications du baromètre à son ami Augez de Villers ². Son père, sa tante, tout inquiets d'un voyage qui doit conduire l'enfant

rière, qu'il n'offusque du moins pas les gens, ou plutôt qu'il reste dans son antre : il n'est pas fait pour vivre avec les humains. — Si encore cet ours mal léché avait des talents, mais il n'en a pas le plus petit ; il ne joue pas au trictrac ni aux échecs ; il ne sait pas le piquet, encore moins l'ouïste. Que faire de cet animal ? S'il parle, ce n'est pas de pompons, d'ajustements et de frisures, de robes, de grecques, de chemises, de rubans à la Malbrough ; il ne sait pas les nouvelles, il ne lit pas même le journal du jour. Derrière, derrière, un tel fagot ! il fait peur ! — Ce portrait est celui d'un homme que je connais bien ; je m'y reconnais ; en conséquence, j'avais depuis longtemps l'intention de me retirer des sociétés, je l'exécute pour vous en débarrasser. Que peut-il faire de mieux ? Rien, sans doute ; laissez-le tranquille. »

1. *Vie privée de M. Guettard*, par Mongella. (Manuscrit inédit.)

2. Clément Augez de Villers était petit-fils de Claude Augez, écuyer du roi, et de Marguerite Frère, sœur de la grand'mère de Lavoisier.

bien-aimé dans les montagnes des Vosges et même en Suisse, lui font mille recommandations. Désormais, au logis attristé de la rue du Four, on « guettera le facteur à chaque poste comme le Messie, » écrira plus tard M^{lle} Punctis.

Lavoisier était heureux de ce voyage en compagnie du *cher docteur, l'excellent M. Guettard*, dont la gaité abrège les longueurs du chemin, escorté de Joseph, qui a mission de veiller sur lui. Il est jeune, bien portant, curieux de voir des pays nouveaux, avide de science; il a un aimable compagnon, un serviteur dévoué, un bon cheval, cinquante louis dans sa poche, et il prévoit qu'il va récolter une moisson de faits intéressants. Mais sa joie est obscurcie par les émotions du départ; il voit les siens tellement attristés, son père si profondément ému de cette séparation qui doit durer plus de trois mois, que le soir même, à Briecomte-Robert, il écrit pour les rassurer, leur dire que tous les voyageurs sont *en joye et en santé*, sans oublier d'indiquer, comme il le fera à chaque lettre, que les chevaux se portent bien et mangent de fort bon appétit. C'est, dès lors, un échange continuel de lettres entre Lavoisier, son père et sa tante, une correspondance intime où éclate à chaque phrase la tendresse qui les unissait si étroitement. A peine le jeune voyageur a-t-il quitté Paris depuis huit jours qu'il éprouve déjà le regret de la maison paternelle; il lui semble qu'il est absent depuis des mois; sa pensée est toujours auprès de son père et de M^{lle} Punctis. Il lui faut, pour se résigner, faire appel à toute sa force de volonté, se représenter combien le voyage sera agréable, et surtout, *qu'on y fera de bonne besogne*.

Les voyageurs s'arrêtent à Chaumont-en-Bassigny, à Langres, et arrivent le 28 juin à Bourbonne-les-Bains. Tant qu'ils sont en pays connu de Lavoisier père et de M^{lle} Punctis, qu'ils reçoivent l'hospitalité chez les amis de M. Guettard

ou de la famille Lavoisier, les habitants de la rue du Four sont assez rassurés ; mais leurs inquiétudes redoublent au moment où les voyageurs vont pénétrer dans des régions nouvelles et entreprendre des excursions dans les montagnes des Vosges. Le père ne peut s'habituer à l'absence de son fils, et M^{lle} Punctis sent toutes ses alarmes s'augmenter ; tout est pour elle un sujet d'effroi : « Je commence à vous perdre de vue et m'en alarme, écrit-elle le 25 juin. Je crains pour vous la chaleur qui commence vivement, je crains les armes que vous avez sur vous, quoiqu'elles peuvent vous être d'une grande utilité pour les bêtes et gens, et je crains les mines ; mon cœur n'est soulagé qu'en vous engageant, par notre tendre amitié, à user encore de plus de prudence, s'il est possible, que vous ne vous étiez promis. » Puis, comme dans toutes ses lettres, qui commencent par un *vous* cérémonieux, arrive le tutoiement familier : « Notre crainte est que tu ne reçoives pas toutes les lettres que nous t'écrivons, et ton père propose, si tu juges convenable, pour qu'on y fasse plus d'attention à la poste, de mettre : *A M. Lavoisier, envoyé par le roi dans les Vosges*. Nous espérons aujourd'hui recevoir de tes nouvelles ; il nous en faut souvent pour soutenir ton absence. Nous attendons le facteur comme le Messie. Tu sais nos conventions ; cela nous suffit, mais ne nous néglige pas, car notre situation serait à plaindre ; c'est notre soutien... Porte-toi bien, mon cher enfant, ménage-toi bien, pense un peu à moi seulement pour te conserver, et crois à la tendresse sincère de ta meilleure amie. »

C'est surtout l'excursion projetée aux mines de Sainte-Marie qui épouvante tant M^{lle} Punctis ; elle y revient sans cesse : « La crainte de Sainte-Marie-aux-Mines m'obsède ; que je serai tranquille lorsque vous serez de retour de ces mines qui sont toutes mes inquiétudes ! » Et un autre jour,

elle écrit : « En nous donnant souvent de tes nouvelles, c'est autant de preuves de tendresse que tu nous donnes ; nous en avons besoin plus que jamais. Plus tu t'éloignes, plus mes inquiétudes redoublent, surtout à l'approche de Sainte-Marie-aux-Mines. Conservez-vous pour un père et une tante qui ne vivent que pour vous. » Et puis ce mot charmant : « Une lettre n'est pas encore arrivée que nous attendons déjà la suivante. » Lavoisier père n'est pas moins pressant et moins tendre : « Faites en sorte de nous donner plus souvent de vos nouvelles, un mot de votre main qui annonce que vous êtes en bonne santé, la date du jour et du lieu où vous écrivez. Nous n'en voulons pas davantage. Vous savez combien nous vous aimons et par conséquent combien nous sommes inquiets quand nous sommes plusieurs jours sans recevoir de vos nouvelles. »

Malgré sa bonne volonté, le jeune homme ne pouvait toujours satisfaire aux désirs de son père ; les communications postales étaient rares et difficiles, souvent les voyageurs devaient séjourner dans de petites villes qui n'avaient pas de bureaux de poste ou n'expédiaient qu'un courrier par semaine. Plus d'une fois, il fallut envoyer des exprès porter les lettres à la ville voisine ; et combien elles mettaient de temps à parvenir à leurs destinataires : un mois de Paris à Strasbourg ! On le comprend facilement en apprenant qu'aux environs de Bourbonne-les-Bains une chaise de poste attelée de quatre chevaux parcourait en une heure la distance d'une lieue.

Si Lavoisier, malgré l'intérêt du voyage, regrettait la maison paternelle, M^{lle} Punctis ne manquait pas de le faire revivre dans ce milieu aimé en le tenant au courant de tout ce qui arrivait aux familiers du logis, lui parlant de sa chatte qui a un beau chaton, des maçons qui ont réparé les écuries, du brelan que l'on continue à jouer, mais sans

intérêt, depuis qu'il n'y a plus pour l'égayer ni Lavoisier, ni M. Guettard, *le cher docteur*. Toute la vie de M^{lle} Punctis est concentrée dans sa tendresse pour son neveu ; elle a toutes les joies et toutes les souffrances d'une mère ; elle et son beau-frère n'arrivent à supporter les tristesses de la séparation qu'en s'occupant sans cesse de l'absent, en travaillant à lui être agréable. Aidés du cousin de Villers, ils rangent sa bibliothèque, ils mettent en place les nombreux volumes qu'il envoie, ils déballent les caisses d'échantillons de minéralogie qu'il expédie fréquemment. A chaque instant, ils ont à remplir les commissions qu'il leur confie : aujourd'hui, l'envoi de grains et de demi-grains pour charger l'aréomètre ; un autre jour des thermomètres pour remplacer les siens hors de service. Quand son père devra le rejoindre à Bourbonne-les-Bains, il faudra lui apporter un habit de drap vert ou gris avec un petit galon d'or ; et M^{lle} Punctis de se mettre en mouvement, de choisir l'étoffe la plus solide, de consulter le tailleur, qui dit que le drap gris n'est plus de mode : *on fera un habit vert dont le drap est magnifique*. Mais où se montre toute la sollicitude de Lavoisier père, empressé de contenter les moindres désirs de son fils, c'est à propos des poissons rouges que désire M^{me} de Brioncourt, chez qui les voyageurs avaient été aimablement reçus. Lavoisier recommande alors à son père de se procurer des poissons rouges au Palais-Royal, par l'intermédiaire de Marianne, la gouvernante de M. Guettard¹, et de les lui apporter à Bourbonne. Pour le coup, le père témoigne sa surprise ; mais que saurait-il refuser ? « Il faudra, écrit-il, que nous tenions le vase qui les contiendra à la main, et encore n'est-il pas du tout certain que nous les portions en vie. Voilà une vilaine commission et bien embarrassante

1. Guettard était attaché au duc d'Orléans comme conservateur de son cabinet d'histoire naturelle, et habitait le Palais-Royal.

pour des voyageurs. J'oublierai l'embarras et les peines quand je ferai réflexion que je vais vous rejoindre et vous embrasser. » Les lettres du voyageur ne respirent pas moins de tendresse; plein d'affection pour son père et sa tante, de paroles amicales pour les familiers de la maison, M. de Chavigny, M. de La Fleutrie, il n'oublie pas les serviteurs, et Jeannette et Comtois, et la femme du domestique Joseph. Toute cette correspondance intime jette un jour précieux sur ces intérieurs bourgeois du xviii^e siècle, où règnent les plus pures vertus de famille.

Lavoisier a laissé le journal détaillé de son voyage; on peut le suivre jour par jour, heure par heure, et se rendre compte de sa régularité au travail. Chaque matin, avant le départ, entre cinq et six heures, il relève les indications du baromètre et du thermomètre, il répète ses observations plusieurs fois dans la journée, et en fait une dernière le soir, à quelque heure qu'on arrive au gîte de la nuit. Sur son chemin, il observe tout : la nature du sol, le relief du terrain, la végétation; souvent l'écriture heurtée de ses notes indique qu'il les a prises sans descendre de cheval. Il visite les mines, les manufactures : ici une fabrique d'acier, là un atelier de blanchiment de toiles; quand il ne peut parcourir une localité, il interroge ceux qui la connaissent, principalement les carriers, les maçons, et apprend d'eux où se trouvent les pierres de taille, les moellons, la chaux, le plâtre qu'ils emploient. Dans les villes qu'il traverse, il voit les cabinets des amateurs d'histoire naturelle, en fait un inventaire rapide. A chaque localité où il s'arrête, il prend la température et la densité non seulement des eaux minérales, mais encore des eaux potables : l'eau de la Seine à Troyes, l'eau du Rhin à Bâle. Il ne séjourne pas dans une auberge sans examiner l'eau qu'on lui sert; il ne néglige rien, et signale à Troyes les manuscrits les plus précieux

de la bibliothèque des oratoriens. Chaque soir, il complète son journal, fait sa correspondance, et n'oublie pas d'inscrire les dépenses du voyage.

Lavoisier devait, en outre, collectionner des échantillons de roches et de minéraux, destinés au cabinet du ministre d'État Bertin, sous les auspices duquel il accomplissait le voyage; mais ce n'était pas sans difficulté qu'il pouvait se procurer des ouvriers, faire fabriquer les caisses et les expédier. Pendant cette excursion, il fit dix-neuf envois au ministre, sans compter la collection particulière qu'il réunissait pour lui-même.

L'itinéraire des voyageurs, après les avoir conduits à Provins, Troyes, Chaumont, Langres, les amena le 26 juin à Bourbonne-les-Bains; de là ils passèrent successivement à Vesoul, Villersexel, Lure, Ronchamps, où ils visitèrent une mine de houille; à Luxeuil, et enfin à Giromagny, où ils s'arrêtèrent plusieurs jours pour aller à Bussang et gravir le ballon d'Alsace. Fatigués d'abord par les grandes chaleurs, ils eurent à subir ensuite des pluies et des orages presque continuels. Les Vosges intéressèrent vivement Lavoisier: « Je n'ai jamais rien vu qui m'ait tant frappé en histoire naturelle; nous avons vu des choses admirables. La personne qui est à la tête des mines est extrêmement honnête et fort instruite; nous avons été comblés de politesses; nous avons dîné et soupé chez lui; nous nous sommes trouvés sept personnes à table, tous Parisiens, à l'exception de M. Guettard. Je suis prodigieusement occupé, » ajouta-t-il. C'est qu'en effet Guettard et Lavoisier s'étaient tracé un journal de route, et ils se trouvaient en retard sur leurs prévisions par des circonstances inattendues, comme une excursion à une mine aux environs de Lure, un accident arrivé au domestique Joseph.

Après avoir vu Belfort, Montbéliard et Altkirch, ils ar-

rivèrent à Bâle le 25 juillet, et descendirent à l'hôtel de la Couronne. Le séjour de Bâle fut plein d'intérêt ; Bâle renfermait, en effet, un grand nombre d'hommes distingués : Daniel Bernouilli, Dassonne, Raillard, Bruchner, qui, estimant grandement les travaux de Guettard, lui firent, ainsi qu'à son jeune compagnon, le meilleur accueil et leur ouvrirent leurs riches cabinets d'histoire naturelle. Lavoisier n'oubliait pas de marquer dans ses lettres l'impression que lui fit la ville, la beauté du Rhin *qui y coule avec une rapidité prodigieuse*, et les sentiments qu'il éprouva à Domant, où il alla saluer le tombeau de Maupertuis¹. Les observations barométriques faillirent être interrompues par un accident : le baromètre fut cassé, et Bâle ne renfermait aucun ouvrier capable de le réparer ; heureusement qu'un habitant, M. Jacques Bavière, *Aux trois pots rouges*, en possédait un qu'il voulut bien céder. Après Bâle, les naturalistes visitèrent Mulhouse, Thann, Gérardmer, où ils gravirent la cime la plus élevée des Vosges, accompagnés d'un peintre qu'ils avaient engagé pour dessiner une vue panoramique des montagnes, et qu'ils gardèrent jusqu'à Colmar, après s'être ainsi formé une collection importante de dessins. A Sainte-Marie, les mines étaient inondées ; ils n'y purent descendre. Que d'alarmes se serait épargnées M^{lle} Punctis, si cet événement lui avait été connu ! A Strasbourg, où ils arrivèrent le 3 septembre, Lavoisier eut la joie de trouver les thermomètres envoyés par son père ; il y fit la connaissance d'hommes éminents, entre autres de deux chimistes, Spielmann, l'auteur renommé des *Instituts de chimie*, et Erhmann, qui devait être plus tard un des admirateurs des gran-

1. « Nous avons été voir à deux lieues de la ville le tombeau d'un homme célèbre qui, après avoir mesuré la terre sur le pôle, après avoir rempli la France et la Prusse de sa réputation, est venu mourir dans un coin ignoré de l'univers. » (Lettre de Lavoisier.)

des découvertes de Lavoisier¹. Celui-ci avait la plus grande hâte d'arriver à Strasbourg, pour y trouver un M. Brake-nof que l'abbé Chappe d'Hauteroche avait chargé de relever les observations barométriques pour les comparer à celles que Lavoisier faisait de son côté. Enfin notre jeune savant eut le plaisir de trouver chez le libraire Kœnig un grand choix de livres de chimie, publiés en Allemagne et inconnus à Paris; il en acheta pour 500 livres, en écrivant à son père qu'il craignait bien que la somme ne fût un peu considérable, mais certain que celui-ci ne trouverait rien à reprendre dans les dépenses de son fils.

Pendant quelque temps, les voyageurs eurent à souffrir de la chaleur en Alsace, surtout à Thann. Après Strasbourg, les pluies vinrent de nouveau les contrarier; ils firent leur voyage de retour par Saverne, Phalsbourg, Baccarat, Remiremont, Plombières, Épinal, Luxeuil, Mirecourt et Nancy, dans l'intention de gagner vers le 6 octobre Bourbonne-les-Bains, où Lavoisier père devait venir à leur rencontre. Plus d'une fois ils durent s'arrêter dans de pauvres villages, où à peine purent-ils trouver un logement; ainsi Lavoisier écrit de Caumont: « Nous sommes logés ici dans le plus vilain cabaret que nous ayons vu dans toute notre route; nous sommes logés dans une espèce de grenier mal fermé où nous sommes empestés par une provision d'oignons qu'on y a mis pour sécher; nous n'avons que de méchants lits de plume épais de deux doigts; on a couru tout le village pour y trouver deux couvertures... Ce n'est pas la première fois que nous avons éprouvé le même sort, mais nulle part nous n'avons été si mal. »

Cependant Lavoisier père se mettait en route pour Bourbonne-les-Bains; de son côté, son fils se hâtait dans l'im-

1. Erhmann a donné en 1787 un *Essai d'un art de fusion à l'aide de l'air du feu ou air vital*, in-8°.

patience de l'embrasser, et lui écrivait le 28 septembre : « Je vois se rapprocher le moment qui doit nous réunir ; nous avons encore gagné un jour sur notre route ; ainsi nous arriverons à Bourbonne le 7 du mois d'octobre ; nous y arriverons vers les une heure de l'après-midi, au plus tard. » Aussitôt le père, qui reçoit cette lettre à Chaumont, s'empresse de partir ; il lui faut se presser, s'il veut être au rendez-vous. A Langres, ses amis ne peuvent le retenir qu'une heure ; il doit repartir sans retard pour être à Bourbonne le soir même. Le voyage ne lui fut pas facile : à Montigny, les chevaux manquent ; en vain on veut le retenir pour la nuit, il insiste. On ramasse des chevaux dans la campagne, on attelle la chaise de poste et l'on repart par une pluie torrentielle. A peine si l'on fait une lieue par heure. La nuit surprend l'impatient voyageur dans les bois où, *pour se désennuyer, il cherche s'il ne verra pas quelques loups* ; enfin il arrive à Bourbonne, chez son ami, M. Robert, où il accueille avec joie le souper qu'on lui offre. Le lendemain, dès six heures, il est debout : ce jour même il verra son fils. Que les heures lui paraissent longues ! A chaque instant, il interroge sa montre ; il s'habille, il déjeune, il fait des visites : il n'est encore que dix heures ! Il suppute les distances, il compte que le fils chéri doit être à cinq ou six lieues et ne pourra arriver avant une heure, quelque diligence qu'il fasse. Pour tromper l'ennui de l'attente, il écrit longuement à sa belle-sœur M^{lle} Punctis, pour lui raconter tous les détails du voyage. Une heure sonne, les voyageurs ne paraissent pas encore ; on se décide à dîner sans plus attendre ; le père, distrait, a toujours les yeux tournés vers la place. Au moment où l'on sort de table, il aperçoit son fils qui précède Guettard ; il se précipite au-devant de lui. Le jeune homme saute à bas de son cheval, le père et le fils s'embrassent tendrement, et tous deux

reviennent lentement à la maison, où un nouveau dîner est servi ; et, pendant trois heures d'intimes conversations, ils s'accablent de questions. Mais le travail du jour n'est pas terminé ; il faut étiqueter et emballer de nouveaux échantillons pour M. Bertin, besogne à laquelle le père se met avec joie, tandis que le fils travaille à l'analyse des eaux de Bourbonne et s'occupe de mettre au courant les notes de son journal. Le lendemain, on repart par des chemins détestables, où la chaise de poste enfonce dans la terre glaise jusqu'au moyeu ; à peine si quatre chevaux peuvent la traîner. A Chaumont, on se sépare de nouveau ; le père est obligé de se rendre à Villers-Cotterets, tandis que Guettard et son collaborateur se dirigent sur Paris, après avoir laissé en chemin le domestique Joseph, qu'ils chargent de garder le cheval de Lavoisier, blessé par la maladresse d'un maréchal-ferrant. Le 19 octobre, jour où M^{lle} Punctis comptait les minutes à son tour, ils arrivaient à une heure à Champigny et le soir à Paris. Après les instants consacrés aux épanchements de famille, Lavoisier, fidèle au plan de conduite qu'il s'était tracé, ne manqua pas, avant de prendre le repos nécessaire après une longue journée de route, de faire, à onze heures et demie, une dernière observation barométrique. M^{lle} Punctis ne jouit pas longtemps de la présence de son neveu ; deux jours après, il rejoignait son père à Villers-Cotterets, où il était ardemment désiré par ses autres parents. Pendant son séjour à Villers-Cotterets, il ne perdit pas un instant, et augmenta la somme de ses observations météorologiques. Enfin il rentra à Paris avec son père dans le milieu du mois de novembre : la famille était reconstituée.

Il rapportait de son voyage une masse considérable de documents qu'il s'occupa de mettre en ordre ; il réunit ses nombreuses analyses d'eaux dans un mémoire étendu, qui

ne fut pas imprimé de son vivant¹. En même temps il travaillait avec Guettard à utiliser leurs observations communes pour dresser l'atlas minéralogique de la France, dont seize cartes étaient déjà gravées en 1770. Guettard, rendant compte à l'Académie de l'état d'avancement de l'atlas minéralogique, s'applaudissait du concours précieux que lui avait prêté son collaborateur². Celui-ci, du reste, malgré ses travaux ultérieurs, ne négligea pas cette œuvre et en poursuivit constamment la réalisation; en 1772, il signalait au ministre Bertin la difficulté de suivre le plan primitif, d'après lequel l'atlas devait contenir 230 cartes. Suivant un devis qu'il demandait à l'ingénieur-géographe Dupain-Triel, la gravure seule aurait coûté 85 000 livres, et comme on projetait de faire en même temps un atlas géographique extrêmement exact, il s'ensuivait que, les indications minéralogiques devant avoir la même exactitude, il était nécessaire de relever les fouilles, les carrières, les mines, au quart de cercle et à la planchette. Tel qu'il était projeté, l'atlas ne pouvait être établi qu'avec une dépense de 50 000 louis et au bout de soixante à quatre-vingts ans. Lavoisier proposa donc à Bertin de borner l'atlas minéralogique à vingt-huit cartes, de la dimension de celles de Cassini; dans ces conditions, la publication serait terminée au bout de cinq ans, avec une dépense totale de 45 000 livres. Il avait, à cet effet, réuni une société de capitalistes qui offraient de faire toutes les dépenses moyennant une subvention de 18 000 livres, payable en quatre ans³. Déjà il avait préparé la réalisation du projet et adressait un appel aux naturalistes par une lettre publiée dans le *Journal de physique*; plein de déférence pour Guettard, et avec une modestie et une réserve qui ne se sont

1. *Œuvres complètes*, t. III, 1864.

2. *Journal de physique* de l'abbé Rozier, 1775.

3. Note autographe de Lavoisier.

jamais démenties, il disait : « Vous avez eu la bonté d'annoncer au public les soins que M. Guettard venoit de donner pour compléter, autant que possible, l'atlas minéralogique de la France, et vous m'avez même attribué plus de part que je n'en mérite à cet ouvrage. » En outre, il faisait imprimer une sorte de questionnaire, tiré à sept cent cinquante exemplaires, et envoyé aux naturalistes et aux ingénieurs habitant les régions sur lesquelles on n'avait encore que des renseignements incomplets; de plus, il s'associait avec Dupain-Triel et faisait dresser à ses frais une carte d'ensemble de la France minéralogique ¹.

Un autre que lui devait recueillir l'honneur de cette publication. Malgré l'accueil favorable fait à son projet par Bertin, le manque de fonds en empêcha d'abord l'adoption, puis des intérêts particuliers vinrent s'y opposer. Guettard se retira, et un nouveau collaborateur, Monnet, inspecteur général des mines, sut se faire imposer par le pouvoir. Gardant le plan primitif, ayant en main tous les documents réunis par Guettard et Lavoisier, il ajouta de nouvelles cartes à celles qui étaient déjà gravées, et publia, en 1780, un atlas minéralogique incomplet, qu'il signa avec Guettard ², tout en s'attribuant la plus grande part du travail ³. Il cita, il est vrai, Lavoisier comme l'auteur des seize premières cartes, mais il utilisa sans son aveu et sans le nommer les matériaux préparés pour le reste du travail, et négligea

1. Lavoisier, fidèle à ses amitiés, fit, en 1793, un rapport au bureau de consultation sur les travaux de Dupain-Triel, et demanda pour lui le *maximum* des récompenses nationales.

2. *Atlas descriptif et minéralogique de la France*, rédigé par ordre du roi par MM. Guettard et Monnet. — Publié par M. Monnet, d'après ses nouveaux travaux, in-folio, 1780.

3. « On regrette de voir que Monnet n'ait pu s'élever jusqu'à la hauteur des vues beaucoup plus larges que Guettard avait émises avant lui, et ait même tenté de les ridiculiser. » (DUFRENOY et ELIE DE BEAUMONT, *Explication de la carte géologique de la France*, t. I, p. 14.)

d'indiquer que les coupes placées en marge de chaque carte étaient le résultat des nivellements faits au baromètre par Lavoisier. Celui-ci en fut vivement froissé : « On ne rappelle ces détails, dit-il dans une note, que pour faire sentir avec combien d'impudence s'est conduit M. Monnet en s'emparant des planches qui appartiennent au roi, et sur lesquelles MM. Guettard et Lavoisier ont des droits avant lui, ou pour ainsi dire sur lesquelles il n'en a aucun. » Il trouva toujours en Monnet un adversaire obstiné qui, en 1798, attaquait encore les doctrines nouvelles en publiant une soi-disant *Démonstration de la fausseté des principes des nouveaux chimistes*.

Lavoisier s'intéressa toute sa vie aux recherches géologiques. En 1767, il rédigeait des instructions pour un voyageur qui devait accompagner le gouverneur de Saint-Domingue; en 1771, il s'occupait du classement du cabinet d'histoire naturelle de Bertin. La même année, il invitait Borda et Pingré à faire des observations d'histoire naturelle dans les pays où ils séjourneraient pendant le voyage qu'ils devaient faire sur la frégate la *Flore*, en vue d'examiner les meilleurs moyens de déterminer les longitudes¹. Plus tard, à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais, il poursuivait encore le projet de l'établissement de l'atlas minéralogique.

D'autres travaux de la jeunesse de Lavoisier ne furent publiés que longtemps après : une note sur une espèce de stéatite, sur une mine de charbon de terre en collaboration avec Guettard, et enfin un long mémoire de géologie qui parut seulement en 1789 dans les *Mémoires de l'Académie*².

1. Lettre de Lavoisier à Borda, du 5 octobre 1771. — La *Flore*, commandée par le lieutenant de vaisseau de Verdun, appareilla de Brest le 29 octobre 1771 et y rentra le 8 octobre 1772.

2. *Observations générales sur les couches modernes horizontales qui ont été déposées par la mer et sur les conséquences qu'on peut tirer de leurs dispositions relativement à l'ancienneté du globe terrestre.*

III

L'ENTRÉE DE LAVOISIER A L'ACADÉMIE DES SCIENCES
ET A LA FERME GÉNÉRALE

Les amis que Lavoisier comptait à l'Académie des sciences attendaient avec impatience le moment d'introduire dans leur compagnie le jeune savant dont ils avaient apprécié les premiers travaux. Dès 1766, lors de la nomination de Cadet, ils l'avaient fait mettre sur la liste des candidats avec Monnet, Sage, Baumé, de Machy, Jars et Valmont de Bomare¹. Pendant le voyage des Vosges, l'astronome Maraldi et Duhamel du Monceau entretenaient souvent Lavoisier père des bonnes dispositions de l'Académie ; aussi, quand le chimiste Baron² mourut, au commencement de 1768, le jeune savant avait des chances sérieuses de succès ; mais il se trouvait en présence d'un concurrent redoutable, le métallurgiste Gabriel Jars. Celui-ci, attaché au service des mines, avait d'abord dirigé l'exploitation des mines de plomb argentifère de Poullaouen en Bretagne, les mines de houille d'Ingrande en Anjou, puis, chargé de diverses missions par le gouvernement, il avait visité les mines de Saxe, d'Autriche, de Carinthie, de Bohême, du Harz, de Suède, de Norvège, les manufactures de Hollande et celles d'Angleterre, d'où il rapporta les procédés, encore inconnus en France, de la fabrication du minium³. Jars avait trente-six ans ; il était soutenu par

1. L'élection de Cadet eut lieu le 23 avril 1766 ; il remplaçait comme adjoint chimiste Macquer, promu à la place d'associé. (Archives de l'Académie des sciences.)

2. Baron, mort à l'âge de cinquante-trois ans, était connu par de bonnes recherches sur le borax, sur le chlorure de potassium ; il avait donné en 1745 une nouvelle édition annotée de la *Chimie de Lémery*.

3. Éloge de Jars, par de Fouchy, secrétaire perpétuel de l'Académie. (*Mémoires de l'Académie pour 1769.*)

Buffon, trésorier de l'Académie, et par le ministre Saint-Florentin, qui désirait vivement que l'Académie reconnût les services importants rendus à l'État par le savant ingénieur.

L'Académie, d'après le règlement de 1699, modifié en 1716, était composée de membres de diverses catégories, jouissant de droits inégaux : douze honoraires, choisis parmi les grands seigneurs, et qui seuls pouvaient être présidents ou vice-présidents ; dix-huit pensionnaires ; douze associés et douze adjoints répartis en géomètres, astronomes, mécaniciens, chimistes et botanistes ; de plus, elle comptait des associés libres, des associés étrangers¹, des pensionnaires vétérans et des associés vétérans. Les honoraires et les pensionnaires seuls avaient voix délibérative dans les élections ou dans les affaires intéressant l'Académie. Les deux associés de la classe dans laquelle se présentait une vacance étaient cependant appelés à dresser avec les trois pensionnaires la liste des candidats. La position des adjoints, du reste, était encore inférieure ; pendant les séances, ils s'asseyaient sur des banquettes placées derrière les fauteuils des associés, mais avaient le droit de se mettre à côté de ceux-ci, si quelque place était libre².

Lors de la vacance produite par la mort de Baron, la liste des candidats fut dressée par les pensionnaires chimistes La Condamine, Bourdelin et Malouin, et les associés Rouelle et Macquer. Les votants comprenaient, comme honoraires, les ministres Maurepas, Bertin, de Saint-Florentin et de Machaut, le maréchal duc de Richelieu, le comte de Maille-

1. Les associés étrangers comprenaient, en 1769, Morgagni, Daniel Bernoulli, Van Swieten, Haller, Euler, Linné, etc. Comme associés ordinaires, il y avait de La Lande, Bezout, Tenon, Tillet, Rouelle, Macquer ; parmi les adjoints, le comte de Lauragnais, le docteur Portal, le botaniste Adanson, l'abbé Bossut, l'abbé Chappe d'Auteroche, Bailly, etc.

2. Sur l'organisation de l'ancienne Académie des sciences, voir E. Maindron, *l'Académie des sciences*, 1 vol. in-8°.

bois, Malesherbes, le cardinal de Luynes, Paulmy d'Argenson, Trudaine et le marquis de Courtanvaux. Les pensionnaires étaient : les géomètres Mairan, Fontaine, d'Alembert ; les astronomes Cassini de Thury, Le Monnier, Maraldi ; les mécaniciens Nollet, Vaucanson, de Montigny ; les anatomistes Morand, Daubenton, Hérissant ; les botanistes Bernard de Jussieu, Duhamel du Monceau, Guettard, Le Monnier, médecin de la cour ; les chimistes La Condamine, Bourdelin, Malouin, le secrétaire perpétuel Grandjean de Fouchy et le trésorier Buffon¹.

L'élection eut lieu le 18 mai 1768. Lalande raconte qu'il contribua à la nomination de Lavoisier *par cette considération qu'un jeune homme qui avoit du savoir, de l'esprit, de l'activité, et que la fortune dispensoit d'embrasser une autre profession, seroit très naturellement très utile aux sciences*². Les amis de Lavoisier furent en majorité. Il fut présenté en première ligne ou, comme on disait alors, *il eut les premières voix*, Jars eut les secondes ; mais le choix appartenait au roi, l'Académie n'ayant que le droit de présentation. Le ministre Saint-Florentin décida que Jars serait nommé à la place laissée vacante par la mort de Baron, et ne voulant pas blesser le sentiment de la majorité des académiciens, il créa provisoirement une nouvelle place d'adjoint chimiste, donnée à Lavoisier. Il fut convenu, en outre, que, lors d'une prochaine vacance parmi les adjoints chimistes, il n'y aurait pas lieu de procéder à une nouvelle élection³. Cette vacance ne tarda pas à se produire : un an après environ, Jars mourait subi-

1. Le plus ancien membre de l'Académie était de Mairan, qui en faisait partie depuis cinquante ans, et avait été secrétaire perpétuel. Bernard de Jussieu, Duhamel du Monceau, qui soutenaient Lavoisier, étaient de l'Académie, le premier depuis quarante-trois ans, le second depuis quarante ans.

2. *Notice sur Lavoisier*, par Lalande.

3. *Archives de l'Académie des sciences*, année 1768.

tement, au cours d'un voyage en Auvergne, le 20 août 1769.

La nomination de Lavoisier à l'Académie fut une grande joie pour ses amis et sa famille. Son père, qui venait d'être gravement malade, et dont l'état de santé avait, durant tout l'hiver, vivement inquiété les siens, en vit sa convalescence égayée. De tous les côtés arrivaient les félicitations. Un parent, Augez de La Voye, lui écrivait ces paroles prophétiques : « Quels progrès doit produire la maturité d'une jeunesse si utilement employée ! » L'heureuse tante Punctis avait aussi sa part de compliments : « Je vois la joie briller dans vos yeux, lui écrit M. de La Voye, en apprenant que ce cher neveu, l'objet de toutes vos complaisances, est nommé à l'Académie des sciences. Quelle satisfaction que dans un âge si tendre, où les autres jeunes gens ne songent qu'à leurs plaisirs, ce cher enfant ait fait de si grands progrès dans les sciences, qu'il obtienne une place que l'on n'obtient ordinairement, après beaucoup de peine, qu'à plus de cinquante ans !... »

L'Académie se réunissait deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, de trois heures à cinq heures. Ce fut à la séance du 1^{er} juin 1768 que Lavoisier vint siéger pour la première fois. Sa puissance de travail, l'universalité de ses connaissances, le firent aussitôt charger de nombreux rapports : sur l'aréomètre de Cartier, la théorie des couleurs,

1. Voici une jolie lettre de M^{lle} Julie Augez de La Voye à M^{lle} Punctis : « Bonjour, ma chère cousine, comment vous portez-vous ? Que j'ai de plaisir à m'entretenir avec vous ; je ne puis vous exprimer le plaisir que la nomination de mon cher cousin m'a fait ; je ne sais si c'était amitié ou connaissance qui me l'avait toujours fait penser. Vous allez dire que je fais bien la connaisseuse pour une petite provinciale. Si vous saviez, ma chère cousine, je m'en tiens une fois plus droite ; il semble que ce soit moi qui ai eu tous les suffrages de ces messieurs. Moi qui ne suis que sa cousine, je juge par là du plaisir que cela vous a fait, vous qui l'aimez tant et qui étiez à portée de voir combien il mérite les suffrages... » M^{lle} Julie de La Voye épousa M. Romand, qui fut, pendant la Révolution, payeur général de l'armée de l'Ouest.

les lanternes de Dufourny, les soufflets à chute d'eau, etc. ; et, pendant vingt-cinq ans, il fut un des membres les plus actifs de cette Académie, à laquelle il donna la primeur de ses grandes découvertes, et dont il devait plus tard défendre avec une ardeur indomptable les droits et l'existence.

Au commencement de 1769, il s'occupa d'une question qui intéressait vivement les Parisiens. L'ingénieur Deparcieux, préoccupé de fournir à Paris de l'eau potable de bonne qualité, avait longtemps cherché le moyen de dériver les sources voisines et, après des études approfondies, avait proposé d'y amener les eaux de l'Yvette, qui prend sa source près de Longjumeau et se jette dans l'Orge. Le projet fut accueilli avec enthousiasme par les Parisiens, mais Deparcieux mourut en 1768, et, peu de temps après, un carme déchaussé, le Père Félicien de Saint-Norbert, attaqua vivement son projet. Lavoisier en prit la défense, en s'adressant non aux hommes de science, mais surtout au public et aux administrateurs de la ville. Il fit insérer dans le *Mercur de France* le mémoire qu'il avait lu à l'Académie le 15 juillet, et où il démontrait l'inanité des critiques du Père Félicien. L'Académie le chargea alors d'examiner le travail de M. d'Auxiron, qui sollicitait le privilège de l'établissement d'une pompe à feu pour élever et distribuer les eaux de la Seine. L'année suivante, Lavoisier lui présenta un long mémoire où il étudiait en détail les frais d'établissement des pompes à feu. Ainsi aucun sujet ne lui était étranger ; il touchait à toutes les questions avec la même clarté de vue, la même précision de raisonnement. Ses travaux ne furent pas sans influence sur les décisions de l'administration, qui se prononça pour l'exécution des plans de Deparcieux¹.

1. L'état des finances de la ville ne permit pas de réaliser le plan de Deparcieux, dont un arrêt du conseil avait confié l'exécution à Péronnet et

Les recherches scientifiques de Lavoisier furent interrompues à ce moment par les devoirs que lui imposaient ses fonctions dans la ferme générale, où il était entré en mars 1768, peu de jours après sa nomination à l'Académie. Désireux de se consacrer à la science, et sentant qu'une grande fortune lui en faciliterait les moyens et lui assurerait l'indépendance, il cherchait les moyens de faire fructifier par son travail la fortune personnelle qu'il tenait de sa mère. Sur le conseil d'un ami de la famille, M. de La Galaizière, intendant de la Lorraine¹, il entra dans les fermes à titre d'adjoint du fermier général Baudon, qui lui céda un tiers de son intérêt dans le bail d'Alaterra. Les collègues de Lavoisier à l'Académie ne virent pas d'un œil favorable cette détermination; ils craignirent que ses nouvelles fonctions ne l'éloignassent de la science; l'un d'eux, le géomètre Fontaine, aux observations de ses confrères, répondit : « Tant mieux! les diners qu'il nous donnera seront meilleurs². »

Sa position dans la ferme générale l'obligeait à des tournées d'inspection; l'année même de sa nomination, il parcourut la Picardie; mais, tout en remplissant les devoirs d'adjoint, il n'oubliait aucun de ses devoirs de savant. Durant ce voyage, comme dans tous ceux qu'il fit pour les fermes, il poursuivait avec une régularité absolue ses travaux; chaque jour il faisait des observations barométriques, prenait des notes de minéralogie et de géologie, en même

à Chezy : le devis s'élevait, en effet, à 8 millions. La question ne fut reprise qu'en 1786, époque à laquelle un ancien capitaine d'artillerie, M. de Fer de La Nouerre, proposa un plan un peu différent et plus économique; les travaux, commencés en 1788, furent suspendus l'année suivante et définitivement arrêtés par les événements de la Révolution. (BELGRAND, *les Anciennes Eaux de Paris*, p. 305 et suiv.)

1. CHEVREUL, *Journal des savants*, 1859, p. 710.

2. *Notice biographique rédigée par M^{me} Lavoisier* (manuscrit inédit).

temps qu'il augmentait la somme de ses connaissances en visitant les principales manufactures des provinces qu'il parcourait. Deux jours après avoir lu à l'Académie son mémoire sur les eaux de l'Yvette, il commençait une nouvelle tournée d'inspection, qui dura du 18 juillet 1769 au 7 janvier 1770, pour visiter les lignes des postes de douaniers et inspecter les manufactures de tabac. Il séjourna successivement à Châlons-sur-Marne, Charleville, Épernay, Soissons, Lille, Reims, d'où il adressa à Macquer l'observation d'une aurore boréale. Placé sous les ordres du fermier général Paulze, il entretenait avec celui-ci une volumineuse correspondance, toute relative aux affaires de la ferme. Rentré à Paris au commencement de 1770, il fit quelques rapports à l'Académie et lui lut son important mémoire sur l'attaque du verre par l'eau. Peu après, il fut chargé de se rendre au Havre et à Dieppe, afin d'expérimenter un instrument présenté par Cassini, et destiné à mesurer les hauteurs et à déterminer la latitude; ces expériences, dans lesquelles il eut comme collaborateur Fourray, professeur d'hydrographie au Havre, l'occupèrent tout le mois d'avril.

Il repartit en tournée le 9 août, en compagnie des fermiers généraux Jacques Delahante, de Parseval et de Bouilhac fils. Ce n'était certes pas un voyage d'agrément. Delahante, qui ne connaissait que les affaires de la ferme, lisait à ses collègues, en attendant le dîner, soit un mémoire sur l'état actuel de la régie du tabac en France et en Lorraine, soit un travail sur l'établissement de pompes à feu dans les salines de la Franche-Comté; puis c'étaient des conférences sur la manufacture de Dunkerque, sur celle de Gravelines. De son côté, Lavoisier devait rédiger et soumettre à ses compagnons divers mémoires sur la culture du tabac, en réponse aux questions posées par Paulze, qui

était chargé de ce département. Les fermiers généraux parcoururent toute la région du Nord : Lille, Dunkerque, Gravelines, Boulogne. Lavoisier, dans ses journaux de voyage, à ses notes de fermier général et à ses observations scientifiques, joint ses impressions de voyageur ; la description des vieilles églises qu'il visite, le récit d'une excursion au champ de bataille de Fontenoy, tout est sujet de satisfaction pour son ardente curiosité¹. Au bout de quinze jours, ses compagnons revinrent à Paris ; il continua seul son voyage d'inspection, qui le mena de nouveau à Reims, à Soissons et dans le Clermontois, et ne se termina qu'au mois de février 1771.

A ce moment, enfin, il put reprendre ses travaux de laboratoire. Diverses questions l'occupèrent alors ; outre les rapports que lui confia l'Académie, il entreprit des expériences sur l'emploi de l'alcool dans l'analyse des eaux pour la précipitation fractionnée des sels, sur l'action de l'eau sur le mercure ; il analysa diverses eaux et s'occupait surtout de l'eau de mer. Poursuivant la réalisation de l'atlas minéralogique, il opéra des nivellements dans Paris et aux environs, détermina la hauteur des clochers, des moulins, au-dessus du niveau de la Seine au pont Royal. Il se proposait, en même temps, de répéter l'expérience qu'il avait faite, en 1770, sur l'attaque du verre par l'eau ; d'en entreprendre de nouvelles sur le nitre, sur l'indigo ; de rechercher les causes de la variation du baromètre ; de refaire les tables de correction de ses aréomètres ; de compléter son mémoire de 1766 sur l'éclairage, etc.².

1. Le 25 août, il lut à la séance publique de l'Académie d'Amiens un mémoire sur l'histoire minéralogique de la France et particulièrement de la Picardie. (*Journal économique*, 1771.)

2. Registre des expériences, mémoires et rapports que je me propose de faire pour l'Académie, commencé le 11 mai 1771. (Note autographe de Lavoisier.)

CHAPITRE II

LA VIE PRIVÉE

Le mariage de Lavoisier. — La mort de son père. — M^{me} Lavoisier.
Les occupations de Lavoisier, ses amis, ses relations, son caractère.

I

LE MARIAGE — MADAME LAVOISIER

Les fonctions de Lavoisier l'avaient mis en relations avec le fermier général Paulze qui sut promptement apprécier le mérite de son jeune collègue, et, bientôt fut heureux de lui donner sa fille en mariage.

Jacques Paulze, avocat au parlement, était entré dans les fermes comme adjoint, puis avait été nommé titulaire, en 1768, par le contrôleur des finances Laverdy, en remplacement de Daugny, démissionnaire¹. Financier habile et probe, il tint souvent tête à l'abbé Terray dans les questions d'affaires. Intelligent et instruit, il fut directeur de la Compagnie des Indes ; c'est lui qui réunit et fournit à l'abbé Raynal, son commensal, les documents qui servirent à écrire la célèbre *Histoire philosophique des Deux-Indes*. Il avait épousé, en 1752, à Montbrison, M^{lle} Claudine Thoynet, fille d'une sœur de l'abbé Terray, alors simple conseiller-

1. C'est Daugny qui fit élever l'hôtel qui sert aujourd'hui de mairie au IX^e arrondissement, rue Drouot.

clerc au parlement. Quelques années après, il était resté veuf avec trois fils, Balthazar, Christian et Joseph-Marie, et une fille, Marie-Anne-Pierrette, née en 1758¹. M^{lle} Paulze n'avait pas treize ans quand Terray, devenu contrôleur général, cédant aux instances de la baronne de La Garde, qui avait une grande influence sur lui, se mit en tête de marier sa petite-nièce à un comte d'Amerval, gentilhomme âgé et sans état, frère de M^{me} de La Garde. Paulze ne craignit pas, au risque de compromettre sa fortune, de résister aux volontés de son oncle, le tout-puissant contrôleur des finances, dont il dépendait comme fermier général. Après une première réponse dilatoire, il lui écrivit la lettre suivante, qui fait honneur à son caractère :

« Lorsque vous m'avez parlé, mon cher oncle, du mariage de ma fille, je n'ai regardé ce projet que comme fort éloigné, et j'ai dû penser qu'il serait assorti par l'âge, le caractère, la fortune et les autres convenances ; je ne trouve aucun de ces avantages. M. d'Amerval a cinquante ans, ma fille n'en a que treize, il n'a pas 1 500 francs de rente, et ma fille, sans être riche, dès ce moment peut en apporter le double à son mari ; son caractère ne vous est pas connu, mais il ne peut convenir à ma fille, ni à vous, ni à moi ; j'ai encore là-dessus des renseignements certains. Ma fille a pour lui une aversion décidée ; je ne lui ferai certainement pas violence. »

De son côté, M^{me} de La Garde s'efforçait de gagner la jeune fille et de triompher de son opposition, en faisant briller à ses yeux la prochaine sortie du couvent et l'éclat d'une présentation à la cour. M^{lle} Paulze avait la plus grande répugnance pour M. d'Amerval, *fol d'ailleurs, agreste et dur, une espèce d'ogre*, disent les mémoires du

1. Baptisée, le 20 janvier 1758, à la paroisse de Saint-André de la ville et bailliage de Montrison.

temps¹. Terray fut d'abord vivement irrité contre Paulze, et lui témoigna son mécontentement en le menaçant de lui retirer la direction du département du tabac. Michel Bouret, alors fermier général, prit avec chaleur la défense d'un collègue dont l'activité et l'intelligence étaient si nécessaires à la compagnie : « Je suis fâché, dit-il à Terray, qu'il vous ait déplu, mais sa conduite vous plaira aux fermes, et ses talents vous mettront en état de faire un bon bail ; il est le seul homme en état de rétablir l'ordre dans différentes parties des fermes². » Le contrôleur général, cédant aux instances de Bouret, laissa Paulze à la tête de son département ; mais il n'en persista pas moins dans ses projets de mariage. Paulze, redoutant de nouvelles sollicitations, se résolut à marier sa fille le plus tôt possible pour la soustraire aux poursuites de d'Amerval, et songea à l'unir à Lavoisier. Le mariage fut décidé au mois de novembre 1771. Tous les amis et les parents de Paulze lui adressèrent les plus chaudes félicitations ; Trudaine de Montigny le complimente de son choix ; M^{me} Caze, sœur de M^{me} Paulze et par conséquent nièce de l'abbé Terray, écrit à Paulze en faisant allusion aux projets du contrôleur général : « Quel bonheur pour ma nièce d'avoir échappé au danger qui l'a environnée et d'être aujourd'hui au moment d'un établissement où elle trouve avec vous tous les avantages et les augures du plus parfait bonheur. Elle est si formée, si raisonnable, que je ne doute point qu'elle ne fasse le bonheur de son mari. »

Devant cette décision, toute la famille se demanda quelle conduite tiendrait l'abbé Terray, dont les volontés étaient dédaignées ; assisterait-il au mariage de sa petite-

1. *Mémoires de l'abbé Terray*, ou plutôt sur l'abbé Terray, p. 102. Ce pamphlet est de 1776.

2. *Correspondance de Paulze*.

nièce, alors qu'il était brouillé avec son frère aîné, M. Terray de Rozières, procureur général à la cour des aides, qui offrait son hôtel, l'hôtel d'Aumont, pour la signature du contrat, la maison de Paulze étant trop petite? Que fera l'abbé? s'écrivaient tous ses parents. L'abbé accepta la situation sans récriminer et rendit ses bonnes grâces à Paulze; non seulement il promit d'assister à la signature du contrat, mais il voulut que le mariage fût célébré à la chapelle du contrôle général, rue Neuve-des-Petits-Champs¹. Le contrat fut passé le 4 décembre 1771, par M^e Duclos-Dufresnoy, notaire de l'abbé Terray. Lavoisier était alors âgé de vingt-huit ans; sa fiancée en avait quatorze: tous deux avaient perdu leur mère en bas âge; mais Lavoisier, plus heureux que M^{lle} Paulze, élevée au couvent, avait eu l'affection maternelle de la chère tante Punctis. Lavoisier était grand; il avait les cheveux châtain et les yeux gris, la bouche petite, un aimable sourire, un regard d'une grande douceur. M^{lle} Paulze était de taille moyenne; elle avait les yeux bleus très vifs, les cheveux bruns, qui, dans ses portraits, sont recouverts, suivant la mode du temps, d'une perruque blonde fort disgracieuse, la bouche petite, le teint d'une grande fraîcheur.

L'assistance était nombreuse à la signature du contrat, dans les salons de l'hôtel d'Aumont. Plus de deux cents personnes étaient présentes, gentilshommes, savants, hommes d'État, fermiers généraux, dames de la cour, de la finance ou de la bourgeoisie: M. Bertin, ministre-secrétaire d'État; M. de Trudaine, intendant des finances; M. de Sartine, lieutenant général de police; M. Demars, conseiller de la Chambre des comptes; haut et puissant Jacques-Joseph-Marie Terray, chevalier, ministre d'État, contrôleur

1. Lettres de Caze et de Terray de Rozières à Paulze.



Portrait of a Woman
D. 1870



Arents. sc

*M^{lle}. Paulxe enfant
d'après un pastel*

général des finances ; Terray de Rozières ; Montigny, maître des requêtes ; Bouret, Douet, Grimod de La Reynière, Danger, Faventines, Puissant, Gigaut de Crisenoy, Delahante, Didelot, fermiers généraux, etc. L'Académie était représentée par d'Alembert, Cassini de Thury, Bernard de Jussieu¹. Parmi les dames se trouvaient la duchesse de Mortemart, la marquise d'Asfeld, la comtesse d'Amerval, M^{me} de Chavigny, M^{me} de Rozières, etc. ; c'était toute une compagnie choisie d'hommes distingués et de femmes élégantes. Le notaire, trouvant sans doute M^{lle} Punctis et M^{me} Lalaure² de trop mince condition, ne les a pas énumérées dans la liste des témoins ; mais M^{lle} Punctis, qui assurait à son neveu 50 000 livres au jour de son décès, réclama comme donataire l'honneur de signer le contrat avant tous les témoins, quelque haut placés qu'ils fussent, et apposa sa signature immédiatement après les jeunes époux et les pères ; de même pour M^{me} Lalaure, qui assurait dès à présent à son petit-neveu une part dans sa succession. Paulze n'avait pas à ce moment une grande fortune ; les premières années de sa gestion comme fermier général lui avaient laissé un déficit plutôt qu'un bénéfice ; aussi ne donnait-il à sa fille qu'une dot de 80 000 livres, sur lesquelles 21 000 étaient payées comptant ; le reste devait être versé dans l'espace de six années. On ne peut accuser Lavoisier d'avoir fait un mariage d'argent ; il était beaucoup plus riche que M^{lle} Paulze. Du côté maternel, il possédait plus de 170 000 livres ; son père lui donnait en le mariant 250 000 livres en avances d'hoiries ; mais il avait

1. Guettard voyageait alors en Italie : il avait envoyé de Rome ses félicitations à son jeune ami.

2. Marie-Marguerite Frère, mariée à Nicolas Lalaure, avocat au parlement et censeur royal en jurisprudence, était grand'tante de Lavoisier. Nicolas Lalaure a publié plusieurs ouvrages de droit.

emprunté près de 1 million pour faire les fonds d'avance de la ferme générale ; il y était alors intéressé pour la moitié d'une charge et y avait placé 780 000 livres. Après le paiement des intérêts des sommes empruntées, sa place d'adjoint à la ferme devait lui rapporter environ 20 000 livres.

Le mariage fut célébré le 16 décembre 1771 dans la chapelle de l'hôtel du contrôle général des finances, rue Neuve-des-Petits-Champs, par le curé de la paroisse de Saint-Roch. Les témoins de Lavoisier étaient deux parents éloignés : M. Hurzon, chevalier, intendant de la marine de Provence, et le fermier général Jacques Delahante, écuyer, secrétaire du roi ; du côté de M^{lle} Paulze, ses deux grands-oncles maternels, le ministre Terray et son frère Terray de Rozières.

Lavoisier avait alors quitté la demeure de la rue du Four-Saint-Eustache, où s'était écoulée sa jeunesse. Son père, qui avait dû se retirer des affaires pour des raisons de santé et céder sa charge de procureur au Parlement, avait acheté, rue Neuve-des-Bons-Enfants, une maison que les jeunes époux vinrent habiter, et où ils restèrent jusqu'à l'époque de la nomination de Lavoisier à la régie des poudres.

Peu de temps après le mariage de son fils, Lavoisier père, qui habitait tantôt au Bourget, tantôt à Paris, chercha à acquérir une charge qui pût conférer à son fils les privilèges de l'anoblissement. Il y avait alors plus de quatre mille charges qui procuraient la noblesse héréditaire, soit immédiatement, soit après une ou deux générations : « Ce sont aujourd'hui, dit Necker, les charges les moins honorifiques et les moins utiles qui multiplient davantage les anoblissements, parce qu'aussitôt qu'on les a possédées le temps nécessaire pour transmettre à ses enfants les droits qui y

sont attachés, on cherche communément à s'en défaire¹. »

Le père de Lavoisier acquit un des offices les plus recherchés de l'époque, celui de *conseiller-secrétaire du roi, maison, finances et couronne de France*, qui, avec le titre d'écuyer, transmettait la noblesse héréditaire. Trois ans après, il fut frappé d'apoplexie à sa maison de campagne du Bourget, et mourut le 15 septembre 1775, avant d'avoir atteint sa soixantième année : il fut inhumé deux jours après dans le chœur de l'église.

Lavoisier eut un violent chagrin de cette mort prématurée. Sa correspondance de jeunesse nous a montré quelle affection profonde unissait le père et le fils, quelle intimité et quelle confiance présidaient à leurs rapports :

« Vous connoissés, écrit-il à une de ses tantes, et vous avés été souvent témoin de la tendre amitié qui nous avoit toujours unis, et de la confiance qu'il avoit eue en moi dès mon enfance. Vous devés juger, en conséquence, combien cette séparation a été cruelle. Comme il n'a fait que du bien et qu'il n'a jamais fait de mal à personne, il jouit sans doute de la récompense des justes, et j'espère que son esprit de droiture, d'équité et d'intégrité me servira de guide après sa mort, comme il m'a servi d'exemple et de modèle pendant sa vie². » Et à M. de Tressan³, il écrivait deux jours après : « C'est moins la perte d'un père que j'ai à regretter dans ce moment, que celle du meilleur de mes amis. L'union, la tendresse, la confiance réciproque qui régnoient entre mon père et moi depuis ma plus tendre enfance avoient fait jusqu'à ce moment le bonheur de mes jours. »

1. NECKER. *Administration des finances*.

2. Lettre du 24 septembre adressée à M^{me} Lavoisier, à Villers-Cotterets.

3. Le comte de Tressan, né en 1705, mort en 1783, a donné un *Traité sur l'électricité*. Il est plus connu par ses productions littéraires, et surtout par la publication des anciens romans de chevalerie. Il était membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences.

Lavoisier, nommé régisseur des poudres au mois de mars 1775, habita alors à l'Arsenal, dans un hôtel, aujourd'hui détruit, qu'il ne quitta qu'en 1792. M^{lle} Punctis ne se sépara pas de lui ; elle resta toujours la mère attentive et dévouée, et, dans toutes les lettres que reçoit Lavoisier, aucun de ses correspondants n'oublie de saluer M^{lle} Punctis. Cette fidèle amie ne devait survivre que de quelques années à son beau-frère ; elle mourut au commencement de 1781, à peine âgée de cinquante-six ans, laissant toute sa fortune à son neveu. Déjà, l'année précédente, la grand-tante de Lavoisier, M^{me} Lalaure, était morte en le faisant son héritier. Ainsi peu à peu disparaissaient tous ceux qui avaient connu et protégé sa jeunesse, mais il resserrait ses liens d'affection avec la famille de sa femme, son beau-père Paulze, son beau-frère Balthazard, adjoint à la ferme générale¹, et il trouvait près de lui une compagne qui l'aimait et l'admirait.

M^{me} Lavoisier, en effet, avait vite compris et apprécié la haute valeur de l'homme auquel elle était unie ; d'une vive intelligence, d'une grande puissance de volonté, elle s'était mise immédiatement à l'étude pour se rendre digne de lui. Elle demandait à son frère Balthazard des leçons de latin et lui écrivait en 1777 (elle avait alors dix-neuf ans) : « Quand reviens-tu ? Le latin a besoin que tu sois ici ; viens t'ennuyer à me faire décliner et conjuguer pour me faire plaisir et me rendre digne de mon mari et de tes soins. » Elle apprit l'anglais et le sut assez pour aider Lavoisier en lui traduisant un grand nombre de mémoires de chimie. Outre des traductions inédites de Priestley, Cavendish, Henry, etc., elle

1. Balthazard Paulze, né à Montbrison le 6 novembre 1750. Il avait rédigé le journal d'un voyage en Angleterre et commencé un ouvrage sur les mœurs et coutumes des peuples. Il mourut avant 1780. (Voir *Appendice I, Généalogies.*)

fit imprimer une brochure de Kirwan *Sur la force des acides*, et un ouvrage du même auteur *Sur le phlogistique*¹. « M^{me} Lavoisier, une personne pleine d'animation, de sens et de savoir, dit Arthur Young, qui lui rendit visite au mois d'octobre 1787, nous avait préparé un déjeuner anglais au thé et au café; mais la meilleure partie de son repas, c'était, sans contredit, sa conversation, soit sur l'*Essai sur le phlogistique* de M. Kirwan, qu'elle est en train de traduire, soit sur d'autres sujets qu'une femme de sens travaillant dans le laboratoire de son mari sait si bien rendre intéressants. »

Elle dessinait et gravait; c'est elle qui fit les planches du *Traité de chimie* de son mari, publié en 1789; elle avait appris la peinture sous la direction de David, et l'on conserve d'elle un portrait de Franklin².

Comme nous l'indique Young, elle accompagnait son mari dans le laboratoire et l'aidait dans ses travaux; souvent elle notait, sous sa dictée, le résultat des expériences, et les registres du laboratoire contiennent de nombreuses pages de sa main. Elle a laissé deux dessins inédits où elle s'est représentée écrivant devant une table, pendant que Lavoisier et Seguin font une expérience sur les phénomènes de la respiration³. Tous ses écrits témoignent de la plus grande admiration pour le caractère et le génie de son mari; associée entièrement à ses travaux, elle combattait pour le triomphe de ses idées, et cherchait à leur

1. *De la force des acides et de la proportion des substances qui composent les sels neutres*. Ouvrage traduit de l'anglais de M. Kirwan par M^{me} L... Brochure in-8 sans date. — *Essai sur le phlogistique* de Kirwan, in-8, 1788.

2. Franklin lui écrivait de Philadelphie, le 23 octobre 1788. « Un violent accès de goutte m'a longtemps empêché d'écrire à ma chère amie; autrement je l'aurais remerciée plus tôt du portrait dont elle a eu la bonté de me faire présent. Ceux qui l'ont vu déclarent que la peinture a un grand mérite, mais surtout ce qui me le rend cher, c'est la main qui l'a faite... »

3. Voir page 119.

rallier des adhérents¹. Après la mort de Lavoisier, elle édita les *Mémoires de chimie* dont il avait projeté la publication².

II

LES OCCUPATIONS DE LAVOISIER, SES RELATIONS, SES AMIS, SON CARACTÈRE

Pour satisfaire à toutes les exigences de ses fonctions diverses, et pouvoir se consacrer aux recherches de laboratoire, Lavoisier avait apporté dans l'emploi de son temps sa méthode habituelle. Il avait décidé de donner six heures par jour aux sciences, le matin, de 6 heures à 9 heures, et le soir, après le dîner, de 7 à 10 heures. Le reste de la journée était employé aux affaires de la ferme générale, de la régie des poudres, aux séances de l'Académie, aux commissions dont il faisait partie ; un jour de la semaine était entièrement consacré aux expériences : « C'était pour lui un jour de bonheur ; quelques amis éclairés, quelques jeunes gens fiers d'être admis à l'honneur de coopérer à ses expériences, se réunissaient dès le matin

1. Elle était en correspondance avec Saussure qu'elle convertissait à la doctrine nouvelle : « Vous triomphés de mes doutes, Madame ; du moins sur le phlogistique, principal objet de l'intéressant ouvrage dont vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer un exemplaire, J'étois autrefois grand admirateur de Stahl, c'est dans ses ouvrages que j'ai puisé ma première notion sur la Chymie, et les objections que l'on avoit élevées contre sa doctrine n'avoient point encore opéré sur moi une conviction parfaite. Mais les préventions les plus fortes doivent céder à la force des raisonnements de M. Lavoisier et de ses savants amis. Lorsque je compare la clarté et la justesse de leurs arguments avec la confusion et le vague qui règnent dans les objections de M. Kirwan, je ne puis pas m'empêcher de penser que malgré la netteté et la précision avec laquelle vous avez rendu ses idées, l'honneur que vous lui avez fait, Madame, de le traduire aura été funeste à sa réputation... etc., etc. » (Lettre de Saussure à M^{me} Lavoisier, datée de Genève, le 7 novembre 1788.)

2. Voir Appendice : III, *Madame Lavoisier*.

dans le laboratoire ; c'était là que l'on déjeunait, que l'on dissertait, que l'on créait cette théorie qui a immortalisé son auteur ; c'était là qu'il fallait voir, entendre cet homme d'un esprit si juste, d'un talent si pur, d'un génie si élevé ; c'était dans sa conversation que l'on pouvait juger de la hauteur de ses principes de morale¹. »

A mesure que sa réputation grandissait et qu'il révolutionnait la chimie en substituant de nouvelles conceptions aux théories alors dominantes, son laboratoire devenait le rendez-vous de tous les hommes éminents dans les sciences. Les étrangers qui visitaient Paris tenaient à honneur d'y être reçus ; Arthur Young se présentait avec une lettre de recommandation de Priestley ; celui-ci y était venu au mois d'octobre 1774. On y vit Blagden, secrétaire perpétuel de la Société royale de Londres ; Ingenhouz, de Vienne, qui découvrit le rôle de la lumière dans l'action exercée par les végétaux sur l'acide carbonique ; Fontana, conservateur du cabinet de physique du grand-duc de Toscane, connu par ses recherches sur le venin de la vipère et sur la nature de l'air déphlogistiqué et de l'air nitreux ; le chevalier Landriani, réfractaire aux théories nouvelles et devant qui Lavoisier répéta ses expériences le 20 mars 1788, en présence de Welter², d'Hassenfratz et de M^{me} Lavoisier qui a tracé le récit de cette séance dans le registre de laboratoire de son mari³ ; l'illustre Franklin, le chimiste allemand Jacquin, défenseur des doctrines de Black contre les attaques de Crautz et de Meyer ; l'Anglais Tennant, jeune et encore inconnu, qui appliqua les découvertes de

1. *Notice biographique rédigée par M^{me} Lavoisier* (inédite).

2. Welter, né en 1763, mort en 1852, nommé correspondant de l'Institut en 1799, est surtout connu par l'invention des tubes de sûreté, dit tubes de Welter.

3. Sous le titre de : *Expériences pour tenter la conversion du chevalier Landriani*.

Berthollet sur le rôle décolorant du chlore et créa à Glasgow la première fabrique de chlorure de chaux; enfin le célèbre Watt, l'inventeur de la machine à double effet. Guyton de Morveau, avocat général à Dijon, vint à Paris pour la première fois en 1775. Traducteur des œuvres de Bergmann, rédacteur du *Dictionnaire de chimie* de l'*Encyclopédie méthodique*, il défendit avec ardeur la doctrine du phlogistique jusqu'en 1786, époque à laquelle il revint à Paris pour présenter ses derniers doutes à Lavoisier et se convertir enfin à la chimie pneumatique. Les chimistes et les mathématiciens de l'Académie se donnaient rendez-vous aux réunions de l'Arsenal; c'étaient Macquer, un des doyens de l'Académie, qui occupait une situation prépondérante dans le monde scientifique¹; Darcet, connu par ses recherches sur la porcelaine; Bucquet, qui collabora avec Lavoisier et fut le maître de Fourcroy²; Cadet de Gassicourt, qui donna son nom au composé arsenical, le cacodyle, longtemps appelé *liqueur de Cadet*; Berthollet, auquel était réservé une glorieuse carrière; les géomètres Vandermonde et Cousin, les mathématiciens Lagrange, Laplace, Monge, le lieutenant du génie Meusnier, qui devint membre de l'Académie, collabora comme Laplace et Monge avec Lavoisier, et fut tué en 1793 au siège de Mayence où il commandait le génie³.

On y voyait aussi les grands seigneurs qui partageaient le goût de l'époque pour les sciences : le duc de La Roche-

1. Ses *Éléments de chimie* et son *Dictionnaire* lui avaient acquis une grande réputation. J.-J. Gmelin lui écrivait de Tubingue, le 1^{er} décembre 1753, qu'il faisait son cours d'après les *Éléments de chimie théorique et pratique*. Macquer mourut en 1786.

2. Bucquet, élève de Rouelle, mourut en 1780, à l'âge de trente-quatre ans; il était membre de l'Académie.

3. Les ennemis l'honoraient à ce point qu'il y eut une suspension d'armes pendant les funérailles de Meusnier. (*Vie de Merlin de Thionville*, par Jean REYNAUD.)

foucauld, qui avait étudié la formation du salpêtre dans les terrains de son domaine de la Roche-Guyon¹; le duc de Chaulnes², connu par ses recherches sur l'air fixe des cuves de brasseurs; le duc d'Ayen, président de l'Académie.

Les géomètres et les physiciens de l'Académie, qui assistaient aux expériences de Lavoisier, se rallièrent avant les chimistes à ses théories et furent les premiers adeptes de la doctrine nouvelle.

Le laboratoire de l'Arsenal était toujours un objet d'intérêt pour les savants qui le fréquentaient et y assistaient à des expériences inédites. Ils pouvaient y voir des appareils nouveaux, construits à grands frais par les ouvriers les plus habiles de Paris, *des instruments d'une précision inconnue jusqu'à cette époque dans les laboratoires de chimie*³. Lavoisier encourageait de sa bourse et de ses conseils les constructeurs d'instruments; il fournissait à Meigné, son fabricant de baromètres, l'argent nécessaire pour construire un baromètre inventé par celui-ci, et *dont le travail exigeait des dépenses au-dessus des facultés d'un artiste*⁴; il s'adressait à Fortin pour ses thermomètres, ses balances d'une extrême précision, et pour la construction des appareils qu'il imaginait et qu'on ne pouvait réaliser d'une manière satisfaisante qu'après de nombreux tâtonnements; il consacrait des sommes considérables à ses recherches, et un contemporain prétend que les seules expériences sur

1. Le duc de Laroche-foucauld-d'Enville, né le 1^{er} juillet 1743, député aux États Généraux par la noblesse de Paris, fut des premiers de son ordre à se rallier au Tiers État; il fut assassiné à Gisors, le 14 septembre 1792.

2. Louis d'Albert d'Ailly, d'abord duc de Pecquigny, né en 1741, mort en 1773, prit le titre de duc de Chaulnes à la mort de son père, qui s'était fait connaître par des recherches de physique et était membre honoraire de l'Académie des sciences.

3. FOURCROY, article *Chimie* du *Dictionnaire de chimie* de l'Encyclopédie méthodique.

4. Lettre de Meigné.

la synthèse de l'eau coûtèrent près de 50 000 livres¹. Quand Arthur Young visita ce laboratoire, *théâtre*, dit-il, *d'expériences suivies par le monde entier*, et tandis qu'il admirait les machines électriques, la cuve pneumatique, les appareils pour l'analyse et la synthèse de l'eau, Lavoisier lui fit remarquer que tous les instruments avaient été construits par des artistes français; il était heureux d'avoir contribué, par ses encouragements, à développer en France l'art de la construction des appareils de précision pour lesquels nous avons été longtemps tributaires de l'Angleterre.

Il accueillait les jeunes gens qui avaient des dispositions pour les sciences, leur ouvrait son laboratoire, et les mettait en relations avec les savants qui fréquentaient chez lui. Les uns y entreprenaient des recherches personnelles, d'autres lui servaient de préparateurs; ainsi Gengembre, connu dans les sciences par la découverte de l'hydrogène phosphoré spontanément inflammable, l'aida dans les recherches entreprises avec Laplace sur la chaleur animale. Hassenfratz, Adet furent aussi ses préparateurs, mais Lavoisier les dirigeait en tout et tenait régulièrement le registre de ses expériences, que l'on peut suivre pas à pas depuis le mois de février 1773². Jamais il ne communiqua une découverte à l'Académie avant d'avoir répété l'expérience devant les savants qui venaient le visiter, exigeant leurs critiques et soumettant ses idées à une dis-

1. QUÉNAUD, *Biographie de Lavoisier*. — La grande balance de précision fut payée 600 livres; l'appareil pour la combustion des huiles, 390 livres; l'appareil pour la fermentation spiritueuse, 220 livres, etc. (*Mémoires de Fortin*.) Voir sur les instruments de Lavoisier, le *Catalogue des collections du Conservatoire des Arts et Métiers*, et l'intéressante notice de M. TRUCHOT (*Annales de chimie et de physique*, 5^e série, t. XVIII, 1879.)

2. Il avait laissé quatorze registres de laboratoire, petit in-folio. On en possède encore treize. Presque toute la rédaction est de sa main, une partie est de la main de M^{me} Lavoisier.

cussion approfondie ¹; c'est à la suite de ces entretiens que naissaient des collaborations avec Meusnier, Laplace, Vandermonde, etc. Le laboratoire et les salons de l'hôtel de l' Arsenal étaient devenus le centre où affluaient tous ceux, académiciens ou gentilshommes, qui s'intéressaient aux sciences. Quand il s'agissait de réunir les commissions académiques, Lavoisier convoquait les commissaires chez lui; on suspendait le travail à deux heures pour le dîner. S'il voulait montrer une expérience nouvelle et importante, il adressait des invitations spéciales et réunissait à sa table les grands seigneurs et les roturiers. Ainsi, pour assister à l'expérience de la synthèse de l'eau, il convoquait Malesherbes, le duc de Chaulnes, l'apothicaire et académicien Baumé, ses collègues Meusnier et Cornette, le physicien Charles, M. de Villedeuil, intendant du département de la régie générale, etc.

Il entretenait des relations amicales avec la plupart des hommes distingués dans la politique et l'administration : Malesherbes ²; le duc de Liancourt, qu'il fréquenta surtout au comité d'agriculture; le ministre Turgot, qui l'associait à ses plans de réforme et qui avait la plus grande estime pour lui; Necker, qui le consultait sur les projets de reconstruction des hôpitaux; Dupont de Nemours qui partageait ses idées économiques, et qui mérita d'un contemporain l'éloge suivant : « Je n'ai pas connu d'homme plus

1. Ainsi les expériences sur l'acide marin gazeux (acide chlorhydrique) furent répétées le 27 février 1776, en présence du duc de La Rochefoucauld, du duc de Chaulnes, de Macquer, de Desmarets, de Vandermonde, du comte de Milly, de Baumé, du chevalier d'Arcy, et de Montigny (qu'il ne faut pas confondre avec Trudaine de Montigny).

2. Lavoisier n'ayant pu aller dîner chez Malesherbes, celui-ci lui écrivait familièrement : « M. de Lavoisier voudrait-il réparer quelques torts envers M. de Malesherbes en venant dîner jeudi prochain à Vaugirard. Si cela lui convient, M. de Malesherbes lui propose de se trouver chez lui à la Chancellerie, place Vendôme, sur les onze heures, et on le mènera. »

porté à sacrifier soit au bien public, soit à l'amitié, les intérêts de sa fortune et même ceux de sa gloire. ¹ »

L'un de ses amis les plus chers fut Trudaine de Montigny. Fils de Daniel-Charles Trudaine, conseiller d'État, président du bureau du commerce et chargé du service des ponts et chaussées, Trudaine de Montigny avait succédé à son père en 1769, et, en acceptant sa place, il avait donné le rare exemple d'en refuser les appointements. Voulant s'adonner à la chimie malgré ses occupations, il avait installé un laboratoire dans sa belle terre de Montigny, située dans la Brie, à dix-huit heures de Paris : « Je travaille activement, écrivait-il à Lavoisier, le 14 juillet 1772, à devenir votre confrère chimiste. J'ai un laboratoire dont je ne sors pas, depuis trois jours qu'il est fini. » Lavoisier alla passer quelque temps à Montigny en 1774 et travailla dans ce laboratoire. La même année, il put, grâce à la générosité de Trudaine qui avait fait les frais d'une lentille de quatre pieds de diamètre, reprendre, en collaboration avec Macquer, Brisson et Cadet, les expériences entreprises deux ans auparavant, au moyen de la lentille de Tschirnhausen, sur les effets de la lumière du soleil. Il perdit en 1777 Trudaine de Montigny, qui mourut subitement à peine âgé de quarante-quatre ans ².

Outre ses travaux de laboratoire, ses rapports à l'Académie, il avait encore à satisfaire à chaque instant aux demandes des ministres qui réclamaient son avis sur une foule de questions. Aussi était-il obligé à une vaste correspondance où l'on voit figurer les contrôleurs des finances

1. LACRETELLE, *Histoire du Directoire*. — Sur Dupont de Nemours, voir Léonce DE LAVERGNE, *les Économistes français du XVIII^e siècle*.

2. Les deux fils de Trudaine, appelés l'un Trudaine de Montigny, l'autre Trudaine de La Sablière, périrent sur l'échafaud le 6 thermidor an II. Ils avaient été impliqués, avec leur ami intime André Chénier, dans la prétendue conspiration de la prison de Saint-Lazare.

d'Ormessou, Amelot, Lambert, les ministres Turgot, de Breteuil, Bertin, de Vergennes, de Boynes, de Castries, de La Luzerne, Necker, le duc de Luxembourg, président de l'Assemblée provinciale de l'Orléanais, l'abbé Siéyès, les savants Black, Banks, Blagden, Priestley, Senebier de Genève, Guettard, Macquer, Baumé, Berthollet, Chaptal, Fourcroy, Broussonnet, Vicq d'Azyr, Condorcet, Borda, Méchain, Delambre, puis Van Marum, Van Mons, et plus tard les hommes de la Révolution, les ministres Delessart, Clavières, Garat, Tarbé, les membres des assemblées Bureaux de Pusy, Laffon-Ladébat, Prieur (de la Côte-d'Or), Arbogast, Lakanal, Nompère de Champagny, depuis duc de Cadore.

Il avait en outre toute une correspondance relative aux affaires de la régie des poudres ou de la ferme générale; enfin il écrivait régulièrement aux savants qu'il avait chargés de relever les observations météorologiques, Cotte, Romme, Blondeau, Thévenard, Hatton La Gainière, etc. Un de ses amis qui habitait Londres, Magalhaens ou Magellan, de la famille du célèbre navigateur, lui envoyait tous les mémoires sur les sciences qui paraissaient en Angleterre et le tenait au courant des découvertes de Priestley¹.

Il avait l'habitude d'écrire des minutes de ses lettres, en remaniait fréquemment la rédaction et les faisait recopier par un secrétaire; souvent il retouchait encore cette copie prête à être expédiée, n'abandonnant rien à l'improvisation, pesant chaque terme, mesurant chaque expression. Si ses minutes n'avaient pas été conservées, si l'on ne possédait pas tous ses manuscrits, imprimés ou inédits, on ne

1. Jean-Hyacinthe Magalhaens, né en Portugal en 1722, mort en 1790, a publié plusieurs ouvrages sur les instruments de physique et d'astronomie. Lalande cite avec éloge sa *Description des Octants et Sextants anglais*. Magalhaens était membre de la Société royale de Londres et correspondant de l'Académie des sciences.

pourrait croire qu'il ait pu suffire à cet immense et incessant travail. L'examen de ses papiers permet encore de constater qu'il était le rédacteur des lettres émanées des comités dont il faisait partie; un grand nombre de ses minutes sont signées : *les régisseurs généraux des poudres* ou *la Commission des poids et mesures* ou *les membres de la Trésorerie nationale*. Quand il avait à demander à des ministres l'envoi de lettres ou de circulaires sur les affaires de la ferme, de la régie des poudres ou de l'Académie, il en rédigeait lui-même les minutes et les adressait au ministre qui n'avait qu'à les faire copier et à les signer; ainsi, une lettre de Turgot au ministre de la marine, une lettre de Necker aux fermiers généraux, une instruction de Clavières, ministre des contributions publiques, adressée en 1792 aux administrateurs du département des Ardennes, sont entièrement de sa main. Dans tous les comités, il était l'homme indispensable, celui qui réunissant les fonctions modestes de secrétaire et de trésorier, dirigeait la marche des affaires, et savait les faire aboutir; tel nous le verrons à l'Académie, à la régie des poudres, au comité d'agriculture, à la commission des poids et mesures. Pour se faire une idée de son activité, il n'y a qu'à le suivre, par exemple, pendant les années 1787 et 1788. En 1787, outre plusieurs rapports à l'Académie, il prend part à la rédaction de la *Nomenclature chimique*, découvre au laboratoire les principes de l'analyse organique et y entreprend des recherches sur la végétation; il se rend au mois de septembre à Orléans pour assister à la première séance de l'Assemblée provinciale, et repart pour aller visiter au mois d'octobre les forges du Creuzot, revient en novembre à Orléans où il reste deux mois, pendant lesquels il présente à l'Assemblée provinciale de longs et importants mémoires. En 1788, il rédige son *Traité de chimie*, prend

part à la réfutation du livre de Kirwan sur le phlogistique, se rend en février à Orléans comme membre de la commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale, fait un voyage en Normandie, continue ses expériences sur l'analyse organique, rédige plusieurs rapports demandés par les ministres, et s'occupe avec Berthollet de la poudre au chlorate de potasse.

Élevé dans une famille pieuse qui avait fourni plusieurs prêtres à l'Église, il en avait gardé les croyances ; à un écrivain anglais, Edward King¹, qui lui avait envoyé un ouvrage de controverse, il écrivait : « C'est une belle cause que vous entreprenez de défendre que celle de la révélation et de l'authenticité des Saintes Écritures, et ce qui est remarquable, c'est que vous employez dans ce moment pour les défendre précisément les mêmes armes qu'on a employées bien des fois pour les attaquer². »

Il était animé d'un profond amour de l'humanité, d'un généreux élan de pitié pour les faibles ; nous le verrons, dans toutes les circonstances, agiter les questions économiques dont la solution tend à assurer le bien-être du peuple : réformes agricoles, développement de l'industrie, création d'établissements de bienfaisance, répartition équitable des impôts. « S'il est permis, dit-il, de faire des exceptions en faveur de quelque ordre de citoyens, surtout en matière d'impôts, ce ne peut être qu'en faveur des pauvres. »

Sa bonté était grande, bonté intelligente et non bienveillance banale. Il était toujours prêt à servir de sa bourse et de son influence ceux qui lui paraissaient dignes d'intérêt : il recommandait Gengembre pour occuper la chaire de

1. Lettre du 20 août 1788. — King, né vers 1735, mourut en 1807.

2. Il était *patron laïc* de la chapelle de son château de Fréchaines, et à ce titre avait nommé, par acte du 7 août 1784, un chapelain, l'abbé Bellavoine, auquel il donnait annuellement 290 livres.

physique au Musée¹, le chimiste Adet pour une place de médecin des bâtiments², alors que celui-ci, sans fortune et sans position, se proposait de passer à Saint-Domingue pour y exercer la médecine. Quand Adet eut l'idée de créer les *Annales de chimie*, c'est encore Lavoisier qui s'occupa de lui faire obtenir le privilège indispensable³. Il fournit à un autre de ses élèves l'argent nécessaire pour un voyage d'herborisation dans les Pyrénées⁴. Sa grande fortune lui permettait de secourir généreusement ceux qui s'adressaient à lui, et ses papiers renferment encore près de 20 000 livres de billets qui n'ont jamais été remboursés.

Les villes de Blois et de Romorantin eurent également recours à lui dans un moment de détresse. Après la mauvaise récolte de 1788, le prix du blé s'éleva tellement sur le marché de ces villes qu'elles durent faire des emprunts pour acheter des grains et venir en aide à la population : Lavoisier offrit 50 000 livres à Blois et 6 000 livres à Romorantin. Blois n'accepta que 32 000 livres qu'elle se proposait de rembourser au mois d'août 1789 ; les habitants de Romorantin se libérèrent en mars 1791, mais Lavoisier refusa d'accepter l'intérêt de ces sommes. « Ce n'est point un placement de fonds que j'ay fait quand j'ay eu l'intention de concourir aux actes de bienfaisance et d'utilité publique et j'en aurois perdu le faible mérite si ce prêt n'avoit pas été absolument gratuit⁵. » Blois et Romorantin lui décernèrent le titre de citoyen de leurs villes : « Rien ne pou-

1. Le Musée, plus tard Lycée de la rue de Valois, était un établissement libre d'instruction publique.

2. Lettre à Condorcet (1788).

3. Voir Appendice : VII. *La création des « Annales de chimie ».*

4. « Un de mes compatriotes, et son élève en chimie, fut aux frais et sur les ordres de son digne maître, herboriser dans les Pyrénées ; beaucoup d'autres jeunes gens sans fortune recevaient de lui l'argent nécessaire à leur instruction. » BRAD, *Hygiène militaire*, poème in-8°, 1815.

5. Lettre aux officiers municipaux de Romorantin.

vait me flatter d'avantage, écrit-il alors, que le titre honorable de citoyen de Blois que vous venés de me déférer. C'est un lien qui me rattache à votre province et à votre ville. Blois devient pour moi une patrie d'adoption qui ne m'est pas moins chère que celle qui m'a vu naître...¹ »

La modestie de Lavoisier égalait sa bienfaisance : aucun sentiment de jalousie ne l'animait envers les chimistes ses rivaux. Il s'employa activement en faveur de Guyton de Morveau qu'il fit nommer membre de la Société royale de médecine, et, pour lui faire obtenir la place de procureur général de la Monnaie de Paris, il le recommanda au ministre dans les termes suivants : « Il ne suffit pas que le magistrat qui sera appelé à cette place, mérite la confiance publique, il faut encore qu'il l'inspire, il faut qu'à une grande intégrité il joigne un profond sçavoir et surtout beaucoup de connaissances en chimie. Il existe en France un homme qui réunit toutes ces qualités, c'est M. de Morveau, ancien avocat général au parlement de Dijon. » Il défendit les intérêts de Fourcroy auprès du ministre des finances, et fit l'éloge des travaux de Berthollet dans un rapport sur les procédés de blanchiment au chlore. Il s'occupa aussi de son vieux maître Guettard. Quand Guettard, âgé de 70 ans, dut quitter

1. M. Dupré, dans une intéressante notice publiée dans le *Journal de Loir-et-Cher* des 17 et 19 novembre 1867 (*Lavoisier dans le Blésois*), croit que la ville reçut les 50 000 livres et ne les remboursa jamais. Blois n'accepta que 32 000 livres. Ses officiers municipaux écrivaient le 6 juillet 1789 : « Toujours pénétrés de reconnaissance du service important que vous nous avez rendu et désirant en même temps n'en user qu'avec la circonspection convenable, nous croyons devoir vous engager à disposer librement des 18 000 livres que le malheur des circonstances ne nous a pas permis d'employer en achats utiles.

« Nous espérons, vu la proximité des récoltes et les secours qui nous ont été procurés par le gouvernement, pouvoir vous remettre, à compte des 32 000 livres que nous avons reçues, une partie de cette somme dans trois semaines. »

Je n'ai retrouvé aucune pièce indiquant si les 32 000 livres furent remboursées en partie ou en totalité.

l'appartement qu'il occupait au Palais-Royal, à titre de garde du cabinet d'histoire naturelle du duc d'Orléans, il possédait une magnifique bibliothèque qu'il ne pouvait loger dans le modeste appartement auquel le réduisait son peu de fortune. Lavoisier s'entremet pour lui, et obtint de Berthier, intendant de Paris, d'acquérir une partie des livres pour la Société d'agriculture, une autre pour l'École vétérinaire, lui-même se réservant d'acheter les livres de chimie. Après la mort de Guettard, dont Condorcet devait prononcer l'éloge à l'Académie, c'est Lavoisier qui se chargea d'en réunir les matériaux. Dans les lettres qu'il écrivit à ce sujet à Guettard père, à Hennin, premier commis du département des affaires étrangères, qui avait voyagé en Pologne avec Guettard, il rend un affectueux hommage à la mémoire de son premier maître¹.

Il était en relations suivies avec les savants étrangers : certains écrivains, comme Robison, l'éditeur des œuvres de Black, Thomson dans son *Histoire de la chimie*, ont avancé que Priestley et Black se plaignaient amèrement des procédés de Lavoisier à leur égard. Ce sont là des assertions sans preuves contre lesquelles proteste toute la vie de Lavoisier et qu'infirme sa correspondance avec les savants de l'Angleterre. En écrivant au traducteur anglais de ses *Opuscules*, il disait : « Je serai forcé de n'être pas toujours de l'avis de M. Priestley, mais je puis me tromper, et, malgré la portion d'amour-propre naturel à tout individu, je vous avoue que j'ay souvent plus de confiance aux idées de M. Priestley qu'aux miennes. » Il était en correspondance avec Banks, Blagden, Priestley, Black ; il leur adressait des Français qui visitaient l'Angleterre et l'Écosse, de même que ces savants donnaient des lettres de recommandation pour

1. Guettard lui légua tous ses papiers, parmi lesquels se trouvaient aussi des manuscrits de Réaumur.

l'Arsenal aux Anglais qui venaient sur le continent. Rempli de respect pour Black, il ne manquait aucune occasion de rendre hommage au grand savant écossais qui avait le premier découvert la présence de l'acide carbonique dans la pierre calcaire et donné la raison d'être de la production de la chaux vive. En 1774, quand il envoya ses Opuscules à la Société d'Edimbourg ; il écrivit : « Vous avez le bonheur de posséder parmi vous le sçavant Monsieur Black, qui le premier a réuni en un corps de doctrine le phénomène de la fixation de l'air dans les corps... Je prends la liberté de joindre ici un exemplaire de mon ouvrage pour M. Black, votre illustre confrère, en vous priant de l'assurer qu'il n'existe pas d'admirateur plus zélé que moi de ses talens, » et il lui témoignait le même respect, la même admiration quinze ans après, en lui faisant parvenir son *Traité de chimie* : « Vous y trouverez une partie des idées dont vous avés jeté les premiers germes... Ce n'est qu'en tremblant que je sou mets la doctrine nouvelle au premier de mes juges, à celui dont j'ambitionne le plus les suffrages. » D'un autre côté, les lettres de Black et de Priestley témoignent de la plus grande estime pour le génie et le caractère de Lavoisier.

Dans les questions de priorité, il rend équitablement à chacun ce qui lui appartient ; il rattache ses découvertes à celles de Hales et de Black, et rappelle que l'oxygène a été isolé avant lui par Priestley ; dans le mémoire sur la synthèse de l'eau réalisée en collaboration avec Laplace, il indique que Monge était arrivé avant eux aux mêmes résultats, et ajoute modestement : « Son expérience est beaucoup plus concluante que la nôtre et ne laisse rien à désirer. » Le sentiment de la justice dominait en lui ; il souffrait de voir donner les places à la faveur et non au mérite. S'il avait cru que cet abus cesserait en même temps que le gouvernement personnel, il eut l'occasion

d'être détrompé par une demande de Le Chapelier et des autres députés de la Bretagne, qui appuyaient chaudement la candidature d'un habitant de Rennes à la fonction de commissaire des poudres de cette ville, en remarquant qu'un Breton devait être préféré à un étranger. Sans crainte de s'attirer de puissantes inimitiés, il rédigea, au nom des quatre régisseurs des poudres, une lettre où il rappelait sévèrement les députés de la Bretagne aux principes de la justice.

« Si, sous un gouvernement arbitraire, un ministre accessible à la faveur nous eût adressé une sollicitation aussi pressante, nous en eussions été affligés et effrayés; mais nous lui aurions opposé les principes, et nous aurions essayé de le convaincre qu'aucune partie du service public ne peut être bien remplie si la faveur ou la recommandation disposent des places. Notre position est bien plus favorable dans ce moment où nous avons à répondre à des citoyens qui ont donné tant de preuves de leur attachement immuable à tout ce qui est d'ordre et de justice, de leur éloignement pour tout ce qui tient à l'arbitraire, de leur aversion pour tout ce qui peut être regardé comme un passe-droit. Nous pouvons leur dire qu'après avoir contribué avec un si noble courage à détruire l'esprit particulier de province et de ville, ils ne pourraient regarder comme étranger pour la ville de Rennes un citoyen français qui, pour prix de son travail, y remplirait une place que la justice et la loi lui assignent; que le véritable étranger serait celui qui, n'ayant fait aucune des études préliminaires, n'ayant rempli aucune des conditions assignées par de sages règlements, viendrait, uniquement appuyé sur des recommandations, occuper une place à laquelle un autre aurait acquis des droits. »

La plus grande partie de sa vie s'écoula à Paris; cependant ses nombreuses affaires le forcèrent à quelques

voyages ; outre sa première tournée d'inspection des fermes en 1769 et 1770, il visita aussi en 1778 les mines de plomb de Huelgoat et alla jusqu'à Brest ; en 1787, une enquête sur les usines du Creuzot le conduisit en Bourgogne, où il rendit visite à Guyton de Morveau, qui habitait Dijon. L'année suivante, il fit un voyage en Normandie ; il examina à Cherbourg les conditions d'établissement de la digue et rédigea une note sur les effets destructeurs des vagues ; comme régisseur des poudres, il avait parcouru, avec son collègue Clouet, la Touraine, le Poitou et la Saintonge pour étudier les gisements de matériaux salpêtrés. Il eut souvent l'intention d'aller en Angleterre, et avait décidé en 1786 de voyager en Suisse en compagnie d'Hassenfratz et de M. de Sinety¹. Ces projets ne purent être réalisés. Dans toutes ses excursions, il tenait un journal de voyage quelquefois complété par M^{me} Lavoisier. Il continuait à relever les hauteurs barométriques, notait ses observations sur les manufactures, la structure du sol ou les curiosités des lieux qu'il visitait.

Les seuls moments où il trouvait un peu de repos et se débarrassait des soucis du travail courant sont ceux qu'il passait chaque année à la campagne pendant les vacances de l'Académie. Il eut d'abord l'habitation du Bourget qui provenait de la succession de son bisaïeul, Christophe Frère ; puis, en 1778, il acheta pour la somme de 229 000 livres le domaine de Fréchines, situé dans la paroisse de Villefrancœur, sur la route de Blois à Vendôme, à peu près à distance égale de ces deux villes. Il y joignit la seigneurie de Champ-Renaud, vendue par le comte de Rochambeau au

1. Le marquis de Sinety, né en 1758, avait été officier de cavalerie ; il fut député de la noblesse de la sénéchaussée de Marseille aux États Généraux. Il s'occupait d'agriculture et a publié en 1803 : *L'Agriculture du Midi, ou Traité d'agriculture propre aux départements méridionaux*.

moment de son départ pour l'Amérique, les terres de Thoisy, de la Chapelle Vendômoise et de Villanteuil, et constitua ainsi un domaine considérable d'une valeur de 600 000 livres environ¹.

Il faisait par an deux séjours de deux à trois semaines chacun dans sa terre de Fréchines, mais il n'y restait pas inactif. Il y entreprit des recherches agricoles pour lesquelles il dépensa 120 000 livres en quatorze ans, cédant moins au désir de découvrir des vérités nouvelles qu'à celui d'améliorer la condition des paysans². Non seulement il s'occupait d'introduire des méthodes perfectionnées de culture, mais encore il donnait aux habitants de la paroisse de Villefrancœur des preuves touchantes de sa bonté.

« C'est dans cette habitation, dit M^{me} Lavoisier, qu'il fallait le voir au milieu de tous les habitants, faisant le magistrat de paix pour rétablir l'union entre deux voisins, pour ramener un fils sous l'obéissance paternelle, donnant l'exemple de toutes les vertus patriarcales, soignant les malades non seulement de ses deniers, mais de ses visites et de ses soins, de ses encouragements à la patience et à l'espérance, *fondant une école pour la génération qui, avant lui, s'élevait sans aucune culture*³, faisant livrer ses denrées au marché toujours au-dessous du cours pour ménager la délicatesse de la plupart des habitants, qui, retenus par la honte de recevoir l'aumône, n'en étaient que plus à plaindre. »

Tous les actes de sa vie sont dirigés par cette philanthropie éclairée qui savait embrasser les intérêts généraux et compatir aux souffrances particulières. Grâce à de nom-

1. Voyez sur Fréchines. Appendice : VI, *les Habitations de Lavoisier*.

2. Voir le chapitre V : *les Recherches agricoles et économiques*.

3. Il avait créé une école gratuite dans la paroisse de Villefrancœur; il logeait l'instituteur et lui servait un traitement de 400 livres.

breux héritages, aux bénéfiques qu'il réalisa dans les fermes, à l'esprit d'ordre avec lequel il géra sa richesse, il était arrivé à posséder une fortune considérable¹.

Sa réputation d'intégrité et d'habileté financière était tellement établie que la Caisse d'escompte, dans un moment d'embarras, l'appela au poste d'administrateur, et que plus tard il fut un des créateurs de la Trésorerie nationale.

Sa vie était tout entière occupée par le travail. Il ne tient aucune place dans la chronique scandaleuse du XVIII^e siècle. Les mémoires secrets, les correspondances et les gazettes, si riches en faits sur les hommes de finance, ne parlent ni de Lavoisier ni de Paulze; un pamphlet de 1789 sur les fermiers généraux ne trouve à lui reprocher que d'avoir *une loge à tous les spectacles*; il aimait, en effet, la musique, et ses papiers renferment un traité d'harmonie. La bonté intelligente, l'amour passionné du travail, la recherche désintéressée de la vérité, la puissance du raisonnement et la rigueur de la méthode sont les traits distinctifs du caractère de Lavoisier. Grâce à l'ensemble de ces rares et puissantes qualités, il fut un administrateur remarquable, un philanthrope dévoué, et devint le savant illustre qui amena une révolution profonde dans les sciences d'expérimentation.

1. Des écrivains lui ont reproché, sans aucune preuve, d'avoir un amour immodéré des richesses. Se fondant sur quelques lettres de 1790 et 1791, relatives à des achats de terres, ils ont avancé qu'il *se livrait sur les biens nationaux à des spéculations qui ressemblaient fort à des opérations d'agio-tage*. (Dictionnaire de Larousse.) L'examen de sa correspondance avec Parisis, de Villers-Cotterets, prouve qu'il cherchait simplement à placer les fonds qu'il avait retirés de la ferme générale. Quant à cette autre assertion, que des spéculations sur les biens nationaux contribuèrent à sa mort (*Catalogue de la vente des autographes de Dubrunfaut*), elle ne repose sur rien; le procès et le jugement de Lavoisier n'en font aucune mention.

CHAPITRE III

LA VIE ADMINISTRATIVE

LA FERME GÉNÉRALE ET LA RÉGIE DES POUDRES

Organisation de la ferme générale. — Les fermiers généraux. — Administration de Lavoisier. — Les Juifs du Clermontois. — Le mur d'enceinte de Paris.

L'administration des poudres avant Turgot. — La nouvelle régie des poudres, les travaux de Lavoisier. — L'accident d'Essonnes. — L'émeute du Port Saint-Paul.

I

LA FERME GÉNÉRALE¹

On sait que la ferme générale était une société financière à qui l'État concédait, moyennant un prix annuel stipulé à l'avance, le recouvrement des impôts indirects, comprenant la vente du tabac, les gabelles, les droits d'aides ou droits sur les boissons, les droits de traites prélevées sur les marchandises aux frontières du royaume ou aux frontières intérieures, le domaine d'Occident ou droit de 3 p. 100 sur les denrées venant d'Amérique, et les droits d'entrée

1. *Administration des finances de Necker.* — *Dictionnaire des finances de l'Encyclopédie méthodique.* — *Une famille de finance au XVIII^e siècle,* par A. DELAHANTE, 2 vol. in-8°, 1881. — Mémoire inédit de Lavoisier, rédigé vers 1774, intitulé : *Calculs des produits de différents baux de la ferme générale, avec des détails très particuliers sur les frais de régie du bail de Laurent David.*

dans Paris, l'octroi étant alors un revenu royal et non municipal. Jusqu'à Colbert, la plupart des impôts indirects étaient levés séparément par province, et le recouvrement en était confié, soit à des régisseurs, pour le compte du roi, soit plus souvent à des individus qui avaient affermé chaque espèce de contribution. Colbert, pour rendre le contrôle plus facile et simplifier cette organisation, eut l'idée de remettre la levée de l'impôt indirect entre les mains d'une seule compagnie financière ; peu à peu il confia plusieurs perceptions à un même individu, et enfin, en 1681, par acte du 26 juillet, il afferma pour six ans les droits de gabelle, de traites, d'aides et de domaines moyennant une somme annuelle de 56 670 000 livres. Les conditions des baux, la nature des perceptions dont la ferme générale était chargée, varièrent plusieurs fois jusqu'en 1726¹, époque à laquelle la Compagnie financière reçut une organisation qui ne fut modifiée qu'en 1780 par Necker.

La ferme générale présentait dans sa formation et dans son fonctionnement des particularités peu connues. Chaque bail avait une durée de six ans. Quand il était sur le point d'expirer, le contrôleur général et les financiers établissaient le prix du bail à intervenir d'après le rendement des impôts des dernières années et finissaient par tomber d'accord après de longues discussions. A ce moment, la perception des impôts était concédée non aux financiers, qui prenaient le titre de fermiers généraux du roi, mais à un homme de paille, appelé l'adjudicataire général, qui donnait son nom au bail, puis le rétrocédait à une compagnie de financiers, dont les membres étaient appelés *les cautions de l'adjudicataire général*. Le signataire disparaissait alors,

1. Le bail passé le 10 septembre 1716 à Louis Bourgeois le fut au prix de 461 millions pour six années, savoir : 70 millions pour la première année, 73 pour la seconde et 73 pour chacune des quatre dernières.

quoique toutes les affaires se poursuivissent en son nom¹, et jouissait tranquillement, sans responsabilité et sans devoirs, d'une pension annuelle de 4 000 livres pendant toute la durée du bail ; le ministre trouvait ainsi le moyen d'assurer à un de ses serviteurs une somme de 24 000 livres, sans bourse délier, aux frais des contribuables².

Lors du bail de Julien Alaterre (1768-1774), pendant lequel Lavoisier entra dans l'administration de la ferme, les fermiers généraux étaient au nombre de soixante³ ; ils devaient faire un fonds d'avance de 90 millions, soit 1 560 000 livres pour chacun d'eux, et offrir un pot-de-vin de 300 000 livres au contrôleur général. Nommés par le roi, ils se partageaient le travail qui était réparti en divers comités : comités des caisses, des gabelles, du tabac, du personnel, du contentieux, etc. Quant à la direction des affaires, elle était confiée à un certain nombre d'entre eux qui avaient le titre de *correspondants* et faisaient exécuter par leurs subordonnés les décisions des comités ; enfin, chaque année, des inspections avaient lieu dans toute la France par des fermiers généraux envoyés en tournée et appelés *tourneurs*⁴. Toutes les nominations des membres des comités, des correspondants, des tourneurs, étaient à la disposition du ministre qui, chaque année, déterminait lui-même la composition de ce qu'on appelait alors *les départements de Messieurs les fermiers généraux*. Dans

1. Les affaires de la ferme étaient datées de l'année du bail. On disait : « Telle mesure a été prise la première année de David, la troisième année de Salzard. »

2. Voir ce que dit Mercier, dans son *Tableau de Paris*, de l'homme aux 160 millions, Nicolas Salzard, signataire du bail de 1780-1786, qui avait été portier, puis valet de chambre.

3. La compagnie des fermiers généraux était d'abord de 40 membres : le contrôleur général de Ségur en avait, en 1755, porté le nombre à 60 ; Necker le ramena à 40 en 1780.

4. Les *tourneurs* avaient 1 500 livres par mois pour frais de tournée.

cette société financière, aucune autorité centrale, aucun président; chaque comité, chaque correspondant était maître dans son département. Cependant le comité des caisses avait plus d'autorité; seul il était en relations avec le gouvernement. Chaque fermier général faisait partie de plusieurs comités, dont le jour et l'heure d'assemblée étaient déterminés à l'avance; les membres étaient tenus d'y assister régulièrement. Les assemblées se tenaient soit à l'hôtel des Fermes, siège de l'administration centrale¹; soit à l'hôtel de Bretonvilliers, dans l'île Saint-Louis, occupé par les bureaux des entrées de Paris; soit à l'hôtel de Longueville, place du Carrousel, où l'administration des tabacs était établie depuis 1749.

Chaque fermier général versait en entrant en fonctions une somme de 1 560 000 livres de fonds d'avance. Par acte constitutif de la société, il lui était attribué annuellement un droit de présence fixe de 24 000 livres, des frais de bureau de 2 400 livres, un intérêt de 10 p. 100 sur un million de son fonds d'avance, et de 6 p. 100 sur les 560 000 livres restantes; le tout étant soumis au dixième d'amortissement représentait une recette brute de 145 620 livres par personne; mais il est à remarquer que, quelle que fût la somme que les financiers touchaient annuellement, elle n'était pas définitivement acquise, mais prélevée par anticipation sur les bénéfices présumés du bail :

1. L'hôtel des Fermes, situé rue de Grenelle-Saint-Honoré, avait été acheté au chancelier Séguier. Vendu comme bien national, il a été démoli et remplacé par des constructions qui ont été élevées sur les anciennes fondations, de sorte qu'elles présentent aujourd'hui le même plan que l'ancien hôtel. L'hôtel de Bretonvilliers et l'hôtel de Longueville ont également disparu. L'hôtel de Bretonvilliers était situé à la pointe de l'île Notre-Dame ou Saint-Louis, qui faisait partie du quartier de la Cité; il avait été acheté en 1719 par la Ferme générale. L'hôtel de Chevreuse, appelé plus tard de Longueville, situé rue Saint-Thomas, près du Louvre, avait été cédé aux fermiers généraux par le duc de Chevreuse en 1749.

« Si par les événements, le bail éprouvoit des pertes ou n'obtenoit aucun bénéfice, les fermiers généraux seroient obligés de déduire ce qu'ils auroient reçu pendant le cours du bail et n'auroient d'autre ressource que de s'en rapporter au roi sur ce qu'il croiroit devoir leur accorder pour indemnité et prix de leur travail'. » Le cas s'était déjà présenté deux fois; ainsi le bail passé par Ponchartrain au nom de Pierre Pointeau (1691-1697) avait laissé un déficit de plus de 50 millions sur le prix stipulé. Les fermiers généraux furent obligés d'en faire l'avance par divers emprunts, et le roi leur accorda pour leur peine une gratification de 800 000 livres, soit 20 000 livres pour chacun, pour six années de travail.

Cette somme de 145 000 livres n'était qu'une recette brute : la plupart des fermiers généraux avaient emprunté leurs fonds d'avance et devaient en payer les intérêts. « Sur cette somme, dit le mémoire de Lavoisier, il faut prélever l'intérêt de l'emprunt de 1 560 000 livres, qu'on doit porter à 6 p. 100; si l'on fait attention que plusieurs d'entre eux empruntent à ce taux, qu'il en coûte à tous des frais de notaire qui peuvent être estimés à 1 p. 100 pour la première année, et à l'intérêt des sommes que plusieurs d'entre eux sont obligés d'emprunter pour le paiement de leurs intérêts à l'échéance, il ne restera à chaque fermier général que 52 020 livres par an. L'on conviendra que cette somme n'est pas excessive pour l'entretien de sa maison, le paiement des secrétaires et des commis, l'éducation et l'entretien de sa famille. » Outre un don de 300 000 livres fait au contrôleur général à la signature du bail, une aumône annuelle de 18 000 livres, le pot-de-vin élevé que la plupart avaient à verser pour obtenir leur nomination², les fermiers

1. Mémoire de Lavoisier.

2. Jacques Delahante fut taxé à 150 000 livres.

généraux avaient encore à supporter le fardeau des croupes et des pensions.

Les croupes étaient des parts d'association attribuées à des personnes étrangères à l'administration de la ferme, que la volonté du roi imposait. Parmi les croupiers, les uns versaient effectivement une part du fonds d'avance, et, sans être astreints à aucune obligation, aucun travail, étaient appelés à partager les bénéfices du bail proportionnellement à leur mise de fonds; d'autres croupiers, par un singulier abus, étaient déclarés débiteurs envers la ferme d'une somme qu'ils ne versaient jamais, et participaient néanmoins aux bénéfices, de telle sorte que le titulaire de la charge était obligé de faire toutes les avances, d'en payer l'intérêt et d'abandonner une portion de ce que lui rapportaient son travail et ses capitaux.

En dehors des croupes, il y avait les pensions que le roi assignait sur les places des fermiers généraux au moment de leur nomination, et dont le montant était quelquefois considérable. L'état des croupes et des pensions resta secret jusqu'en 1774; à cette époque, Terray, préparant le renouvellement du bail qui expirait dans le cours de l'année, et voulant connaître exactement la situation des fermiers généraux, leur adressa une lettre circulaire confidentielle pour leur demander l'état des croupes et pensions dont leur charge était grevée. L'indiscrétion d'un commis rendit la liste publique; ce fut dans Paris une indignation générale¹. On y voyait avec étonnement que le montant des pensions s'élevait annuellement à 400 000 livres, que

1. « La liste des croupes et pensions causa un quanquan prodigieux dans la société de Paris; on y lut, indistinctement confondus, les noms les plus augustes et les plus inconnus; on y vit que, depuis le monarque jusqu'au plus vil de ses sujets, à l'abri des publicains en titre, c'étoit à qui partageroit les dépouilles de la France. » (*Mémoires de l'abbé Terray*, 1776, p. 281.)

les croupes prenaient les bénéfices de quatorze places de fermiers généraux; le roi avait le bénéfice d'une part tout entière; le dauphin, les sœurs et les tantes du roi disposaient de 50 000 livres; la nourrice du duc de Bourgogne touchait 10 000 livres; le médecin de M^{me} Dubarry, 10 000 livres, une chanteuse du concert de la reine, 2 000 livres; l'abbé Voisenon, 3 000 livres, etc. Sur soixante places, cinquante-cinq étaient grevées de croupes ou de pensions, et sur les cinq fermiers généraux qui en étaient indemnes, deux avaient, disait-on, acheté cette exemption à prix d'argent. Ce n'étaient pas les seules dépenses extraordinaires que la ferme avait à payer; il lui fallait encore donner des étrennes et des gratifications aux ministres, aux intendants, aux cours souveraines¹; et les frais de contrôle et d'enregistrement du bail s'élevaient à 1 600 000 livres.

Le bénéfice net que les fermiers généraux retiraient de leurs gestion n'a pas été connu exactement des contemporains. Les *Mémoires de l'abbé Terray* l'évaluent en 1773 à 100 000 livres par an. Ce chiffre ne peut s'appliquer qu'à une période déterminée, car les baux présentaient des différences assez notables dans leur rendement; de plus, ce n'est qu'après leur expiration qu'on pouvait avoir une vue exacte de la situation. Ainsi Paulze, entré dans la ferme générale en 1768, chargé d'une croupe d'un quart et de 22 000 livres de pension, avait été obligé d'emprunter 980 000 livres; après quatre années d'exercice, il se trouvait en déficit de 51 000 livres sur les fonds lui ap-

¹ 1. Sur le chapitre des traites, les étrennes et gratifications aux intendants s'élevaient à 12 000 livres; sur le chapitre des entrées dans Paris, les intendants et les cours souveraines recevaient 65 000 livres. De plus, les ministres et les cours recevaient, comme étrennes en argent, bougie, vin et tabac, 134 930 livres; ce qui faisait plus de 210 000 livres d'étrennes et gratifications par an. (*Mémoire de Lavoisier.*)

partenant, et sa fortune personnelle était diminuée d'un quart¹.

Le mémoire de Lavoisier nous révèle les chiffres réels des bénéfices nets pendant plusieurs baux : celui d'Henriet (1756-1762) donne à chaque fermier général un bénéfice annuel de 40 000 livres ; celui de Prévost (1762-1768) 55 000 livres, et celui d'Alaterra (1768-1774) un chiffre un peu moins élevé. On voit qu'ils sont loin des chiffres accusés par la rumeur publique : ceux-ci sont vrais du bail de Laurent David, où, d'après les notes de Jacques Delahante, le bénéfice s'éleva en moyenne à 100 000 livres. La sixième année donna seule 139 000 livres². Les mémoires sur Turgot, dus à Dupont de Nemours, admettent un chiffre trop élevé (125 000 livres)³.

La ferme générale était obligée d'avoir à son service un nombre considérable d'employés pour les perceptions de toutes sortes qui lui incombait. L'administration centrale de Paris occupait 591 personnes ; la partie des aides, 2 439 ; les octrois de Paris, 1 137, et enfin les traites, les gabelles et le tabac avaient un personnel de 23 923 employés. Le nombre considérable de ceux-ci, dont les appointements s'élevaient à plus de 7 millions, s'explique par le tort que la contrebande faisait à la ferme générale, contrebande d'autant plus difficile à réprimer qu'il y avait toute une ligne de frontières intérieures à surveiller. Les droits, en effet, variaient suivant les provinces, soumises à des tarifs

1. Lettre de Paulze à Terray.

2. Règlement de compte de Lavoisier avec la veuve du fermier général Baudon. — Les fermiers généraux attendaient plusieurs années pour toucher leurs bénéfices ; ainsi la liquidation du bail de Laurent David, expiré en 1780, ne fut terminée qu'en 1787.

3. Pour le bail suivant (1780-1786, passé sous l'administration de Necker, le bénéfice fut moindre, 75 000 livres suivant Necker, 76 000 suivant Delahante.

différents. Pour les marchandises, la France se divisait en provinces des cinq grosses fermes, provinces réputées étrangères, et pays assimilés aux étrangers. Les provinces des cinq grosses fermes¹ payaient les impôts d'après un tarif établi par Colbert en 1664, tandis que les provinces réputées étrangères, qui avaient refusé d'accepter le tarif de 1664, gardaient leurs anciens tarifs, particuliers à chacune d'elles ou communs à plusieurs². Pour les gabelles, la disparité était encore plus grande : provinces de grandes et de petites gabelles, provinces franches, provinces rédimées, provinces de salines, pays de quart-bouillon étaient soumis à des régimes différents. Le prix du sel variait considérablement à quelques heures de distance, de 58 livres le quintal à Angers, de 2 livres seulement à Nantes. La quantité de sel que chaque habitant était tenu de prendre aux magasins du roi différait aussi suivant les provinces ; dans les pays de grandes gabelles, elle était de 9 livres, de 12 livres $\frac{3}{4}$ dans ceux de petites gabelles, et de 14 livres dans les pays de salines, tandis que pour les provinces rédimées qui s'étaient libérées de cet impôt sous Henri II, le droit était extrêmement modique. Aussi la contrebande était-elle incessante sur les frontières intérieures ; toute une armée de

1. Les provinces des cinq grosses fermes avaient été ainsi nommées, en 1598, parce que les droits qui s'y levaient alors composaient cinq fermes particulières. Ces provinces comprenaient la Normandie, la Picardie, le Boulonnais, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse, le Bugey, le pays de Dombes, le Beaujolais, le Berri, le Nivernais, la Touraine, l'Orléanais, le Poitou, l'Artois, l'Anjou, le Maine et le Bourbonnais.

2. Les provinces réputées étrangères étaient la Bretagne, la Saintonge, la Marche, le Périgord, l'Auvergne, la Guienne, la Gascogne, le Roussillon, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Flandre, l'Artois, le Hainaut, la Franche-Comté et le Lyonnais.

« Les marchandises qui arrêtent dans les provinces réputées étrangères payent les droits de la province d'où elles sortent, de celles dont elles empruntent le passage et de celles qui sont le terme de leur destination. » (*Dictionnaire des finances de l'Encyclopédie méthodique.*)

contrebandiers, hommes, femmes, enfants, jusqu'à des soldats en activité de service, attirés par le gain énorme de la fraude ; pour la réprimer, 23 000 employés des fermes qui, en une seule année, arrêtaient plus de 1 000 personnes et pratiquaient dans les maisons 2 700 saisies ; une législation impitoyable, qui sous Louis XIV avait condamné à mort des soldats de cavalerie pour crime de faux saunage, et, un peu adoucie au siècle suivant, envoyait encore chaque année plus de 300 contrebandiers aux galères, où ils formaient le tiers du nombre total des forçats. Les employés des fermes, en conflits constants avec les particuliers, chez qui ils avaient le droit de visite domiciliaire, étaient souvent portés à commettre des abus de pouvoir que l'administration centrale était fort embarrassée de réprimer ; elle craignait, en désavouant ses agents, d'affaiblir leur zèle et de voir diminuer le chiffre du rendement de l'impôt. Aussi des actes odieux se faisaient jour et rendaient la ferme générale de plus en plus détestée ; il existait, il est vrai, une juridiction, la Cour des aides, devant laquelle les particuliers avaient le droit de se pourvoir contre les rigueurs de la ferme ; mais c'était là une ressource illusoire. N'avait-on pas vu, en 1767, un individu nommé Monnerat, jeté dans les cachots de Bicêtre sur un simple soupçon de contrebande, y demeurer 20 mois avant que son innocence fût reconnue ; en vain s'adressa-t-il à la Cour des aides pour obtenir une indemnité, en vain Malesherbes, qui présidait la cour, prit-il la cause en main ; le ministre Terray, par un arrêt d'évocation, retira à la Cour des aides la connaissance de cette affaire ¹.

De plus, parmi les fermiers généraux, plusieurs semblaient se plaire à défier l'opinion publique par l'extravagance de leur luxe. A côté de ceux qui travaillaient sérieu-

1. *Éloge de Malesherbes*, par Dupin, in-8°, 1841.

sement et avaient la véritable direction des affaires, comme Jacques Delahante, Paulze, de Crisenoy, Borda, d'Arincourt, Lavoisier, etc., on comptait des financiers enrichis dans toutes sortes de spéculations, et dont on attribuait à tort la fortune scandaleuse à des bénéfices indûment prélevés sur l'impôt¹. C'étaient ces protégés de la cour qui occupaient la société parisienne du bruit de leurs fêtes, du luxe de leurs hôtels et de leurs petites maisons, et de leurs largesses envers les beautés du théâtre. Tels étaient les trois frères Bouret, entrés dans les fermes par la protection de M^{me} de Pompadour², et dont le plus célèbre, Michel Bouret, enrichi par des spéculations sur les blés, finit par mourir dans la gêne après avoir dépensé en ruineuses folies plus de 42 millions de livres; Roussel, qui gaspilla 12 millions, fit banqueroute, et fut renvoyé de la ferme en 1768; Grimod Durfort, fermier général en 1721, qui dépensa 200 000 livres à embellir l'hôtel de Chamillart dont il s'était rendu acquéreur; Grimod de La Reynière, célèbre par ses hôtels de la rue Grange-Batelière et des Champs-Élysées; La Poplinière, mort en 1762, dont Marmontel disait : « Jamais bourgeois n'a mieux vécu en prince. » À côté des fermiers généraux, d'autres financiers, que le public confondait avec eux, rivalisaient de prodigalités : Saint-James consacrait 100 000 écus à la décoration d'un seul salon de son hôtel; Beaujon dépensait 200 000 livres par an pour que de jolies femmes, *les berceuses de M. de Beaujon*, vinssent le soir, autour de son lit, lui conter des histoires ou lui chanter des chansons jusqu'à ce qu'il fût gagné par le sommeil.

1. L'état des bénéfices réalisés dans les fermes, que nous connaissons d'après le mémoire de Lavoisier, prouve que les fortunes immenses de certains financiers n'avaient pas été obtenues dans cette administration.

2. Bouret d'Erigny avait épousé une parente de M^{me} de Pompadour.

Certes, ces hommes protégeaient largement les artistes et les gens de lettres; ils avaient le goût des choses de l'art, des beaux livres, des statues, des tableaux; ils ont trouvé des apologistes qui ont tracé d'eux un portrait élogieux et brillant, mais qui ont oublié de mettre en parallèle de ces luxueuses existences le dénûment profond du peuple écrasé par les agents du fisc.

Il n'est pas étonnant qu'en présence des souffrances de la nation les fermiers généraux aient été enveloppés dans le sentiment de haine qui atteignait les financiers, les *traitants*, c'est-à-dire tous ceux qui avaient des traités de finance avec l'État, fournisseurs des armées, banquiers de la cour ou percepteurs des deniers publics. Dans toutes les classes de la société c'était un cri unanime de réprobation contre les fermiers généraux, depuis la boutade de Voltaire : « Il y a dans Persépolis quarante rois plébéiens qui tiennent à bail l'empire de Perse et qui en rendent quelque chose au monarque ¹, » jusqu'aux paroles enflammées de l'auteur du *Tableau de Paris* : « Je ne puis passer devant l'hôtel des Fermes sans pousser un profond soupir... Je voudrais pouvoir renverser cette immense et infernale machine qui saisit à la gorge chaque citoyen... La ferme est l'épouvantail qui comprime tous les desseins hardis et généreux. Puissent les assemblées provinciales miner ce corps financier, auteur de tant de maux et de tant de désordres ² ! »

Avec le règne de Louis XVI et l'administration de Turgot, la compagnie des fermiers généraux s'épura et mérita les éloges des contemporains : « Les fermiers généraux, distingués par leur éducation, ne sont plus les financiers d'autrefois, » disait Necker, dans son *Compte rendu*

1. *Vision de Babouc*. — Cet opuscule est de 1746, époque à laquelle il y avait 40 fermiers généraux.

2. MERCIER, *Tableau de Paris*.

au roi, en 1781; et, dès 1775, un pamphlet, *l'Espion anglais*, faisait remarquer que leur compagnie s'épurait, qu'elle ne ressemblait plus à ce qu'elle était autrefois et qu'on aurait peine aujourd'hui à trouver parmi ces messieurs des copies du *Turcaret*¹. Les fermiers généraux qui signèrent le bail de 1786, et dont la plupart périrent sur l'échafaud, nous apparaissent comme des financiers probes, exacts en affaires, très attachés à leurs devoirs d'administrateurs, plus occupés de remplir leurs fonctions que de fournir des anecdotes à la chronique scandaleuse de Paris. Néanmoins le système des fermes générales devint de plus en plus l'objet de l'animadversion publique qui devait éclater après la Révolution et amener la catastrophe dont nous raconterons plus loin les lugubres péripéties.

En 1768, au commencement du bail de Jean Alaterre, le fermier général François Baudon voulant, en raison de son grand âge (il avait alors soixante-quatorze ans), se débarrasser d'une partie du travail qui lui incombait, accepta Lavoisier comme adjoint et l'intéressa pour un tiers dans les bénéfices de sa place², Lavoisier dut faire alors un tiers d'avance, soit 520 000 livres³. Il fit partie du comité qui avait pour objet la régie des cinq grosses fermes et le domaine d'Occident et de celui de la régie des aides; mais il fut surtout chargé de tournées d'inspection pour la répartition

1. « On déclame toujours contre les financiers, et moi tout le premier. Ils ont fait tant de mal, a dit quelqu'un, que ceux d'aujourd'hui, qui en font moins, payent pour leurs devanciers. » (MÉRCIER, *Tableau de Paris*.)

2. Les *Mémoires sur l'abbé Terray* indiquent à tort Lavoisier comme croupier de Baudon pour un tiers, et lui donnent le titre de receveur général des finances; les croupiers, comme nous l'avons vu, participaient aux bénéfices et n'avaient aucune obligation à remplir, tandis que les adjoints remplissaient les fonctions du fermier général auquel ils étaient attachés.

3. Le traité est du 2 mai 1768; Lavoisier ne versa effectivement que 340 000 livres, le surplus était réglé en billets, endossés par son père et dont l'intérêt à 5 p. 100 était payé d'avance à Baudon.

vous m'avez permis Monsieur de vous demander pour quelques
jours les différentes lettres et mémoires que j'ai eu l'honneur de
vous adresser de clore-ntois, je vous serai bien obligé de vouloir bien
les remettre au porteur, je lui en fais affaire, et vous s'il est possible
rest quelques objets en souffrance
Je suis très honoré de vous avoir un très respectueux attachement

Monsieur

Paris le 20 Mars 1751

Paris le 20 Mars 1751

Paris le 20 Mars 1751

Paris le 20 Mars 1751

vous m'avez permis Monsieur de vous demander pour quelques
jours les différentes lettres et-memoires que j'ay eu l'honneur de
vous adresser de clemon-tois. je vous serai bien obligé de vouloir bien
les remettre au porteur, j'en serai affez de voir s'il n'est pas
resté quelques objets en souffrance
J'ay l'honneur de vous adresser un peu par fait attachement

Monsieur

Votre serviteur humble et tendre

Paris le 3 Janvier 1771

obéissant Serviteur





des brigades aux frontières et pour la visite des manufactures de tabac : ces voyages, comme nous l'avons vu, occupèrent la plus grande partie de son temps en 1769 et 1770 ; l'année suivante (17 mai 1771), il fit un nouveau traité avec Baudon et eut part dans la moitié des bénéfices, moyennant une augmentation de 260 000 livres de son fonds d'avance. Comme la charge de Baudon n'était grevée ni de croupes ni de pensions, la somme que Lavoisier réalisa pour le bail de Jean Alaterre, de 1768 à 1774, peut être évaluée à 100 000 livres environ.

Quand le bail de Jean Alaterre fut expiré, et qu'un nouveau bail fut consenti sous le nom de Laurent David, Lavoisier y entra dans les mêmes conditions, comme adjoint de Baudon et intéressé pour une demi-place. Vingt jours après la signature du bail pour une somme de 162 millions, le ministre Terray annonça aux fermiers généraux qu'il réservait au roi une part sur les bénéfices, clause dont il n'avait pas été question dans le traité passé avec les financiers. Ceux-ci, après avoir annoncé leur intention de se retirer, furent obligés de céder, sur la menace que les fonds qu'ils avaient versés ne leur seraient pas restitués, mais seulement remboursés sous forme de rentes viagères. Les inquiétudes furent grandes dans la compagnie dont les membres craignaient de ne pouvoir remplir leurs engagements ; l'événement donna tort à leurs prévisions. Peu de temps après, Turgot entra aux affaires ; grâce à son administration et à des récoltes exceptionnelles en vin, le bail de David fut très avantageux ; il donna, comme nous l'avons vu, plus de 100 000 livres de bénéfices annuels pour chacun des fermiers généraux, en même temps que la part de bénéfices réservée au trésor public s'élevait à 17 millions.

L'organisation des fermes générales devait préoccuper

l'esprit novateur de Turgot, mais il se trouvait en présence d'un fait accompli par la signature toute récente du bail. Il fit restituer par Terray les 100 000 écus que celui-ci avait touchés, les refusa pour lui-même et les fit verser aux hôpitaux. Il signala à Louis XVI l'abus des pensions et des croupes; mais il ne put supprimer celles qui avaient été établies par le feu roi. Il se contenta de décider que les places de fermiers généraux et d'adjoints, souvent données par la faveur à des individus incapables, seraient dorénavant réservées à des personnes dont l'application et les connaissances pourraient être utiles à la régie; que les fils de fermiers généraux ne seraient appelés à l'adjonction qu'autant qu'ils auraient été éprouvés dans les différents emplois où ils auraient donné des preuves de capacité; enfin, qu'il ne serait point délivré de nouvelles croupes, et que celles qui viendraient à vaquer seraient distribuées entre les fermiers généraux ou adjoints qui n'ont que des portions de place.

Lavoisier prit avec le nouveau bail une part plus active à l'administration de la ferme. Il était membre du comité des tabacs pour Paris, qui s'assemblait le 15 et le 30 de chaque mois à l'hôtel de Longueville; du comité de la régie des droits d'entrée de Paris qui se réunissait tous les mercredis; du comité des salines de Franche-Comté, de Lorraine et des Trois-Évêchés; de celui de la régie des aides; du bureau des comptes et du personnel; enfin il était correspondant des droits de traites, gabelles, tabacs et aides de la ville et des faubourgs de Paris. Il eut de plus divers voyages à accomplir; ainsi, pour les affaires de la ferme, il voyageait en Bretagne en 1778.

Son associé Baudon étant mort en 1779, Lavoisier fut nommé fermier général titulaire au mois d'octobre, à condition de réserver un tiers des bénéfices sur les dernières

années du bail à la veuve de Baudon ¹. Dans cette occasion, il sut encore montrer sa générosité; il avait traité avec M^{me} Baudon pour une somme déterminée d'après les bénéfices des années précédentes; mais quand les bénéfices de l'année 1780 furent connus (en 1787), comme ils étaient de beaucoup supérieurs aux prévisions, Lavoisier en envoya le tiers à la veuve de son ancien associé.

Plus tard, il fut spécialement chargé de la direction supérieure des entrées de Paris, et de la comptabilité des salines de la Franche-Comté, de la Lorraine et des Trois-Évêchés. Le concours utile qu'il apporta à l'administration des Fermes fut bientôt apprécié de ses collègues et des ministres. En 1783, d'Ormesson le fit entrer dans le comité d'administration, le plus important de tous et qui était en relations avec le gouvernement ².

Le bail de David expirant en 1780, un nouveau bail fut passé sous le ministère de Necker, au nom de Nicolas Salzard, mais dans des conditions nouvelles plus avantageuses à l'État. Les droits des domaines furent détachés de la ferme générale, le nombre des fermiers généraux fut ramené de 60 à 40, les adjoints furent supprimés. On établit que les bénéfices seraient partagés par moitié avec le Trésor, dès que la perception aurait dépassé de 3 millions le prix stipulé par le bail : les fonds d'avance ramenés à 1 200 000 livres recevaient un intérêt de 7 p. 100 seulement, et les ap-

1. Il eut à payer, lors de sa nomination, un droit de marc d'or de 25 000 livres. — Le droit de marc d'or se percevait à la mutation des charges et à l'occasion des brevets, concessions, privilèges et autres actes qui devaient être revêtus du sceau de la chancellerie.

2. « ... Vous connaissez depuis longtems mes sentiments : je profite de cette occasion pour vous en donner une preuve en faisant part à la Ferme générale de l'intention où je suis que vous soyés admis au Comité d'administration. Je crois qu'elle se portera d'autant plus volontiers à remplir mes vœux, que je suis instruit de l'estime et de la considération dont vous jouissés dans la compagnie. » (Lettre de d'Ormesson, du 23 avril 1783.)

pointements fixes étaient élevés, y compris les frais de bureau et les étrennes, à 32 000 livres. Du moment que les financiers étaient appelés à partager les bénéfices avec l'État, la nouvelle organisation représentait plutôt une régie intéressée qu'une véritable ferme et se rapprochait de nos administrations actuelles. Malgré ces modifications, la part des fermiers généraux fut encore très belle, grâce à la suppression des croupes et des pensions, et à la diminution du nombre des intéressés, puisqu'elle s'éleva, avons-nous dit, à 75 000 livres par an.

Lavoisier fut du nombre des quarante financiers admis à faire partie de la nouvelle compagnie : ses services à la ferme et à la régie des poudres étaient trop appréciés des ministres pour que ceux-ci négligeassent de les utiliser. Non content de remplir ponctuellement ses fonctions, il s'efforçait encore de perfectionner les rouages de l'administration et de rendre moins onéreuse la perception des impôts. « Si les lois qu'il était forcé de faire accepter avaient parfois trop de sévérité, ses efforts tendaient à les adoucir¹. » En 1774, il faisait remarquer qu'en établissant une perception uniforme dans tout le royaume on diminuait les frais de plus de quatre centièmes par la suppression des brigades des douanes intérieures et de plus de mille bureaux de traites, *indépendamment, ajoute-t-il, des augmentations de produits qui seroient la suite nécessaire de cette uniformité d'impôt, quand même on accorderoit aux provinces, par la diminution des tailles et autres impositions, une indemnité plus considérable qu'elles n'auroient droit de l'espérer.*

Quand il fut chargé de l'administration des fermes du Clermontois, il délivra les juifs d'un impôt odieux. Le Clermontois, qui renfermait les villes de Clermont-en-Argonne,

1. Notice biographique rédigée par M^{me} Lavoisier.

Dun et Stenay, avait été érigé en comté et donné par Louis XIV au grand Condé après la bataille de Rocroy. Les princes de Condé en affermaient les impôts indirects à un adjudicataire, prête-nom de la compagnie des fermiers généraux, qui en rattachèrent l'administration à celle de la Lorraine. Les juifs obligés de traverser le Clermontois devaient payer un droit dit *de pied fourchu*, qui les assimilait aux pores et qui était très élevé; avant 1648, il était, par homme, de 30 pièces d'argent, *de celles ayant cours du plus haut prix*, et par femme, de 13 pièces d'argent. Ce droit, qui représentait une valeur d'environ 180 livres, éloignait du Clermontois les juifs commerçants. Quand ce petit pays devint la propriété du prince de Condé, des conventions passées avec la communauté des juifs de Metz réduisirent le droit de passage ou de séjour par vingt-quatre heures à 3 livres pour un juif ayant voitures et chevaux, et à 30 sols pour celui qui voyageait à pied¹.

Lavoisier parvint à faire abolir ce droit : c'était tout à la fois un acte d'équité et de bonne administration, puisqu'il favorisait les relations commerciales du Clermontois. Dans sa reconnaissance, la communauté juive de Metz envoya une députation auprès de Lavoisier pour lui transmettre l'expression de sa gratitude et lui offrir les gâteaux de Pâques en signe de fraternité religieuse². Lavoisier s'occupait en outre des améliorations matérielles de la ferme, entreprenait sur la consommation du bois dans les salines un travail pour lequel il recevait les félicitations du mi-

1. Ces renseignements m'ont été communiqués par M. Isidore Lœb et par M. Abraham Cahen. — Le droit de pied fourchu, aboli en France en 1786, subsistait encore en Allemagne en 1848; l'octroi d'Ingolstadt portait que, sur tout porc ou tout juif, il serait perçu à la sortie un droit de 8 kreutzers par tête. (Communication de M. A. Cahen.)

2. Les archives des communautés juives ne renferment pas de documents relatifs à cette affaire, qui est connue seulement par le manuscrit de M^{me} Lavoisier.

nistre d'Ormesson, analysait les sels de diverses origines et se chargeait de rédiger pour Necker les instructions destinées aux employés des fermes, stimulant le zèle des uns et réprimant l'ardeur de ceux qui multipliaient les procès-verbaux et se rendaient odieux par leurs vexations.

Son passage dans l'administration de la ferme générale fut marqué particulièrement par son projet d'enceindre Paris d'un mur de clôture. Il avait dans ses attributions les droits d'entrée de Paris, sur lesquels la fraude s'exerçait à un tel point qu'un cinquième des marchandises entraient en contrebande au détriment de la ferme et des commerçants honnêtes, qui se plaignaient de la concurrence de confrères moins scrupuleux. Pour y remédier, il proposa au ministre d'entourer la ville d'un mur; son mémoire était resté deux ans oublié dans les cartons quand Mollien l'examina et le soumit à Calonne, qui décida l'exécution du mur d'octroi et la confia malheureusement à l'architecte Ledoux. Celui-ci éleva de luxueuses constructions aux barrières et dépensa plus de 30 millions de livres; aussi la mesure devint immédiatement impopulaire et constitua un grief de plus contre les fermiers généraux. Mercier regarde les pavillons d'octroi comme de nouvelles forteresses destinées à maîtriser et à contenir la ville. Dans toutes les classes de la société, l'indignation fut la même; le duc de Nivernais déclarait que le promoteur de cette mesure méritait la corde, et les faiseurs de bons mots répétaient :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant;

tandis que dans les salons courait le quatrain bien connu :

Pour augmenter son numéraire
Et raccourcir notre horizon
La Ferme a jugé nécessaire
De nous mettre tous en prison.

Ces plaintes des Parisiens se firent jour dans un pamphlet anonyme, dû à la plume de Dulaure, qui parut en 1787. A côté de la juste critique que méritaient les constructions coûteuses de Ledoux, les arguments les plus pitoyables étaient mis en avant. D'après l'auteur, les fermiers généraux empêchaient, par leur mur d'enceinte, l'air pur d'arriver dans Paris et y maintenaient *les exhalaisons meurtrières dont son atmosphère se charge continuellement*. Ce qui était plus grave, c'est qu'au lieu d'en laisser la responsabilité à la Compagnie tout entière, Dulaure désignait nominativement Lavoisier comme le principal auteur du projet. « Tout le monde assure, dit-il, que M. Lavoisier, de l'Académie des sciences, est le bienfaisant patriote à qui l'on doit l'ingénieuse et salutaire invention d'emprisonner la capitale des Français. Après la mort de cet académicien, le confrère chargé de l'éloge du savant défunt fera charitablement de retrancher ce trait de son histoire. La ferme peut lui élever une statue sur les murs qu'il a inventés, mais l'Académie doit rougir de sa confraternité. On rapporte qu'un maréchal de France, le duc de N..., à qui l'on demandait son avis sur cette enceinte, répondit : *Je suis d'avis que l'auteur de ce projet soit pendu*. Par bonheur pour M. Lavoisier, cet avis n'a pas encore été suivi¹. »

Ainsi une mesure d'équité rigoureuse était transformée en un acte d'arbitraire et, victime des paroles inconsidérées d'un pamphlétaire ignorant, l'homme le plus dévoué à ses concitoyens était représenté comme le pire ennemi du peuple; toute une vie de travail et d'abnégation était méconnue.

Le bail de Nicolas Salzard se termina en 1786. Les bénéfices furent de 75 000 livres par an, ce qui nous permet

1. *Réclamation d'un citoyen contre la nouvelle enceinte de Paris, élevée par les fermiers généraux*, in-8°, 1787.

d'estimer que Lavoisier, de 1768 à 1786, acquit près de 1 200 000 livres dans les fermes. Il fit partie du nouveau bail passé sous le nom de Jean-Baptiste Mager, mais qui n'arriva pas à son terme. La ferme générale fut supprimée par décret de l'Assemblée nationale, le 20 mars 1791, et Lavoisier resta dès lors complètement étranger à cette administration dont la liquidation fut confiée à six de ses anciens collègues. Les fonctions de fermier général qu'il avait si loyalement remplies n'en furent pas moins, comme nous le verrons, la cause de sa fin tragique¹.

II

LA RÉGIE DES POUDRES ET SALPÊTRES²

Avant l'administration de Turgot la fourniture des poudres était confiée à une compagnie financière qui devait livrer à l'État un million de livres par an, moyennant six sols la livre, tandis que le prix de revient était de douze sols. Le bénéfice de l'État n'était qu'apparent. La compagnie en effet était autorisée à ne payer le salpêtre que sept sols la livre, et comme ce prix n'était pas rémunérateur, le trésor public était obligé d'indemniser les salpêtriers; en outre, il versait à la compagnie une somme annuelle de 27 000 livres d'abonnement pour la couvrir des accidents de fabrication, incendie ou explosion de moulins. Le système adopté n'avait pas même l'avantage d'assurer l'approvisionnement en temps de guerre; dans aucun cas l'État ne pouvait demander au delà d'un million de livres de poudre, et si ses besoins en exigeaient une plus

1. Voir *Chapitre VIII*.

2. *Manuscrits de Lavoisier*. — *Mémoires sur la vie de Turgot*, par DUPONT DE NEMOURS, in-8°, 1782.

grande quantité, il devait se la procurer à ses risques et périls. En temps de paix, il se faisait livrer moins d'un million de livres, et n'avait pas le droit de réclamer l'arriéré dans les années suivantes. La ferme des poudres, n'ayant qu'un bail de six années devant elle, n'avait aucun intérêt à augmenter la récolte nationale du salpêtre dont elle se fournissait surtout à l'étranger. Pendant la guerre de Sept ans, le gouvernement se vit dans la nécessité de payer le salpêtre aux Hollandais jusqu'à vingt-cinq sols, et le prix de la livre de poudre s'éleva à trois livres; nos finances ne pouvant suffire à l'achat des munitions de guerre, la difficulté de s'en procurer fut une des causes de la paix de 1763. En outre de ces dépenses du Trésor, les privilèges des salpêtriers coûtaient des sommes considérables à la nation. Les paroisses devaient leur fournir le logement et les transports gratuits, et leur procurer à vil prix le bois nécessaire à leur industrie. Leur droit de fouille dans toutes les parties de l'habitation les rendaient tellement importuns que les particuliers aimaient mieux se libérer de la fouille en leur payant une redevance, de telle sorte qu'un impôt était levé au profit des salpêtriers en même temps que la récolte du salpêtre diminuait¹. Lavoisier estime que les droits des salpêtriers coûtaient aux campagnes plus de 600 000 livrés : les villages de la Franche-Comté seuls payaient près de 70 000 livres. Par les conditions du traité avec la compagnie fermière, par les dépenses de la récolte du salpêtre, il s'ensuivait que la nation, qui aurait dû dépenser une somme annuelle de 300 000 livres pour une fourniture d'un million de livres de poudre, payait en réalité six fois plus quand elle prenait la livraison complète, et que,

1. L'administration des gabelles avait aussi à se plaindre des salpêtriers qui, sous le couvert de leur industrie, fabriquaient du sel marin et le vendaient en fraude, aux dépens du Trésor.

dans le cas où elle n'aurait pas reçu de poudre, les frais étaient encore d'un million et demi; enfin la récolte nationale du salpêtre allait constamment en diminuant et était réduite en 1774 à 1 600 000 livres. Aussi les fermiers des poudres et salpêtres, qui avaient le monopole de la vente du salpêtre, des poudres de chasse, de mine et de traite réalisaient d'immenses bénéfices qui atteignaient 30 p. 100 du capital engagé.

Lavoisier rendit compte à Turgot de l'état de la ferme des poudres et lui soumit un plan de régie économique qui devait confier la fabrication de la poudre à des administrateurs agissant pour le compte de l'État. Turgot résolut alors de résilier le bail qui avait encore quatre ans à courir, et établit la régie des poudres par un arrêt du conseil du 30 mars 1775. Quatre régisseurs furent nommés le 30 juin : Babaut de Glatigny, qui avait appartenu à l'ancienne administration; Le Fauchaux, directeur général de la fabrication sous la compagnie fermière; Clouet, commissaire des poudres à Verdun, et Lavoisier, *aussi connu par ses lumières en chymie, essentiellement nécessaires pour ce genre d'administration, que pour l'activité, la capacité, l'honnêteté qu'il porte dans la partie de la régie des fermes dont il est chargé comme fermier général*¹.

Le Trésor n'ayant pas les ressources nécessaires pour indemniser l'ancienne compagnie de la résiliation de son bail et de la valeur des bâtiments, appareils et matières premières, il fut décidé qu'elle serait payée en quatre ans au moyen d'un fonds d'avance de 4 millions que fourniraient les régisseurs. Ceux-ci devaient recevoir un intérêt de 1 p. 100 au-dessus de l'intérêt légal, et être remboursés le plus rapidement possible, au fur et à mesure des béné-

1. DUPONT DE NEMOURS, *Mémoires sur la vie de Turgot*.

fices de l'entreprise, de manière à limiter le fonds d'avance à la somme strictement nécessaire à la marche du service. Comme traitement, ils recevaient 2400 livres d'appointements fixes, une remise d'un sol par livre de poudre vendue au-dessus de 800 millions, de deux sols à partir de 900 millions, et de six deniers par livre de salpêtre¹.

Turgot et Lavoisier se proposaient, par la création de la régie des poudres, de décharger la nation de l'impôt onéreux et inutile prélevé par les salpêtriers, de faire profiter le Trésor des bénéfices du monopole de la vente des poudres, enfin d'augmenter la production nationale du salpêtre : ce triple but fut promptement atteint.

Déjà l'arrêt du conseil qui avait créé la régie des poudres avait déchargé les villages de la corvée de voiturer les matériaux salpêtrés et établi leur droit de fournir à prix débattu le logement et le bois. Dès 1778, la Régie demandait et obtenait que le droit de fouille fût restreint aux écuries, bergeries et colombiers. D'un autre côté, après dix mois d'exercice, les bénéfices étaient déjà de 900 000 livres. En moins de deux ans, 2 millions des fonds d'avance étaient remboursés. La récolte du salpêtre augmentait malgré les restrictions apportées au droit de fouille, les paroisses n'ayant plus intérêt à se racheter, et les salpêtriers, mieux payés, ayant tout avantage à une plus grande production. Néanmoins, la progression n'était pas assez rapide pour fournir à la consommation intérieure, et les régisseurs avaient encore à faire des achats considérables à l'étranger ; aussi se préoccupèrent-ils, dès leur entrée en fonction, de l'accroissement de la production nationale. Comme

1. BOTTÉE ET RIFFAUT, *Traité de la fabrication de la poudre*. — Les appointements fixes et les remises élevèrent bientôt le traitement annuel des régisseurs à une somme de 16 à 17 000 livres.

on ignorait en France les travaux faits dans divers pays sur l'établissement des nitrières artificielles, il parut nécessaire d'entreprendre des recherches à ce sujet, et de faire appel à tous les savants. Sur le conseil de Lavoisier, Turgot écrivit au mois d'août à l'Académie des sciences pour la charger de décerner en 1778 un prix au *meilleur travail sur la manière la plus avantageuse de produire le salpêtre*, et de rédiger un programme détaillé pour donner une idée succincte des connaissances sur la formation du salpêtre, des ouvrages à consulter, des expériences à tenter.

Dès la réception de la lettre de Turgot, l'Académie, sans remettre la délibération à huitaine, comme il était d'usage pour les questions de quelque importance, s'empressa de nommer des commissaires et choisit Macquer, Sage, Baumé, Montigny¹, le chevalier d'Arcy² et Lavoisier ; le nom de ce dernier souleva quelques objections en raison de ses fonctions de régisseur des poudres, mais un membre fit remarquer que l'administration des poudres n'étant plus une entreprise particulière, le titre de régisseur n'était pas incompatible avec celui de commissaire de l'Académie.

Les commissaires se mirent sans retard à l'œuvre ; un mois après, le programme était rédigé, imprimé à 3 000 exemplaires et distribué. Pour réunir des documents sur l'état de la question, ils s'adressèrent à l'étranger ; Lavoisier entra en correspondance avec Joanin à Vienne, se fit adresser par Droz, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, les mémoires que cette Académie avait reçus

1. Mignol de Montigny, trésorier de France, fut membre de l'Académie dans la classe de mécanique ; il s'occupa surtout de questions industrielles et économiques. Né en 1714, il mourut en 1782. Condorcet a fait son *Éloge*.

2. Patrick d'Arcy, né en Irlande en 1725, entra au service de la France en 1746 et devint maréchal des camps et armées du roi. Nommé membre de l'Académie dans la classe de géométrie en 1749, il a publié des travaux sur l'artillerie, sur l'électricité et sur la mécanique. Il mourut en 1779 ; son *Éloge* a été prononcé par Condorcet.

en 1766, lorsqu'elle avait mis au concours cette même question du salpêtre¹, et il recommanda à Turgot M. de Saint-Esmond, qui retournait aux Indes où il avait été officier de la compagnie, et offrait de prendre des renseignements sur la fabrication du salpêtre et sur celle du borax. Toutes les observations que la commission put se procurer sur la fabrication du salpêtre furent réunies dans un volume qui parut au commencement de 1776².

En attendant les résultats du concours, Lavoisier rédigea une *Instruction sur l'établissement des nitrières et sur la fabrication du salpêtre*³ qui parut en 1777, comme une œuvre collective des régisseurs des poudres et qui mérita d'être réimprimée en 1794. La même année, il présenta à l'Académie un mémoire sur les cendres employées par les salpêtriers de Paris et sur leur utilisation. Le duc de La Rochefoucauld ayant signalé la présence du salpêtre dans la craie des environs de la Roche-Guyon, Lavoisier s'y rendit avec son collègue Clouet au mois de mars 1777, pour prélever des échantillons. Après une longue série de recherches, les deux expérimentateurs démontrèrent, dans les terrains étudiés, la présence de salpêtre à base calcaire (azotate de chaux) et de salpêtre ordinaire, indiquèrent les moyens de l'extraire, et firent connaître les pro-

1. « Je vois, par le compte qui m'en a été rendu, que ces mémoires ne contiennent rien d'absolument neuf, et que le public ne puisse, à la rigueur, se procurer, en rassemblant les connaissances éparses dans Glauber, Becker, Stahl; dans les mémoires de l'Académie des sciences de Paris, dans les observations du Dr Prestch, qui a remporté le prix proposé par l'Académie de Berlin en 1749, enfin dans les mémoires de la Société économique de Berne. Aucun des auteurs d'ailleurs ne disent précisément s'ils ont fait les expériences qu'ils indiquent, s'ils ont réellement fabriqué du salpêtre et combien ils en ont obtenu. » (Lettre de Lavoisier à Droz du 28 novembre 1775.)

2. *Recueil de mémoires et d'observations sur la formation et sur la fabrication du salpêtre, par les commissaires nommés par l'Académie pour le jugement du prix du salpêtre*, in-8°, Paris, 1776.

3. In-4°, de l'Imprimerie royale, 1777.

cédés les plus convenables pour établir des nitrières artificielles aux environs de la Roche-Guyon¹.

L'année suivante, au moment où la guerre avec l'Angleterre était inévitable, les magasins étaient approvisionnés de poudre pour deux ou trois campagnes. Néanmoins Lavoisier, toujours préoccupé d'augmenter la production nationale, entreprit avec Clouet une excursion dans la Touraine et dans la Saintonge pour y reconnaître les terres salpêtrées. Le voyage, qui se fit à leurs frais, eut lieu pendant les mois d'avril, mai et juin 1778; ils visitèrent les coteaux de la Loire depuis Blois jusqu'à Tours, les carrières des bords du Cher, Vendôme, Saumur, Montsoreau; puis ils gagnèrent la vallée de la Vienne, Chinon, Châtellerault, Poitiers, Ruffec, et enfin le bassin de la Charente, où ils visitèrent Angoulême, Saintes, Saint-Savinien, etc.

D'un autre côté, les commissaires de l'Académie avaient décidé de faire eux-mêmes des expériences sur la nitrification; ces expériences, qui se continuèrent jusqu'en 1783, furent effectuées à l'Arsenal, au laboratoire de Lavoisier et sous sa direction².

En 1778, époque fixée par le programme pour le jugement du prix du salpêtre, l'Académie ayant trouvé les mémoires insuffisants, résolut de remettre la question au concours pour 1782; elle obtint en même temps du ministre de porter le prix à la valeur de 8 000 livres, et de décerner 4 000 livres en accessits. Le mémoire couronné fut celui que présentèrent les frères Thouvenet : l'un docteur en médecine.

1. *Mémoire sur des terres naturellement salpêtrées existantes en France, lu à l'Académie le 5 juillet 1777, par MM. Clouet et Lavoisier, régisseurs des poudres et salpêtres.* (Mémoires de l'Académie des sciences.)

2. Le détail en est contenu dans un des registres d'expériences; les résultats ne paraissent pas avoir été publiés, quoique, dans le volume de l'Académie sur le prix du salpêtre, il soit dit : « Il suffit d'annoncer ici ces expériences, parce qu'on en rendra compte dans un volume à part, que les commissaires de l'Académie publieront aussitôt qu'ils le pourront. »

cine, l'autre commissaire des poudres à Nancy. Deux accésits de 1 200 livres furent accordés au chevalier de Lorgna, colonel des ingénieurs de la République de Venise¹, et à M. Chevrard, inspecteur des poudres et salpêtres à Besançon. Parmi les concurrents qui eurent des mentions honorables, se trouve Charles Romme, professeur de mathématiques à Rochefort.

A ce moment, la commission du salpêtre était composée de Tillet, Cadet, Sage et Lavoisier. Baumé avait donné sa démission ; Montigny, d'Arcy et Macquer étaient morts avant la proclamation du prix. Elle fut chargée par l'Académie de réunir en un volume tous les mémoires présentés et ceux qui, en dehors du concours, avaient traité à la même question, et de les faire précéder d'un exposé historique. Le travail, presque tout entier, incombait à Lavoisier qui, nommé secrétaire de la commission, fut chargé de la rédaction, et dirigea l'impression du volume².

L'attention des régisseurs des poudres se portait sur tous les points de leur administration ; pour assurer le bon fonctionnement du service, ils recrutaient leurs employés avec grand soin et ne les admettaient qu'après des examens sur la chimie, les mathématiques, la construction des moulins à poudre, l'établissement des raffineries. Leurs efforts, du reste, amenèrent promptement les résultats désirés ; par leurs instructions sur la récolte du salpêtre et la formation des nitrières, par l'établissement de manufac-

1. Lorgna, né à Vérone en 1736, mort en 1790, professait les mathématiques au collège de Vérone. Il a laissé de nombreux travaux de mathématiques et de physique.

2. *Mémoires de mathématiques et de physique, présentés à l'Académie royale des sciences par divers savants*, t. XI, contenant le *Recueil des Mémoires sur la formation et la fabrication du salpêtre*, in-4°, 1786. — Lavoisier soumettait sa rédaction à ses collègues de la commission : Sage lui fait remarquer, le 10 février 1786, qu'on n'écrit pas *désirer de faire connaître*, mais *désirer faire*, « le verbe désirer ne supportant pas le *de* ».

tures de potasse, et grâce à la facilité que trouvaient les salpêtriers, la production du salpêtre augmenta rapidement. Après sept ans de régie, elle était montée de 1 600 000 livres à 2 millions et demi, et, en 1788, arrivait à 3 770 000 livres; cette industrie, occupant environ 1 500 ouvriers, laissait dans les provinces des sommes qui jusqu'alors allaient à l'étranger.

La construction des machines, la fabrication de la poudre, avaient subi de nombreux perfectionnements; la portée de la poudre de guerre qui était recevable avant 1775 avec une portée de 70 à 80 toises (136 à 155 mètres) avait en 1778 une portée de 115 à 130 toises (224 à 253). Dès 1780, les Anglais se plaignaient de ce que leur poudre ne portât pas aussi loin que la poudre française¹. Le prix de revient n'était que de 13 sols. La régie avait, en 1788, dans ses magasins, une provision de 5 millions de livres de poudre; elle avait vendu à l'étranger des poudres de traite et de mine pour environ 2 millions de livres; et l'on pouvait établir à 28 millions l'économie faite par le Trésor pendant quatorze années de régie.

Les recherches sur le raffinage et l'analyse du salpêtre occupèrent Lavoisier même après qu'il eut cessé ses fonctions de régisseur des poudres. En 1793, il donnait encore un mémoire sur ce sujet, mais il avait à ce moment trop d'occupations pour suivre les expériences avec sa sévérité habituelle, et tomba dans l'erreur accréditée par Valerius et Kirwan, qui pensaient que la perte de salpêtre observée dans le raffinage était due à l'entraînement d'une partie de ce sel par la vapeur d'eau. Il essaya aussi un procédé conseillé dès 1788 par Baumé, le raffinage par lavage à froid

1. Note de M^{me} Lavoisier qui renvoie aux journaux anglais de l'époque. — « Il contribua aux triomphes des Français en augmentant la force de la poudre. » (Séjour, *Décade historique*, t. II, p. 209.)

du salpêtre brut, et fit remarquer que ce procédé n'était pas encore assez étudié pour qu'on fût certain d'avoir ainsi du salpêtre suffisamment pur pour la poudre de guerre¹. C'est ce procédé de raffinage rapide qu'en l'an II et l'an III Carny installa à la raffinerie de l'*Unité*, établie dans les anciens bâtiments de l'abbaye Saint-Germain, et qui, en une seule année, fournit à la défense nationale plus de 16 millions de livres de salpêtre. Lors de la publication du mémoire dans les *Annales de chimie*, Baumé ne réclama pas; mais au mois de thermidor an V (1797), Guyton de Morveau² ayant attribué exclusivement l'idée de ce procédé à Lavoisier, Baumé accusa celui-ci de *s'être emparé de sa découverte*³, accusation injuste qui venait trop tard, et qui était du reste démentie par cette phrase même du mémoire de Lavoisier : « Cette théorie du raffinage me ramène à un examen plus approfondi de la proposition faite par M. Baumé de raffiner le salpêtre à froid par des lavages. » Où Baumé eut raison, c'est en démontrant que le salpêtre n'est pas entraîné par la vapeur d'eau dans les opérations du raffinage à chaud. De l'examen des divers mémoires sur cette question, il ressort que les procédés actuels employés pour la purification du salpêtre ont leur origine dans les travaux de Lavoisier et dans ceux de Baumé.

L'intérêt que Lavoisier prenait à la régie des poudres,

1. *Annales de chimie*, t. XV (1793).

2. *Annales de chimie*, t. XXII (1797). — Bottée et Riffaut, dans leur *Traité de fabrication de la poudre*, disent, en parlant du raffinage à l'eau froide : « C'est d'après ce dernier mode indiqué et essayé une seule fois par l'illustre Lavoisier, que Carny, après avoir eu l'occasion de le perfectionner par l'expérience, fit adopter, dans les établissements révolutionnaires, le procédé de raffinage décrit par Chaptal dans ses *Éléments de chimie*. » Du reste les deux procédés n'étaient pas identiques : « Baumé avait conseillé de raffiner le salpêtre avec de l'eau déjà saturée de salpêtre pur. Lavoisier crut devoir donner la préférence au lavage à l'eau pure. » (Bottée et Riffaut.)

3. *Opuscules chimiques*, par Baumé, apothicaire de Paris, membre de l'Institut national, in-8, an VI.

le patriotisme et le dévouement consciencieux qu'il apportait dans l'accomplissement de sa fonction, lui firent adopter les propositions de Berthollet qui, ayant découvert le muriate suroxygéné de potasse (chlorate de potasse) et constaté ses propriétés oxydantes, voulait le substituer au salpêtre.

Après des essais préliminaires sur les dosages des différents ingrédients, il fut décidé qu'on fabriquerait à Essonnes une certaine quantité de poudre au chlorate. Lavoisier prit rendez-vous avec le directeur de la manufacture, M. Le Tort, et avec le commissaire des poudres Chevraud, pour le dimanche 27 octobre 1788, et s'y rendit la veille, accompagné de Berthollet et de M^{me} Lavoisier. La fabrication de la nouvelle poudre se faisait dans un moulin isolé, et les ouvriers devaient être, pendant tout le temps du battage, protégés par une forte cloison de madriers. L'expérience commença à six heures du matin; le mélange se faisant mal et la matière étant projetée sur les parois du mortier, Le Tort la faisait retomber au moyen de sa canne; Lavoisier insista pour qu'on cessât de remuer la poudre avec un bâton pendant le battage, et fit remarquer qu'il était inutile d'avoir fait construire des cloisons d'abri, si l'on se plaçait autour du mortier, où se trouvaient alors Le Tort, Chevraud, Berthollet, Lavoisier et sa femme, Mallet, élève des poudres, et le maître poudrier Adelin. A ce moment on alla déjeuner, puis on revint vers le moulin; la sœur du commissaire des poudres, M^{me} Chevraud, était en avant avec Le Tort, les autres visiteurs étaient restés en arrière pour montrer un atelier à Berthollet¹. A peine se remettaient-ils en route (il était à peu près huit heures

1. Calet de Vaux, rédacteur du *Journal de Paris*, voulant donner au public un récit exact de l'événement, s'adressa à Lavoisier, qui lui fournit le document publié dans le numéro du 31 octobre. Cette pièce parut sans signature, mais elle est de Lavoisier; la minute autographe a été conservée.

et demie), qu'une explosion se fit entendre : Le Tort et M^{lle} Chevrard, projetés contre un mur, étaient mourants. M^{lle} Chevrard expira aussitôt; Le Tort, une demi-heure après; les ouvriers, protégés par la cloison de madriers, n'avaient eu aucun mal.

Lavoisier cependant ne croyait pas devoir renoncer à l'emploi du chlorate de potasse; après avoir transmis au ministre le récit du *funeste accident dont, disait-il, j'ay été au moment d'être la victime, moi et ce que j'ay de plus cher*, il lui écrivait : « Si vous daignés, Monsieur, occuper un instant le Roy du récit de ce triste événement et des dangers que j'ay courus, permettez-moi de vous prier d'assurer en même temps Sa Majesté que ma vie est à elle et à l'État et que je serai toujours prêt à en faire le sacrifice, toutes les fois qu'il pourra en résulter quelque avantage pour son service, soit pour la reprise du même travail sur la nouvelle poudre, *travail que je crois nécessaire*, ou de toute autre façon. »

D'autres dangers vinrent le menacer en raison de ses fonctions de régisseur des poudres, et, le 6 août 1789, il faillit, avec son collègue Le Fauchaux fils, être victime d'une émeute.

Les magasins de l'Arsenal étaient à ce moment encombrés par dix milliers de poudre de traite fabriquée à Metz, et qui avait été dirigée sur les ports de Rouen et de Nantes; mais les esprits surexcités voyaient partout des embûches et des trahisons, et les municipalités arrêtaient de leur propre autorité les convois de poudres, supposant qu'ils étaient adressés aux ennemis de la nation. Ainsi la poudre de Metz avait été saisie à Château-Thierry et envoyée à Paris¹. Les régisseurs, se trouvant en ce moment dépourvus

1. Ce fait se présentait souvent; au mois d'octobre de la même année, la municipalité d'Étampes arrêta un convoi de deux milliers de poudre

de poudre de bonne qualité, avaient décidé de renvoyer la poudre de traite à Essonne et de faire venir de cette manufacture une quantité égale de poudre à mousquet. Aucune munition de guerre ne pouvant sortir de Paris sans l'autorisation du commandant de la garde nationale, Lafayette, ils s'adressèrent à celui-ci, et, en son absence, l'ordre fut signé par le marquis de La Salle, chef d'état-major. La poudre fut chargée au Port-Saint-Paul, sur un bateau que gardaient et que devaient escorter quatre gardes nationaux du district Saint-Louis-la-Culture.

Pendant le chargement, les habitants du quartier s'émuèrent et, le 5 août, firent prévenir le comité de l'Hôtel de Ville. Bailly et Lafayette, ne connaissant pas l'ordre signé par M. de La Salle, au lieu de se renseigner immédiatement auprès des régisseurs des poudres sur les motifs de cet envoi, eurent le tort de décider, sans plus ample informé, que le bateau serait déchargé et les poudres réintégrées dans les magasins de l'Arsenal. Cette mesure maladroite donna un corps aux soupçons; le bruit se répandit que les régisseurs des poudres, voulant priver les Parisiens de leurs moyens de défense, enlevaient de l'Arsenal les poudres, la mitraille et les pierres à fusil; les malheureux gardes nationaux, requis pour l'escorte, furent mis en état d'arrestation, et le bateau fut soumis à une surveillance rigoureuse.

Le lendemain, jeudi 6 août, le commandant du district Saint-Louis réclama à l'assemblée du matin des représentants de la Commune, la mise en liberté des gardes nationaux arrêtés la veille, et Lavoisier démontra la légitimité de envoyée d'Essonne à Orléans, pour être de là distribuée aux villes de Clermont-Ferrand, Bourges, Nevers et Moulins. « Il seroit bien temps, écrit Lavoisier à Bailly, alors maire de Paris, que l'on pût persuader aux municipalités que les poudres ne sont point dans les mains des ennemis de la nation, et que ceux qui sont chargés de leur fabrication et du service qui y est relatif, ne le cèdent à personne pour les sentiments de patriotisme. » (Lettre du 25 octobre 1789.)

la mesure prise par les régisseurs des poudres. Néanmoins, l'assemblée, dans le but de calmer les craintes de la population, décida d'envoyer à l'Arsenal deux de ses membres, Thuriot de La Rozière et Franchet pour faire une enquête. Ceux-ci se rendirent au Port-Saint-Paul où une multitude de gardes nationaux et de citoyens de tous les districts entouraient le bateau. Ils firent décharger les poudres et les conduisirent à l'Arsenal, où, sur la réquisition du district Saint-Louis-la-Culture, ils procédèrent à leur examen. Quatre tonneaux, pris au hasard, furent ouverts en présence de Lavoisier et de Le Faucheux fils : la poudre fut reconnue poudre de traite ; les commissaires enquêteurs et des officiers de la garde nationale qui avaient pénétré dans l'Arsenal signèrent le procès-verbal avec les régisseurs¹. Il semblait que tout dût rentrer dans l'ordre après cet examen, mais une foule menaçante se pressait aux portes de l'Arsenal ; elle exigea que Lavoisier et Le Faucheux fils² fussent arrêtés et conduits à l'Hôtel de Ville, où ils arrivèrent poursuivis par les cris de la multitude. Grâce à son sang-froid, à la clarté de ses explications, Lavoisier n'eut pas de peine à se disculper ausein de l'assemblée, qui décida la mise en li-

1. ... et avons terminé le présent à cinq heures de relevée.

« *Signé* : THURIOT DE LA ROZIÈRE, FRANCHET, représentants de la Commune.

« GÉMAILLE, officier du district des Blancs-Manteaux ; PROTA, commandant en chef du district Saint-Gervais ; DULIN, DESCHAMPS, GAILLARD, officiers du district Saint-Eustache ; OGER, officier du district Saint-Eustache ; LEJAY, commissaire du bureau des Orfèvres ; LEFAUCHEUX, DELAIZEMENT, STACH, lieutenant de Saint-Germain ; DUHAMEL, LAVOISIER, SALOMÉ, commissaires du district Saint-Louis ; BICHEBOIS, commissaire du district Saint-Louis ; BOUCHIER, commandant du district Saint-Gervais ; BRUNET, GILBERT, BOUTIER, LABERRE, SAINT-NICOLAS. »

2. Les deux autres régisseurs étaient : Le Faucheux père, vieillard infirme, et Clouet, malade encore des blessures qu'il avait reçues le 14 juillet, la foule l'ayant pris, à cause de son uniforme de capitaine de la garde nationale, pour Delaunay, gouverneur de la Bastille.

berté des régisseurs ; mais, sur la place de Grève, l'émotion allait en grandissant. La foule furieuse croyait toujours à une trahison, et quand elle sut que les régisseurs étaient couverts par un ordre signé de La Salle, elle tourna contre celui-ci ses projets de vengeance, et envahit l'Hôtel de Ville. Sourde aux objurgations de Lafayette, elle se répandit partout, cherchant le marquis de La Salle pour le mettre à mort, jusque dans le clocher de l'Horloge. Pour la satisfaire il fallut donner à des soldats l'ordre d'aller chercher l'accusé pour qu'il se justifiât : prévenu à temps, il put se dérober aux poursuites¹. Bailly, alors maire de Paris, revenait de Versailles à onze heures du soir, quand il apprit l'événement ; on lui dit que Lavoisier et sa femme sont arrêtés ; il court aussitôt à l'Hôtel de Ville, accompagné de M^{me} Bailly qui veut partager ses dangers et contribuer à sauver leurs amis. Quand ils arrivèrent sur la place de Grève, il était minuit, l'ordre était rétabli. Lafayette avait réussi à faire évacuer l'Hôtel de Ville et la place de Grève. Deux jours après 10 000 livres de poudre à mousquet amenées d'Essounes furent emmagasinées à l'Arsenal, et l'émotion populaire se calma².

Lavoisier fit partie de la régie des poudres jusqu'au mois de décembre 1791 ; nous verrons, en retraçant sa vie pendant la Révolution, dans quelles conditions il quitta cette administration qu'il avait si bien dirigée pendant une période de seize années³.

1. Il fut ensuite emprisonné à l'Abbaye, et, après une détention de quelques semaines, mis en liberté par décret de l'Assemblée nationale du 5 septembre.

2. *Procès-verbaux de l'assemblée des représentants de la Commune. — Mémoires de Bailly*, t. II, p. 29 (1804). — *Mémoire justificatif pour le marquis de La Salle*, in-4° de 12 pages.

3. Voir chapitre VI.

CHAPITRE IV

LA VIE SCIENTIFIQUE

LES GRANDES DÉCOUVERTES ET L'ACADÉMIE DES SCIENCES

Les grandes découvertes. — La transmutation de l'eau en terre. — La doctrine de Stahl. — Les nouvelles théories de la combustion et de la respiration. — *Le Traité élémentaire de chimie*. — Les rapports à l'Académie : rapports sur le froid de 1776, sur les prisons, sur les aérostats, sur le mesmérisme, etc.

La vie intérieure de l'Académie. — Lavoisier directeur. — Le règlement de 1785.

I

LES GRANDES DÉCOUVERTES

C'est avec l'année 1770 que Lavoisier commença réellement les recherches originales qui devaient changer la face de la chimie et de la physiologie, et constituer la base solide sur laquelle repose la science actuelle. Nous ne pouvons étudier ici en détail son œuvre scientifique, nous nous bornerons à en marquer les caractères principaux. Rappeler la part qui revient à ses illustres contemporains, Black, Cavendish, Scheele et surtout à Priestley, dans les progrès de la science chimique, montrer les résistances auxquelles se heurtèrent les doctrines du chimiste français, raconter par le menu les incidents d'une lutte de vingt ans, ce serait

faire l'histoire de la chimie dans la seconde moitié du xviii^e siècle. Il nous suffira de faire voir comment Lavoisier, renversant les idées reçues, apporta une conception nouvelle des faits de la nature et édifia une œuvre qui, sauf quelques points de détail, est encore debout tout entière après un siècle d'existence.

Les chimistes du xviii^e siècle admettaient, avec les anciens philosophes, quatre éléments, principes constituants des corps : l'air, le feu, la terre et l'eau. Ils se demandaient si les éléments pouvaient se transformer l'un en l'autre ; quelques-uns même avaient admis que l'eau pouvait se changer en terre, en se fondant sur des expériences mal conçues ou mal interprétées de Van Helmont, de Geoffroy, de Margraff et d'Eller. Leur principal argument était déduit de ce fait d'observation que l'eau distillée soumise à une longue ébullition dans un vase de verre, puis abandonnée à l'évaporation, laisse un résidu terreux. Les spéculations sur la nature des éléments constituaient alors le fonds de la philosophie chimique. Elles avaient préoccupé Lavoisier dès sa jeunesse, à l'époque où il suivait le cours de Rouelle. Des notes de sa main nous apprennent quelles idées vagues il avait alors sur cette question ; mais c'était l'homme de l'expérimentation, et une des premières questions qu'il s'efforça de résoudre par l'expérience fut la prétendue transmutation de l'eau en terre¹.

Il fit bouillir pendant plus de trois mois, nuit et jour, de l'eau dans un vase de verre, qu'on appelait *pélican*, parce que la partie supérieure rétrécie se recourbait de manière à venir s'ouvrir dans la panse, ressemblant ainsi à l'image classique de l'oiseau de ce nom qui plonge son bec dans sa poitrine. La partie inférieure du pélican étant chauffée, l'eau s'élevait en vapeur qui, se condensant

1. *Mémoires de l'Académie*, 1770. — *Œuvres*, t. II, p. 1.

dans le haut du vase refroidi par l'air, reflua dans l'intérieur de l'appareil. Le poids du pélican vide ayant été déterminé rigoureusement avant l'opération, fut pris de nouveau après cent jours d'expérience; on constata qu'il avait diminué. D'autre part, l'eau ayant été évaporée, laissa un résidu terreux dont le poids représentait exactement la perte de poids subie par le vase de verre. Par conséquent, conclut Lavoisier, l'eau ne se change pas en terre, mais, par une ébullition prolongée, elle attaque le verre et en dissout une partie; de là l'illusion des chimistes qui ont cru à la transmutation de l'eau en terre. Ce premier travail nous indique déjà la méthode qui le guidera dans la longue suite de ses travaux: l'emploi judicieux de la balance, par lequel il établit, pour ainsi dire, le *doit et avoir* de toute expérience, et qui deviendra le procédé rigoureux de la science moderne. La question du changement de l'eau en terre préoccupa également Scheele, qui arriva aux mêmes résultats que Lavoisier par une voie toute différente; aucun exemple ne saurait mieux montrer la différence de leurs méthodes. Scheele, élevé dans un laboratoire, adonné presque exclusivement à la chimie, ne pensa pas à recourir aux pesées; il analysa le résidu terreux laissé après évaporation de l'eau distillée qui avait subi une longue ébullition dans un vase de verre, y reconnut la présence de la silice, de la potasse et de la chaux, c'est-à-dire des matières qui entrent dans la composition du verre, et en conclut que l'eau avait dissous une partie de celui-ci. Scheele expérimentait en chimiste; Lavoisier, en physicien.

L'année suivante, après avoir publié un mémoire sur l'emploi de l'esprit-de-vin dans l'analyse des mélanges salins, il entreprit des recherches sur la combustion du diamant, en commun avec Macquer et Cadet. La question occupait alors les chimistes, et les avis étaient contradic-

toires. Darcet¹, Rouelle, Macquer et Roux avaient démontré, avec Boyle et les physiciens du grand-duc de Toscane, que le diamant disparaît quand il est soumis à l'action d'un feu violent dans un vase de porcelaine; mais on disputait sur la cause du phénomène. Était-ce une volatilisation analogue à celle du phosphore, ou une division extrême de ses parties, une sorte de décrépitation? Macquer, Cadet et Lavoisier présentèrent le résultat de leurs premiers essais à la séance publique de l'Académie du 29 avril 1772². Ayant chauffé le diamant entouré de charbon dans une pipe en terre, placée elle-même dans un creuset recouvert de craie, renfermé dans deux autres creusets abouchés l'un dans l'autre et enduits d'un lut argileux imperméable à l'air, ils avaient trouvé que le diamant résiste dans ces conditions à l'action d'un feu violent. Ils en conclurent que le diamant ne disparaît qu'autant qu'il a le contact de l'air, et que sa prétendue volatilisation, observée dans les expériences antérieures, est due à une véritable combustion analogue à celle du charbon. Ces conclusions furent confirmées par de nouveaux essais dus, soit aux mêmes chimistes, soit à Lavoisier seul. Néanmoins Darcet qui, en collaboration avec Rouelle, avait admis le phénomène de la volatilisation, s'éleva vivement contre les recherches de Lavoisier qui fut profondément peiné de ces attaques : « J'avoue, dit-il, qu'il m'a paru dur, à moi qui ai toujours honoré les talents de MM. Rouelle³, qui suis leur disciple

1. Jean Darcet, né en 1727, mort en 1801, entra à l'Académie des sciences en 1784. Il est surtout connu par ses travaux sur la porcelaine, sur la gélatine, sur l'essai des métaux : on lui doit un alliage fusible qui porte son nom. Il fut directeur de la manufacture de Sèvres, et plus tard inspecteur général des monnaies. Il avait épousé la fille de Rouelle l'ainé.

2. Ce mémoire n'a pas été publié dans les *Œuvres complètes*; il a paru dans le numéro du mois de mai des *Observations sur la physique*, de l'abbé Rozier, t. I, p. 108.

3. Il y avait deux frères Rouelle; le plus connu est Rouelle l'ainé, célèbre

et qui m'en fais gloire, de me voir attaqué directement par une critique amère qu'on a affecté de faire tomber exclusivement sur moi. Je me flatte que ces traits échappés à la plume de M. Darcet ne sont que l'effet d'un premier mouvement. Je crois d'ailleurs connaître assez M. Rouelle pour pouvoir assurer que la source n'en est pas dans son cœur; aussi je proteste, et je crois avoir prouvé qu'ils ne me laissent aucune impression et ne m'empêcheront pas certainement de désirer de vivre avec des savants que j'estime, et dont jusqu'à ce moment je n'avais éprouvé que des sentiments honnêtes. »

Au commencement de 1773, il entreprit ses premières recherches sur les gaz. Jusque-là il avait suivi des voies diverses; la chimie et l'histoire naturelle l'avaient attiré tour à tour, quand il fut entraîné vers un nouvel ordre de travaux par les discussions que soulevait la doctrine de Black sur la nature de la chaux vive.

Le physicien anglais Hales¹ avait montré le premier qu'un grand nombre de corps fournissent par la distillation un air qu'il croyait identique avec l'air atmosphérique, et avait imaginé des appareils pour le recueillir. Comme cet air était fourni par des corps dans lesquels il avait, pour ainsi dire, pris la forme solide, Hales le désignait sous le nom d'air *fixé* pour le distinguer de l'air libre qui constitue l'atmosphère. Ce nom d'*air fixé*, ou air fixe, fut bientôt réservé au gaz que nous connaissons aujourd'hui sous le nom d'acide carbonique. Black donna une nouvelle importance à l'air fixé ou air fixe en le considérant comme différent de l'air de l'atmosphère, et surtout en montrant

par son enseignement, et auquel on doit surtout des recherches sur la constitution des sels.

1. Né en 1677, mort en 1761. Ses recherches, publiées en 1727, furent traduites en français par Buffon, sous le titre de : *Statique des végétaux*.

que la pierre calcaire perd de l'air fixe quand elle devient chaux caustique par la calcination. En employant les termes modernes, c'était dire que la pierre calcaire est un carbonate de chaux qui se décompose en chaux vive et en acide carbonique. Cette doctrine, due au génie de Black et qui est l'expression de la vérité, fut loin de conquérir tous les suffrages. Soutenue et développée par un chimiste de Vienne, Jacquin, elle fut notamment combattue par Crans, par Smeth et surtout par Meyer, apothicaire d'Osnabruck. Celui-ci attribua la propriété caustique de la chaux à un principe imaginaire, l'*acidum pingue*, qui, fourni par le feu, venait s'ajouter à la pierre calcaire et lui communiquait les caractères de la chaux caustique. On ne peut s'imaginer aujourd'hui avec quelle faveur fut accueillie l'explication de Meyer; l'*acidum pingue* eut des partisans fanatiques. Lavoisier lui-même ne parla d'abord de Meyer qu'avec éloges¹. L'Europe savante était partagée en adeptes de la doctrine de Black que Cavendish et Macbride appuyaient de leurs recherches, et en partisans de l'*acidum pingue* de Meyer.

Celui qui devait être le rival glorieux de Lavoisier, l'illustre Priestley, l'avait précédé dans l'étude de ce qu'on appelait alors les *airs*². Il avait étudié les propriétés de l'air fixe (acide carbonique) qui se dégage des cuves de brasseries en fermentation, et de celui qui se forme par la respiration des animaux; il avait découvert l'air nitreux (bioxyde d'azote), l'acide marin gazeux (gaz chlorhydrique), et montré le rôle des plantes chargées par la nature de rétablir dans sa pureté l'air vicié par la combustion et la respiration. Déjà au commencement de 1772, il

1. « Il est peu de livres de chimie qui annoncent plus de génie que celui de M. Meyer. » (*Opuscules physiques et chimiques*, 1774.)

2. Macquer remplaça, quelques années après, le mot d'*air* par celui de *gaz* déjà employé par Van Helmont.

avait réalisé toute une série de découvertes qui suffirait seule à la gloire d'un homme. « Ce travail, dit Lavoisier en parlant des premiers travaux de Priestley, peut être regardé comme le plus pénible et le plus intéressant qui ait paru depuis M. Hales sur la fixation et le dégagement de l'air. Aucun des ouvrages modernes ne m'a paru plus propre à faire sentir combien la physique et la chimie offrent encore de nouvelles routes à parcourir. »

Mais aucune idée générale ne ressortait des faits nouveaux découverts par Priestley et des travaux contradictoires sur la *caustification* de la chaux. Lavoisier, qui venait de constater dans le courant de l'année 1772 l'augmentation de poids du phosphore dans la combustion, et avait déposé un paquet cacheté à l'Académie¹, résolut de répéter toutes les expériences de ses prédécesseurs, de les contrôler par des expériences nouvelles, d'étudier les fluides élastiques dégagés par la fermentation et la distillation, de rechercher la nature de l'air absorbé par la combustion.

1. « Je crus devoir, dit-il, prendre quelques précautions pour m'assurer la propriété de ma découverte. Il y avait à cette époque une correspondance habituelle entre les savants de France et ceux d'Angleterre; il régnait, entre les deux nations, une sorte de rivalité qui donnait de l'importance aux expériences nouvelles, et qui portait quelquefois les écrivains de l'une et l'autre nation à les contester à leur véritable auteur. Je crus donc devoir déposer, le 1^{er} novembre 1772, l'écrit suivant, cacheté, entre les mains du secrétaire de l'Académie. Il était conçu en ces termes : « Il y a environ huit « jours que j'ai découvert que le soufre, en brûlant, loin de perdre de son « poids, en acquerrait au contraire; c'est-à-dire que d'une livre de soufre on « pouvait retirer beaucoup plus d'une livre d'acide sulfurique, abstraction « faite de l'humidité de l'air; il en est de même du phosphore; cette augmen- « tation de poids vient d'une quantité prodigieuse d'air qui se fixe pendant la « combustion et qui se combine avec les vapeurs.

« Cette découverte, que j'ai constatée par des expériences que je regarde « comme décisives, m'a fait penser que ce qui s'observait dans la combustion « du soufre et du phosphore pouvait bien avoir lieu à l'égard de tous les corps « qui acquièrent du poids, et par la combustion et la calcination, et je me « suis persuadé que l'augmentation de poids des chaux métalliques tenait à la « même cause. »

En entreprenant cette longue suite de recherches, il se proposait de réunir assez de faits pour constituer un corps de doctrines. Seul des savants de l'Europe, il prévoyait dès ce moment l'avenir de la chimie des gaz. « L'importance de cet objet, écrit-il en tête de son registre de laboratoire, le 20 février 1773, m'a paru fait pour amener une *révolution en physique et en chimie*, » prescience de génie qui suffirait à élever Lavoisier au-dessus de ses contemporains, quelque grands qu'ils soient. Et plus loin : « Les travaux des différents auteurs que je viens de citer m'ont présenté des portions séparées d'une grande chaîne ; ils en ont fourni quelques chaînons, mais il reste une suite d'expériences nécessaires à faire pour former continuité. »

En cette année 1773, il découvrit un tel nombre de faits que, ne pouvant attendre la publication des mémoires de l'Académie, il réunit ses recherches dans un volume qui parut au mois de décembre sous le titre d'*Opuscules physiques et chimiques*. D'abord, il appuya solidement la doctrine de Black, en démontrant d'une manière rigoureuse par l'emploi de la balance que la terre calcaire privée d'air fixe par la calcination perd une partie de son poids, et qu'elle peut ensuite, en reprenant l'air fixe, recouvrer son poids primitif.

Mais les expériences les plus importantes publiées dans les *Opuscules physiques et chimiques*, sont celles qui ont rapport au phénomène de la combustion, dont la véritable théorie s'y trouve à l'état d'ébauche, mais qui ne sera expliquée qu'après les travaux de Bayen et de Priestley sur la décomposition du précipité rouge (oxyde de mercure).

Lavoisier en calcinant, au moyen d'une lentille, du plomb ou de l'étain dans un vase de verre clos, vit, en effet, que ces métaux augmentent de poids, et que cette augmen-

tation, qui s'arrête à un certain point, n'est pas en rapport avec la quantité de métal employé. La combustion du phosphore, dans les mêmes conditions, lui permit de constater le même fait; il découvrit de plus qu'il y a diminution d'un cinquième environ dans le volume de l'air, et que cette diminution est à peu près proportionnelle à l'augmentation de poids du corps brûlé; enfin l'air qui reste après la calcination est différent de l'air atmosphérique et n'est plus propre à la respiration.

Les *Opuscules physiques et chimiques* frappèrent vivement les savants par les résultats nouveaux qui y étaient exposés et surtout par les procédés que le jeune académicien mettait en œuvre. Les commissaires de l'Académie, Trudaine, Macquer, Leroy et Cadet, en firent l'éloge dans leur rapport à la Compagnie : « On verra, dirent-ils, que M. Lavoisier a soumis tous ses résultats à la mesure, au calcul, à la balance, méthode rigoureuse qui, heureusement pour l'avancement de la chimie, commence à devenir indispensable dans la pratique de cette science. »

Les *Opuscules* furent envoyés aux savants français et étrangers et aux sociétés académiques les plus célèbres : Black, Priestley, Jacquin, Guyton de Morveau, Scheele, Bergmann, la Société royale de Londres, la Société philosophique de Philadelphie, les Académies ou Sociétés de Berlin, Bâle, Göttingue, Florence, Harlem, Édimbourg, Montpellier, Amiens, etc. Dans les lettres qui accompagnent l'envoi des volumes, l'auteur parle avec modestie de ses découvertes, rendant plein hommage à ses devanciers : « Je vous prie, écrit-il à la Société royale de Londres, de recevoir un traité dont le fonds vous appartient en partie et auquel je n'ay fait qu'ajouter un petit nombre de vérités que je crois neuves... C'est à Messieurs Boyle, Hales et Black, noms à jamais célèbres dans les faits de la physique

et de la chimie, que la doctrine de la fixation de l'air doit son origine¹. »

L'année suivante, il répétait l'expérience de la calcination du plomb et de l'étain en vase clos, et établissait définitivement le fait de l'augmentation de poids des métaux calcinés au contact de l'air atmosphérique. Fait contesté jusqu'alors et dont la cause restait inconnue. Jean Rey avait soutenu le premier en 1630 l'opinion que cette augmentation était due à une fixation de l'air « *essessi, appesanti* par la véhémence et longuement continuée chaleur du fourneau; lequel air se mêle avec la chaux² et s'attache à ses plus menues parties ». Le livre de Jean Rey avait passé inaperçu et était tombé dans l'oubli³. Le chimiste anglais Boyle admettait que l'augmentation de poids était due à la fixation de la matière du feu; il ignorait les recherches de Jean Rey aussi bien que celles de Mayow, dont il était le compatriote et le contemporain. Mayow avait entrevu, à l'aide de quelques expériences ingénieuses, toute la théorie

1. D'après une note autographe de Lavoisier, les *Opuscules* furent tirés à 1 250 exemplaires. Il en donna 90 à l'Académie, 30 à Trudaine, 12 à la Cour. Les autres personnes auxquelles il les envoya sont : Macquer, Rouelle, Darcet, Bucquet, Cadet de Gassicourt, Cadet de Vaux, Malesherbes, Turgot, Guyton de Morveau, le duc de Luxembourg, le duc d'Ayen, l'astronome Maraldi, Spielmann, professeur de chimie à Strasbourg et auteur estimé des *Instituts de chimie*; Bergmann, Scheele et Linné en Suède; Margraff, Pott, Eller et Lagrange à Berlin; Daniel Bernouilli à Bâle, Franklin à Philadelphie, Jacquin à Vienne; Crans, Smeth, professeur à Utrecht. D'autres exemplaires furent remis à l'Université, au collège des Quatre-Nations, au collège Mazarin et aux sociétés savantes de France et de l'étranger.

2. On appelait *chaux métalliques* ce que nous nommons *oxydes*; la chaux d'étain, la chaux de plomb étaient les oxydes d'étain et de plomb formés par la calcination de ces métaux.

3. Le livre de Jean Rey, *Essays sur la recherche de la cause pour laquelle l'estain et le plomb calcinés augmentent de poids*, in-8, Bazas, 1630, était déjà rare en 1742, et l'on n'en connaissait que deux exemplaires en 1775, époque à laquelle Bayen en signala l'existence dans une lettre adressée au rédacteur du *Journal de physique*. Gobet le fit réimprimer en 1777. Actuellement j'en connais trois exemplaires qui sont à la bibliothèque Mazarine, au Conservatoire des Arts et Métiers et à la bibliothèque de La Rochelle.

de la combustion et de la respiration, et il ne lui avait manqué que d'isoler l'oxygène et de faire l'analyse de l'air pour pouvoir la présenter dans son ensemble¹.

L'opinion de Boyle domina; elle fut adoptée par Lemery. Lavoisier la renversa par une expérience des plus simples; il montra qu'en pesant avant et après la calcination le vase clos où l'on calcinait de l'étain, le poids total du vase n'avait pas augmenté : ainsi aucun principe du feu ne s'était fixé sur le métal. En examinant l'air resté dans le vase, constatant qu'il avait diminué de volume, qu'il était devenu impropre à la respiration, Lavoisier établissait que le métal devait son augmentation de poids à la fixation d'une portion de l'air atmosphérique.

Il restait à déterminer la nature du principe qui se combine aux métaux dans la calcination. Les recherches préliminaires de Bayen et de Priestley permirent d'élucider bientôt ce point. Bayen, au mois d'avril 1774, chauffa le *précipité per se* (oxyde de mercure) dans une cornue de verre et en dégagca un fluide élastique; il n'alla pas plus loin. Ce fluide élastique était l'oxygène, que Priestley retrouva au mois d'août 1774 et dont il entreprit l'étude; mais il ne commença à en reconnaître l'importance qu'au mois de mars 1775². Lavoisier, qui connaissait l'expérience de

1. Quand, après les découvertes de Lavoisier, on lui opposa Mayow dont il n'avait jamais entendu parler, il chargea son ami Magellan, qui habitait Londres, de lui procurer le livre du savant anglais. Magellan s'adressa en vain à tous les libraires de Londres; il lui fut impossible de trouver un exemplaire des œuvres de Mayow. (*Lettre de Magellan à M^{me} Lavoisier.*)

2. « Je fis part plusieurs fois (en octobre 1774) de la surprise que me causoit l'air de cette préparation à MM. Lavoisier, Leroi et autres physiciens... Je n'avois alors aucun soupçon que l'air que j'avois tiré du mercure calciné fût même salubre, tant j'étois éloigné de savoir ce que j'avois réellement découvert. Je restai dans l'ignorance de la nature de cet air jusqu'au 1^{er} mars. — Jusqu'à ce 1^{er} mars 1775, j'avois si peu de soupçon que l'air tiré du mercure calciné fût salubre que je n'avois même pas pensé à y appliquer l'épreuve de l'air nitreux. » (*Expériences sur différentes espèces d'air*, traduction de Gibelin, t. II, pp. 35 et suivantes.)

Priestley du mois d'août, la reprit au mois de novembre 1774. Immédiatement il dépassa son illustre rival, et, à la séance publique de Pâques 1775, il pouvait présenter à l'Académie un mémoire où il démontrait la nature particulière de ce fluide élastique nouveau, le distinguait de l'air commun et de l'air fixe, attribuait à son absorption l'augmentation de poids des métaux calcinés, et montrait qu'il constitue la partie éminemment respirable de l'air atmosphérique. En même temps, il décelait la nature de l'air fixe, qui n'est autre que l'acide *charbonneux* (acide carbonique) résultant de la combinaison du charbon avec le nouveau fluide, appelé tour à tour *air vital*, *air éminemment respirable*, *air déphlogistiqué*, et dans la nouvelle nomenclature chimique, *principe oxygène*, et finalement *oxygène*¹.

Lavoisier poursuivit dès lors activement ses recherches sur le rôle de l'oxygène dont il démontra la présence dans l'acide nitreux (acide azotique ou nitrique), reprit ses expériences sur la combustion du phosphore, et découvrit que le produit de cette combustion, l'acide phosphorique, résulte de l'union du phosphore et de l'air vital. Le phénomène de la combustion proprement dite, comme celle des chandelles qui s'accomplit avec dégagement de chaleur et de lumière, ne recevait encore que des explications insuffisantes. On croyait, avec Priestley, que les corps dégagent, en brûlant, un principe particulier, le *phlogistique*,

1. *Oxygène* signifie générateur des acides. Lavoisier ayant constaté le rôle de ce gaz dans la formation des acides (carbonique, phosphorique, sulfureux, sulfurique, azotique), croyait que tout corps qui joue le rôle d'acide renferme nécessairement de l'oxygène au nombre de ses éléments. Sur ce point, sa généralisation était poussée trop loin. Il existe des acides comme l'acide chlorhydrique, qui ne contiennent pas d'oxygène. Du temps de Lavoisier, on croyait cet acide formé par l'union de l'oxygène à un radical inconnu; il portait le nom d'*acide muriatique*, et les chlorures étaient appelés *muriates*. Quant au chlore, on le considérait comme de l'acide muriatique oxygéné. Les recherches de Gay-Lussac et Thenard, et surtout celles d'Humphry Davy ont démontré la nature élémentaire du chlore.

et que l'air qui reste dans une atmosphère limitée où a brûlé une chandelle est de l'air *phlogistique*. Lavoisier prouva que la chandelle qui brûle consomme de l'air vital ou oxygène, et produit de l'acide carbonique, et que l'air restant après la combustion, est un mélange d'acide carbonique et d'un gaz irrespirable, la mofette atmosphérique appelée aujourd'hui *azote*¹.

Par ses découvertes, il faisait descendre l'air atmosphérique du rang des éléments en l'analysant au moyen du mercure, et en démontrant qu'il est composé d'un cinquième environ d'une partie éminemment respirable, l'oxygène, et de quatre cinquièmes de mofette atmosphérique ou azote. On sait en quoi consiste cette expérience classique². Lavoisier chauffa du mercure à son point d'ébullition dans une atmosphère limitée dont tout l'oxygène fut absorbé par le métal qui se convertit en oxyde rouge; l'air restant formait les quatre cinquièmes de l'atmosphère primitive et était constitué par un fluide élastique particulier, irrespirable, l'azote. Quant à l'oxyde rouge de mercure, chauffé dans une cornue de verre à une température élevée, il se décompose en mercure et en gaz oxygène et celui-ci mélangé à l'azote reconstitue l'air atmosphérique. Cette série de recherches lui permit de formuler la théorie de la combustion des corps et de la calcination des métaux : « Je hasarde, dit-il, de proposer aujourd'hui à l'Académie une théorie nouvelle de la combustion, ou plutôt, pour parler avec la réserve dont je me suis imposé la loi, une hypo-

1. *Mémoire sur l'existence de l'air dans l'acide nitreux*, 20 avril 1776. — *Combustion du phosphore* de Kunckel, 21 mars 1777. — *Sur la combustion des chandelles*, 1777. — De plus, en 1777, il donna un mémoire où il prouva que l'acide sulfurique est de l'acide sulfureux plus de l'oxygène, et deux autres mémoires sur l'absorption de l'oxygène par les sulfures de fer et leur transformation en sulfates.

2. Elle est rapportée dans le *Mémoire sur la respiration*.

thèse à l'aide de laquelle on explique d'une manière très satisfaisante tous les phénomènes de la combustion, de la calcination et même en partie ceux qui accompagnent la respiration des animaux. »

Quoiqu'il eût donné la même année son important mémoire sur la respiration des animaux, sur lequel nous reviendrons bientôt, qu'il eût apporté dans ses expériences une rigueur sans pareille, et dans ses déductions une inattaquable logique, il ne put rallier les esprits à sa doctrine de la combustion. Elle était en opposition trop marquée avec la théorie du phlogistique adoptée alors par l'universalité des savants.

L'hypothèse du phlogistique était due à Stahl, chimiste allemand. Avant lui, aucun lien ne rattachait les faits de la science chimique. Pourquoi des corps ont-ils la propriété de brûler? quels changements subissent-ils dans l'acte de la combustion? comment se fait-il que les métaux, comme le fer, l'étain, le plomb, perdent leur caractère métallique quand on les chauffe au contact de l'air, et se transforment en *chaux*, qui elles-mêmes régénèrent le métal primitif quand on les chauffe avec du charbon? Voilà le problème dont Stahl s'efforça le premier de donner une théorie rationnelle.

Suivant lui, les corps combustibles renferment un principe inflammable : le *phlogistique*, qui se dégage pendant la combustion; ce même principe existe dans les métaux et disparaît par la calcination. Les *chaux métalliques* (oxydes de plomb, de fer, d'étain) sont des métaux qui ont perdu leur phlogistique, mais si on leur restitue celui-ci en les calcinant avec des corps riches en phlogistique, comme le charbon, ils retrouvent leurs propriétés métalliques. Ainsi Stahl expliquait les phénomènes observés depuis si longtemps dans les opérations métallurgiques. La simplicité de

cette interprétation des faits devait séduire les chimistes. Introduite en France en 1723 par Senac, l'auteur des *Nouveaux Principes de chimie*, la théorie de Stahl réunit tous les suffrages et, à l'aide du phlogistique, aucun phénomène ne resta sans explication.

Pour Stahl et ses disciples, les corps qui brûlent, les métaux qu'on calcine perdent quelque chose, ce principe qu'on appelle le phlogistique. Que dit au contraire Lavoisier? Loin de perdre, de dégager un principe pendant la combustion, les corps acquièrent quelque chose, la preuve en est dans cette augmentation de poids que gagnent le phosphore et les métaux en brûlant; et ce quelque chose qu'ils s'ajoutent est une des parties constituantes de l'air atmosphérique. c'est l'air éminemment respirable, l'air vital, l'oxygène. Quand le charbon ramène les chaux de plomb à l'état métallique, loin de leur fournir du phlogistique, il leur enlève l'air vital auquel il s'unit pour donner l'air fixe, l'acide carbonique.

Aucun moyen terme n'était admissible entre les deux théories. Aussi les contemporains de Lavoisier, tout en admirant les découvertes du jeune académicien, n'osèrent rompre avec l'hypothèse de Stahl et, cherchant à accorder avec la théorie reçue des expériences indiscutables, se lancèrent dans des dissertations à perte de vue sur la nature du phlogistique auquel ils supposèrent chaque jour des propriétés nouvelles, à ce point que Guyton de Morveau alla jusqu'à admettre que le phlogistique possédait un poids négatif, ce qui permettait de rendre compte de l'augmentation du poids des métaux calcinés.

Lavoisier, du reste, sentant quelle atteinte il portait aux idées reçues, eut la prudence de ne les combattre qu'avec la plus grande réserve. Ce ne fut qu'après une série de mémoires sur la nature des acides, l'analyse de l'air at-

mosphérique et le phénomène de la respiration, qu'il se décida en 1783 à attaquer de front la doctrine stahlienne en disant : « Si tout s'explique en chimie d'une manière satisfaisante sans le secours du phlogistique, il est, par cela seul, infiniment probable que ce principe n'existe pas, que c'est un être hypothétique, une supposition gratuite. »

On s'étonnera moins des résistances qu'eut à vaincre la théorie nouvelle, la *théorie pneumatique*, comme on l'appela parce qu'elle était fondée sur les propriétés des *airs* et des *gaz*, si l'on réfléchit qu'en renversant la théorie de Stahl, elle amenait une révolution non seulement dans la chimie, mais encore dans la philosophie des sciences de la nature.

Les chimistes en effet admettaient la complexité des corps que nous regardons aujourd'hui comme simples ou indécomposables ; ils pensaient que leurs caractères ne leur étaient pas propres, mais étaient la résultante des caractères de principes constituants. Pour eux, les métaux devaient leur éclat et leur ténacité à un *mercure*, principe métallique ; leur propriété de se calciner, à un *soufre*, principe combustible. Les différences que présentent les divers métaux venaient de la différence des proportions et de la pureté de leur soufre et de leur mercure ; l'or, incombustible, ne devait renfermer, comme le dit l'alchimiste Geber, qu'un peu d'un *soufre très pur et très fixe* et un *mercure très subtil* ; de cette théorie découlait naturellement l'idée de la transmutation des métaux, la possibilité de changer en or les métaux vils, puisqu'il suffisait de les débarrasser de l'excès de leur soufre grossier et de purifier leur mercure¹.

1. Cette vue des alchimistes sur la constitution des métaux résultait pour eux de l'expérience et n'était pas, comme on pourrait le croire, une conception purement philosophique. Ils trouvaient dans la nature des corps d'aspect métallique, non malléables et non ductiles, qu'ils prenaient pour des métaux, comme le sulfure de fer ou pyrite jaune. Ils savaient qu'en les débarrassant d'un soufre grossier, ils transformaient ces corps en véritables métaux doués

Cette conception de la matière ne resta pas le propre des alchimistes; elle constitua pendant plusieurs siècles la philosophie de la science. Becker, le maître de Stahl, admettait la terre vitrifiable, principe de la fixité et de la dureté des corps; la terre inflammable, principe de l'inflammabilité; la terre mercurielle, principe de la métallisation. Ces principes étaient différents des éléments, l'eau, le feu, l'air et la terre.

En émettant l'hypothèse du phlogistique, Stahl ressuscitait sous un nouveau nom le soufre de Paracelse, la terre inflammable de Becker. S'il eut l'honneur de donner une théorie générale qui expliquait les phénomènes de la combustion et de la revivification des métaux, il n'en est pas moins vrai que, comme ses devanciers, il attribuait les propriétés des corps à un principe spécial : le principe de l'inflammabilité. Toute cette doctrine, qui dominait depuis des siècles, devait succomber devant la théorie nouvelle de la combustion : plus de principe métallique, plus de principe inflammable; et, en même temps que les principes vont disparaître, tombe avec eux la doctrine des quatre éléments : l'eau, le feu, la terre et l'air. Lavoisier démontre que l'air renferme deux substances différentes, que les terres n'ont rien de commun que leur fixité, et bientôt avec Cavendish, Monge, etc., il prouve la nature complexe de l'eau.

C'était bien là une grande révolution en physique et en chimie. Lavoisier la prévoyait dès 1773; dix ans après il l'avait accomplie, et, quelque part glorieuse que ses contemporains aient prise à cette rénovation, il n'en est pas

de malléabilité et de ductilité; de là l'idée que tous les métaux pouvaient se transformer en métaux plus parfaits, et finalement en or. Ils admettaient en outre que chaque propriété était due à un principe spécial et supposaient l'existence dans l'or d'une matière qui lui communiquait la couleur jaune. On s'explique ainsi leurs efforts pour obtenir la pierre philosophale au moyen des substances jaunes.

moins vrai qu'il en fut le principal artisan. Seul il réunit en un corps de doctrines les faits épars, jeta bas l'hypothèse de Stahl devenue inféconde, et éleva l'édifice nouveau malgré les résistances des plus grands noms de la chimie, Cavendish, Priestley et Scheele. Il n'était pas un de ces chimistes de profession astreints aux doctrines officielles de l'école; tandis qu'à ses côtés toutes les recherches étaient dirigées dans l'intention de faire cadrer les faits avec l'hypothèse de Stahl, il avait su se soustraire à la tyrannie des théories admises par ses contemporains comme d'indiscutables vérités.

Il fut redevable de cette indépendance de vues à l'influence de la philosophie de Condillac. Celui-ci, faisant naître toutes les idées de la sensation, repoussait les idées innées. Lavoisier étendit ce principe aux sciences expérimentales et rejeta les conceptions *a priori*, qui en sont les idées innées; il rechercha la vérité dans l'observation et l'expérimentation, revenant au principe de Bacon : « Tout ce que nous savons dérive de l'expérience. » Il expose nettement sa philosophie dans la préface du *Traité de chimie* de 1789.

« C'est un principe bien constant, et dont la généralité est bien reconnue dans les mathématiques, comme dans tous les genres de connaissances, que nous ne pouvons procéder, pour nous instruire, que du connu à l'inconnu. Dans notre première enfance nos idées viennent de nos besoins; la sensation de nos besoins fait naître l'idée des objets propres à les satisfaire, et insensiblement par une suite de sensations, d'observations et d'analyses, il se forme une génération successive d'idées toutes liées les unes aux autres.

« Lorsque nous nous livrons pour la première fois à l'étude d'une science, nous sommes, par rapport à cette science, dans un état très analogue à celui dans lequel sont

les enfants. et la marche que nous avons à suivre est précisément celle que suit la nature dans la formation de leurs idées.

« Il n'est pas étonnant que dans les sciences physiques en général, on ait souvent supposé au lieu de conclure, que les suppositions, transmises d'âge en âge, soient devenues de plus en plus importantes par le poids des autorités qu'elles ont acquises, et qu'elles aient enfin été adoptées et regardées comme des vérités fondamentales, même par de très bons esprits. »

Ce qu'il dit dans son *Traité de chimie* de la manière d'exposer la science aux commençants, peut s'appliquer à sa méthode expérimentale : « Je me suis imposé la loi de ne procéder jamais que du connu à l'inconnu, de ne déduire aucune conséquence qui ne dérive immédiatement des expériences et des observations. » Il se refuse à toute spéculation qui ne peut être appuyée sur des faits : « Tout ce qu'on peut dire sur le nombre et la nature des éléments se borne suivant moi à des discussions purement métaphysiques : ce sont des problèmes indéterminés qu'on se propose de résoudre, qui sont susceptibles d'une infinité de solutions, mais dont il est probable qu'aucune en particulier n'est d'accord avec la nature¹. »

Dans cette année 1777, si féconde pour la science, Lavoisier donna encore des mémoires sur les fluides élastiques aériformes, et un grand travail sur la respiration des ani-

1. Les corps qu'on appelle simples *peuvent être*, dit-il, *composés de deux ou même d'un plus grand nombre de principes, mais puisque ces principes ne se séparent jamais, ou plutôt puisque nous n'avons aucun moyen de les séparer, ils agissent à notre égard à la manière des corps simples.* En rangeant la chaux, la magnésie, la baryte, l'alumine, dans la classe des corps indécomposés, il faisait remarquer que ces corps pourraient bien être des métaux oxydés, dans lesquels l'oxygène aurait plus d'affinité pour le métal que pour le charbon, ce qui expliquerait leur irréductibilité. Il prévoyait ainsi l'existence du calcium, du magnésium, du baryum et de l'aluminium

maux. Dans le premier¹, il présenta ses vues sur la nature des gaz; pour lui, les mots *air*, *vapeur*, *fluides aériformes* n'expriment qu'un même mode de la matière; tous les corps volatils sont réduits en *vapeur* ou en *air* par l'action de la chaleur, les fluides aériformes résultent de l'union de la *matière du feu* avec un corps volatil qui en exige pour se vaporiser une quantité plus ou moins grande, suivant sa nature; il établit en outre le rôle de la pression dans le phénomène de la vaporisation: « La tendance des corps volatils à se vaporiser est en raison directe du degré de chaleur auquel ils sont exposés, et en raison inverse du poids et de la pression quelconque qui s'oppose à leur vaporisation. »

En comparant les fluides élastiques aériformes, air, acide carbonique, qui restent à l'état gazeux dans les conditions de température et de pression qu'on pouvait alors réaliser, aux vapeurs facilement liquéfiables, vapeur d'eau, d'éther, d'alcool, il supprimait toute distinction entre les vapeurs et les gaz, et prévoyait la possibilité de liquéfier ceux-ci: « Supposons, dit-il, que la terre se trouvât transportée tout à coup dans une région beaucoup plus chaude du système solaire, dans une région, par exemple, où la chaleur habituelle serait fort supérieure à celle de l'eau bouillante: bientôt l'eau, tous les liquides susceptibles de se vaporiser à des degrés voisins de l'eau bouillante, et plusieurs substances métalliques même, entreraient en expansion et se transformeraient en fluides aériformes qui deviendraient parties de l'atmosphère... Par un effet contraire, si la terre se trouvait tout à coup placée dans des régions très froides, l'eau qui forme aujourd'hui nos fleuves

1. De la combinaison de la matière du feu avec les fluides évaporables. Œuvres, t. II, p. 213. — De quelques substances qui sont constamment dans l'état de fluides aériformes au degré de chaleur et de pression habituel de l'atmosphère. Œuvres, t. II, p. 783.

et nos mers, et probablement le plus grand nombre des liquides que nous connaissons, se transformerait en montagnes solides, en rochers très durs... L'air dans cette supposition, ou au moins une partie des substances aériformes, qui le composent, cesserait sans doute d'exister dans l'état de fluide invisible, faute d'un degré de chaleur suffisant, il reviendrait donc à l'état de liquidité, et ce changement produirait de nouveaux liquides dont nous n'avons aucune idée¹. »

En cette même année 1777, il présenta une première ébauche de la théorie de la respiration en rattachant cet acte physiologique au phénomène de la combustion, et il montra que la combustion et la respiration sont des actes du même ordre, dépendant des propriétés de l'oxygène, partie constituante de l'air atmosphérique.

Avant les recherches sur les airs qui occupèrent les savants du xviii^e siècle, le rôle de la respiration dans les fonctions de l'organisme était absolument inconnu. Haller, dans ses *Éléments de physiologie*, définissait la respiration une force adjuvante de la circulation : « Elle comprime, disait-il, le sang qui est dans l'abdomen, le chasse des artères et le renvoie plus rapidement au cœur. » Pour Haller, la respiration était un acte mécanique; Lavoisier démontra qu'elle constitue un phénomène chimique.

Priestley l'avait précédé dans cette voie. Il avait admis que la respiration a la propriété de phlogistiquer l'air introduit dans les poumons absolument comme la calcination des métaux ou la combustion des chandelles; pour lui l'oxygène est de l'air ordinaire qui a perdu son phlogistique et qui le reprend par la respiration ou la combustion. Si Priestley avait entrevu l'analogie de ces deux ordres de

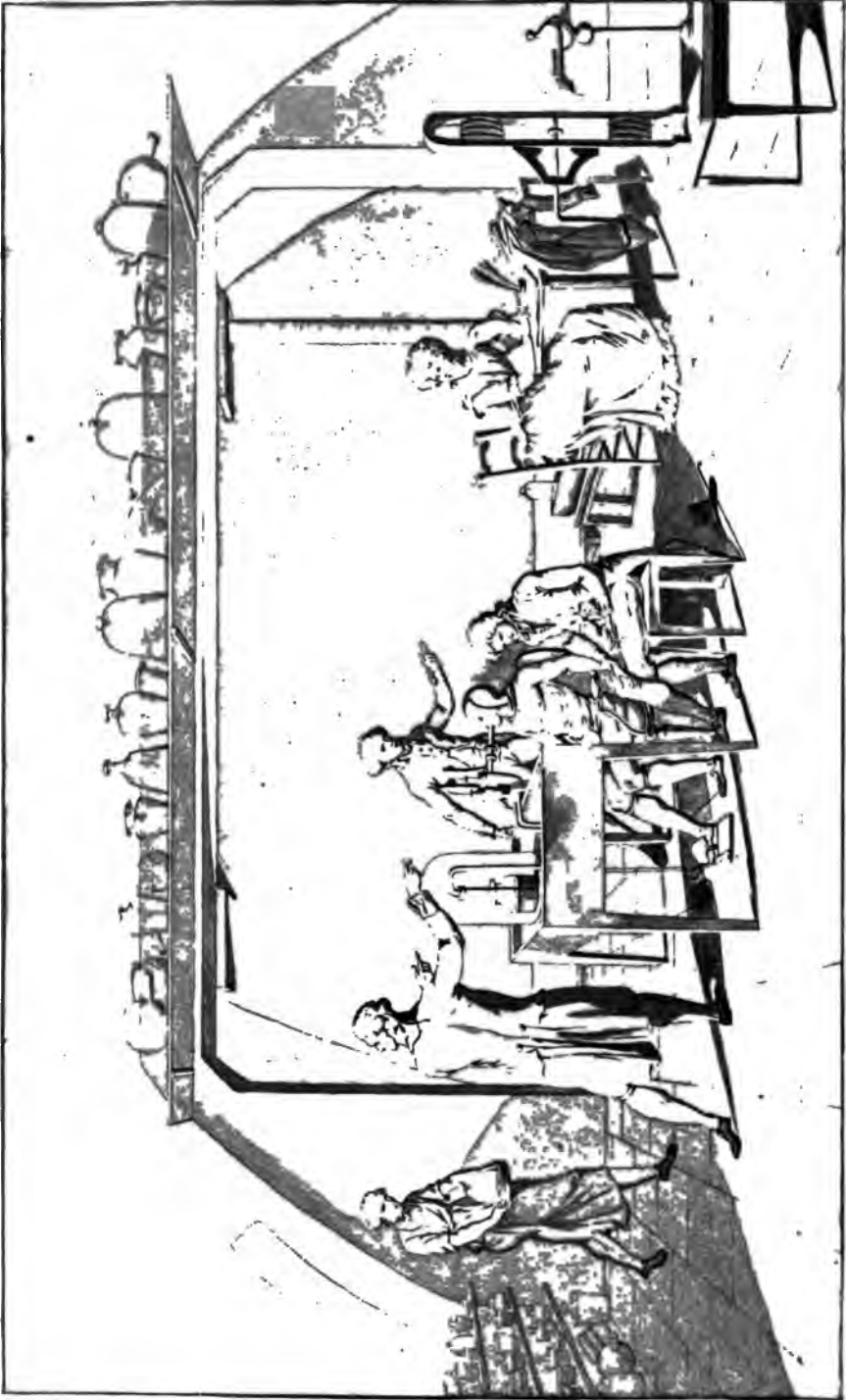
1. *Vues générales sur les fonctions et la constitution de l'atmosphère de la terre.* (Œuvres, t. II, p. 804.)

phénomènes, ses vues sur la combustion étaient trop vagues pour qu'il pût en déduire une théorie de la respiration. Lavoisier fit voir que l'air sorti des poumons et devenu irrespirable n'est pas chargé de phlogistique comme le croyait Priestley, mais qu'il renferme un air particulier, l'air fixe, acide crayeux ou acide carbonneux, que nous connaissons sous le nom d'acide carbonique. Cet acide résulte de la combinaison de l'oxygène introduit dans l'organisme, avec la partie charbonneuse de nos tissus. La respiration est une véritable combustion qui se fait dans l'organisme, analogue à celle du charbon qui, en se combinant à l'oxygène, fournit de l'acide carbonique. Mais dans quelle partie de l'organisme s'opère cette combustion? Lavoisier, plein de réserve, ne se prononce pas sur ce point et laisse à des expériences futures le soin de préciser le siège des combustions respiratoires : « Ou la portion de l'air éminemment respirable contenue dans l'air de l'atmosphère est convertie en acide crayeux aériforme en passant dans le poumon; ou bien *il se fait un échange dans ce viscère*, d'une part, l'air éminemment respirable est absorbé, et, de l'autre, le poumon restitue à la place une portion d'acide crayeux aériforme presque égale en volume. » C'est cette dernière hypothèse qui devait être ultérieurement confirmée.

Le mémoire de 1777 sur la respiration fut complété quelques années après par les recherches que Lavoisier et Laplace entreprirent en commun sur la chaleur. Les deux illustres collaborateurs créèrent la *calorimétrie*, en trouvant le moyen de mesurer les quantités relatives de chaleur dégagées dans les réactions chimiques par la comparaison des poids de glace que fait fondre chaque réaction. Ils purent démontrer, par le même procédé, que la respiration est une combustion lente, semblable à celle du charbon, et



phénomènes, ses vues sur la combustion pour qu'il pût en déduire
 Lavoisier fit voir que l'air irrespirable n'est
 croyait Priestley l'air.



Léonard dans son laboratoire

qu'elle est la seule cause de la chaleur animale, attribuée peu de temps auparavant par les physiologistes au mouvement des globules du sang dans les vaisseaux capillaires.

En mesurant l'acide carbonique produit dans la respiration et le comparant à la quantité de chaleur fournie, Lavoisier constata bientôt que cette quantité de chaleur est supérieure à celle qu'aurait dû fournir le charbon consommé. Il en conclut que la respiration ne se borne pas à une combustion de carbone et, en 1785, il reconnut par l'expérience qu'il y a en même temps combustion d'une partie de l'hydrogène contenu dans le sang, hydrogène qui s'unit à l'air vital pour former de l'eau. Avec l'aide de Seguin, il étudia, la même année, le phénomène de la transpiration et montra qu'il est le régulateur de la chaleur animale. Non content de déterminer les conditions de l'acte de la respiration dans l'état de repos de l'animal, il mesura encore la quantité de chaleur dégagée pendant le travail, et découvrit que l'activité musculaire exagère les combustions respiratoires et produit ainsi un surcroît de chaleur. Il établit ainsi d'une façon irréfutable les rapports qui existent entre le travail, la chaleur, la respiration, la transpiration et la digestion, qui *rend à la machine*, dit-il, *tout ce qu'elle perd par la transpiration et la respiration*¹. Pour la première fois, les phénomènes vitaux étaient ramenés à des actes physico-chimiques, et la transformation du travail en chaleur, objet des études de notre époque, était établie dans le phénomène de la respiration. Le travail intellectuel paraît même susceptible d'être évalué en mesures rigoureuses, comme Lavoisier l'indique dans les lignes suivantes : « Ce genre d'observation conduit à comparer des emplois de forces entre lesquelles il semblerait n'exister aucun

1. *Premier mémoire sur la transpiration des animaux* (Mém. de l'Acad. des sciences pour 1790).

rapport. On peut connaître, par exemple, à combien de livres en poids répondent les efforts d'un homme qui récite un discours, d'un musicien qui joue d'un instrument. On pourrait même évaluer ce qu'il y a de mécanique dans le travail du philosophe qui réfléchit, de l'homme de lettres qui écrit, du musicien qui compose. Ces effets, considérés comme purement moraux, ont quelque chose de physique et de matériel. Ce n'est pas sans quelque justesse que la langue française a confondu sous la dénomination commune de *travail* les efforts de l'esprit comme ceux du corps, le travail du cabinet et le travail du mercenaire¹. »

Toute une physiologie nouvelle, ou plutôt la physiologie même sortit de ces immortelles recherches. A l'œuvre physiologique de Lavoisier on n'a rien retranché depuis un siècle, et les efforts de tant de savants n'ont ajouté que peu de chose à ses conceptions. Il ne la considérait pas cependant comme terminée. Après avoir présenté à la Société de médecine, où il avait été élu en 1782², un mémoire sur la nature de l'air expiré, il soumit encore à l'Académie, en 1791 et 1792, des travaux sur la respiration. Enfin il se proposait d'entreprendre une suite d'expériences importantes sur l'acte de la digestion.

Ainsi, Lavoisier avait donné la théorie exacte de la combustion, montré que les corps brûlent parce qu'ils s'unissent à l'oxygène de l'air atmosphérique, enlevé à l'air son caractère d'élément. Il avait rapproché la respiration de la combustion, trouvé dans cet acte chimique la cause de la chaleur animale, et créé la calorimétrie en col-

1. *Mémoire sur la respiration des animaux*. (Mém. de l'Acad. des sciences pour 1789.)

Voir pour plus de détails : *Lavoisier et la chaleur animale*, par Charles Richet (*Revue scientifique*, 1884, 2^e semestre, p. 141), et *Notice sur les travaux physiologiques de Lavoisier*, par H. Milne Edwards, in-8°, 1885.

2. C'est là qu'il connut le docteur Hallé. Vicq d'Azyr était le secrétaire perpétuel de la Société de médecine.

laboration avec Laplace. Pour réaliser ces grandes découvertes, il avait imaginé des appareils nouveaux, inventé des procédés pour manier les gaz, et fait un emploi si judicieux de la détermination du poids et de la mesure, qu'on a dit de lui qu'il avait le premier appliqué la balance à l'expérimentation chimique. En poursuivant les transformations de la matière, en retrouvant son poids dans les combinaisons nouvelles, en déterminant la composition de l'oxyde de mercure, de l'acide carbonique, des acides du soufre et du phosphore, il avait introduit d'une façon définitive cette vérité à peine entrevue avant lui que, dans les réactions chimiques, le poids est invariable : la matière se transforme et ne saurait disparaître.

Après avoir démontré que tous les faits qu'il avait observés trouvaient des explications en dehors de l'hypothèse du phlogistique, il se décida à attaquer directement la doctrine de Stahl en publiant ses *Réflexions sur le phlogistique pour servir de développement à la théorie de la combustion et de la respiration* (1783) : « Il entre cette fois, dit Fourcroy, dans de grands détails sur la théorie du phlogistique, il la suit pas à pas ; il saisit, pour ainsi dire, Stahl corps à corps et ne le quitte qu'après l'avoir terrassé ¹. » Cependant, malgré ce faisceau de preuves accumulées, il n'avait rallié à ses idées que les physiciens et les géomètres de l'Académie. Les chimistes étaient hostiles à la doctrine nouvelle. Les plus illustres comme les plus infimes, Priestley, Cavendish, Scheele, Kirwan, Macquer, Fourcroy, Berthollet, Guyton de Morveau, Baumé, Sage, ne pouvaient se décider à renoncer au phlogistique. L'aveuglement était tel dans certains esprits étroits que dans un livre écrit en 1779 ² le nom de Lavoisier est à peine prononcé une fois.

1. FOURCROY, *Dictionnaire de chimie de l'Encyclopédie méthodique*, p. 451.

2. *Lettres sur la chimie*, par le Dr DÉMESTRE. 2 vol. in-12, 1779.

Ses découvertes sont passées sous silence, et, pour l'auteur, le plus grand chimiste de la France est l'académicien Sage, expérimentateur maladroit, imagination fantaisiste, qui a beaucoup publié, beaucoup écrit, entassé erreurs sur erreurs, et n'a pas laissé dans la science un seul fait bien observé. « De 1777 à 1785, dit Fourcroy, malgré les grands efforts et les nombreux mémoires de Lavoisier, il était bien véritablement seul dans son opinion sur l'exclusive influence de l'air dans les opérations naturelles; tout en admettant la base de ses expériences et la vérité de ses résultats, les chimistes, témoins de leur exactitude et de leur mérite, ne renonçaient point encore à l'existence du phlogistique, et la théorie qu'ils suivaient dans leurs ouvrages et leurs démonstrations n'était toujours qu'un accord plus ou moins forcé entre celle de Stahl et l'action de l'air. »

Macquer, quoiqu'il fût un esprit ouvert, un homme de bonne foi, était tellement convaincu de la vérité de la doctrine de Stahl que les expériences de Lavoisier lui semblaient insuffisantes pour la renverser. Il écrivait à Guyton de Morveau, le 4 janvier 1778 : « M. Lavoisier m'effrayoit depuis longtemps par une grande découverte qu'il réservoir *in petto* et qui n'alloit pas moins qu'à renverser de fond en comble toute la théorie du phlogistique ou feu combiné; son air de confiance me faisoit mourir de peur. Où en aurions-nous été avec notre vieille chimie, s'il avoit fallu rebâtir un édifice tout différent? Pour moi, je vous avoue que j'aurois abandonné la partie. M. Lavoisier vient de mettre sa découverte au jour, je vous avoue que, depuis ce temps, j'ai un grand poids de moins sur l'estomac ¹. »

Une grande découverte allait amener à Lavoisier les

1. Dictionnaire de chimie de l'Encyclopédie méthodique, t. I, p. 628.

adhérents qui devaient l'aider à renverser la théorie du phlogistique. A la séance publique de l'Académie, le 4 novembre 1785, il lut le mémoire dans lequel il était démontré que l'eau n'est pas une substance simple, un élément, mais qu'elle est le produit de la combustion du gaz inflammable (hydrogène) et qu'elle est susceptible de décomposition et de recomposition. Néanmoins il ne faut pas croire qu'ajoutée aux faits déjà si nombreux qui militaient à l'encontre du phlogistique, la production de l'eau par l'union de l'hydrogène et de l'oxygène ait porté la conviction dans l'esprit des partisans passionnés de Stahl. Loin de là, leurs attaques ne furent que plus violentes; Baumé, Lаметherie, Priestley, Kirwan, Senebier, Landriani, Monnet, Green, Sage se firent les champions du phlogistique qu'ils ne pouvaient se résoudre à voir définitivement rayé des conceptions de l'esprit. Mais Lavoisier conquiert bientôt, parmi les chimistes français, des disciples dont les efforts réunis aux siens finirent par amener le triomphe de la *chimie pneumatique*, comme on appelait alors la doctrine nouvelle. Berthollet fut le premier à s'y rallier. Il annonça sa conversion à l'Académie le 6 août 1785. Bientôt il fut suivi par Fourcroy, dont la prudence avait hésité jusqu'alors à se prononcer, et par Guyton de Morveau, qui, venu à Paris en 1786 pour assister aux expériences de Lavoisier, était reparti convaincu de l'insuffisance de l'hypothèse du phlogistique. Tous trois s'unirent à Lavoisier pour réformer le langage chimique; en 1787, ils publièrent une *Nomenclature chimique* appropriée à la théorie pneumatique et qui, traduite en allemand, en anglais, en italien, en espagnol, conquiert, dans le monde savant, des adeptes enthousiastes au premier rang desquels nous trouvons Chaptal, alors professeur à Montpellier.

Parmi les adversaires, il y avait un chimiste anglais

éminent, ayant une grande autorité dans la science, Kirwan, qui attaqua la chimie pneumatique dans son *Essai sur le phlogistique*, où il exposait, sous une forme absolument scientifique, les principaux arguments des phlogisticiens. C'était un homme de bonne foi, dont les critiques ne pouvaient être dédaignées. Les chimistes français résolurent de répondre à Kirwan en publiant une traduction de l'*Essai sur le phlogistique*, dans laquelle chacun des chapitres serait suivi d'un commentaire où les arguments seraient discutés de point en point. La traduction en fut confiée à M^{me} Lavoisier. Guyton de Morveau, Lavoisier, Laplace, Monge, Berthollet et Fourcroy se chargèrent de la critique du livre de Kirwan¹. Kirwan résista quelque temps, mais il finit par être convaincu de la vérité de la doctrine qu'il avait combattue; en 1792 il écrivait à Berthollet : « Enfin, je mets bas les armes et j'abandonne le phlogistique². »

Ce qui manquait encore pour répandre la chimie pneumatique, c'était un livre d'enseignement pouvant servir de guide aux professeurs qui se ralliaient à la doctrine nouvelle. Ce livre d'enseignement, Lavoisier le donna dans les premiers jours de 1789 en publiant son *Traité élémentaire de chimie*³.

1. *Essai sur le phlogistique et la constitution des acides*, traduit de l'anglais de M. Kirwan, avec des notes de MM. de Morveau, Lavoisier, de Laplace, Monge, Berthollet et de Fourcroy. Paris, 1788, in-8.

Quoique cette traduction ne porte pas de nom d'auteur, elle est bien de M^{me} Lavoisier, dont j'ai pu consulter le manuscrit où se trouvent des corrections de la main de son mari.

2. Lavoisier avait été nommé membre de la Société royale de Londres au mois d'avril 1788; la lettre officielle du secrétaire Charles Peter Layard qui lui annonçait sa nomination est du 31 juillet. Au mois de janvier de la même année, il fut nommé membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Padoue; au mois d'octobre 1789, de l'Académie de Dijon. Il avait été élu membre de la Société de Harlem en 1786, sur la proposition de Van Marum; depuis 1774 il faisait partie de la Société helvétique de Bâle.

3. Imprimé par Cuchet, il fut tiré à 2000 exemplaires. Présenté au roi au mois de février, le *Traité de chimie* fut mis en vente au mois de mars.

Pour la première fois, maîtres et élèves, réduits jusque-là à la *Chimie de Baumé* ou au *Dictionnaire de Macquer*, avaient en mains un traité où la science était exposée, sans l'intervention du phlogistique, dans un langage nouveau et clair. Le succès en fut énorme, on s'empressa de le traduire à l'étranger; les modestes professeurs qui y trouvaient un procédé simple et facile d'exposition l'adoptèrent avec enthousiasme. De tous les côtés, les félicitations arrivèrent à l'illustre maître qui pouvait enfin jouir de son triomphe.

Le *Traité élémentaire de chimie* marque la séparation définitive entre la chimie de Stahl et la chimie actuelle. Écrit moins de vingt ans après le livre de Baumé, il en diffère tellement par les idées et le langage chimique qu'il semble qu'un siècle se soit écoulé entre les deux; à peine aujourd'hui pouvons-nous lire le premier, il nous est étranger par ses théories surannées, la forme de son raisonnement, sa nomenclature, sa classification, tandis que le traité de Lavoisier nous semble écrit d'hier; il est notre contemporain. Sauf quelques résistances obstinées d'un génie comme Priestley ou d'hommes médiocres comme Baumé, dès ce moment la théorie pneumatique a conquis le monde savant. L'un des plus illustres chimistes de l'Europe, Black, honore sa vieillesse en se ralliant à la doctrine nouvelle : « Je cherche à faire comprendre à mes élèves, écrit-il, les principes et les explications du nouveau système que vous avez si heureusement inventé, et je commence à le leur recommander comme plus simple, plus aisé, mieux soutenu par les faits que l'ancien système. »

A partir de 1789, aucun livre d'enseignement ne sera plus désormais écrit avec la doctrine du phlogistique; les premiers qui paraîtront, ceux de Chaptal et de Fourcroy, seront des livres modernes. En 1791, Lavoisier aura la joie de constater qu'il est enfin sorti victorieux de cette lutte

de quinze années contre les partisans du phlogistique¹. « Vous voir adopter les principes que j'ai annoncés le premier est pour moi une véritable jouissance. Votre conquête, celle de M. de Morveau et d'un petit nombre de chimistes épars en Europe est tout ce que j'ambitionnois, et le succès passe mes espérances, car je reçois de toutes parts des lettres qui m'annoncent de nouveaux prosélytes, et je ne vois plus que les personnes âgées qui n'ont plus le courage de recommencer de nouvelles études ou qui ne peuvent plier leur imagination à un nouvel ordre de choses, qui tiennent encore à la doctrine du phlogistique. Toute la jeunesse adopte la nouvelle théorie et j'en conclus que la révolution est faite en chimie. »

Dans le *Traité de chimie*, Lavoisier publia ses recherches encore inédites sur la *fermentation alcoolique*, exécutées dans les années 1787 et 1788. Il avait découvert la transformation du sucre, constaté qu'il se dédouble en acide carbonique et alcool, déterminé le poids du sucre mis en réaction, les quantités d'alcool et d'acide carbonique produits. C'est à l'occasion de ce travail qu'il exposa la loi de la transformation de la matière : « Rien ne se crée, ni dans les opérations de l'art, ni dans celles de la nature, et l'on peut poser en principe que, dans toute opération, il y a une égale quantité de matière avant et après l'opération, que la qualité et la quantité des principes est la même, et qu'il n'y a que des changements, des modifications. C'est sur ce principe qu'est fondé tout l'art de faire des expériences en chimie. On est obligé de supposer, dans toutes, une véritable égalité ou équation entre les principes du corps qu'on examine et ceux qu'on en retire par l'analyse. Ainsi, puisque du moût de raisin donne du

1. Lettre à Chaptal.

gaz acide carbonique et de l'alcool, je puis dire que le *moût de raisin* = *acide carbonique* + *alcool*¹. »

Après la publication du *Traité de chimie*, Lavoisier projetait de s'adonner entièrement aux recherches de la chimie végétale et de la chimie animale ; il entamait une série d'expériences, restées malheureusement inédites et qui lui faisaient découvrir les principes de l'analyse organique élémentaire, retrouvés plus tard par Gay-Lussac et Thénard ; il donnait de nouveaux mémoires sur la respiration, soit seul, soit en collaboration avec Seguin. Dans la rédaction du programme d'un prix à décerner par l'Académie, il exposait d'une façon magistrale les lois de la statique chimique des êtres organisés, travail anonyme qui resta enfoui dans les *Mémoires de l'Académie* pour 1789 et fut ignoré des chimistes.

« Les végétaux, dit-il, puisent dans l'atmosphère qui les environne, dans l'eau et, en général, dans le règne minéral, les matériaux nécessaires à leur organisation.

« Les animaux se nourrissent ou de végétaux ou d'autres animaux qui ont été eux-mêmes nourris de végétaux, en sorte que les matériaux qui les forment sont toujours en dernier résultat tirés de l'air et du règne minéral.

« Enfin la fermentation, la putréfaction et la combustion rendent perpétuellement à l'air de l'atmosphère et au règne minéral les principes que les végétaux et les animaux en ont empruntés.

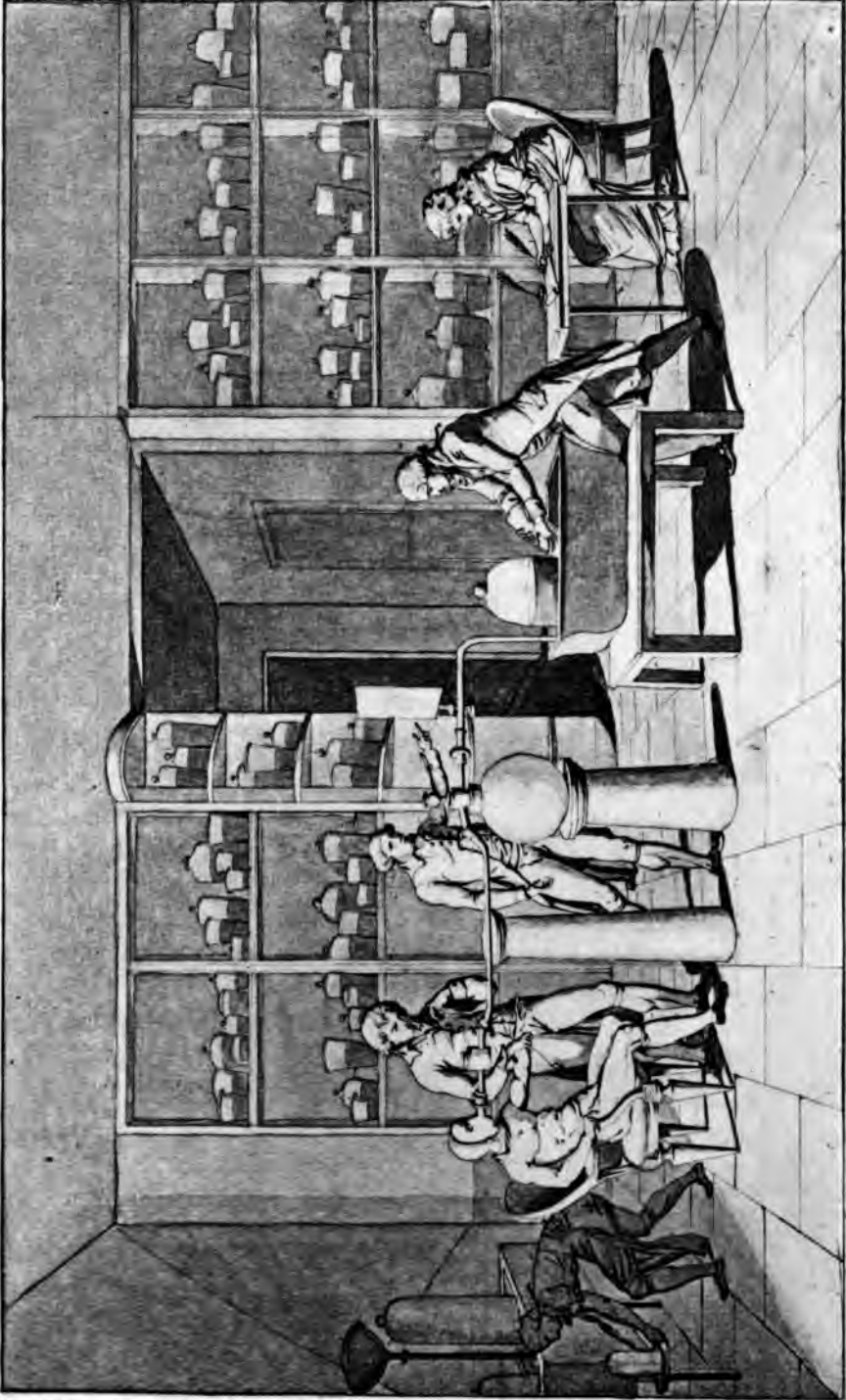
« Par quels procédés la nature opère-t-elle cette merveilleuse circulation entre les trois règnes ? Comment parvient-elle à former des substances combustibles, fermentescibles et putrescibles avec des matériaux qui n'avaient aucune de ces propriétés ; ce sont, jusqu'ici, des mystères

1. *Traité de chimie*, 1789, pp. 140 et 141.

impénétrables. On entrevoit cependant que, puisque la combustion et la putréfaction sont les moyens que la nature emploie pour rendre au règne minéral les matériaux qu'elle en a tirés pour former des végétaux et des animaux, *la végétation et l'animalisation doivent être des phénomènes inverses de la combustion et de la putréfaction.* »

Avec la Révolution, trop d'occupations malheureusement le retinrent loin du laboratoire. Député suppléant à l'Assemblée nationale, membre de la Commune de 1789, administrateur de la Caisse d'escompte, bientôt commissaire de la Trésorerie nationale, il fut encore trésorier de l'Académie et membre de la commission des poids et mesures, dont il dirigea le fonctionnement en même temps qu'il se chargeait avec Haüy de déterminer la densité de l'eau pour établir l'unité de poids. Aussi avec le *Traité de chimie* est close pour lui l'ère des grandes découvertes ; mais, dans l'espace de vingt ans, il avait renversé la doctrine du phlogistique, apporté une philosophie nouvelle dans la conception des éléments, découvert la nature complexe de l'air, montré son rôle dans les phénomènes de la combustion vive et de la combustion respiratoire, créé la calorimétrie, fixé les méthodes de l'expérimentation, exposé la loi de l'indestructibilité de la matière. Toute la science moderne n'est que le développement de l'œuvre de Lavoisier. Si quelques historiens de la science, mus par un esprit étroit d'exclusivisme, ont cherché à rabaisser son génie au profit de ses contemporains, c'est qu'ils ont insuffisamment étudié cette œuvre et ne l'ont abordée qu'avec d'inqualifiables partis pris¹.

1. Voir Appendice : IV, Les biographes de Lavoisier.



Le savant dans son laboratoire

II

LES RAPPORTS A L'ACADÉMIE

Lavoisier prit une part prépondérante aux travaux de l'Académie, non seulement en lui soumettant plus de cinquante mémoires importants qui renferment l'exposé de ses grandes découvertes, mais encore par les nombreux rapports qu'il lui présenta. Nous avons vu que, dès sa nomination, il eut la confiance de l'Académie qui le chargea de faire des rapports sur les sujets les plus divers, depuis l'analyse d'une mine de plomb et la détermination des longitudes jusqu'à l'examen des lanternes de Dufourny et des fauteuils mécaniques à l'usage des malades. Pendant toute sa carrière académique, il eut le même zèle, la même activité. Parmi ses rapports, dont le nombre dépasse deux cents, il en est qui présentent un intérêt réel et qu'on ne saurait passer sous silence : tels sont ceux qui ont trait au froid de 1776, à la réforme des prisons, aux aérostats, etc.

L'hiver de 1775-1776 ayant été particulièrement rigoureux, l'Académie chargea une commission composée de Bezout, Vandermonde et Lavoisier, rapporteur, de lui rendre compte des observations faites sur le froid de 1776 et de le comparer à celui de 1709. Ce fut un long travail ; les commissaires eurent en effet à vérifier les thermomètres employés et à les comparer avec un thermomètre construit par Réaumur en 1732 et sur lequel était marqué le froid de 1709. Le rapport, lu à l'Académie au mois d'avril 1776, fut complété l'année suivante par un second mémoire dans lequel Lavoisier, Brisson et Bezout faisaient connaître les erreurs des thermomètres livrés au public, et indiquaient

les moyens de les construire sur des principes fixes et invariables. En même temps, ils présentèrent à l'Académie douze thermomètres étalons; six devaient être conservés par l'Académie, un par l'Observatoire de marine, deux par l'Observatoire royal¹, un par le Jardin du Roi; les deux autres seraient confiés à des savants occupés de météorologie.

Une question toute différente l'occupa quelques années après, celle de la réforme des prisons et des hôpitaux, soulevée par le philanthrope anglais John Howard. Ce fut un des objets de la première administration de Necker, qui fit établir un plan pour l'établissement de nouvelles prisons et le soumit au jugement de l'Académie. Lavoisier fut le rapporteur de la commission qui comprenait Tenon, Le Roy, Duhamel du Monceau et Montigny; c'est à M^{me} Necker, empressée de s'associer à l'œuvre de son mari, que le rapport fut présenté; c'est avec elle que Lavoisier entra en correspondance². Après avoir discuté le projet de la transfor-

1. Les deux thermomètres installés par Lavoisier dans les caves de l'Observatoire s'y trouvent encore.

2. La résistance aux projets de réforme était telle que les commissaires eurent de la peine à pénétrer dans les prisons. « Croiriez-vous, Madame, écrit Lavoisier à M^{me} Necker le 25 mars 1780, que tandis que les prisons sont en quelque façon ouvertes à tout le public, nous avons des difficultés pour les visiter? Notre mission avait paru d'abord porter ombrage à quelques magistrats. Il a fallu user d'adresse et prendre une infinité de précautions pour qu'on ne trouvât pas mauvais que nous concourussions à une opération si digne d'une bonne administration; heureusement nous sommes parvenus à tout concilier, et après avoir trouvé d'abord quelques obstacles nous n'avons eu qu'à nous louer ensuite des attentions, des égards même, des magistrats, et des ordres qu'ils ont donnés pour que rien ne fût caché. Nous avons cru entrer dans vos vues en prenant des précautions peut-être excessives, pour que notre mission ne pût blesser personne. » La même mauvaise volonté se fit jour lorsque l'Académie eut à donner son avis sur la reconstruction de l'Hôtel-Dieu. Le bureau d'administration refusa aux commissaires de leur faire visiter l'hôpital en détail et de leur donner des documents sur le plan du local, les dimensions des salles, le nombre des lits, le nombre des malades, la mortalité. « Nous avons besoin de tous ces éléments, dit Bailly dans son rapport, nous les avons demandés et nous n'avons rien obtenu. »

mation en une nouvelle prison des bâtiments du couvent des Cordeliers¹, il fit suivre son rapport d'observations sur la Conciergerie et de notes sur l'organisation des prisons, où il montrait l'horreur des prisons actuelles, pleines *de fange, de vermine, de corruption*, et indiquait les mesures pour remédier à ce *tableau si affligeant pour l'humanité*². Il fit aussi partie des commissions nommées en 1785 et 1787 pour la reconstruction de l'Hôtel-Dieu et l'établissement de quatre nouveaux hôpitaux, commissions dont Bailly fut rapporteur. Il soutint l'avis que l'École militaire devait être transformée en hôpital.

Outre un long travail qu'il entreprit sur la fabrication du cidre et sa falsification, à l'occasion d'accidents occasionnés par les cidres de Normandie additionnés de sels de plomb³, il prit part à l'examen de deux grandes questions qui occupèrent l'Europe entière, le mesmérisme et les aérostats.

Mesmer était venu à Paris pour la première fois en 1778. Prétendant avoir découvert l'existence d'un fluide particulier propre aux corps animés, le *magnétisme animal*, il l'appliquait au traitement des maladies, et il eut bientôt la réputation de réaliser des cures merveilleuses. Il réunissait ses malades autour d'une cuve couverte, appelée le *baquet*, remplie de bouteilles chargées de magnétisme animal par

1. Le couvent des Cordeliers était situé au coin de la rue des Cordeliers (aujourd'hui rue de l'École-de-Médecine) et de la rue de l'Observance (rue Antoine-Dubois), qui avait reçu son premier nom de ce que les moines qui habitaient ce couvent s'appelaient *Cordeliers de l'observance de Saint François*. Après avoir servi d'hôpital de clinique à la Faculté de médecine, le couvent des Cordeliers vient d'être démoli pour faire place aux bâtiments de l'École pratique.

2. La chute de Necker, arrivée en mai 1781, empêcha de réaliser le projet de réforme des prisons.

3. Il fut le rapporteur de la commission de l'Académie, et fit partie de la commission de la Société de médecine qui confia le rapport à Fourcroy. (*Œuvres de Lavoisier*, t. III, p. 529.)

le frottement des mains de l'opérateur, et il les mettait en rapport avec le baquet au moyen de tiges de fer et de cordes. Souvent parmi les sujets attentifs et à l'imagination surexcitée éclataient des crises nerveuses qu'on regardait comme provoquées par le fluide magnétique. Peu à peu la réputation de Mesmer s'étendit, et le fameux baquet était devenu l'objet d'un enthousiasme inconcevable, quand le gouvernement résolut de soumettre les effets du mesmérisme à l'examen des hommes de science. Le ministre choisit des commissaires dans la Faculté de médecine et dans l'Académie des sciences, Franklin, Bailly, Lavoisier, Darcet, etc. Comme Mesmer était absent de Paris, ils s'adressèrent à Deslon, docteur en médecine, disciple convaincu de Mesmer et qui accepta avec bonne foi de se soumettre à leur contrôle.

Quoique le rapport officiel soit l'œuvre de Bailly, Lavoisier n'en prit pas moins une grande part aux travaux de la commission. Il en avait tracé le plan, après avoir soumis à la critique les écrits de Deslon, et avoir à l'avance, par ce seul examen, formulé les conclusions auxquelles la commission devait arriver à la suite d'une enquête. Tout d'abord il indique l'écueil de l'expérimentation médicale par la difficulté de faire la preuve de la cause de la guérison :

« L'art de conclure d'après des expériences et des observations consiste à évaluer des probabilités et à estimer si elles sont assez grandes ou assez multipliées pour constituer des preuves. Ce genre de calcul est plus compliqué et plus difficile qu'on ne pense ; il demande une grande sagacité et il est en général au-dessus des forces du commun des hommes. C'est sur leurs erreurs dans cette espèce de calcul qu'est fondé le succès des charlatans, des sorciers, des alchimistes ; que l'ont été autrefois ceux des magiciens, des

enchanteurs et de tous ceux en général qui s'abusent eux-mêmes ou qui cherchent à abuser de la crédulité publique. C'est surtout en médecine que la difficulté d'évaluer les probabilités est plus grande. Comme le principe de la vie est dans les animaux une force toujours agissante qui tend continuellement à vaincre les obstacles, que la nature, abandonnée à ses propres forces, guérit un grand nombre de maladies; lorsqu'on emploie des remèdes, il est infiniment difficile de déterminer ce qui appartient à la nature ou ce qui appartient au remède. Aussi, tandis que la multitude regarde la guérison d'une maladie comme une preuve de l'efficacité du remède, il n'en résulte, aux yeux d'un homme sage, qu'un degré plus ou moins grand de probabilité, et cette probabilité ne peut se convertir en certitude que par un grand nombre de faits de même espèce. »

Ayant ainsi affirmé la nécessité du *doute médical*, il en concluait que les commissaires n'avaient pas à examiner la réalité des cures attribuées au magnétisme, mais bien à rechercher si le fluide magnétique existe réellement, en magnétisant un individu à son insu, ou lui faisant croire qu'il était magnétisé alors qu'il ne l'était pas. Les résultats furent ceux qu'il avait prévus quand il disait : « On sait que la seule imagination, frappée ou prévenue à un certain point, suffit pour produire ces effets, qu'il existe une foule d'exemples de convulsions instantanées; à plus forte raison, l'attouchement peut-il agir quand ses effets sont réunis à ceux de l'imagination. Toute l'attention des commissaires doit se porter à distinguer dans le magnétisme ce qui tient à des causes physiques d'avec ce qui tient à des causes morales, les effets d'un agent réel avec ceux de l'imagination. »

Du reste il considérait Mesmer comme un charlatan. Le

mécanicien L'Homont¹, au moment de la grande vogue des machines aérostatiques, ayant eu l'idée de construire et d'enlever publiquement un homme en baudruche portant sur sa tête un baquet, et ayant fait rédiger un prospectus où le mesmérisme était tourné en ridicule, Lavoisier écrivit à Bailly pour lui recommander le projet de L'Homont. « Comme il entre, dit-il, dans les vues de M. le baron de Breteuil de donner du ridicule au mesmérisme et que cette plaisanterie pourroit remplir son objet, j'aurois désiré de le voir, de lui en parler, et de protéger auprès de lui une expérience qui touche à la fois aux ballons et au mesmérisme. »

La découverte de Montgolfier agitait alors tous les esprits. Un aérostat gonflé par la dilatation de l'air s'était élevé le 5 juin 1783 à Annonay devant les États du Vivarais, et, un mois après, le physicien Charles lançait au Champ-de-Mars le premier ballon gonflé au gaz hydrogène. Au mois de septembre, Montgolfier répétait l'expérience à Versailles, sous les yeux du roi, en présence d'une foule considérable; et bientôt Pilatre de Rozier entreprenait le premier voyage aérien. L'admiration fut unanime en présence de cette merveilleuse découverte; les esprits enthousiastes voyaient déjà l'homme maître de diriger sa course à travers les cieux. L'Académie des sciences, témoin des

1. L'Homont ou Lomont s'était occupé de modifier les machines à filer le coton. « Il a fait une découverte remarquable sur l'électricité, on écrit deux ou trois mots sur un morceau de papier : il l'emporte dans une chambre et tourne une machine enfermée dans une caisse cylindrique sur laquelle est un électromètre, petite balle de moelle de sureau; un fil de métal la relie à une autre caisse également munie d'un électromètre, placé dans une pièce éloignée; sa femme en notant les mouvements de la balle de moelle, écrit les mots qu'ils indiquent; d'où l'on doit conclure qu'il a formé un alphabet au moyen du mouvement. Comme la longueur du fil n'a pas d'influence sur le phénomène, on peut correspondre ainsi à quelque distance que ce soit, par exemple du dedans au dehors d'une ville assiégée. » (*Voyages d'Arthur Young*, édition Guillaumin, p. 117.)

expériences de Montgolfier qui sollicitait son jugement, lui décerna un prix de 600 livres et décida que son mémoire serait publié dans le *Recueil des savants étrangers*. Elle ne borna pas là son rôle, et confia le soin de perfectionner les machines aérostatiques à des commissaires : le duc de La Rochefoucauld, Le Roy, Condorcet, Tillet, l'abbé Bossut, Brisson, Berthollet, Coulomb et Lavoisier. C'est encore Lavoisier qui exposa à la commission, réunie au mois de décembre 1783 à l'hôtel de La Rochefoucauld, les points principaux dont elle devait s'occuper : imperméabilité et légèreté de l'enveloppe, choix du gaz, découverte d'un procédé pour faire monter ou descendre à volonté l'aérostat sans perte de gaz ou de lest, et enfin étude des moyens propres à le diriger. Lui-même fit connaître la meilleure manière d'obtenir l'hydrogène d'une façon régulière et commode¹, tandis que Berthollet déterminait la densité du gaz que fournit la distillation du charbon de terre. Les deux premiers points furent promptement élucidés. Au mois de février 1784, M. de Baer, ministre de Suède en France, ayant demandé des renseignements à Lavoisier sur les machines aérostatiques, celui-ci décrit le mode de fabrication des enveloppes et la préparation de l'hydrogène : « L'Académie des sciences s'occupe aussy des moyens de les diriger et elle espère y parvenir, du moins en partie : on ne peut pas espérer de les conduire dans une direction opposée à celle du vent, mais il est très

1. Louis XVI lui écrit le 15 mars 1789 : « Votre dernière expérience, Monsieur, fixe encore toute mon admiration; cette découverte prouve que vous avez agrandi la sphère des connaissances utiles. Vos expériences sur le gaz inflammable prouvent combien vous vous occupez de cette science admirable, qui, tous les jours, fait de nouveaux progrès.

La reine, et quelques personnes que je désire rendre témoins de votre découverte, se réuniront, dans mon cabinet, demain à 7 heures du soir. Vous me ferez plaisir de m'apporter le traité des gaz inflammables. » (*Correspondance de Louis XVI*, publiée par Hélène Maria Williams. 1803.)

probable qu'on pourra faire décrire une ligne oblique qui s'écartera de 15 à 20 degrés de la direction du vent quand il sera modéré. S'il en est ainsi, on pourra par un vent donné se diriger à choix dans le quart de cercle de la boussole. Je ne pourrais sans indiscretion m'ouvrir sur les moyens que l'Académie propose d'employer; d'ailleurs il faut qu'elle puisse acquérir par des expériences la certitude du succès. »

L'Académie eut encore à nommer une commission, sur la demande du ministre, pour visiter l'établissement du Creuzot, dirigé par M. de Wendel d'Hayanges, ancien capitaine au corps royal d'artillerie. Les commissaires Vandermonde, Berthollet, Monge et Lavoisier, arrivés au Creuzot le 24 septembre 1787 (ce dernier venait d'assister à la première séance de l'Assemblée provinciale de l'Orléanais), visitèrent l'établissement, assistèrent à des coulées de fonte, à des affinages de fer au moyen du coke, puis ils se partagèrent la besogne. Les mathématiciens devaient décrire les hauts fourneaux, les machines soufflantes, les fourneaux à réverbère, tandis que les chimistes se chargeaient de faire des expériences sur la pyrométrie, d'analyser les échantillons de minerais et de fonte, etc. Lavoisier eut spécialement à étudier l'affinage au charbon de terre et à analyser le minerai de fer de Chalency.

Il présenta encore à l'Académie divers rapports : sur les pompes antiméphitiques, sur les gaz qui s'échappent des fosses d'aisance, sur le charbon de tourbe, sur le *Traité de chimie* de Berthollet, sur le *Traité de l'air et du feu* de Scheele, sur divers travaux de Chaptal, etc. Il dirigea aussi la publication des volumes des *Arts et Métiers*, qui paraissaient sous le patronage de l'Académie; c'est chez lui et sous sa direction que se réunissait la commission nommée à cet effet par l'Académie : Berthollet, Vander-

monde, Hassenfratz, Gengembre, Adet et Subrin. Ce n'était pas seulement par l'intermédiaire de l'Académie qu'il se voyait obligé à chaque instant de s'occuper de travaux étrangers à ses recherches de laboratoire. Le lieutenant de police, les ministres, s'adressaient directement à lui; un jour M. de Sartines lui demandait son avis sur le danger des feux d'artifice au gaz inflammable dus à Ruggieri; un autre jour le contrôleur général l'interrogeait sur un procédé de purification du sel, ou le ministre de la marine lui demandait son avis sur la valeur des productions de nos colonies, comme l'indigo ou le girofle de Cayenne¹. En 1773 Trudaine et le ministre de la marine de Boynes lui confièrent l'examen d'un procédé de distillation de l'eau de mer dû à un Anglais, et que Magellan avait fait connaître à Trudaine. Lavoisier fit construire divers modèles et apporta à l'appareil des perfectionnements qui le rendirent pratique. Turgot, qui avait remplacé M. de Boynes au ministère de la marine, décida qu'une machine distillatoire serait établie à Lorient, à bord d'un vaisseau du roi, mais il fut lui-même remplacé par Sartines et son projet ne reçut pas d'exécution; Lavoisier dut réclamer 650 livres dont il avait fait l'avance pour la construction des modèles. Quand il eut terminé ses essais, il en exposa les résultats dans un mémoire dont la minute autographe porte : *A copier et à imprimer, ce 1^{er} juillet 1775*, et en envoya une copie à Magellan. Six ans après, sans qu'on sache à qui fut dû cet abus de confiance, le mémoire paraissait, sans nom d'auteur ni d'éditeur, sous le titre de : *Nouvelle construction d'alambic pour faire toute sorte de distillation en grand, avec le plus d'économie dans l'opération et le plus*

1. Il se fit aider dans cette affaire par un droguiste de la rue des Lombards, Pluvinet, un des rares amis qui essayèrent plus tard de le sauver aux jours du danger.

d'avantage dans le résultat, en deux parties : la première comprenant son application à la distillation des eaux-de-vie, et la seconde à la dessalaison des eaux de mer à bord des vaisseaux. L'auteur prétendu annonçait dans la préface qu'il était au bout de sa carrière, mais tout le texte est la reproduction exacte des manuscrits de Lavoisier de 1775. « Cet ouvrage anonyme, dit M. Dumas, est l'œuvre de Lavoisier; il porte son empreinte partout; à son époque, il était seul capable de l'écrire; le principe qu'il pose est le même principe qu'il appliquait bientôt au traitement du salpêtre : *obtenir le maximum d'effet avec le minimum de dépense.* L'industrie doit donc inscrire dans ses annales le nom de Lavoisier comme l'inventeur du chauffage systématique et de la distillation continue, de même qu'il est l'inventeur de la lixiviation systématique ou continue¹. »

Toutes les fois que dans les régions du pouvoir il s'agissait de résoudre une question difficile, c'est à Lavoisier qu'on s'adressait. En 1772 il eut à s'occuper de la baguette divinatoire. On admettait alors comme une vérité indiscutable que certains individus avaient un don spécial pour reconnaître les sources ou les veines métalliques par les mouvements spontanés d'une baguette en forme de fourche, une *furcelle*, qu'ils tenaient entre les doigts : on prétendait même que la baguette permettait de retrouver les cadavres des personnes assassinées et de suivre les traces de leurs meurtriers. Quoique Georges Agricola eût déjà soutenu l'impuissance de la baguette pour découvrir les veines métalliques², l'opinion générale était tellement favorable à l'usage de la *furcelle* qu'à la fin du xvii^e siècle

1. Voyez *Œuvres*, t. III, pp. 757 et suivantes.

2. « *Metallicus igitur, quia eum virum bonum et gravem esse volumus, virgula incantata non utitur, quia rerum natura peritum et prudentem, Furcatam intelligit sibi usui non esse.* » (*De re metallica*, livre II.)

un nommé Aymard fut employé par la justice de Lyon pour retrouver, au moyen de la baguette divinatoire, la trace de trois individus coupables d'un double meurtre ¹.

La plupart des savants admettaient la réalité du fait et l'attribuaient à des *corpuscules* émanés de l'eau, des métaux ou même des cadavres, et l'Église condamnait la pratique de la baguette divinatoire en pensant que ses résultats étaient l'œuvre du démon.

En 1772, le duc d'Ayen, ayant trouvé à Saint-Germain-en-Laye un nommé Jean Verneuil qui prétendait découvrir les sources au moyen de la baguette, voulut savoir à quoi s'en tenir et s'adressa à Macquer, qui lui conseilla de confier l'expérience à Lavoisier. « J'accepte avec plaisir, écrit le duc d'Ayen à Macquer, la proposition que vous voulez bien me faire d'envoyer mon homme à la baguette à M. Lavoisier, et aussitôt que vous voudrez bien me mander le temps et le lieu où il se trouvera à la campagne, je lui enverrai cet homme avec une lettre de ma part. »

Lavoisier et Macquer se réunirent pour emmener Verneuil pendant la nuit dans un bois du Bourget, bordé d'un côté par une pièce d'eau, de l'autre par un ruisseau, et démasquèrent l'imposteur. « Le talent de deviner les eaux n'est pas à beaucoup près aussi merveilleux, écrit Lavoisier au duc d'Ayen, qu'on le croit communément. Il y a de l'eau presque partout et il est rare qu'on creuse un puits sans en rencontrer... Il n'y a donc rien que de très naturel dans les faits qu'on rapporte et auxquels on serait tenté d'abord d'attacher une grande importance. » En même temps il donne des mouvements prétendus spontanés de la baguette l'explication que M. Chevreul présentera plus tard dans son livre sur la baguette divinatoire. « Comme cette

1. CHEVREUL, *De la baguette divinatoire*. Paris, in-8, 1853.

baguette, dit-il, tourne quelquefois par des mouvements involontaires de la part de celui qui la tient, il est possible que quelques personnes de bonne foi aient été trompées et aient attribué à une cause extérieure un effet qui ne dépendait que d'elles-mêmes. »

Déjà, au commencement de cette même année 1772, l'Académie avait été saisie d'un fait plus extraordinaire encore : l'existence d'un jeune homme de Montélimar, Jacques Parange, qui avait, disait-on, la faculté de *voir l'eau à travers les terres et les roches*. La *Gazette de France* avait annoncé le fait dans ses numéros des 9, 12 et 15 juin 1772, et l'Académie en avait été informée par une lettre dont Grandjean de Fouchy donna lecture le 4 juillet. Lavoisier s'empressa de protester contre des faits si étranges; il commença par répondre, sous le voile de l'anonyme, dans le *Journal de physique* de l'abbé Rozier¹ : « La philosophie, Monsieur, ne peut s'empêcher de gémir, de voir que, dans un siècle éclairé, des personnes que leur état, leurs connaissances et leur réputation élèvent au-dessus du vulgaire, renouvellent dans le public de vieilles erreurs dont l'absurdité est reconnue depuis longtemps et contre lesquelles les vrais savants n'ont jamais cessé de réclamer... Une sorte d'indignation me met la plume à la main, et je crois devoir venger, en tant qu'il est en moi, l'honneur de la Nation qu'on attaque, en lui faisant adopter, en quelque façon, une erreur de l'espèce la plus ridicule... La philosophie aurait-elle perdu parmi nous une partie du terrain qu'elle avait gagné? »

1. Lettre adressée à l'auteur de ce recueil par M. L... de l'Académie des sciences, sur le jeune homme du Vivarais dont il a été question dans la *Gazette de France* des 9, 12 et 15 juin 1772. (*Journal de physique* de l'abbé Rozier, juin 1772, t. II, p. 231.) Cette lettre est de Lavoisier, le manuscrit autographe existe dans ses papiers.

Quand la lettre qui relatait les faits fut lue à l'Académie, quelques membres prétendirent qu'il serait intéressant de faire venir le jeune homme; Lalande, Lavoisier et plusieurs autres soutinrent que *demander l'enfant serait un titre de croyance et que l'Académie se déshonorerait si elle paraissait ajouter foi à des contes aussi ridicules*¹. Du reste, quelque temps après, l'auteur des articles de la *Gazette de France* et de la lettre à l'Académie, Marin, écrivit qu'il avait été trompé et rétracta tout ce qu'il avait avancé sur l'enfant *hydroscope*.

Parmi les travaux divers qui occupèrent Lavoisier, il faut encore citer les essais qu'il entreprit sur l'éclairage des salles de spectacles, continuation de ses premières recherches sur les lanternes, et qui devaient faire partie d'un grand ouvrage sur l'éclairage public. Le premier il eut l'idée, réalisée seulement de nos jours, de *bannir tout lustre, tout corps éclairant de la partie de la salle qui est occupée par les spectateurs*; il y substituait des *réverbères elliptiques perdus dans l'épaisseur du plafond*. Au mois de décembre 1781, il obtint du comte d'Angiviller, ordonnateur des bâtiments du roi, de disposer en salle de spectacle le grand salon des tableaux du Louvre², pour faire une expérience qui lui permit de voir qu'on pouvait réellement placer le corps éclairant en dehors de la salle; mais les réverbères étaient en nombre insuffisant et il proposa de les modifier au moyen de dispositions dues à Meusnier, Argand et Quinquet.

1. Note autographe de Lavoisier.

2. Lettres du ministre de la maison du roi, *Archiv. nation.*, O¹ 1774, p. 472 et 500.

III

LA VIE INTÉRIEURE DE L'ACADÉMIE

Lavoisier, nommé associé en 1772 à la place de Macquer, qui succédait à La Condamine comme pensionnaire, devint pensionnaire en 1778 quand mourut Malouin, professeur au Jardin du Roi. Il s'intéressa toujours aux destinées de l'Académie et prit une part active à sa vie intérieure. Dans plusieurs circonstances, il en fut un défenseur plus autorisé et plus hardi que le directeur et le secrétaire perpétuel, et soutint son indépendance contre les empiétements des présidents qui, choisis par le roi dans les membres honoraires, ne dépendaient pas de leurs confrères. Ainsi en 1773, le duc de La Vrillière, président, soutint qu'il avait le droit de régler les lectures qui devaient être faites dans les séances publiques, sans tenir compte des délibérations de l'Académie. Chaque année celle-ci tenait, en effet, deux séances solennelles, l'une à Pâques, l'autre à la Saint-Martin (11 novembre), et tout académicien regardait comme un grand honneur d'être désigné par ses confrères pour faire une lecture dans ces circonstances : Lavoisier, à raison de l'importance de ses découvertes, fut appelé souvent à porter la parole dans les séances publiques¹.

La prétention du duc de La Vrillière, qui voulait favoriser des protégés, embarrassa fort le directeur, le chevalier d'Arcy ; mais celui-ci se trouva appuyé par Lavoisier qui l'engagea à la résistance, lui promettant son aide et celle de la majorité des académiciens. Ayant exposé à d'Arcy les dangers qu'il y aurait de céder aux exigences du duc de La

1. Dans une séance solennelle à laquelle assista l'empereur Joseph II, le 20 mai 1777, il lut un mémoire sur l'altération de l'air par la respiration.

Vrillière, il terminait en disant : « Si vous croyés devoir faire usage de ma lettre auprès d'eux, vous en êtes le maître ; je sais penser tout haut lorsqu'il est question de l'intérêt de la République. Cependant je préférerois n'être pas nommé si vous n'y trouvés pas d'inconvénient. »

Dans son désir d'augmenter les franchises de l'Académie, il réclamait pour elle le droit de choisir ses officiers, dont la nomination était à la disposition du ministre de la maison du roi. Quand le ministère voulut le nommer directeur, il demanda qu'on permit aux académiciens de faire eux-mêmes leur choix. Ses efforts furent inutiles ; il fut nommé pour 1785, avec Desmarets pour sous-directeur. Le président et le vice-président pour la même année furent le duc d'Ayen et le comte de Maillebois.

La correspondance volumineuse de Lavoisier pendant l'année 1785, relativement aux affaires de l'Académie, montre avec quelle conscience il remplit ses fonctions de directeur. On le voit régler avec le président l'ordre des lectures des séances publiques, discuter avec ses confrères les programmes des prix, rédiger celui qui a trait à la transformation du sel marin en soude, à l'*alcalinisation du sel marin*, comme on disait alors. Il lui faut aussi hâter les publications de l'Académie, presser Condorcet qui, négligeant ses devoirs de secrétaire perpétuel, ne livrait pas à temps le texte des *Éloges* et de l'*Histoire de l'Académie*, impatientement attendu par Anisson-Duperron, directeur de l'Imprimerie royale, convoquer chez lui les diverses commissions des prix, réunir les commissaires chargés de la rédaction des instructions pour le voyage de La Pérouse, s'adresser à ses collègues de la ferme générale pour obtenir les renseignements nécessaires aux académiciens qui devaient dresser un état de la navigabilité des canaux et des rivières, etc.

Comme directeur, il avait encore à présenter au roi, à la reine, à la famille royale et aux ministres, les académiciens nouvellement élus, et à offrir les volumes publiés par les soins de l'Académie. Tout un cérémonial était réglé pour ces présentations; la veille, l'huissier de l'Académie se rendait à Versailles, porter des billets au premier gentilhomme de la chambre du roi, qui était alors le duc de Fronsac; à la première dame d'honneur de la reine, la princesse de Chimay, et au gouverneur du dauphin, le duc d'Harcourt. Au mois de janvier, le dimanche 16, Lavoisier présenta l'abbé Tessier, Quatremère-Disjonval et Fourcroy, directeur du génie, reçus en 1784, et offrit le volume de l'Académie pour 1781 en même temps que l'*Histoire des comètes* du Père Pingré. Au mois de juillet, il présentait Charles, Broussonnet et Fourcroy le chimiste, récemment élus¹.

La dignité de l'Académie le préoccupait dans toutes les circonstances. Le baron de Breteuil ambitionnait de remplacer à l'Académie le duc de Praslin; voulant connaître les formalités à remplir, il s'adressa au président, le duc d'Ayen, qui lui-même consulta le directeur. Celui-ci rappelant que les candidats aux places d'honoraires à l'Académie des sciences ne sont pas dans l'habitude de faire des visites aux académiciens, quoique l'usage s'en fût conservé à l'Académie française, fit prévenir le baron de Breteuil qu'il était convenable de déposer chez les académiciens un billet circulaire pour solliciter leurs suffrages, et lui en envoya la rédaction; en outre, il l'engagea discrè-

1. Reçus à onze heures et demie chez le roi, à une heure chez la reine, les officiers de l'Académie eurent encore à voir les ministres, le contrôleur général, le Dauphin, le comte et la comtesse d'Artois. Après les présentations, ils furent retenus à dîner chez le baron de Breteuil (le dîner était à trois heures). C'est le baron de Breteuil qui, ce même jour, présenta au roi l'illustre Lagrange.

tement à faire une visite personnelle au duc d'Ayen et aux académiciens les plus âgés ¹.

L'œuvre principale du directeur de l'Académie pendant l'année 1785 fut de modifier complètement l'organisation intérieure de la compagnie. Le règlement de 1699 avait admis des membres sous le nom d'*élèves*, nom qui avait été changé en celui d'*adjoints* par le règlement de 1716 : « La classe d'élèves, dit Lavoisier, présentait une distinction humiliante, et ne pouvait convenir à des gens d'un mérite consommé... On crut en 1716 avoir remédié à ces inconvénients en substituant le titre d'*adjoint* à celui d'*élève*; mais en changeant la dénomination, on ne changea pas la chose. »

D'autres modifications urgentes s'imposaient; entre autres l'augmentation du nombre des classes, jusqu'alors de six : la géométrie, l'astronomie, la mécanique, la médecine, la chimie et la botanique. La physique générale, l'histoire naturelle et l'agriculture n'étaient pas représentées. Le directeur suggéra au ministre l'idée de lui proposer une modification du règlement de l'Académie, et l'on nomma une commission qui se réunit le 10 avril ². Lavoisier, ayant exposé ses projets de réforme, eut à combattre une proposition qui consistait à créer deux nouvelles classes, à les remplir avec quatorze nouveaux membres, et à nommer

1. « Rigoureusement, écrit-il à Robinet, premier commis du ministère de la maison du roi, le ministre n'est tenu à aucune forme, mais M. le baron de Breteuil a bien senti que c'étoit précisément parce qu'il avoit le droit, ou au moins le pouvoir de s'affranchir des règles, qu'il convenoit de les remplir avec le plus d'exactitude. »

2. Les membres de la commission étaient :

Le duc d'AYEN, président; LAVOISIER, directeur; DESMARETS, sous-directeur; DE FOUCHY, secrétaire perpétuel honoraire; TILLET, trésorier; le duc DE LA ROCHEFOUCAULD, le président BOCHARD DE SARON, tous deux membres honoraires; l'abbé BOSSUT, pensionnaire géomètre; LEMONNIER, pensionnaire astronome; DAUBENTON, pensionnaire naturaliste; CADET, pensionnaire chimiste; ADANSON et BAILLY, tous deux pensionnaires surnuméraires.

huit associés régnicoles. « Multiplier le nombre des places de l'Académie, fait-il observer, c'est diminuer la considération qui y est attachée, et cet inconvénient est d'autant plus grand dans le moment actuel qu'il n'y a jamais eu plus de prétentions au savoir, et qu'il n'existe cependant qu'un très petit nombre de savans hors de l'Académie des sciences... Ce n'est donc pas l'Académie qui manque aux savans, mais les savans à l'Académie; si, dans ces circonstances, vous avés une promotion nombreuse à faire, vous n'aurez d'autre ressource que d'appeler la médiocrité des talens, le demi-savoir plus dangereux que l'ignorance, le charlatanisme et l'intrigue qui l'accompagnent. »

Ainsi combattu, le projet de nommer quatorze nouveaux membres fut rejeté à l'unanimité. Le directeur obtint de faire supprimer les adjoints, d'ajouter aux six classes existantes une classe de physique générale et une d'histoire naturelle, de les composer de six membres chacune, trois pensionnaires et trois associés; le nombre des académiciens serait alors porté de 42 à 48, mais comme il y avait déjà cinq membres surnuméraires, il ne devait plus rester qu'une nomination à faire. Tillet et Adanson furent les seuls à voter en sens contraire, et à déclarer qu'il valait mieux rester dans l'état. Lavoisier échoua dans la demande qu'il avait faite d'établir l'égalité parfaite entre les académiciens, en accordant aux associés le droit de vote dans les élections qui intéressent leur classe; il n'eut pour l'appuyer que le duc d'Ayen, le duc de La Rochefoucauld, l'abbé Bossut et Grandjean de Fouchy; tous les autres membres de la commission s'unirent pour défendre les privilèges des pensionnaires.

Ces changements, ratifiés par la décision de l'Académie du 23 avril, et acceptés par le ministre, ne furent pas sans amener quelques troubles au sein de la Compagnie; des

partis s'y formèrent, des mécontentements se firent jour, et Lavoisier eut à supporter de la part de quelques-uns de ses confrères des attaques dont on trouve l'écho dans une lettre qui lui fut adressée par le premier commis du département de la maison du roi : « Il est vrai, Monsieur, lui écrit Robinet, qu'on m'a souvent parlé de votre crédit dans la Compagnie, mais on ne m'a point dit et l'on m'eût dit inutilement que vous n'en faisiez pas un usage conforme au bien et à la justice... Vous, Monsieur, un chef de parti; vous, de l'intrigue! Ne croyez pas que j'aie jamais eu une pareille idée; croyez que j'eusse renvoyé fort loin ceux qui eussent essayé de me la faire adopter. Je vous ai toujours regardé, Monsieur, comme un homme du mérite le plus rare, mais encore comme le plus honnête. »

Les préventions, du reste, devaient bientôt se dissiper. La situation du directeur avait été surtout délicate quand il s'était agi de répartir les pensionnaires et les associés dans les différentes classes. Comme le montant des pensions était différent pour les pensionnaires et les associés, qu'un avancement régulier était établi, qu'on était successivement troisième, deuxième et premier associé, et que le premier associé devenait troisième pensionnaire, des réclamations nombreuses s'élevèrent contre la liste proposée par l'Académie, de la part de tous ceux qui se trouvaient blessés dans leur amour-propre ou lésés dans leurs intérêts. Le directeur eut à réprimer les exigences des uns, à donner satisfaction aux plaintes légitimes des autres; la liste fut modifiée, et les académiciens qui avaient presque tous gagné un avancement de position se déclarèrent satisfaits. Lavoisier put écrire au vice-président, le comte de Maillebois, alors absent de Paris : « Vous verrez par la liste que j'ay l'honneur de vous envoyer, que presque

voisier se bornait à en faire *la première et la plus importante des fabriques*, et reconnaissait l'importance de l'industrie, qui augmente, par la main-d'œuvre, la valeur des productions du sol. Si Quesnay reprochait à Colbert d'avoir trop développé le commerce et l'industrie et détourné de l'agriculture les hommes et l'argent, Lavoisier au contraire rendait hommage au génie de Colbert dont il écrivait l'éloge en 1771¹. Enfin les disciples de Quesnay voulaient asseoir tout le système des impôts sur la contribution foncière, tandis que Lavoisier faisait le plus grand éloge de *l'Homme aux quarante écus*, où Voltaire combattait la doctrine exclusive de *l'impôt unique et inique* : « Ce pamphlet, dit Lavoisier, est à la fois un chef-d'œuvre de profondeur et de plaisanterie. Pour le philosophe, c'est un traité complet d'économie politique ; pour l'homme du monde, c'est un conte plein de gaieté². »

Ce qui rattache surtout Lavoisier aux physiocrates, c'est qu'il s'élève comme eux contre l'abus de la réglementation, et qu'il affirme la nécessité d'augmenter les produits de l'agriculture, source principale de la richesse nationale.

Il avait été attiré vers l'étude des questions agricoles et économiques par ses fonctions de fermier général, qui lui

1. L'Académie française, ayant mis au concours l'*Éloge de Colbert*, décerna le prix à Necker, qui s'élevait contre les doctrines des physiocrates et l'idée d'un impôt unique établi sur la propriété foncière. Lavoisier eut l'intention de concourir ; ses papiers renferment des fragments d'un *Éloge de Colbert*, écrit en 1771, et qu'il n'eut pas le temps de terminer.

Après avoir indiqué dans un préambule la façon dont s'établissent les sociétés, les conditions qui donnent naissance à la monnaie, tout à la fois marchandise et signe d'échange, il esquisse l'état de la France sous la minorité de Louis XIV, et, pour faire connaître les doctrines de Colbert, suppose un discours où le ministre présente au jeune roi ses vues sur la balance du commerce. Outre un portrait de Colbert et un portrait de Mazarin, le manuscrit renferme des notes destinées à être mises en œuvre, mais on n'y trouve pas le jugement que Lavoisier devait porter sur Colbert.

2. *Richesse territoriale de la France*, p. 18.

avaient permis de pénétrer le mécanisme de l'impôt et de connaître les charges qui écrasaient les cultivateurs. Dans les nombreux voyages qu'il avait faits pour l'établissement de l'*Atlas minéralogique*, il avait vu de près la misère du peuple des campagnes. Toute sa vie il s'occupa de la soulager et d'augmenter la production territoriale par une réforme judicieuse de l'impôt et par la propagation des meilleures méthodes de culture. Tous ses efforts tendirent vers ce double but. A l'exemple d'un des protecteurs de sa jeunesse, Duhamel du Monceau, il entreprit dans son domaine de Fréchines des expériences qu'il poursuivit pendant quinze années, et, dans les nombreuses commissions dont il fit partie, il signala les conditions économiques contre lesquelles le paysan avait à lutter : impôts de la taille, des vingtièmes, des gabelles, insuffisance de la longueur des baux, manque de crédit, etc. Empressé d'affranchir l'agriculteur, le manufacturier et le commerçant des entraves qui s'opposaient au libre développement de leurs facultés, il montre dans les nombreux mémoires qu'il présenta à divers comités la grandeur de son patriotisme, la largeur de ses vues, et l'intérêt profond qu'il portait aux populations misérables des campagnes.

Il fit partie dès 1783 de la Société d'agriculture de Paris, à laquelle il communiqua le résultat des expériences entreprises à Fréchines.

La première Société d'agriculture avait été établie à Rennes, en 1758; par l'économiste Vincent de Gournay; d'autres sociétés s'étaient créées dans diverses généralités, et un arrêt du conseil de 1761 donna naissance à la Société d'agriculture de la généralité de Paris, qui embrassait les départements actuels de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et une partie des départements d'Eure-et-Loir et de l'Yonne.

La Société d'agriculture de Paris comprenait quatre bureaux qui avaient leur siège à Paris, à Beauvais, à Meaux et à Sens. Le bureau de Paris, composé de vingt membres dont le plus connu était le marquis de Turbilly, nommé président¹, s'adjoignit tout d'abord des associés ou membres libres parmi lesquels on compte successivement Duhamel du Monceau, Buffon, Bernard de Jussieu, Tillet, Desmarets, tous membres de l'Académie des sciences; le naturaliste Valmont de Bomare, Monthyon, le ministre Bertin, les médecins Tenon et Petit, le duc d'Ayen, membre honoraire de l'Académie des sciences; le directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, Bourgelat; le célèbre général d'artillerie, Gribeauval; l'intendant de Paris, Berthier de Souvigny, etc. Lavoisier fut nommé en 1783, en même temps que le duc de La Rochefoucauld, le duc de Liancourt, et le duc de Charost, digne descendant de Sully, qui, dès 1769, avait aboli la corvée seigneuriale dans ses domaines et s'était occupé de favoriser les défrichements en Picardie où il était lieutenant du roi². Cette même année la Société d'agriculture appelait encore dans son sein Daubenton, qui occupait la chaire d'économie rurale de l'École d'Alfort; le jardinier Thouin, dont Young disait : « Plus je vois M. Thouin, plus je l'aime; c'est l'homme le plus aimable que je connaisse »; l'abbé Tessier, de l'Académie des sciences, qui publiait son *Traité des maladies des grains*³; l'ingénieur Perronet; Chabert, qui avait remplacé Bourgelat à l'École d'Alfort. Dans les années suivantes

1. Sur le marquis de Turbilly, voyez ARTHUR YOUNG, *Voyage en France*.

2. Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, consacra sa vie aux œuvres de bienfaisance; il n'émigra pas et échappa à la Terreur. Il mourut le 27 octobre 1800.

3. C'est l'abbé Tessier qui, réfugié en province pendant la Terreur, connut Georges Cuvier, pressentit son génie et le fit appeler à Paris. Né en 1744, l'abbé Tessier publia un grand nombre d'ouvrages d'agriculture, et mourut en 1837.

la Société s'adjoignit Dupont de Nemours, alors conseiller d'État, commissaire général pour le commerce; le chimiste Fourcroy; Vicq d'Azyr, secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine; Malesherbes, qui présentait à la Société ses *Idées sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale*; Parmentier, à qui ses travaux sur la boulangerie et surtout la propagation de la culture de la pomme de terre ont donné une juste notoriété; l'avocat Gerbier, qui apportait à la Société ses connaissances sur la législation rurale; enfin Broussonnet, membre à vingt-cinq ans de l'Académie des sciences, suppléant de Daubenton à l'École d'Alfort, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture : « Peu d'hommes, dit Arthur Young, sont aussi propres que M. Broussonnet à la place qu'ils occupent; il est singulièrement actif. »

Avec un tel choix d'hommes éminents et sous l'impulsion de Broussonnet, la Société d'agriculture, qui, peu d'années après sa fondation, s'était ralentie de son zèle, prit une activité nouvelle. Elle remania son règlement, commença en 1785 à publier des volumes de mémoires, et acquit une importance telle que le roi lui conféra en 1788 le titre de Société royale¹. A ce moment elle comptait parmi ses correspondants Arthur Young, Banks, Franklin, le duc de Parme, Washington, etc. Outre ses séances ordinaires fixées au jeudi, elle avait des séances publiques dans un des salons de l'Hôtel de Ville. Dans celle du 28 novembre 1788, Lavoisier lut une note sur les expériences agricoles poursuivies à Fréchines depuis près de dix ans et dont nous parlerons plus loin. Mais c'est surtout au Comité

1. La Société royale d'agriculture vécut jusqu'au décret du 8 août 1793, qui supprima les Sociétés savantes. Grégoire fit de vains efforts pour la conserver. (*Rapport de Grégoire à la Convention, et Mémoires de Grégoire*, publiés par H. Carnot, 1837, t. I, p. 352.)

d'agriculture et à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais qu'il déploya toute son activité.

Le Comité d'agriculture, créé sous le ministère de Calonne au commencement de 1785, était une sorte de comité consultatif, chargé d'éclairer le contrôleur général sur la valeur des mémoires qui lui étaient adressés et de faire connaître ceux qui devaient attirer l'attention du gouvernement. Rattaché au département des impositions, dont Gravier de Vergennes¹ était intendant, le Comité d'agriculture fut présidé par celui-ci. Il comprenait Darcet, Tillet, Poissonnier, Lavoisier, membres de l'Académie; Dupont de Nemours, et Lubert, premier commis au département des impositions, qui avait dans les attributions de son bureau le contentieux de la taille, les sociétés d'agriculture, les dessèchements, les défrichements, etc. Chacun des membres du Comité avait une valeur scientifique qui justifiait le choix du ministre. Darcet, chargé après la mort de Macquer de la direction de la manufacture de Sèvres, était un chimiste distingué. Tillet, trésorier de l'Académie, s'était occupé des maladies des blés; en collaboration avec Duhamel du Monceau, il avait étudié l'insecte qui dévorait les grains de l'Angoumois et du Poitou, et donné les moyens de le détruire. Poissonnier, médecin consultant du roi, inspecteur général du service de santé de la marine, avait fait des expériences sur la dessalaison de l'eau de mer. Dupont de Nemours s'était entièrement adonné aux sciences économiques et agricoles. Lavoisier enfin était

1. Charles Gravier de Vergennes, fils du marquis de Vergennes, ambassadeur de France en Portugal et neveu du ministre des affaires étrangères, avait été intendant de la généralité d'Auch. Traduit avec son père devant le tribunal révolutionnaire le 6 thermidor an II (26 juillet 1794), il périt le même jour, à l'âge de 42 ans. Il laissait deux filles, dont l'une, Claire, épousa en 1796 le comte de Rémusat, et devint dame d'honneur de l'impératrice Joséphine. (*Mémoires de M^{me} de Rémusat*, Introduction.)

signalé par sa grande réputation de chimiste et sa science de la pratique agricole.

En 1786, le nombre des membres du Comité fut porté à quatorze. On y appela Courtois de Minut, maître des requêtes et intendant du commerce ; Cheyssac, grand maître des eaux et forêts de la généralité de Paris ; Le Hoc, commissaire général de la marine, secrétaire de légation à Constantinople pendant l'ambassade de Choiseul-Gouffier, chargé plus tard par Calonne de concourir aux travaux préparatoires de l'Assemblée des notables¹ ; l'abbé Lefèvre, procureur général des Génovéfains, qui rendit de grands services au Comité en organisant une correspondance agricole, au moyen des curés de son ordre² ; le duc de Liancourt³, de la famille de La Rochefoucauld qui, dans son château de Liancourt, avait fondé une manufacture de toiles et de tissus mêlés ; Lazowski, l'ami d'Arthur Young, très instruit dans les questions agricoles, ancien précepteur des enfants du duc de Liancourt et chargé de diriger l'exploitation du domaine⁴.

Les fonctions de secrétaire furent confiées à Lavoisier ; il rédigea les procès-verbaux, dont les minutes furent

1. Né en 1743, la même année que Lavoisier, Le Hoc fut envoyé par Louis XVI comme résidant à Hambourg. Sous le Directoire, il fut ambassadeur auprès du roi de Suède. Il mourut en 1810. Il avait fait une tragédie, *Pyrrhus*, dont la police impériale arrêta les représentations.

2. Le nombre des correspondants, qui comprenait en 1786 des moines de divers ordres, des propriétaires, des fermiers, s'élevait alors à 905.

3. Sur le duc de Liancourt, voyez ARTHUR YOUNG, *Voyage en France*, et CH. LACRETELLE, *Dix années d'épreuves pendant la Révolution*, in-8°, 1842.

4. Lazowski était fils d'un gentilhomme polonais qui avait suivi le roi Stanislas en Lorraine. Les biographes l'ont confondu avec son frère, qui prit part à la journée du 10 août, fut l'ami de Robespierre et mourut en 1793. L'ami d'Arthur Young était au contraire très hostile à la Révolution ; c'était l'origine de discussions fréquentes entre lui et le duc de Liancourt : « Par une bizarrerie du sort, son frère était devenu l'un des plus fougueux coryphées du parti révolutionnaire ; il gémissait de la triste célébrité que ce frère avait attachée à son nom. » (CH. LACRETELLE, *Dix années d'épreuves*, etc.)

reportées sur un registre spécial¹. Le premier commis Lubert était chargé de faire exécuter les décisions du comité, qui se réunissait une fois par semaine à l'hôtel du président.

Lavoisier en fut le véritable directeur. Dès la création du comité, qui se réunit pour la première fois le 16 juin 1785, il présenta un rapport sur l'organisation des travaux; il fit décider qu'on nommerait des commissaires spéciaux pour étudier les questions dont l'importance mériterait un rapport écrit au lieu d'un simple avis verbal; si le Comité ne se croyait pas en état de prononcer, on devait consulter l'Académie des sciences ou la Société d'agriculture. Il indiqua, comme devant surtout attirer l'attention du comité, la création d'un champ d'expériences agricoles aux environs de Paris, et dans le cas où les essais faits sur quelques arpents devraient être répétés sur une plus grande échelle, il offrit de les entreprendre sur son domaine dont il dirigeait lui-même l'exploitation et qu'il mit entièrement à la disposition du comité, acceptant d'en modifier la culture comme on le jugerait convenable. Le Comité d'agriculture n'ayant que de faibles ressources, il proposa de s'adresser pour l'impression des mémoires au *Journal de physique*, qui les publierait dans ses colonnes et en fournirait à peu de frais des tirages à part; il pensait en outre qu'il y

1. Les trois registres des procès-verbaux des séances du Comité d'agriculture sont aux Archives nationales (F 10, 1A, F 10 (1 bis) F 10 11 ter. Ils y ont été découverts par MM. Pigeonneau et de Foville, qui en ont publié le texte annoté, sous le titre : *L'Administration de l'agriculture au contrôle général des finances (1785-1787). Procès-verbaux et rapports*, in-8°, 1882, avec une intéressante introduction de M. Pigeonneau sur les travaux du comité.

Les éditeurs ont cru que le secrétaire du comité était Lubert, et lui ont attribué la rédaction des procès-verbaux. Outre ses minutes autographes, les papiers de Lavoisier renferment une note dans laquelle, en retraçant les travaux du comité, il dit : « C'est M. Lavoisier qui tient la plume et rédige les délibérations; un premier commis, M. Lubert, est chargé des détails et s'en acquitte avec beaucoup de zèle et d'intelligence. »

aurait lieu de créer prochainement un journal d'agriculture.

Comme il était un des membres les plus actifs du comité et les plus assidus aux séances, il fut chargé d'examiner les toiles blanchies par le procédé de Berthollet, de demander à Parmentier une instruction sur la culture de la pomme de terre et du maïs, de rédiger lui-même l'instruction sur le parcage des bêtes à laine¹, de faire des rapports sur l'emploi des cendres de tourbe comme engrais et sur le procédé recommandé par Tillet pour combattre la carie des blés.

Un mémoire plus important où il exposa ses doctrines économiques, tout opposées aux idées de la réglementation à outrance par laquelle on s'était toujours efforcé de protéger l'industrie et le commerce, fut celui qu'il présenta à l'occasion d'une demande de l'intendant du Languedoc.

Celui-ci attribuait la disette de bestiaux qui affligeait sa province, à l'arrêt du conseil du 17 avril 1763, par lequel l'exportation du bétail était autorisée, et il demandait au comité le rétablissement des dispositions prohibitives de l'ordonnance du 7 septembre 1740. Suivant Lavoisier, ces sortes de prohibitions sont inutiles dans tous les cas; en temps d'abondance elles empêchent le trop-plein de s'écouler; en temps de disette la nature des choses s'oppose à la sortie des bestiaux, puisque alors leur prix est plus élevé

1. *Instruction sur le parcage des bêtes à laines*, imprimé par ordre du Roi, brochure in-4, 1788. — A. Young, prétendant que le gouvernement français demandait des conseils à des académiciens dépourvus de toutes connaissances d'agriculture pratique, critiqua divers points de l'instruction sur le parcage des moutons : « On peut, dit le procès-verbal du comité, croire l'auteur de l'instruction sur cet objet, parce que la ferme qu'il cultive est précisément dans ce cas, et qu'il s'est attaché à déterminer ce qu'on pourrait faire de fumier avec une quantité donnée de paille et de bestiaux. Il n'est peut-être point de cultivateur anglais qui ait fait des expériences sur cet objet. »

dans la région qui souffre de la disette. Quant à l'autre demande de l'intendant du Languedoc, tendant à ce qu'une ordonnance défendit de tuer les agneaux et les veaux, Lavoisier fit remarquer que l'État n'a aucun moyen d'assurer l'exécution d'arrêtés de ce genre et ne saurait imposer aux cultivateurs l'élève du bétail quand le fourrage vient à manquer : « Le renchérissement actuel des bestiaux, dit-il, est une prime qui les attirera de l'étranger et favorisera l'élève du bétail. » Il s'élève, dans ce rapport, contre la réglementation dans les questions de subsistances, et combat la funeste doctrine du gouvernement qui s'efforce de concilier à Paris deux choses incompatibles en temps de disette : le bon marché et l'abondance. Pour atteindre ce but, on s'est souvent adressé à des compagnies financières qui ont *l'art de déguiser leur intérêt sous l'apparence de l'intérêt public*. Il est préférable, suivant Lavoisier, de vendre la viande à Paris plutôt un peu au-dessus de sa valeur; les bestiaux sont alors attirés sur le marché, l'abondance reparait et le prix tend à baisser naturellement. Quant au tarif officiel de la viande, il ne peut être question de le supprimer, malgré ses inconvénients, en présence de la puissante corporation des bouchers qui, formant une compagnie peu nombreuse, *se livrerait à tous les abus du monopole*¹. Enfin il conclut que le meilleur moyen de remédier aux disettes est de faire le moins possible intervenir l'État; toutes les fois qu'il se mêle de tarifer les objets de consommation, il prolonge la situation au lieu d'y remédier².

Le comité eut à s'occuper de la création à Paris d'une

1. L'organisation du commerce de la boucherie en jurande ou corps de métier, supprimée par Turgot, avait été rétablie par le contrôleur général Clugny.

2. Les procès-verbaux ne renferment qu'une courte analyse de ce mémoire.

école de filature, ou plutôt de tissage, pour former des élèves destinés à aller en province créer des établissements analogues. La France qui produisait des quantités considérables de lin et de chanvre, les exportait pour alimenter des manufactures étrangères qui nous fournissaient les toiles. Lavoisier eut l'idée d'établir des filatures pour utiliser les produits du sol, affranchir la France du tribut payé à l'étranger et fournir de l'ouvrage aux habitants de la campagne pendant la saison où ils ne sont pas occupés aux travaux des champs. Comme on ne pouvait attendre de secours des finances obérées de l'État, les membres du comité formèrent, à titre d'association de bienfaisance, une Société au capital de 9,000 livres, divisé en actions de 300 livres que se partagèrent 21 personnes¹. L'atelier, dirigé par un sieur Lefèvre, fut établi sur le nouveau boulevard, auprès de la rue du Montparnasse. M. de Vergennes et le curé de Saint-Sulpice s'en occupèrent avec le plus grand zèle. Lavoisier en surveilla la marche : « J'ay suivi tous les détails de cette fabrique ; il n'est aucune des pièces que je n'ay vue sur le métier dans la fabrique du Montparnasse². » De plus, il commença le premier à appliquer en grand dans cette manufacture le procédé de blanchiment au chlore que Berthollet venait de découvrir³.

1. L'acte fut signé le 14 juillet 1786 ; les actions de 300 livres sont signées de Lavoisier, Lubert, Martin, et un quatrième nom illisible. (Martin était à la tête d'une manufacture de drap à Sedan.)

2. Lettre à Laboulaye.

3. Les premiers résultats furent favorables. « Le sieur Lefèvre et son oncle ont démontré un talent singulier pour exécuter avec le lin un grand nombre d'étoffes qui n'ont encore été faites qu'en coton ou en soie. Ils ont fabriqué en fil des satins, des croisés, des ras de Saint-Cyr, des basins et toutes espèces d'étoffes qui ne peuvent manquer d'avoir un grand débit. Ils ont également réussi dans des genres d'ouvrages plus communs, et ils ont exécuté des toiles à voiles d'un tissu croisé qui retiennent le vent beaucoup mieux que les tissus ordinaires. » (Procès-verbaux du Comité d'agriculture, séance du 16 septembre 1786.)

Le comité chargea aussi Lavoisier de rédiger les instructions concernant l'agriculture, que le roi destinait aux Assemblées provinciales. L'*Instruction* établit d'abord que le nombre trop restreint des bestiaux est le principal obstacle aux progrès de la culture qui dispose d'une quantité insuffisante d'engrais. Elle recommande donc aux Assemblées provinciales de s'attacher à répandre la pratique des prairies artificielles, de fournir aux cultivateurs des graines gratuitement ou à titre de prêt, de favoriser la production des fourrages d'hiver, bettes champêtres, turneps, pommes de terre, de faire connaître l'art de gouverner des prairies, le parcage des moutons, d'indiquer les espèces d'animaux propres à améliorer les races et à perfectionner la qualité de la laine.

Pour encourager les Assemblées provinciales à marcher dans cette voie de progrès, l'instruction faisait valoir le bien-être général qui résulterait de l'augmentation des bestiaux par la production plus grande des substances alimentaires, le lait, le beurre, le fromage, la *viande qui deviendra à la portée des habitants les plus aisés des campagnes*, en même temps que les peaux et les laines fourniront des matières premières à la tannerie et à la filature.

Après ces indications générales, venaient les recommandations spécialement destinées aux bureaux d'agriculture des Assemblées provinciales et qui leur traçaient le plan de leurs travaux. Ils auront à examiner s'il convient de substituer le labourage par les chevaux au labourage par les bœufs, de labourer à plat au lieu de faire des sillons profonds, ce qui donnerait plus de célérité aux semailles et à la récolte, et permettrait, comme dans les Flandres, de moissonner à la faux et non à la faucille. Les bureaux d'agriculture enfin auront à s'occuper de la culture et de la récolte de l'avoine, de la carie des blés, des procédés per-

fectionnés de mouture, du desséchement des marais, etc. Ce vaste plan que Lavoisier soumettait aux Assemblées provinciales comprenait tout l'ensemble des sujets qui préoccupaient les agriculteurs en 1787¹.

En dehors du côté purement technique de la question, le progrès agricole trouvait encore des obstacles sans nombre dans les conditions économiques; Lavoisier en aborda l'examen dans un important mémoire présenté à la séance du 31 juillet 1787², présidée par le nouveau contrôleur général, Laurent de Villedeuil³.

Il rappelle que l'agriculture française, dont les produits bruts s'élèvent annuellement à près de 2 milliards 500 millions de livres, suivant une estimation de Dupont de Nemours, et fournit au payement de l'impôt, à la nourriture et à l'habillement du peuple, ainsi qu'au commerce d'exportation, est dans un état d'infériorité comparativement à celle de l'Angleterre. Jusqu'au règne de Louis XVI, on ne s'était pas occupé de la condition des agriculteurs et du bonheur du peuple :

« On ignoroit, dit-il, que le véritable but d'un gouver-

1. Ces instructions furent communiquées au comité dans la séance du 6 novembre 1787, à laquelle assistaient d'Ormesson, Vergennes, Tillet, Darcet et Vaudran, premier commis qui avait remplacé Lubert après la chute de Calonne. Le procès-verbal de cette séance n'a pas été reproduit sur les registres qui sont conservés aux Archives; ils s'arrêtent à la séance du 18 septembre.

2. Le manuscrit de Lavoisier a pour titre : *Sur les encouragements qu'il est nécessaire d'accorder à l'agriculture*. Le texte reproduit dans les procès-verbaux est moins étendu que celui du manuscrit autographe.

3. A la chute de Calonne (9 avril 1787), Vergennes quitta le département des impositions, et les séances du comité furent suspendues à partir du 20 avril; son existence parut même menacée. Lavoisier s'adressa au contrôleur général, Laurent de Villedeuil, lui présenta une note abrégée sur les travaux du comité, et obtint que les membres en fussent présentés officiellement à Villedeuil, qui leur fit un accueil favorable, leur adjoignit Vergennes et d'Ormesson, et accepta de présider l'assemblée. Toutes les négociations relatives à la conservation du comité d'agriculture furent menées par Lavoisier. (Lettre au duc de Liancourt, du 16 juillet 1787. — *Notes autographes*.)

nement doit être d'augmenter la somme des jouissances, la somme du bonheur et du bien-être de tous les individus. Si le commerce a été plus écouté, plus protégé que l'agriculture, c'est que la profession de négociant est exercée par une classe de citoyens d'un ordre plus relevé, qui savent parler et écrire, qui vivent dans les villes, qui y font corps et dont la voix se fait plus facilement entendre. Le malheureux cultivateur gémit dans sa chaumière; il n'a ni représentant ni défenseur, et ses intérêts n'ont même été comptés pour rien dans la distribution qui a été faite des départements de l'administration du royaume. »

Il énumérait ensuite les conditions économiques qui s'opposaient au développement de l'agriculture : la *taille*, qui arrêtait toute espèce d'améliorations parce qu'elle attirait sur celui qui les faisait une augmentation véritable d'impôts; la corvée, les champarts, les dimes inféodées et ecclésiastiques¹ qui enlevaient dans quelques cantons plus de la moitié et parfois la *totalité* du produit net de la culture; la forme vicieuse des impôts de consommation; les visites domiciliaires effectuées pour les droits d'aides, de gabelles ou de tabac; la banalité des moulins qui ne permettait aucun perfectionnement dans les procédés de mouture; le droit de parcours qui empêchait la clôture des héritages et la suppression des jachères; les retenues d'eau faites sans droit par les propriétaires des moulins, et qui transformaient des prairies fertiles en marécages; enfin le système prohibitif adopté par le gouvernement, qui, défendant l'exportation des denrées, limitait l'industrie agricole : « Croiroit-on, disait-il, qu'un royaume aussi fertile, aussi

1. Les *champarts* étaient le prélèvement en nature d'une partie des produits obtenus par la culture; les *dimes inféodées* différaient des *dimes ecclésiastiques* en ce qu'elles appartenaient à des laïques; en 1789, le produit total des dimes était évalué à 133 millions.

essentiellement agricole que la France, qui devrait exporter des productions de toute espèce, est à la merci de l'étranger pour une grande partie des objets de culture auxquels le sol est le plus propre ! »

Le mémoire se terminait par l'indication des travaux accomplis par le Comité depuis deux ans et de ceux qu'il était dans l'intention de poursuivre. Le Comité avait entretenu une vaste correspondance avec les intendants, les sociétés d'agriculture et les particuliers; il avait envoyé des instructions sur les prairies artificielles, sur la culture du lin et des pommes de terre, sur le chaulage du blé, et commencé un travail de comparaison de toutes les mesures de capacité et de superficie usitées en France. Il avait eu l'intention de créer des fermes d'expériences, de poursuivre la publication de l'*Atlas minéralogique*, et de réunir une collection de toutes les machines agricoles, de tous les instruments aratoires d'Angleterre et des autres pays. Malheureusement il n'avait pu rien continuer faute de fonds, la subvention de 3 000 livres par mois promise par Calonne n'ayant été versée qu'une fois; de plus les mémoires adressés au contrôleur général sur les dîmes, le droit de parcours et la liberté du commerce des grains étaient restés oubliés dans les bureaux du ministère.

Pour conclure, Lavoisier proposa à Laurent de Villedeuil le plan d'une organisation complète du département de l'agriculture comprenant trois assemblées, l'une pour l'agriculture proprement dite, une seconde pour le commerce, une troisième pour la discussion des affaires relatives à la ferme générale; les délégués de ces trois assemblées constitueraient un comité général d'agriculture, de commerce et de finances. « Les dépenses nécessaires pour fonder le département de l'agriculture ne sont point incompatibles avec l'esprit d'économie qui anime l'adminis-

tration actuelle. Les produits bruts de l'agriculture s'élèvent à 2 milliards 500 millions, quand on ne produirait qu'une augmentation d'un dixième, on aurait augmenté de 250 millions la richesse publique. »

Le Comité d'agriculture, tel qu'il avait été constitué par Calonne, cessa de fonctionner à la fin de 1787¹. Il avait rendu quelques services, mais la plupart de ses efforts furent infructueux en présence de l'incurie du pouvoir central. Cependant son utilité n'était pas méconnue par le contrôleur général Lambert; l'article 17 de l'arrêt de 1788, qui réorganisait la Société royale d'agriculture, avait déclaré qu'on prendrait dans son sein un comité de huit personnes pour *l'examen des objets d'agriculture et d'économie rurale intéressant l'administration sur lesquels le gouvernement jugerait à propos de consulter le comité*². On choisit Tillet, Desmarets, Dupont de Nemours, l'abbé Lefebvre et Lavoisier, qui avaient fait partie de l'ancien comité, auxquels on adjoignit Thouin, Broussonnet et Dailly³. Ce comité n'a pas laissé de traces de son existence, sauf le procès-verbal, rédigé par Lavoisier, d'une séance d'août 1789.

II

LES EXPÉRIENCES DE FRÉCHINES

Quand Lavoisier devint possesseur du domaine de Fré-chines en 1778, le sort du cultivateur du Blésois était mi-

1. La dernière séance inscrite au registre des procès-verbaux est celle du 16 septembre, mais dans les manuscrits se trouve le procès-verbal d'une séance du 6 novembre.

2. Lettre du contrôleur général Lambert, du 7 juillet 1788.

3. Dailly ou d'Ailly, né en 1724, mort en 1800, était premier commis des finances. Député aux Etats généraux, il en présida la première séance.

sérable. Les prairies artificielles étaient inconnues ; les fermiers, dans l'impossibilité de nourrir leur bétail pendant l'hiver, ne possédaient qu'un nombre insuffisant d'animaux. Les champs ne recevant que de maigres fumures, la récolte du blé donnait à peine dans les meilleures années cinq fois le poids de la semence. Lavoisier, pensant *qu'on pourrait rendre un service important aux cultivateurs de la contrée en y donnant l'exemple d'une agriculture dirigée sur de meilleurs principes*, se décida à faire valoir lui-même 200 arpents de terre (environ 80 hectares) des « moins bonnes du domaine », et il partagea 600 arpents en trois fermes pour lesquelles il fit des baux à moitié, et dont il dirigea la culture avec l'aide de M. Lefèvre, de Blois, qui ne passait jamais deux semaines sans visiter l'exploitation. Il apporta dans ses expériences agricoles les méthodes du laboratoire. Chaque pièce de terre, mesurée exactement et dont le plan avait été dressé avec soin, eut son chapitre spécial ; une comptabilité rigoureuse inscrivit son *doit et avoir*, la nature de la culture, les sommes dépensées et le poids des récoltes ¹.

Les premiers essais furent difficiles. Il lui fallut trois ans pour créer des prairies artificielles ; la luzerne ne réussissait pas dans ses terres et dut être remplacée par le trèfle et le sainfoin. Il cultiva avec succès la bette champêtre, introduisit la pomme de terre, inconnue avant lui dans le Blésois, et finit par triompher du préjugé qui faisait regarder le parcage des moutons comme nuisible au sol. Il eut soin d'améliorer la race des animaux de la ferme en faisant venir des béliers et des brebis d'Espagne, et en choisissant

1. Lors de la confiscation des biens de Lavoisier, on saisit chez lui six registres en blanc, destinés à inscrire les résultats de l'exploitation de ses terres. La commission temporaire des arts en utilisa deux pour la transcription de ses procès-verbaux ; l'un d'eux porte au dos : *Fréchines, basse-cour* ; l'autre : *Champ-Renault, récoltes*. Ils sont aux Archives nationales.

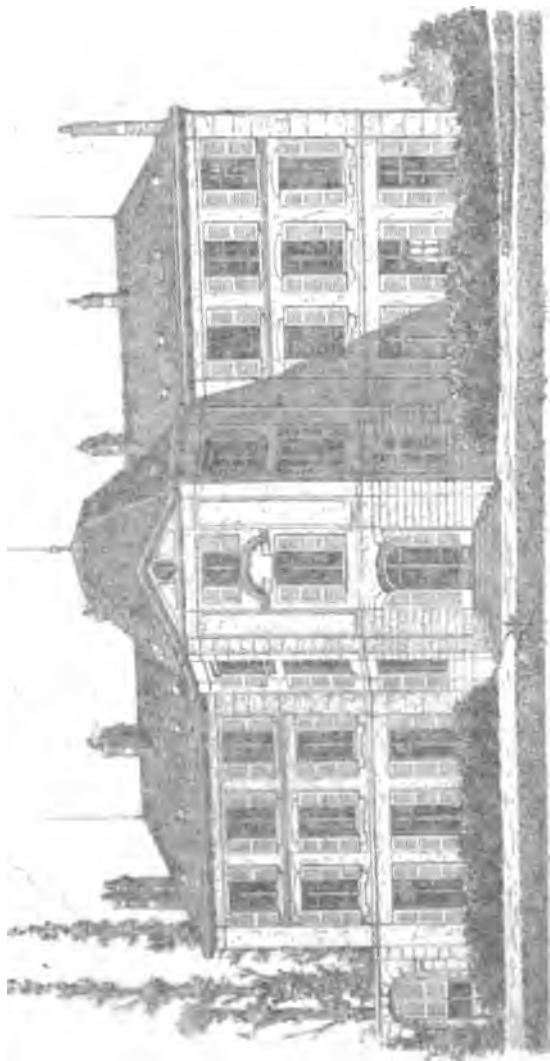
des vaches à la vacherie modèle de Chanteloup. En 1788 il pouvait présenter au Comité et à la Société d'agriculture les résultats d'une expérience de dix années. Il constatait que les progrès sont lents et qu'il faut au moins huit à dix ans d'efforts dispendieux pour que l'amélioration commence à se faire sentir¹, que les fermiers, liés par des baux de trop courte durée, sont impuissants à perfectionner les méthodes : « A la fin de l'année, dit-il, il ne reste presque rien au cultivateur ; il s'estime heureux lorsqu'il a pu mener une vie chétive et misérable. » Aussi juge-t-il nécessaire que les propriétaires et les capitalistes *portent leur superflu dans la culture des terres*. « Un semblable placement d'argent ne présente pas les brillantes spéculations de l'agiotage ou du jeu des effets publics, mais il n'est pas accompagné des mêmes risques et des mêmes revers ; les succès qu'on obtient n'arrachent de larmes à personne, et sont au contraire accompagnés des bénédictions du pauvre. Un riche propriétaire ne peut faire valoir sa ferme et l'améliorer sans répandre autour de lui l'aisance et le bonheur ; une végétation riche et abondante, une population nombreuse, l'image de la prospérité, sont la récompense de ses soins². »

Les produits de l'exploitation de Fréchines augmentèrent les années suivantes : en 1793 la récolte de blé était doublée et rapportait plus de dix fois la semence ; le nombre de têtes de bétail était quintuplé³. Les cultivateurs du Blésois avaient accepté la culture de la pomme de terre, les prairies artificielles, le parcage des moutons. La mémoire

1. En quatorze ans il avait dépensé 120 000 livres en améliorations.

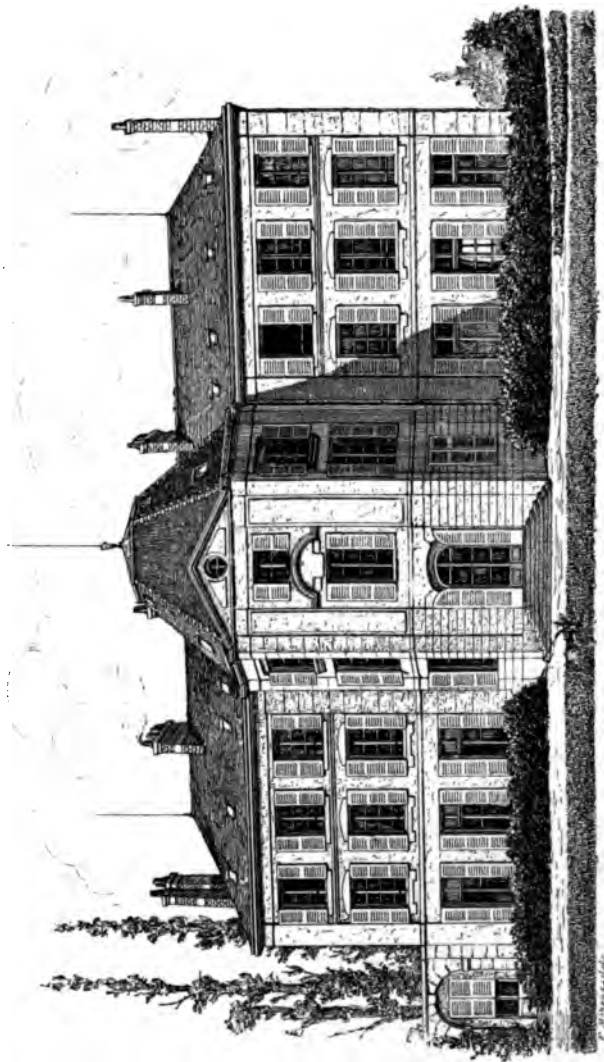
2. Résultats de quelques expériences d'agriculture, et réflexions sur leurs relations avec l'économie politique. (*Annales de chimie*, 1792, t. XV, et *Œuvres*, t. II, p. 812.)

3. Note manuscrite de M^{me} Lavoisier.



Château de Fréchin.

d'après une photographie.



*Château de Tréchinés
d'après une photographie.*



de celui qui sut augmenter leur bien-être est encore vivante chez les habitants du pays¹.

III

L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE L'ORLÉANAIS²

L'administration des trente et une généralités du royaume était confiée à des intendants ignorant souvent les besoins et les souffrances des provinces qu'ils dirigeaient, décidant toutes les questions en dernier ressort, et armés d'un pouvoir sans limites qui permettait tous les abus et toutes les injustices : « Il n'y a qu'un cri dans tout le xviii^e siècle, dit Léonce de Lavergne, contre l'administration dévorante des intendants ; instruments passifs de la tyrannie fiscale, ce fléau habituel des gouvernements absolus, ils épuisaient d'hommes et d'argent les malheureuses provinces qui leur étaient livrées. »

Pendant son premier ministère, Necker, reprenant des idées émises par Mirabeau l'*Ami des hommes*, et plus tard par Turgot, résolut de retirer aux intendants les parties les

1. En 1794 le district de Blois fit vendre le mobilier et le matériel agricole de Fréchines pour une somme de 65 074 livres ; le domaine mis sous séquestre fut restitué à M^{me} Lavoisier le 14 avril 1795 ; le revenu en était alors évalué à 42 862 francs. Lors de l'apposition des scellés faite le 9 nivôse an II (29 décembre 1793), les commissaires de la section des Piques, venus de Paris, avaient constaté l'existence, sur le domaine que Lavoisier avait fait valoir lui-même, de 8 chevaux de labour, 29 vaches, 270 moutons, 8 pores, etc. Le revenu total de Fréchines et de ses fermes fut alors estimé de 25 à 30 000 livres.

2. *Manuscrits de Lavoisier* (bibliothèque d'Orléans). (Ces manuscrits donnés par M. Léon de Chazelles étaient restés oubliés à la bibliothèque d'Orléans. M. Loiseleur les a retrouvés et en a signalé l'existence dans une intéressante brochure : *Notice sur les manuscrits de Lavoisier*, in-8°, 1862.) — *Notes autographes de M^{me} Lavoisier*. — *Procès-verbaux de l'Assemblée provinciale de l'Orléanais*, in-4°, Orléans, 1787 et 1788. — *Les Assemblées provinciales en France*, par LÉONCE DE LAVERGNE. (*Revue des Deux Mondes*, 1861.)

plus importantes de l'administration pour les confier à des assemblées locales, qui décideraient de *la répartition et de la levée des impôts, de la construction et de l'entretien des chemins, du choix des encouragements favorables au commerce, au travail en général et aux débouchés de la province en particulier.*

Ces assemblées provinciales devaient être complétées par *une commission intermédiaire permanente* qui, dans l'intervalle des sessions, était chargée d'exécuter les décisions de l'Assemblée. Le premier essai fut fait dans le Berry en 1778 ; les trois ordres y étaient représentés et délibéraient ensemble ; le vote avait lieu par tête, et le nombre des députés du tiers-état était égal à celui des députés du clergé et de la noblesse. En 1779 on établit l'assemblée de la Haute-Guyenne et, en 1780, celle de la généralité de Moulins. La chute de Necker arrêta pour plusieurs années ce mouvement de décentralisation. C'est en 1787 que Calonne, sous l'inspiration de Dupont de Nemours, proposa d'étendre l'institution des assemblées provinciales à toute la France ; son projet, approuvé par l'Assemblée des notables, fut réalisé par Loménie de Brienne, qui promulgua l'édit portant création des assemblées provinciales. Celle de l'Orléanais fut instituée par arrêt du conseil du 23 juin 1787, et sa première session fut fixée au mois de septembre. Elle devait être composée de vingt-cinq membres choisis par le roi : six pour le clergé, six pour la noblesse, douze pour le tiers-état, et un président qui fut le duc de Luxembourg. Ces vingt-cinq membres avaient à procéder à l'élection d'un nombre égal de collègues, en observant la même proportion pour les trois ordres.

Lavoisier, quoique noble et qualifié du titre d'écuyer, fut choisi pour représenter l'élection de Romorantin dans

l'ordre du Tiers. Le président, le duc de Montmorency-Luxembourg ¹, possédait de grands biens dans la généralité d'Orléans.

La première réunion étant fixée au 6 septembre, M. et M^{me} Lavoisier quittèrent Paris le mardi soir 4, et n'arrivèrent à Orléans que le mercredi soir à trois heures. Un logement avait été retenu pour eux, mais l'intendant de la province, croyant qu'ils devaient loger chez un de leurs amis, M. de Grandchamp, en avait disposé en faveur d'un autre membre de l'Assemblée, le président de Salaberry. On n'avait réservé à Lavoisier qu'un pied-à-terre. L'habitation de M. de Grandchamp était située à la Poterie, à une lieue environ de la ville, sur la route de Chevilly; c'est chez lui que M. et M^{me} Lavoisier acceptèrent l'hospitalité, en attendant qu'ils eussent une maison à Orléans.

La première séance se tint le jeudi 6 : l'intendant de la province, M. de Chevilly, faisant office de commissaire du roi, vint, *au nom de Sa Majesté*, ouvrir les travaux de l'assemblée. Reçu au haut de l'escalier par quatre membres : l'abbé de la Geard, pour le clergé, le président de Salaberry, pour la noblesse, Lavoisier et Crignon de Bonvalet, maire d'Orléans, pour le tiers-état, il prit place sur un fauteuil, puis, *s'étant couvert, ainsi que l'assemblée*, il prononça un discours pour faire connaître les volontés du roi et indiquer les sujets dont l'Assemblée provinciale avait tout d'abord à s'occuper : établissement des règlements, nomination des vingt-cinq membres à élire, etc. Après une courte réplique du président, le *commissaire du roi fut reconduit avec les mêmes honneurs* par les mêmes députés qui étaient allés le recevoir.

1. Le duc de Luxembourg fut député de la noblesse aux États généraux, et président de cet ordre; il s'opposa à la réunion des trois ordres, donna sa démission le 20 août 1789, et se retira en Portugal.

La seconde séance n'eut lieu que le lundi¹. Lavoisier lut un rapport sur les questions dont la Commission intermédiaire devait s'occuper pour préparer les travaux de la seconde session de l'Assemblée provinciale, la première session de septembre n'ayant pour but que l'établissement des règlements et l'élection des nouveaux membres, à laquelle on procéda dans cette séance. Parmi ceux qui furent choisis, on distingue l'abbé Siéyès, qui prit peu de part aux travaux de l'Assemblée de l'Orléanais; l'abbé Louis, conseiller au Parlement de Paris, plus tard administrateur du Trésor sous l'Empire, ministre des finances de la Restauration et du gouvernement de Juillet; le comte de Rochambeau, lieutenant général, qui avait commandé les troupes françaises envoyées en Amérique; le baron de Montboissier, maréchal de camp, ancien colonel du régiment de Royal-Vaisseau, qui fut envoyé aux États généraux par la noblesse de l'élection de Chartres, et qui émigra en 1791; et le vicomte de Toulangeon, ancien colonel de chasseurs, auteur de livres d'histoire et d'économie politique².

Après quelques séances consacrées à l'élaboration du règlement, l'Assemblée se sépara le 14, l'intendant Chevilly étant venu clore la session avec le cérémonial habituel. La reprise des travaux fut fixée au 17 novembre.

Lavoisier retourna en hâte à Paris, où il était attendu par Monge et Fourcroy avec lesquels il devait visiter les forges du Creuzot. Il repartit pour le Creuzot dès le 22 et rentra le 3 octobre à Paris où Bailly réclamait sa présence pour le comité des hôpitaux, tandis que les commissaires de l'Académie, Cadet, Baumé, Cornette et Berthollet, l'at-

1. Le dimanche l'intendant et tous les membres du clergé allèrent dîner au château de la Ferté, chez le marquis de Coué.

2. Il devint membre de l'Institut et mourut en 1812.

tendaient pour juger le prix de teinture qui devait être décerné à la séance publique de la Saint-Martin.

Peu de jours après, il reprenait le chemin d'Orléans pour assister à l'ouverture de cette seconde session de l'Assemblée provinciale où il devait avoir une influence prépondérante par son étonnante puissance de travail et l'ascendant de son génie universel : « Celui qui fait tout, qui anime tout, qui se multiplie en quelque sorte, c'est Lavoisier ; son nom reparait à chaque instant¹. »

La seconde session s'ouvrit le samedi 17 novembre. L'intendant fit connaître à l'Assemblée ce que le roi attendait de son zèle : meilleure répartition de l'impôt, transformation de la corvée, création de nouvelles manufactures, etc. Puis, après une réponse du président, il remit une longue instruction royale qui réglait la question des préséances, la tenue et les devoirs de l'Assemblée et ordonnait la nomination d'une commission intermédiaire, ainsi que de deux procureurs-syndics chargés de transmettre à M. de Chevilly une notice succincte des objets discutés, *pour que le commissaire de Sa Majesté soit assuré qu'il ne se traite dans l'Assemblée aucune matière étrangère aux objets dont elle doit s'occuper.*

Le dimanche, toute l'Assemblée alla entendre la messe du Saint-Esprit, qui, d'après l'instruction royale, devait précéder l'ouverture de ses travaux. Les députés, réunis à l'évêché, se rendirent à pied à la cathédrale, précédés de soldats et de la musique de la ville. D'après le cérémonial du temps, les personnes les moins qualifiées marchaient en tête du cortège : d'abord le secrétaire greffier, les procureurs-syndics, puis les députés du tiers-état ; derrière eux le clergé et la noblesse sur le même rang, le clergé

1. LÉONCE DE LAVERGNE, *les Assemblées provinciales.*

occupant la droite, et enfin le duc de Luxembourg, président. Dans l'église, le président occupait seul un fauteuil. Un des membres de l'Assemblée, l'évêque de Bethléem, célébra la messe; un autre membre, l'abbé de Thoranne, prononça un discours sur l'amour de la patrie.

Dans la séance du lundi, on partagea le travail de l'Assemblée entre quatre commissions ou bureaux : bureaux du bien public et de l'agriculture, des ponts et chaussées, des comptes, des impositions. Une commission spéciale fut nommée pour examiner les questions relatives à l'impôt des vingtièmes. Lavoisier fit partie du bureau du bien public et de l'agriculture, composé de dix membres, cinq pour le tiers-état, et cinq pour la noblesse et le clergé; parmi ces derniers se trouvaient le comte de Rochambeau et l'abbé Siéyès. La première affaire qui vint en discussion devant l'Assemblée fut la transformation de l'impôt des vingtièmes en un abonnement, une somme fixe que la province s'engagerait à verser au trésor royal; dès ce moment, l'opposition se manifesta entre l'intérêt général et celui des ordres privilégiés. Lavoisier ne faisait pas partie de la commission spéciale des vingtièmes, mais par son influence sur les députés du Tiers, par les mémoires qu'il rédigea, les notes qu'il fournit aux procureurs-syndics chargés du rapport, il prit une part importante à l'étude de cette question qui divisait l'Assemblée.

L'impôt des vingtièmes, établi en 1710 et réglementé par des arrêts successifs de 1733 à 1787, portait sur la propriété foncière, qui paya d'abord un vingtième de son revenu, puis deux vingtièmes, et quatre sols par livre. Cet impôt rapportait à l'État, en 1784, 76 millions de livres, et pour la seule province de l'Orléanais il s'élevait en 1787 à la somme de 1800743 livres. Il était extrêmement onéreux aux petits propriétaires, la noblesse trouvant souvent le

moyen de s'en faire dispenser ou d'obtenir des modérations de taxes ; de plus, il variait et croissait chaque année : l'augmentation avait été dans l'Orléanais de 400 000 livres pour une période de seize ans. L'instruction royale adressée à l'Assemblée provinciale lui offrait la faculté de répartir elle-même cet impôt, plus équitablement que ne le faisaient les agents du pouvoir central, en versant annuellement une somme fixe qui en représenterait la valeur, de telle sorte que la province n'aurait plus à craindre de le voir croître chaque année. L'abonnement demandé par l'État était de 2 500 000 livres ; quoique ce chiffre fût beaucoup plus élevé que la somme payée par la province, il y avait cependant avantage pour elle à accepter l'abonnement qui devait soulager les cultivateurs pauvres. L'arrêt du roi en effet assujettissait à l'impôt des vingtièmes un grand nombre de biens qui en étaient exempts jusque-là, tels que les domaines du Roi, de Monsieur, du comte d'Artois, du duc d'Orléans, les biens de l'ordre de Malte, etc.

Laisserait-on les choses dans l'état, ou accepterait-on l'abonnement proposé par le roi ? tel était l'objet de toutes les discussions. Les députés du Tiers, qui se réunissaient à la table d'hôte de l'auberge de l'*Épervier* et y constituaient une sorte de club où se discutaient les affaires de l'Assemblée, étaient presque tous partisans d'une imposition fixe qui forcerait tout le monde à payer l'impôt des vingtièmes, sans distinction de rang et de personnes, princes apanagistes, ordre de Malte et nobles dispensés par la faveur du ministre.

Tandis que le clergé, dont les intérêts n'étaient pas en jeu, se rangeait à cet avis, la noblesse presque entière, appuyée par quelques membres du Tiers, se déclarait ouvertement contre l'abonnement. On sut bientôt que l'intérêt seul la guidait ; l'état des taxes de la province soumis

à la commission intermédiaire fit connaître que le duc de Luxembourg ne payait rien pour l'impôt des vingtièmes, que le baron de Montboissier était taxé pour un revenu de 12 000 livres alors que sa terre en rapportait 60 000, qu'un M. de Saint-Fargeau avait obtenu une remise de 1 500 livres sur une taxe de 1 000 écus. L'émotion fut grande parmi le Tiers, indigné de voir que la noblesse avait eu l'habileté de se faire exempter d'un impôt qui s'exerçait rigoureusement sur les plus pauvres et les plus faibles. Le comité pour les vingtièmes fut partagé en voix égales : d'un côté le duc de Luxembourg, le baron de Montboissier, hostiles à l'abonnement; de l'autre, Siéyès, l'évêque de Chartres et le comte de Rochambeau, qui, malade et ne pouvant se rendre à la séance, y fit porter son avis. « La noblesse, dit-il, ne peut gagner l'estime de la province qu'en prenant ses intérêts, et en abandonnant les avantages de la seule noblesse pour ceux de la nation¹. »

En vain le duc de Luxembourg, s'imaginant qu'il aurait rallié des voix à son opinion s'il avait moins négligé les membres du Tiers, et plus souvent causé avec eux, les invita fréquemment à dîner : l'Assemblée, dans sa séance du 30 novembre, décida d'offrir au roi une somme de 2 300 000 livres pour l'abonnement des vingtièmes, en lui demandant d'abandonner entièrement cette branche d'administration à l'Assemblée provinciale qui diminuerait les frais de perception².

C'est surtout au bureau du bien public et de l'agriculture que Lavoisier déploya une activité que les procès-verbaux imprimés ne peuvent faire connaître dans toute

1. Notes rédigées par M^{me} Lavoisier sur l'Assemblée provinciale de l'Orléanais.

2. Cette proposition fut adoptée par le gouvernement au commencement de 1788 : l'abonnement devait commencer le 1^{er} juillet. (Lettre de Lavoisier.)

son étendue; non seulement les rapports remarquables qu'il rédigea sont reproduits sans indication d'auteur, comme une œuvre collective du bureau, mais encore des mémoires importants ne furent pas admis à la discussion devant l'Assemblée et ne furent pas mentionnés dans les procès-verbaux : par exemple, le rapport sur la corvée.

La corvée, qui forçait les habitants des campagnes à travailler à la construction et à l'entretien des routes et à fournir les moyens de transport en chevaux et en voitures, était un impôt d'autant plus injuste qu'il frappait seulement la classe des cultivateurs. Sur l'initiative de Turgot, un édit l'avait abolie en 1776, et l'avait remplacée par une prestation en argent que devaient payer tous les contribuables inscrits sur les rôles des vingtièmes. La noblesse réclama contre une disposition qui la forçait à contribuer aux travaux des routes, jusqu'alors à la charge exclusive des roturiers; elle prétendit que par la substitution à la corvée d'une imposition territoriale et annuelle, les ordres étaient confondus, le noble n'était plus distingué du roturier, les seigneurs, des paysans¹. A la chute de Turgot son successeur Clugny suspendit l'exécution de l'édit, et la corvée se maintint jusqu'à l'arrêt du 7 juin 1787, qui la remplaça par une prestation en argent exigible seulement des citoyens soumis à l'impôt de la taille. C'était confirmer les privilèges de la noblesse qui ne payait pas cet impôt, et laisser toutes les dépenses de construction et d'entretien des routes à la charge des *vilains, taillables et corvéables*².

1. Article *Corvée* du *Dictionnaire des finances de l'Encyclopédie méthodique*.

2. « En Languedoc, il est vrai, les corvées n'existent pas, mais il y a de l'injustice à exiger une contribution qui n'en diffère que peu. On procède par tailles, et dans la répartition les terres nobles sont si favorisées, tandis que l'on charge au contraire tellement les terres de roture, que, près d'ici, 120 arpents dans le premier cas ne payent que 90 livres, alors que

Lavoisier, frappé de l'injustice de cette mesure, pensa qu'il était digne de l'Assemblée de l'Orléanais de provoquer une modification de l'édit de 1787, et de demander au roi que l'on revînt aux prescriptions de l'édit promulgué par Turgot, en faisant payer la prestation par toutes les personnes inscrites au rôles des vingtièmes¹.

Il présenta sur ce sujet un mémoire remarquable par la clarté de l'exposition, la puissance du raisonnement et la noblesse des sentiments. Après avoir rappelé l'importance des voies de communication pour augmenter la valeur des terres, il exposait les origines de la corvée et montrait que ni dans le droit romain, ni dans le droit féodal, la construction et l'entretien des routes n'avaient été à la charge exclusive des roturiers, que les Capitulaires de Charlemagne en imposaient l'obligation aux églises et aux communautés religieuses, et enfin que, d'après des lettres patentes de Henri III, nul ne pouvait s'en affranchir « sous prétexte de son état, office ou privilège ». Aucune loi n'avait établi la corvée royale qui était distincte des corvées seigneuriales et des corvées militaires; les ordonnances de Louis XIV avaient décidé que les chemins seraient réparés aux frais des propriétaires sans aucune exception. C'est en 1720 que les intendants, n'ayant aucune ressource pécuniaire à attendre du Trésor épuisé, avaient imaginé d'appliquer la corvée aux travaux des routes. Alors la noblesse et le clergé, garantis par leurs privilèges de tout travail servile, s'en trouvèrent naturellement dispensés, et tout le poids de la corvée retomba sur la gent taillable; la corvée s'était donc introduite d'une manière abusive, sans qu'aucune loi, aucun arrêté fût intervenu. « La loi de 1776, dit-il, est la première

400 autres, qui proportionnellement devraient 300 livres, sont taxées à 1 400 livres. » (ARTHUR YOUNG, *Voyagé en France.*)

1. Manuscrits de la bibliothèque d'Orléans.

des lois du royaume dans laquelle il soit parlé de la corvée, et c'est pour l'abolir. » En demandant à l'Assemblée d'adresser un vœu au pouvoir royal pour qu'une loi établît la participation de tous les ordres aux travaux des routes, Lavoisier offrait l'exemple du Languedoc et du Berry, qui étaient déjà entrés dans cette voie, et rappelait qu'à l'Assemblée des notables un vœu semblable avait été émis avec l'approbation de l'archevêque de Toulouse, de l'évêque de Langres et du duc de Luxembourg. Il terminait par un pressant appel aux sentiments des ordres privilégiés : « Nous pensons donc que l'Assemblée doit s'empresse de porter au pied du trône le vœu qu'elle forme pour le retour à l'ancien droit national, que les supplications de la noblesse et du clergé à cet égard doivent être, s'il se peut, plus vives encore que chez les autres citoyens, parce que *l'honneur prescrit de repousser l'injustice dont on profiteroit avec plus de force encore que celle dont on seroit atteint.* »

Ce chaleureux appel ne trouva que de faibles échos. Quand Lavoisier en donna connaissance au bureau du bien public, il fut appuyé par le duc de Luxembourg, le comte de Rochambeau, l'abbé de Thoranne et le président de Salaberry. Le baron de Montboissier se déclara prêt à contribuer pour sa part aux frais des routes, mais comme représentant de la noblesse il s'opposa à un projet contraire à ses privilèges. La majorité décida cependant que le mémoire serait lu à l'Assemblée; et tandis que les députés du Tiers s'empressaient à féliciter Lavoisier du zèle qu'il mettait à défendre les intérêts de leur ordre, une grande animation régnait parmi la noblesse.

Les nobles se réunirent en comité avec quelques membres du Tiers, oublieux de leurs devoirs, et décidèrent de déclarer, lors de la lecture à l'Assemblée, qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur ce sujet, afin qu'il n'en fût pas fait

mention dans les procès-verbaux. D'un autre côté, le bureau du bien public, probablement effrayé de son vote, prétendit par l'organe de Rochambeau qu'il ne s'était pas associé au vœu formulé, qu'il avait autorisé la lecture du mémoire comme une œuvre personnelle de son auteur, et non comme l'opinion collective du bureau.

Devant cette résistance, Lavoisier résolut de retirer son mémoire, malgré les avis de ses amis qui avaient d'abord espéré réunir une majorité dans l'Assemblée, mais qui surent bientôt que le clergé et la noblesse étaient d'accord pour en repousser les conclusions¹.

Les travaux les plus importants de l'Assemblée provinciale incombaient au bureau du bien public et de l'agriculture, dont presque tous les rapports sont dus à Lavoisier. Dans les séances du 4 et du 10 décembre il lut un mémoire d'ensemble sur toutes les questions dont le bureau avait à s'occuper : *Agriculture, Commerce et Institutions de bienfaisance*. Dans la première partie, *l'Agriculture en général et dans la province de l'Orléanais en particulier*, il compare la situation agricole de la France avec celle de l'Angleterre, et, reprenant les questions qu'il avait exposées au Comité, signale les obstacles qui s'opposent au développement de l'agriculture, indique les efforts à tenter, et termine en traçant un tableau étendu de la situation de la Sologne. « Il serait impossible même aujourd'hui, dit L. de Lavergne, de mieux approfondir ce grand sujet. L'auteur connaît parfaitement l'état de l'agriculture anglaise au moment où il écrit et il en parle en termes excellents. Il insiste principalement sur l'état de la Sologne, et ce qu'il en dit est si juste qu'on y trouve à la fois le germe des progrès obtenus jusqu'à ce jour et l'indication de ceux qui restent à accomplir². »

1. *Notes autographes de M^{me} Lavoisier.*

2. LÉONCE DE LAVERGNE, *les Assemblées provinciales.*

En traitant des questions de commerce et d'industrie. il réclamait contre les entraves apportées aux fabricants de l'Orléanais par les droits qui frappaient les marchandises à l'intérieur de la province, et comme on ne pouvait espérer que l'Orléanais en fût affranchi tant que le reste du royaume y resterait assujetti, il exprimait le vœu que ces droits fussent payés par un abonnement de la province, qui édicterait des *règlements favorables à la liberté et à l'accroissement du commerce.*

Comme établissement de bienfaisance, il proposait de créer une *caisse d'assurances en faveur du peuple contre les atteintes de la misère et de la vieillesse*, et en exposait la nécessité dans un magnifique préambule :

« L'homme à l'instant de sa naissance, dit-il, est dans l'impuissance absolue de satisfaire à ses besoins ; il est dans la dépendance des autres hommes, et il ne peut subsister que par les soins continuels qu'ils prennent de son existence. Peu à peu l'âge opère le développement des forces, et il arrive à une époque où non seulement elles suffisent aux besoins de l'individu, mais où il lui reste un excédant qu'il peut employer à rendre à d'autres hommes les secours qu'il a reçus. Cette époque est la plus brillante de la vie, mais elle n'a qu'une durée limitée : à l'approche de la vieillesse les forces diminuent à peu près comme elles se sont accrues dans l'adolescence ; le vieillard retombe dans le même état de dépendance où il avoit été dans son enfance ; et il lui reste de plus le regret des jouissances qu'il a perdues, et le souvenir douloureux de ce qu'il a été et de ce qu'il n'est plus.

« Heureux celui qui, à cette époque, est le Père d'une postérité nombreuse : heureux celui qui, environné d'une famille reconnoissante et attendrie, reçoit d'elle, dans ses derniers momens, les secours qu'il lui a prodigués dans la

vigueur de sa jeunesse, et qui est conduit au terme de sa carrière par une vieillesse douce et tranquille. Mais ce bonheur, versé sur les derniers momens de la vie, n'est pas réservé à tous les hommes : les uns vieillissent sans avoir eu le bonheur de se voir renaître dans leurs enfans : d'autres ont été condamnés à les perdre au moment où leur assistance alloit leur devenir plus nécessaire. Ils ont vu disparaître, en un instant, le fruit d'un grand nombre d'années, d'avances et de travaux ; quelques-uns, plus malheureux encore, n'ont donné le jour qu'à des enfans dénaturés qui les abandonnent et ne les payent que d'ingratitude¹. »

Il explique ensuite le mécanisme de la caisse d'épargne basé sur les tables de mortalité publiées en 1785 par M. de La Roche, qui indiquent les sommes que l'on doit verser aux différents âges de la vie pour se procurer à soixante ans une rente viagère de 100 livres. « Nous proposons donc, dit-il en terminant, de former à Orléans, sous le nom de *Caisse d'épargne du peuple*, un établissement où l'on recevrait des sommes qui seroient remises par les personnes de tout âge et de toute condition qui voudroient se procurer à elles-mêmes, à leurs veuves ou à leurs enfans, à quelque époque que ce fût, une rente viagère d'une somme qui seroit déterminée d'après des tables dressées à cet effet. La province entière seroit garant des engagements qui seroient pris par cette caisse, de tous les actes qui seroient passés conformément aux réglemens qui lui auroient été donnés². »

1. *Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de l'Orléanais*, p. 270.

2. Ce projet, dont eut à s'occuper une commission composée de Lavoisier, l'abbé de Prades et le baron de Montboissier, ne put se réaliser, comme l'indique une lettre de Lavoisier à l'abbé de Prades : « Nous avons été, Monsieur, gagnés de vitesse, relativement au projet que nous avons formé d'établir une caisse d'épargne et de bienfaisance en faveur du peuple, et pendant que nous délibérions sur les moyens de fonder cet établissement sur des bases solides et d'après les principes les plus sages, une compagnie

Le rapport de Lavoisier était complété par des considérations sur les ateliers de charité et les dépôts de mendicité, dont il demandait que l'administration fût confiée à l'Assemblée provinciale. Celle-ci fit un accueil favorable aux propositions du bureau du bien public, vota toutes ses conclusions et décida en outre qu'elle recourrait aux lumières des sociétés savantes d'Orléans pour l'étude de diverses questions. L'Académie des belles-lettres, sciences et arts ayant laissé au choix de l'Assemblée le sujet du prix de 400 livres qu'elle décernait tous les ans, Lavoisier proposa de mettre au concours la question de la création de la caisse d'épargne et en écrivit à M. de Froberville, secrétaire perpétuel de l'Académie : « Nous vous adressons copie d'un article du rapport fait par le bureau du bien public avec l'extrait de la délibération prise en conséquence... Avant de songer à mettre ce projet à exécution, l'Assemblée a cru devoir consulter l'opinion publique sur les modifications dont il peut être susceptible, sur la forme d'administration qui lui convient, sur le détail des règlements qui doivent le diriger et qu'elle a arrêté de proposer pour le prix dont l'Académie a remis le sujet à son choix... Nous vous prions d'engager l'Académie à s'oc-

de finance en obtenoit le privilège exclusif pour quinze ans. Depuis, cette compagnie a publié un prospectus très étendu, auquel elle joint des tables. Le privilège qui lui a été accordé a si bien pour objet un établissement semblable à celui que nous projetions et dont nous avons puisé l'idée dans l'ouvrage imprimé de M. de la Roque, que ce dernier en a fait publiquement la réclamation dans un mémoire imprimé qui vient de paraître. Il y expose que s'il n'a point sollicité ce privilège, ce n'est pas qu'il ne lui fût aussi facile qu'à tout autre de former une compagnie, mais qu'il n'a pas cru qu'un objet de bienfaisance dût devenir un objet de spéculation financière, et qu'il lui a paru préférable d'en faire tourner le bénéfice au profit des hôpitaux... Il me semble, Monsieur, que, dans cette circonstance, nous ne pouvons qu'être simples spectateurs du combat... Si au surplus l'établissement a lieu, si la capitale et la province peuvent en jouir, enfin s'il est formé sur des bases équitables, peu importe par qui il soit fait... »

cuper le plus tost qu'elle le pourra de la rédaction du programme, mais de nous le communiquer avant de le rendre public¹. »

La Société d'agriculture de l'Orléanais offrit de même de laisser au choix de l'Assemblée le sujet d'un prix de 400 livres dont elle pouvait disposer. Lavoisier indiqua au secrétaire perpétuel, l'abbé Genty, *la meilleure manière de répartir les impositions foncières et personnelles, telles que les vingtièmes, la taille et les droits accessoires.* « En invitant, écrit-il, la Société d'agriculture à rédiger promptement le programme de ce prix, nous la prions de recommander aux concurrents de ne point se livrer à des spéculations purement théoriques, et de s'attacher particulièrement à des méthodes applicables aux circonstances dans lesquelles se trouve la généralité d'Orléans. »

Ce ne furent pas les seules questions dont il entretint l'Assemblée provinciale. Comme aucun des sujets qui intéressaient le bien de la nation ne lui était étranger, il attira l'attention de l'Assemblée sur le sort des enfants trouvés mis en nourrice par la ville de Paris, et dont la mortalité était telle que trois sur cent seulement atteignaient l'âge de six ans. En vain M^{me} de Fougeret, fille d'un administrateur de l'Hôtel-Dieu, avait essayé, dans sa terre de Châteaurenard, de former un établissement où les enfants seraient nourris au lait de chèvre et de vache; elle n'avait obtenu que de mauvais résultats dans cette tentative, que reprenait en ce moment la femme du lieutenant de police de Paris, M^{me} de Crosne. Il ne se borna pas à des vœux stériles, et deux mois après il écrivit au nom de la commission intermédiaire, à Vicq d'Azyr, secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine, pour en obtenir des

1. *Minute autographe* (Bibliothèque d'Orléans).

instructions sommaires sur les méthodes *qui pourroient promettre le plus de succès pour l'éducation des enfants sans le secours des nourrices*. Il avait trouvé en effet, parmi ses collègues de l'Assemblée provinciale, un homme dévoué, le président de Salaberry, qui se chargeait de faire les frais d'une nouvelle expérience.

Nous avons vu au début de ce livre que Lavoisier ne s'était jamais désintéressé des recherches qu'il avait entreprises sous l'impulsion de Guettard, et que toute sa vie il avait poursuivi la réalisation du projet d'un atlas minéralogique de la France. Aussi quand le duc de Luxembourg proposa de faire dresser une carte de la généralité d'Orléans, Lavoisier demanda qu'on la complétât par des indications minéralogiques, et il offrit de se charger de ce travail en indiquant qu'il possédait des documents réunis par Guettard pour l'Orléanais, que depuis il s'en était procuré d'autres, et qu'à l'aide des membres de la Société scientifique d'Orléans et des ingénieurs des ponts et chaussées, il était facile de terminer promptement la carte minéralogique de la province. Il engageait aussi l'Assemblée à réunir dans ses archives une collection des productions minérales de l'Orléanais, même les plus communes et les plus répandues.

Outre d'autres rapports moins importants imprimés avec les procès-verbaux, il en avait présenté plusieurs qui n'ont pas été reproduits : une note sur l'amélioration de la qualité des laines; un mémoire où il rappelle les difficultés de la navigation de la Loire, combat le projet d'un canal qui joignant le Cher à l'Allier ne devait qu'effleurer la Sologne, et recommande au contraire d'en établir un de la Loire à la Loire, qui traverserait la Sologne, la tirerait de son état d'insalubrité et vivifierait son commerce; et deux autres mémoires dont le sujet prouve qu'il s'occupait

sans exception de toutes les questions qui pouvaient intéresser la province. L'un d'eux avait trait à la création d'une caisse d'escompte à Orléans. Administrateur de la Caisse d'escompte de Paris, qui dans des circonstances difficiles rendit de nombreux services à l'État, il connaissait la nécessité du crédit pour le commerce : « Le commerce, dit-il dans ses considérants, est restreint et limité par le manque de capitaux; multiplier les capitaux, c'est étendre et vivifier le commerce. » Il engageait donc l'Assemblée à obtenir de la Caisse d'escompte de Paris qu'elle créât, en raison de son privilège par tout le royaume, une succursale à Orléans pour les négociants de la généralité, ou, si elle n'y voulait pas consentir, qu'elle abandonnât à d'autres le droit qu'elle tenait de l'arrêt constitutif du 18 février 1787.

L'autre mémoire menaçait trop d'intérêts pour qu'il eût chance d'être adopté par le bureau du bien public. Il avait pour but en effet de diminuer les frais de recouvrement de l'impôt en rachetant les charges de finances de la généralité et *en supprimant des intermédiaires coûteux qui souvent avancent au roy ses propres deniers*. La province aurait alors à affectuer elle-même le recouvrement des impôts. Comme la réalisation de ce projet exigeait une mise de fonds considérable, Lavoisier engageait l'Assemblée à faire un emprunt de 4 ou 5 millions, en lui recommandant d'affecter une somme annuelle à l'amortissement, afin qu'elle eût la perspective de se libérer et qu'elle conservât un *crédit neuf pour des temps difficiles*.

Avant de se séparer, l'Assemblée provinciale nomma la commission intermédiaire formée de six membres, le président de Salaberry et le comte de Rouville pour la noblesse, l'abbé Siéyès pour le clergé, MM. Levassor du Bou-

chet, Boesnier de l'Orne et Lavoisier pour le Tiers, puis elle s'ajourna au mois de novembre.

De retour à Paris, Lavoisier continua à s'occuper des affaires de l'Orléanais; il revint à Orléans au mois de février 1788 prendre part aux travaux de la commission. Il rédigea le projet d'arrêt à soumettre au conseil pour la transformation de l'impôt des vingtièmes en un abonnement, quand le roi eut accepté l'offre de la somme de 2 300 000 livres faite par la province. Il entra à ce sujet en discussion avec Siéyès qui critiquait vivement le projet d'arrêt¹. Il obtint de l'abbé Tessier une instruction sur les moyens de combattre la carie des blés, et entretenit une correspondance avec le duc de Luxembourg pour le tenir au courant des travaux de la commission. En septembre de la même année, il était encore en relations avec les procureurs-syndics de l'assemblée provinciale, et leur demandait des renseignements pour un travail qu'il avait entrepris sur le tirage de la milice et sur les inconvénients qui en résultaient pour l'ordre public et la tranquillité des campagnes. Les membres de la commission intermédiaire qui habitaient Orléans continuèrent à se réunir jusqu'à la fin de 1790, mais l'Assemblée provinciale ne tint pas d'autre session, aucun de ses projets ne reçut de réalisation. On ne peut trop regretter que tout ce mouvement généreux de la fin du xviii^e siècle, les études d'hommes si compétents et si dévoués, aient été dépensés en pure perte. Les événements marchaient avec une rapidité telle qu'il n'y avait plus place pour une évolution lente; la convocation des États généraux rejeta dans l'ombre les

1. « Plusieurs de ces réflexions sont bonnes, écrit Lavoisier le 16 mars 1788, mais elles auraient pu être présentées d'une manière plus modérée... Je vous envoie le projet de M. l'abbé Siéyès avec des observations; au total, ce travail est entièrement à refaire. » (Le projet de Siéyès avec les corrections de Lavoisier est à la bibliothèque d'Orléans.)

Assemblées provinciales, première forme de nos conseils généraux avec des attributions plus étendues. Les travaux de ces assemblées, comme ceux du Comité d'agriculture, restèrent oubliés, ensevelis dans la poussière des archives jusqu'à notre époque, curieuse de connaître les origines de la France moderne.

Lavoisier, qui réclamait justement ses droits de priorité quand il s'agissait de découvertes scientifiques, n'était guidé par aucun sentiment d'amour-propre quand il rédigeait ses rapports sur les questions agricoles et économiques. L'intérêt qu'il portait à l'amélioration du sort du peuple était sa seule préoccupation; ses travaux du comité d'agriculture restèrent inédits, et ceux de l'Assemblée provinciale furent imprimés, sans nom d'auteur, dans les *Procès-verbaux*. Il ne paraît pas avoir songé, dans sa modestie, à publier sous son nom un ensemble de mémoires qui lui assignent une place élevée parmi les économistes et les philanthropes de son temps.

IV

LA RICHESSE TERRITORIALE DE LA FRANCE

Les économistes voulant établir l'impôt sur le *produit net* de la terre, il était essentiel de connaître exactement ce revenu et de dresser le bilan de la fortune agricole de la France. En 1784 Dupont de Nemours présenta dans cette intention au comité d'agriculture un *aperçu des récoltes du royaume*, où il admit une production totale de 2 milliards 500 millions de livres pour une population de 20 millions d'habitants, soit une consommation moyenne de 125 livres par tête; néanmoins ces chiffres ne lui paraissaient pas définitifs et il pensait que la valeur totale

des produits annuels de l'agriculture devait s'élever à 3 milliards plutôt qu'à 2 milliards 500 millions; ce qui donnait une consommation de 150 livres par habitant. Voltaire en 1767¹ évaluait la production brute à 2 milliards 400 millions, c'est-à-dire à 120 livres ou 40 écus par tête.

Déjà avant l'époque où Dupont de Nemours présentait son mémoire au comité d'agriculture, Lavoisier avait commencé un travail étendu sur le même sujet. S'étant procuré des documents sur toutes les provinces par l'intermédiaire des employés de la ferme, il avait projeté un grand ouvrage sur la richesse territoriale de la France, dans lequel il se proposait de former le compte ou bilan général de toutes les productions du royaume.

« Chaque espèce de produit, dit-il, y auroit son chapitre particulier.

« L'agriculture du royaume seroit considérée comme formant le domaine d'un seul individu qui se chargeroit en recettes de toutes les productions et qui justifieroit de leur emploi : ainsi en prenant pour exemple le chapitre du bled, l'agriculteur se chargeroit en recette de tout le bled récolté dans le royaume, montant à quatorze milliards de livres. Toute cette quantité de bled ressortiroit ensuite dans un chapitre de dépenses sous différens titres, à peu près ainsi qu'il suit :

« Livré aux cultivateurs du royaume pour être employé en semence.

« Livré aux cultivateurs pour leur subsistance pendant l'année.

« Livré aux moissonneurs pour frais de moissons.

« Livré aux batteurs en grange pour frais de battage.

« Livré aux préposés chargés de la collecte de l'impôt.

1. Dans *l'Homme aux 40 écus*.

« Livré aux propriétaires pour prix de fermages.

« Un chapitre semblable seroit ouvert pour toutes les productions du royaume. Enfin à ce compte général en nature seroit joint un compte général en argent qui joueroit avec tous les autres.

« Le compte des laines, des chanvres, du lin, de toutes les matières premières de l'industrie, seroit surtout intéressant, parce qu'il présenteroit le point de contact qui lie l'agriculture et le commerce... Un travail de cette nature contiendrait en un petit nombre de pages toute la science de l'économie politique, ou plutôt cette science cesseroit d'en être une ; car les résultats en seroient si clairs, si palpables, les différentes questions qu'on pourroit faire seroient si faciles à résoudre, qu'il ne pourroit plus y avoir de diversité d'opinion.

« Rien n'empêcheroit qu'après avoir essayé de donner une idée de la comptabilité de l'agriculture pour une année commune, on n'essayât de former le compte particulier de chaque année, on verroit alors quelle est l'influence de l'abondance des récoltes sur la richesse nationale, ce que le territoire peut supporter d'impôts dans une bonne année, le soulagement qu'il est nécessaire d'accorder dans une mauvaise.

« Tel est le plan que je m'étois formé et dont je n'ai exécuté que la plus foible partie. »

Quand l'Assemblée nationale, où dominaient les opinions des physiocrates, résolut de supprimer les contributions indirectes et de demander l'impôt tout entier à la terre¹, Lavoisier offrit au comité de l'imposition les premiers résultats de ses recherches : « Vingt fois j'ai repris et interrompu ce travail, et quoique je sentisse l'impor-

1. Voir *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*, par M. R. STOURM, t. I, p. 295.

tance de son objet, quoique je désirasse d'en publier les résultats assez tôt pour que le comité de l'imposition pût s'en aider dans sa fixation des impôts, continuellement détourné par des occupations d'un autre genre, il m'a été impossible d'y mettre la dernière main. »

Le mémoire de Lavoisier, présenté à l'Assemblée nationale dans la séance du 15 mars 1791, fut favorablement accueilli ; l'Assemblée en ordonna l'impression sur la demande de Rœderer¹.

D'après les données de ce travail² sur la richesse territoriale, la production annuelle du sol s'élevait à la valeur de 2 milliards 750 millions de livres, ce qui, avec une population de 25 millions d'habitants, représentait une somme de 110 livres à consommer par individu. Cette évaluation, bien inférieure à celle de Dupont de Nemours qui admettait le chiffre de 125 et même de 150 livres par tête, était aussi moins élevée que celle de Voltaire qui avait trouvé un revenu moyen de 40 écus ou 120 livres.

M. Léonce de Lavergne³ estime, d'après les tableaux mêmes de Lavoisier, que le chiffre de celui-ci doit être abaissé de 150 millions, ce qui donnerait 2 milliards 600 millions pour la valeur de la richesse territoriale en 1790. Il fait remarquer que Lavoisier, en comptant le blé à 24 livres

1. « M. Lavoisier, dit Rœderer à l'Assemblée, a fait un calcul du produit net national. Ce travail contient des détails considérables et d'un grand intérêt. Si l'Assemblée en ordonnait l'impression, elle ferait un don très précieux aux calculateurs politiques et à tous les citoyens. » (*Séance de l'Assemblée nationale* du 15 mars 1791.)

2. Il fut publié sous le titre : « Résultats extraits d'un ouvrage intitulé : *De la richesse territoriale du royaume de France*, ouvrage dont la rédaction n'est point encore achevée. Remis au comité de l'imposition par M. Lavoisier, de l'Académie des sciences, député suppléant à l'Assemblée nationale, et commissaire de la Trésorerie.

« Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. — Paris, Imprimerie nationale, 1791. »

3. *Économie rurale de la France depuis 1787*. Introduction.

le setier, soit 16 francs l'hectolitre, range sous ce nom générique de blé toutes les céréales d'un prix moins élevé, comme le seigle et l'avoine, qui servaient à l'alimentation de l'homme. Avec cette diminution de 150 millions, la consommation par tête était donc de 100 livres seulement.

Quant au revenu net, « celui qui reste après que toutes les dépenses et les charges du cultivateur ont été prélevées », revenu net qui représente la matière imposable, Lavoisier l'estimait à 1 200 millions, en supposant le blé à 2 sous la livre (environ 16 francs l'hectolitre). Comme le prix du blé était moindre au moment où il écrivait, le revenu net ne dépassait pas alors un milliard. La démonstration de ce fait condamnait les prévisions budgétaires de l'Assemblée nationale, qui comptait réaliser 240 millions au moyen de l'impôt foncier. Suivant Lavoisier, même en supposant la perception très régulière, l'imposition foncière fixée au sixième ne pouvait donner que 180 millions, et les contributions des villes, à peine 30 millions, ce qui faisait prévoir un déficit d'au moins 80 millions sur les prévisions de l'Assemblée.

Des tableaux étendus terminent le mémoire de Lavoisier. Dénombrement de la population par âge, sexe et profession, évaluation de la quantité de bestiaux, consommation de toute espèce en blé, en avoine, en seigle, en viande, en vin, étendue du territoire cultivé, tout est indiqué dans ce travail où pour la première fois les ressources du pays étaient établies sur des documents certains, qui permettaient de connaître la richesse de la nation, et de savoir ce que l'impôt pouvait exiger d'elle.

CHAPITRE VI

LA VIE POLITIQUE ET LES FONCTIONS ADMINISTRATIVES PENDANT LA RÉVOLUTION

Les États généraux et le Cahier de la noblesse du bailliage de Blois. — La Commune de Paris; le club de 89. — Les dénonciations. — La Trésorerie nationale et la régie des poudres.

I

LES ÉTATS GÉNÉRAUX ET LE CAHIER DE LA NOBLESSE DE BLOIS

Quand la situation désastreuse des finances à la fin du règne de Louis XVI détermina le pouvoir royal à avouer son impuissance en promettant la convocation des États généraux, Lavoisier partagea l'enthousiasme qui s'empara de la nation. Alors il espéra pouvoir réaliser les projets humanitaires dont il avait entretenu l'Assemblée provinciale de l'Orléanais et le Comité d'agriculture; il pensa que les députés du pays, triomphant enfin des résistances intéressées, parviendraient à établir l'égalité des citoyens devant l'impôt, premier pas dans la voie des réformes destinées à soulager les souffrances du peuple. Au moment où la convocation des États généraux fut décidée, il écrivit aux membres de la commission intermédiaire de l'Assemblée de

l'Orléanais : « Je n'ay jamais tant regretté de ne pouvoir partager vos travaux et vos fonctions qu'au moment où j'ay reçu l'adresse de remerciemens que vous venés de faire au Roy relativement au bienfait qu'il vient d'accorder à la nation... Nous avons la satisfaction de voir qu'il s'établit dans ce moment un grand concours de volontés qui tendent toutes à la maturation des affaires. S'il s'élève, principalement autour du trosne, des réclamations contraires à l'opinion générale, elles sont ardemment dictées par l'intérêt et le préjugé. La nation est trop éclairée aujourd'hui pour ne pas sçavoir qu'elle se doit au bonheur du plus grand nombre, que s'il étoit permis de faire des exceptions en faveur de quelque ordre de citoyens, surtout en matière d'impôt, ce ne pourroit être qu'en faveur du pauvre et que l'inégalité de répartition ne peut être tolérable que lorsqu'elle est au préjudice du riche. »

En décidant la convocation des États généraux, le gouvernement n'avait pas indiqué les conditions de l'élection des députés et le chiffre des représentants de chaque ordre. Tandis que le Parlement soulevait l'indignation publique en demandant qu'on adoptât les formes humiliantes pour le Tiers observées en 1614, le tiers-état de son côté réclamait un nombre de représentants égal à celui des députés réunis de la noblesse et du clergé; la question de la double représentation agitait tous les esprits; il paraissait une foule de brochures pour défendre la revendication du Tiers ou les exigences des ordres privilégiés¹.

Lavoisier rédigea également sur ce sujet un mémoire qui n'était pas destiné à être publié, mais qui semble avoir été écrit pour être mis sous les yeux du premier mi-

1. Un collectionneur en avait acheté 2500 dans les derniers mois de 1788, et encore sa collection était-elle incomplète. (Droz, *Histoire du règne de Louis XVI.*)

nistre¹. Reprenant un ancien projet de Turgot soumis au roi en 1774, il proposait de faire nommer les députés aux États généraux par les Assemblées provinciales; mais comme celles-ci n'étaient pas représentatives, la nomination de leurs membres étant au choix du roi, il divisait le ressort des Assemblées provinciales en départements, les départements en arrondissements, et les arrondissements en municipalités. « Chaque communauté nommeroit des électeurs qui, réunis dans le chef-lieu de l'arrondissement, se choisiroient des représentants aux assemblées de départements. Celles-ci députeroient aux Assemblées provinciales; enfin les Assemblées provinciales, une fois formées de membres librement élus et délégués par les communautés, auroient tous les pouvoirs pour députer aux États généraux. Toutes les assemblées intermédiaires étant élémentaires les unes des autres et toutes les élections à quelque degré qu'elles aient été faites étant l'effet d'une délibération régulière et entièrement libre, il s'ensuivrait que les États généraux qui en seroient le dernier résultat seroient véritablement représentatifs. »

En faisant sortir les États généraux de ce vote à plusieurs degrés, il ne parle pas des conditions à exiger des premiers électeurs; mais son projet se rapproche tellement de celui de Turgot, qu'il admettait sans doute avec celui-ci *qu'on ne peut légitimement accorder le droit de cité ou de voix dans les assemblées des paroisses qu'à ceux qu'on y reconnaît propriétaires de biens-fonds*².

1. Ce mémoire sans date est postérieur à juillet 1788 et antérieur au mois de novembre; il est de la main d'un secrétaire, mais accompagné d'un projet de quatre pages de la main de Lavoisier.

2. Les États particuliers du Dauphiné, réunis le 1^{er} décembre 1788, avaient pris également la propriété pour base du droit électoral. Les électeurs de Grenoble comprenaient le syndic de chaque corporation et les propriétaires payant 40 livres d'impositions royales foncières. (Droz, *Histoire du règne de Louis XVI.*)

Le projet de Lavoisier avait l'avantage de trancher la question si controversée de la double représentation et du vote par tête, qui appartenait aux Assemblées provinciales, et par suite devaient passer aux États généraux qui en émaneraient. Et encore Lavoisier se demandait si cette proportion serait assez favorable au Tiers; *c'est, dit-il, un problème difficile à résoudre que de déterminer précisément la proportion qui seroit d'une justice tout à fait exacte.*

Il rappelait en outre dans ce mémoire la tenue des anciens États généraux, montrait la stérilité de leurs efforts, et en indiquant quelle autorité devait appartenir aux nouveaux États, il établissait les principes d'un gouvernement constitutionnel : « La plénitude du pouvoir législatif réside dans les États généraux présidés par le roi; cette auguste assemblée a non seulement le droit d'accorder ou de refuser l'impôt, non seulement de formuler de vaines doléances, mais encore d'examiner les lois et les réformes dont elles sont susceptibles et de faire des règlements généraux en matière de législation, de police, de commerce, aussi bien qu'en matière d'imposition. Comme le roi a seul et sans partage la puissance exécutive, c'est à lui qu'il appartient seul, après avoir concouru à donner à la loi la sanction qui lui est nécessaire, de l'établir et de la faire publier, de veiller à son exécution, de faire constater et punir les infractions. »

Le mémoire insistait sur les conditions qui devaient accompagner la convocation des États généraux pour que ceux-ci pussent procurer à la nation les bienfaits qu'elle en attendait : la promesse solennelle du roi qu'il n'y aurait aucune lettre de cachet, d'emprisonnement, la liberté de la presse tempérée par la responsabilité des auteurs qui seraient obligés de signer leurs manuscrits et pourraient être poursuivis devant les tribunaux pour diffama-



Ex Libris de Lavoisier

LES ÉTATS GÉNÉRAUX

Le 20 septembre 1789, le roi vint à Paris et fut reçu par le peuple dans une atmosphère de joie et d'enthousiasme.

Après le départ du roi, les députés des États généraux se réunirent à la Convention nationale et décidèrent de transformer l'Assemblée nationale constituante en Convention nationale. Cette décision fut prise le 21 septembre 1792, et la Convention nationale fut officiellement proclamée le 20 septembre 1792.

Le 21 septembre 1792, la Convention nationale fut proclamée par le peuple à Paris. Necker, qui avait été nommé ministre des finances, fut nommé ministre de la guerre et de la marine. Le 22 septembre 1792, la Convention nationale se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 23 septembre 1792, la Convention nationale se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 24 septembre 1792, la Convention nationale se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 25 septembre 1792, la Convention nationale se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 26 septembre 1792, la Convention nationale se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 27 septembre 1792, la Convention nationale se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 28 septembre 1792, la Convention nationale se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 29 septembre 1792, la Convention nationale se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 30 septembre 1792, la Convention nationale se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution.

Le 21 septembre 1792, la Convention nationale de Blois, se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 22 septembre 1792, la Convention nationale de Blois, se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 23 septembre 1792, la Convention nationale de Blois, se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 24 septembre 1792, la Convention nationale de Blois, se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 25 septembre 1792, la Convention nationale de Blois, se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 26 septembre 1792, la Convention nationale de Blois, se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 27 septembre 1792, la Convention nationale de Blois, se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 28 septembre 1792, la Convention nationale de Blois, se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 29 septembre 1792, la Convention nationale de Blois, se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution. Le 30 septembre 1792, la Convention nationale de Blois, se réunira pour la première fois et décidera de la forme de la nouvelle constitution.



DE LA BIBLIOTHEQUE,
DE M. LAVOISIER.

*de l'Académie Royale des Sciences,
regisseur des Poudres et Salpêtres
de France, S^{te} General du Roy.*

Ex-Libris de Lavoisier

tion, et enfin l'engagement de convoquer les États généraux régulièrement tous les trois ans ou tous les cinq ans.

Quant à l'Assemblée élue, qu'il faisait provenir des Assemblées provinciales, elle devrait, d'après lui, porter le nom d'*Assemblée nationale* plutôt que celui d'États généraux. Il terminait en faisant remarquer que tous les principes contenus dans son mémoire avaient été déjà consacrés par l'assentiment de l'assemblée de la province de Dauphiné, réunie à Vizille le 21 juillet 1788.

Ses vues ne furent pas prises en considération par le gouvernement. Necker, qui n'avait pas d'idées arrêtées sur les formes à observer pour la convocation des États généraux, réunit au mois de novembre une assemblée des notables, qui repoussa la double représentation du Tiers et donna le droit de suffrage à tous les individus majeurs, domiciliés et inscrits au rôle des contributions; mais la déclaration royale, promulguée le 27 décembre, donna la double représentation au tiers-état et déclara que chaque bailliage aurait une représentation proportionnelle à sa population et à sa contribution, sans décider la question du vote par ordre ou par tête.

Lavoisier, membre de la noblesse du bailliage de Blois, se rendit dans cette ville à la fin de février 1789 pour prendre part à la rédaction du cahier de son ordre et procéder à l'élection des députés. Peu de temps auparavant, il avait déjà fait connaître à un de ses correspondants de Blois, M. Petit de Villanteuil, ses vues au sujet des obligations des assemblées des électeurs, qui doivent insister sur la nécessité du retour périodique des États généraux et sur la répartition égale des impôts entre tous les ordres, et donner à leurs députés des pouvoirs illimités; « personne n'a le droit de dicter des lois à la nation assemblée, des pouvoirs limités auroient d'ailleurs un grand inconvénient,

c'est que chaque province, chaque bailliage établirait à sa manière la limite des pouvoirs et que toute l'autorité de l'assemblée seroit suspendue ».

Il fut chargé par la noblesse du bailliage de Blois, qui l'avait nommé secrétaire, de rédiger le cahier de cet ordre. Dès le préambule on reconnaît ses pensées généreuses, et tout le cahier n'est que le développement des principes qu'il avait exposés à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais, au Comité d'agriculture, et dans son mémoire sur les États généraux :

« Le but de toute institution sociale est de rendre le plus heureux qu'il est possible ceux qui vivent sous ses lois.

« Le bonheur ne doit pas être réservé à un petit nombre d'hommes, il appartient à tous. Ce n'est point un privilège exclusif qu'il faut disputer; c'est un droit commun qu'il faut conserver, qu'il faut partager, et la félicité publique est une source dans laquelle chacun a le droit de puiser la sienne.

« Tels sont les principes dont s'est pénétrée la noblesse du bailliage de Blois au moment où elle a été appelée par le souverain pour donner des représentans à la nation. Ces principes ont occupé toutes ses pensées pendant la rédaction de son cahier. Puissent-ils animer tous les citoyens de ce grand empire! puissent-ils assurer cet esprit d'union, ce concours de volontés qui doit fonder sur des bases inébranlables la puissance, la prospérité de la nation, le bonheur du souverain et de ses sujets. »

Le document passe ensuite en revue les diverses questions sur lesquelles la noblesse du bailliage de Blois a délibéré: *la liberté individuelle, le premier et le plus sacré des droits de l'homme*, et dont l'exercice ne sera assuré qu'à condition qu'aucun citoyen ne pourra être exilé ou emprisonné que dans les cas prévus par la loi et en vertu des or-

dres des tribunaux ordinaires, sans qu'il puisse jamais être créé des commissions extraordinaires ; la liberté de la presse sans censure, conséquence de la liberté individuelle ; l'abolition des pouvoirs arbitraires de la police et la suppression des jurandes et corporations *qui interdisent aux citoyens de faire usage de leurs facultés*. Quant aux impôts, aucun ne doit être établi, levé ou perçu qu'en vertu du consentement *et de l'octroi libre et volontaire de la nation* ; tous les citoyens doivent y contribuer à raison de la valeur de leurs propriétés. « La noblesse du bailliage de Blois se croit obligée, d'après ce principe, de mettre aux pieds de la nation toutes les exemptions pécuniaires dont elle a joui ou a pu jouir jusqu'à ce jour, et elle offre de supporter les contributions publiques dans les mêmes proportions que les autres citoyens. » Comme les mots de *taille* et de *corvée* s'appliquaient à des impôts payés seulement par les roturiers, la noblesse ne consentit à prendre sa part de ces impôts qu'à condition que les noms en fussent supprimés, et que toutes les impositions directes fussent réunies en un seul impôt territorial payable en argent. De plus, ne se bornant pas à la doctrine des physiocrates qui avaient voulu seulement imposer la propriété foncière, Lavoisier demandait que l'impôt atteignît toutes les rentes, ainsi que les places de finances et autres offices lucratifs. Le cahier de la noblesse du bailliage réclamait en outre l'abolition des droits sur la marque des cuirs, du droit de contrôle des actes ou droit d'enregistrement, la suppression des privilèges des villes franches, des maîtres de poste : l'impôt devait atteindre *tous les lieux comme toutes les personnes dans les proportions du produit net de leurs revenus*.

La réforme de la justice, la protection de l'agriculture, pour laquelle Lavoisier reprend les arguments qu'il a ex-

posés au Comité d'agriculture et à l'Assemblée d'Orléans, l'administration des domaines et forêts du roi, sont également l'objet de l'attention de la noblesse du Blésois, qui termine son cahier en demandant que les États généraux ne se séparent qu'après avoir établi la nouvelle constitution, et qu'ils se réunissent périodiquement pour en assurer le fonctionnement.

Ce cahier fut adopté le 28 mai en l'Assemblée générale de la noblesse du bailliage de Blois, composée de 99 membres, et présidée par le marquis Huraut de Saint-Denis. Les deux jours suivants on se réunit pour procéder à l'élection des députés : les suffrages se portèrent sur Alexandre-François-Marie, vicomte de Beauharnais, major en second du régiment de la Sarre ¹, et Louis-Jean de Phélines, capitaine au corps royal du génie ; Lavoisier fut choisi comme député suppléant ². Une correspondance secrète du temps prétend que Lavoisier ne fut pas nommé député, à cause de ses fonctions de fermier général ³, mais ces correspondances, recueil des *on-dit* de l'époque, n'ont que peu de valeur historique, et il y a lieu de croire plutôt que Lavoisier devait paraître d'une noblesse trop récente pour représenter son ordre aux États généraux.

1. Il était marié à Joséphine Tascher de La Pagerie. Général dans l'armée de Custine en 1794, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et décapité le 23 juin. Sa veuve épousa Bonaparte.

2. Le cahier de la noblesse de Blois a été imprimé sous le titre : « Instruction donnée par la noblesse du bailliage de Blois à MM. le vicomte de Beauharnais et le chevalier de Phélines, ses députés aux États généraux, et à M. Lavoisier, député suppléant, le 28 mars 1789 », Blois, in-8° de 54 pages. Il a été publié dans les *Archives parlementaires* de Malvidal et Laurent, t. II, p. 378, avec le procès-verbal de l'élection des députés, d'après un manuscrit de la bibliothèque du Sénat.

3. *Correspondance sur le règne de Louis XVI*, publiée par M. de Lescure, 2 vol. in-8°, 1866.

II

LA COMMUNE DE PARIS. — LE CLUB DE 89

Lavoisier revint à Paris au mois d'avril. Il reprit ses fonctions à la ferme générale et à la régie des poudres, et poursuivit ses travaux de laboratoire sans négliger ses devoirs d'académicien. Bientôt il fut sollicité par de nouvelles occupations; il dut prendre part aux réunions de l'Assemblée des représentants de la commune, dont il fut nommé membre au mois de septembre par les électeurs du district de Culture Sainte-Catherine ¹.

Dans cette Assemblée qui choisit Bailly comme maire et nomma Lafayette commandant de la garde nationale, se trouvaient un grand nombre d'hommes de science et d'académiciens : Condorcet, Thouin, A.-L. de Jussieu, Broussonnet, Cousin, membres de l'Académie des sciences; Lefèvre de Gineau, professeur au Collège de France; le chimiste Demachy, Suard de l'Académie française, Vauvilliers et Dussaulx de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Ameilhon de l'Académie des inscriptions. On y trouve aussi Brissot, Danton, Santerre, le fermier général Duvaucel, le pharmacien Quinquet, etc. ².

1. L'assemblée des électeurs de Paris, constituée en commune le 13 juillet, demanda le 25 juillet aux 60 districts de Paris de nommer deux représentants chacun; le 5 août on en nomma 60 autres, et enfin la commune se compléta le 18 septembre par la nomination de 120 représentants, ce qui porta le nombre total des membres à 300. Lavoisier fut nommé dans la dernière élection. (*Procès-verbaux des assemblées des représentants de la commune de Paris. — Exposé des travaux de l'Assemblée générale des représentants de la commune de Paris depuis le 25 juillet 1789 jusqu'au mois d'octobre 1790*, par M. Godard, avocat, in-8°, 1790.

2. *Liste générale des représentants de la commune de Paris, convoqués le 18 septembre 1789* (brochure in-4°).

Dès les premiers jours de la création de la milice citoyenne, Lavoisier fut inscrit sur les contrôles de l' Arsenal¹. Sa position d'administrateur de la Caisse d'escompte attira cette même année l'attention sur lui ; dans la séance du 20 juillet, il vint avec ses collègues présenter les hommages des actionnaires de la compagnie à l'Assemblée constituante. Le duc de Liancourt, président, le félicita du patriotisme d'une *compagnie financière qui, dans les moments des troubles qui venaient d'agiter la capitale, n'avait pas suspendu les paiements*. Mais peu de temps après ces éloges publics, insérés dans les procès-verbaux officiels, Lavoisier eut à subir des attaques à raison même de ses fonctions à la Caisse d'escompte. Ayant présenté à l'assemblée des actionnaires un état de la situation financière de la compagnie, il avait indiqué que la nation devait à celle-ci une somme de 70 millions à *déléguer* sur la contribution patriotique. Lors de la discussion du projet de Necker, de convertir la Caisse d'escompte en une banque nationale, un membre de l'Assemblée constituante demanda que le fait avancé par Lavoisier fût éclairci, et que la distribution de son rapport fut défendue dans le cas où le mot de délégation ne serait pas enlevé : l'affaire cependant ne paraît pas avoir eu de suites. C'est à cette époque que Lavoisier faillit être victime de la fureur populaire, lors de l'émeute du 6 août, provoquée par l'enlèvement des poudres du port Saint-Paul (p. 93).

Il s'était engagé à donner 30 000 livres à la contribution patriotique ; il en paya 14 000 au mois de novembre 1787. En promettant de verser le surplus dans le courant de 1790, il faisait remarquer que la somme de 30 000 livres dépas-

1. Dans la journée du 10 août 1792, il était commandé pour la garde des magasins des poudres de l' Arsenal et le 31 mai 1793 pour occuper le poste de la place de la Révolution.

sait la proportion déterminée par le décret de l'Assemblée nationale.

Au commencement de 1790, tout en se félicitant des résultats acquis par la Révolution, il ressent déjà ses premières inquiétudes sur la marche des affaires publiques; quelque temps après avoir prêté, comme député suppléant, le serment civique à la barre de l'Assemblée, il écrivait à Franklin :

« Après vous avoir entretenu de ce qui se passe dans la chimie, ce serait bien le cas de vous parler de notre révolution politique; nous la regardons comme faite et bien faite sans retour; il existe cependant encore un parti aristocratique qui fait de vains efforts et qui est évidemment le plus faible. Le parti démocratique a de son côté le plus grand nombre, et de plus l'instruction, la philosophie et les lumières. Les personnes modérées et qui ont conservé leur sang-froid dans cette effervescence générale, pensent que les circonstances nous ont entraînés trop loin, qu'il est fâcheux qu'on ait été obligé d'armer le peuple et tous les citoyens; qu'il est impolitique de placer la force entre les mains de ceux qui doivent obéir, et qu'il est à craindre que l'établissement de la nouvelle constitution n'éprouve des obstacles de la part de ceux mêmes en faveur de qui elle a été faite... Nous regrettons bien dans ce moment votre éloignement de France; vous auriez été notre guide et vous nous auriez marqué les bornes qui nous n'aurions pas dû franchir. »

Un peu plus tard il se plaint à Black² des obstacles qui s'opposent aux progrès des sciences en France: « La situation où se trouvent les affaires publiques en France, depuis un an, ont ralenti pour quelques instans la marche des

1. Lettre du 5 février 1790.

2. Lettre du 5 juillet 1790.

sciences, et ont distrait les sçavans de leurs occupations les plus chères; mais il faut espérer que le calme et la prospérité succéderont aux troubles que nous avons éprouvés et qui étoient inséparables d'une grande révolution. »

Chaque jour en effet lui apportait un devoir nouveau qui l'éloignait du laboratoire où il poursuivait l'étude de diverses questions de physique et de chimie physiologique¹. De toutes parts on réclamait son concours; adjoint à la commission des monnaies et au comité de salubrité, il préparait encore pour le comité des impositions un grand travail sur les droits d'entrée de Paris, qu'il lui remit au mois de novembre. On lui confiait l'examen, en collaboration avec Quinquet, d'un procédé pour protéger les canons de fusil de la rouille, on le chargeait de faire des expériences pour le comité de mendicité sur l'hygiène des hôpitaux, ou d'assister avec Vandermonde, Cousin, Carny, à la fonte des canons, etc. D'un autre côté, il avait à prendre part aux travaux de la commission des poids et mesures, dont il était trésorier; à défendre les intérêts de l'Académie, dont les pensions étaient payées irrégulièrement; à régler un différend élevé entre Hassenfratz et Seguin au sujet de recherches sur la végétation. Lors de la fête de la Fédération, il invitait les délégués de la garde nationale de Blois à descendre chez lui, les logeait dans un appartement de sa maison de la rue Neuve-des-Bons-Enfants, les recevait à sa table et leur faisait un accueil chaleureux qui lui méritait les remerciements empressés des habitants de Blois. Il assistait régulièrement aux séances d'un club qui fut formé au commencement de 1789, et dont le nom indiquait les tendances : la Société de 89.

1. A ce moment il rédigeait le programme du prix à décerner par l'Académie, dans lequel il exposait les principes de la statique des animaux. (Voir page 127.)

Ce club comptait dans son sein une foule d'hommes distingués : Bailly, Monge, Vandermonde, Brissot, André Chénier, Ramond, Kersaint, le duc de La Rochefoucauld, François de Pange, l'abbé Siéyès, Dupont de Nemours, Rabaud Saint-Etienne, Rœderer, Treilhard, Castries, Mirabeau, etc., qui tous avaient contribué au mouvement rénovateur de 1789. Il avait pour but, suivant les expressions du *Moniteur*, de développer, de défendre et de propager les principes de la Constitution libre, et plus spécialement de contribuer de toutes ses forces *au progrès de l'art social*. A partir du 5 juin 1790 il publia le *Journal*, puis les *Mémoires de la Société de 1789*¹. Par la quantité de citoyens éminents qu'elle renfermait, le nombre de ses adhérents (ils étaient 416), la Société, qui se réunissait au n° 102 du Palais-Royal, acquit d'abord une grande importance ; lors du banquet donné le 12 mai 1790 pour célébrer son installation et auquel assistaient 130 convives, le public réuni sous les fenêtres acclamait Bailly et Lafayette. Même enthousiasme au banquet du 17 mai, où 190 personnes s'étaient réunies pour fêter l'anniversaire de la constitution de la Chambre des communes en Assemblée constituante. Ce jour-là Rœderer présidait ; Bailly prononça le discours d'usage, des vivats furent portés à la mémoire de Franklin, à la fête prochaine de la Fédération, et la foule qui stationnait dans le jardin demanda à plusieurs reprises, pour les saluer de ses applaudissements, Mirabeau, Siéyès, Bailly, Lafayette, Chapelier, Talleyrand alors évêque d'Autun, et le libérateur de la Corse, Paoli, invité à la cérémonie. Mais la Société de 89 ne pouvait devenir populaire ; outre le prix élevé de la coti-

1. *Journal de la Société de 1789*. Paris, 1790, 1 vol. in-8°. — *Lettre de Condorcet à M...* sur la Société de 1789. (*Œuvres complètes*, publiées par O'Donnor et Arago, t. XI, p. 67.)

sation (*cinq louis* par personne), elle négligeait les questions de politique courante, voulant, comme le disait le prospectus de son *Journal*¹, « se renfermer dans l'étude de questions d'ordre général et de métaphysique politique, n'être ni une secte ni un parti, mais une compagnie d'amis des hommes et, pour ainsi dire, d'agents du commerce des vérités sociales ». C'était se refuser d'exercer toute influence sur la masse de la nation, qui ne pouvait s'intéresser aux questions de métaphysique politique. Le *Journal*, rédigé surtout par Condorcet, renferme principalement des études d'économie politique; entre autres des *Réflexions sur les assignats et sur le remboursement de la dette exigible*, que Lavoisier lut dans la séance du 20 août 1790.

Peu à peu le club de 89 perdit de ses adhérents; un pamphlet faisant parler deux de ses membres, Dupont de Nemours et Duquesnoy, met dans la bouche de ce dernier les paroles suivantes : « On le déserte chaque jour, notre pauvre 89, et notre comité de correspondance ne reçoit pas une lettre par mois, tandis que ces enrégés de Jacobins ont plus de 180 sociétés affiliées. »

La Société de 89, qui comptait parmi ses membres les principaux fondateurs de la monarchie constitutionnelle, finit par être soupçonnée d'aristocratie, et ses adhérents furent considérés comme suspects. Ce fut plus tard un crime d'en avoir fait partie, et quand le club des Jacobins, au commencement de 1794, procéda à un scrutin épuratoire, Dufourny fit décider qu'on expulserait, comme *suspects d'incivisme*, tous ceux qui avaient fait partie de la *Société monarchique de 89*. Hassenfratz réclama en se vantant d'avoir été chassé de cette société, et par-

1. *Moniteur*, n^{os} du 25 mai et du 23 juin 1790.

vint à se maintenir sur la liste du club des Jacobins¹.

On ne sait au juste quand finit la Société de 89, dont Lavoisier fut secrétaire au mois de janvier 1791; le *Journal* ne renferme qu'un volume, et il est probable que la Société prit fin dans le courant de 1791.

Lavoisier rédigea à cette époque pour le comité des impositions de l'Assemblée nationale l'abrégé de son grand ouvrage sur la richesse territoriale de la France dont il a été parlé précédemment. L'Assemblée, dans la séance du 15 mars 1791, en vota l'impression sur la proposition de Rœderer, et quand la brochure fut imprimée le *Moniteur* en fit un vif éloge : « Cette brochure de peu d'étendue renferme toutes les bases de l'économie politique, elle n'est cependant que le précurseur d'un ouvrage considérable dont M. Lavoisier ne saurait assez hâter la publication. C'est bien utilement servir la patrie que de multiplier les connaissances sur une matière si intimement liée à la prospérité publique². » Un des résultats de la statistique de la population avait surtout frappé les esprits, en démontrant le peu d'importance de la noblesse en présence du tiers-état. « Les ci-devant nobles, en y comprenant les anoblis, ne formaient qu'un trois centième de la population du royaume. 18 323 seulement étoient en état de porter les armes. Les autres classes de la société, celles qu'on avoit coutume de confondre sous la dénomination de *tiers-état*, peuvent fournir un rassemblement de 5 500 000 hommes en état de porter les armes. »

A l'époque même où il recevait de l'Assemblée nationale des éloges mérités, il était l'objet de dénonciations calomnieuses contre lesquelles ne le protégèrent ni sa haute réputation d'intégrité, ni son dévouement de chaque instant

1. *Moniteur* du 18 ventôse an II (18 mars 1794).

2. *Moniteur* du 26 mai 1791.

aux intérêts de la nation, ni les services éminents qu'il avait rendus à la science. La première attaque vint de Marat, qui regrettait que Lavoisier n'eût pas été *accroché à la lanterne* à la suite de l'émeute où les régisseurs des poudres avaient manqué perdre la vie. Marat avait cherché, au début de sa carrière, à se faire un nom dans les sciences; avide de bruit et de gloire, il avait sollicité les couronnes académiques et exposé des théories infécondes dans un mauvais traité sur la nature du feu¹. Il avait pour Lavoisier la haine de la médiocrité envieuse; son âme, pleine de rancune, n'oubliait pas qu'en 1780, *le Journal de Paris* ayant annoncé à tort que le *Traité du feu* avait eu l'approbation de l'Académie, Lavoisier avait démenti le fait en quelques paroles dédaigneuses. Aussi, quand il posséda l'*Ami du peuple*, tribune ouverte à toutes les dénonciations, avec quelle âpreté il savoura sa vengeance dans une page dont la lecture soulève le dégoût quand on pense qu'elle s'applique à un des plus nobles caractères, à une des gloires les plus pures de l'humanité :

« Je vous dénonce le coriphée des charlatans, sieur Lavoisier, fils d'un grippe-sol, apprentif chimiste, élève de l'agioteur génevois, fermier général, régisseur des poudres et salpêtres, administrateur de la Caisse d'escompte, secrétaire du roi, membre de l'Académie des sciences.

« Croiriez-vous que ce petit monsieur, qui jouit de 40 000 livres de rente et qui n'a d'autre titre à la reconnaissance publique que d'avoir mis Paris dans une prison, de lui avoir intercepté la circulation de l'air par une muraille qui coûte 33 millions au pauvre peuple et d'avoir trans-

1. Dans ses *Recherches physiques sur le feu*, publiées en 1780, Marat admet qu'une bougie s'éteint dans un espace limité, parce que l'air violemment dilaté par la flamme, ne pouvant s'échapper, la comprime violemment et l'étouffe.

porté les poudres de l'Arsenal dans la Bastille la nuit du 12 au 13 juillet, cabale comme un démon pour être élu administrateur du département de Paris... Plût au ciel qu'il eût été lanterné le 6 août, les électeurs du district de la Culture n'auraient pas à rougir de l'avoir nommé¹. »

Déjà Marat avait exhalé son ressentiment dans un misérable pamphlet, où il injurait les académiciens les plus illustres, Monge, Laplace, Baumé, Cassini, Fourcroy, et leur reprochait d'avoir dépensé en débauches les 12 000 livres remises à l'Académie pour étudier les questions relatives à l'aérostation. Mais c'est contre Lavoisier surtout qu'il montre la plus grande violence : « Lavoisier le père putatif de toutes les découvertes qui font bruit ; comme il n'a point d'idées en propre, il s'empare de celles des autres ; mais ne sachant presque jamais les apprécier, il les abandonne avec autant de légèreté qu'il les a prises, et il change de système comme de souliers. Dans l'espace de six mois, je l'ai vu s'accrocher tour à tour aux nouvelles doctrines du feu principe, du fluide igné, de la chaleur latente. Dans un espace plus court, je l'ai vu s'engouer du phlogistique pur et le poursuivre impitoyablement. Fier de ses hauts faits, il s'endort sur ses lauriers, tandis que ses parasites l'élèvent jusqu'aux nues². »

D'un autre côté, la régie des poudres était l'objet de critiques passionnées dans les journaux et dans les clubs : à la Société des amis de la Constitution, et à la Société des amis des lois établie aux Théatins, où le député Osseliu demandait l'abolition de la régie et la liberté du commerce des poudres.

Lavoisier adressa aux ministres de la guerre et de la

1. *L'Ami du peuple*, n° du 27 janvier 1791.

2. *Les Charlatans modernes, ou Lettres sur le charlatanisme académique, publiées par M. Marat, l'Ami du peuple*. — De l'imprimerie de Marat, 1791, in-8°.

marine une lettre où il rendit compte de la situation ; le service des poudres et salpêtres avait toujours satisfait aux demandes des ministères et avait encore en magasin une réserve considérable ¹.

Les quatre régisseurs, Le Faucheux père et fils, Clouet et Lavoisier, publièrent un mémoire pour prendre la défense de leur administration et montrer qu'elle avait rendu tous les services attendus par Turgot, quand celui-ci avait changé la ferme des poudres en une régie dont l'organisation avait été confiée à Lavoisier. Ils rappelaient que la régie, en restreignant le droit de fouille des salpêtriers, avait déchargé la nation d'un impôt de 600 000 livres inégalement réparti, qu'elle avait fait monter à 3 700 000 livres la récolte de salpêtre, qui était de 1 700 000 livres seulement, et doublé la portée des poudres de guerre. Les régisseurs ajoutèrent à leur mémoire une courte notice autobiographique, s'excusant d'entrer dans des détails personnels, mais *leur patriotisme et leur honneur ont été attaqués, ils doivent se défendre* ².

Enfin, comme fermier général, Lavoisier se trouvait atteint par les attaques violentes dirigées contre la ferme ³.

1. Lettre à Fleurieu et Portail.

2. *Mémoire de la régie des poudres*, in-4° de 16 pages. — C'est Lavoisier qui en fut le rédacteur.

3. Voyez chapitre VIII. *Le procès des fermiers généraux et la mort de Lavoisier*.

III

LA TRÉSORERIE NATIONALE ET LA RÉGIE DES POUDRES

Les jours mauvais étaient venus pour lui. Au moment où il perdait sa brillante situation dans la compagnie financière dont il faisait partie depuis plus de vingt ans, menacé dans sa fortune et bientôt dans sa liberté, il eut le chagrin de ne pas trouver chez les ministres l'appui qu'il était en droit d'en attendre. Le comité des impositions, qui voulait instituer des commissions financières, l'avait proposé au roi, lors de la suppression de la ferme, pour une place d'administrateur des douanes nationales. Il fut profondément déçu en apprenant qu'il avait été rayé de la liste présentée au roi. Il sollicita une place d'administrateur des droits d'entrée à Paris; cette nouvelle demande ne fut pas accueillie, mais, au mois d'avril, la direction du trésor royal ayant été confiée à la nation, le ministre des finances Delessart nomma une commission composée de Devaines, du Tremblay, Savalette, Grouvelle, Delafontaine et Lavoisier. Sur la proposition de celui-ci, les commissaires demandèrent que la Trésorerie prit le nom de *Trésorerie nationale*; l'Assemblée rendit un décret conforme¹.

Lavoisier ne voulut accepter aucun traitement pour ses fonctions de commissaire de la Trésorerie nationale.

« Je demande, écrit-il au ministre des finances Delessart, qu'il me soit permis de remplir gratuitement les nouvelles fonctions qui me sont confiées.

« Les émoluments dont je jouis comme régisseur des

1. *Procès-verbaux de l'Assemblée nationale*, séances du 8 avril et du 14 avril 1791.

Sur l'organisation de la Trésorerie, voyez R. STOURM, *les Finances de l'ancien régime et de la Révolution*, 2 vol. in-8°, 1885, t. II, p. 285.

poudres, précisément parce qu'ils sont modiques, conviennent à ma manière de vivre, à mes goûts, à mes besoins, et dans un moment où tant de citoyens honnêtes perdent leur état, je ne pourrois, pour rien au monde, consentir à profiter d'un double traitement ¹. »

En insérant cette lettre au *Moniteur* et rendant publique sa détermination, peut-être espérait-il désarmer les haines qui commençaient à l'atteindre; mais il tenait surtout à ne pas abandonner sa position de régisseur des poudres. Il la perdit bientôt, quand l'Assemblée nationale, réorganisant le service des poudres et salpêtres, réduisit à trois le nombre des régisseurs. Lavoisier, qu'on savait occupé à la Trésorerie nationale, ne fut pas conservé. Il s'en plaignit à Tarbé, ministre des contributions publiques, rappela qu'il n'avait accepté les fonctions de commissaire de la Trésorerie qu'à condition de les remplir provisoirement et demanda, en attendant qu'il pût rentrer dans l'administration des poudres, à conserver son logement, où il avait fait des dépenses considérables pour l'aménagement de son laboratoire. « Je compterai, écrit-il à Tarbé, sur l'assurance que vous m'avez donnée de vive voix, au nom du roy, que mon droit à une place de régisseur des poudres ne seroit pas suspendu et que je conserverois la faculté de l'exercer dès qu'une place de régisseur deviendroit vacante. Je compte-rais également sur l'assurance du logement que j'occupe et dans lequel je me suis établi à mes frais, où j'ai fait des dépenses considérables en laboratoire, en cabinets relatifs aux sciences que je cultive et en instruments². » Cette demande fut favorablement accueillie; le roi l'autorisa à conserver son logement à l'Arsenal.

1. *Moniteur* du 7 avril 1791.

2. Lettre à Tarbé, ministre des contributions publiques, du 1^{er} octobre 1791.

Au rapport de ses contemporains, il fut le membre le plus utile de la commission de la trésorerie nationale; *il y établit un ordre de comptabilité tellement sévère et simple, qu'on pouvait connaître tous les soirs l'état exact des caisses publiques* ¹. A la fin de novembre, il fut appelé à l'Assemblée nationale pour lui présenter l'état des recettes et des dépenses; mais voulant en outre l'éclairer sur la situation financière de 1792 et 1793, il publia une brochure sur *l'État des finances au 1^{er} janvier 1792*, écrit qu'il n'osa signer de son nom déjà devenu suspect ², et où il donnait toutes les indications nécessaires pour l'établissement du budget. « Dans un moment, dit-il dans l'introduction, où l'on exagère tout, le bien comme le mal, où chacun voit les objets avec un instrument qui les grossit ou qui les diminue, que les éloigne ou qui les rapproche, où personne ne les voit, ni dans leurs véritables dimensions, ni à leur véritable place, j'ai pensé qu'il serait utile que quelqu'un entreprit de discuter sans passion la situation des affaires et de soumettre les finances de l'État au calcul d'une arithmétique rigoureuse ³. »

Malgré ces fonctions, il ne négligeait pas ses recherches de laboratoire; il communiqua en mai, en juin, en septembre, la suite des travaux sur la respiration et sur la transpiration, qu'il avait entrepris, soit seul, soit en collaboration avec Seguin. Trésorier de l'Académie et de la commission des poids et mesures, il fut, de plus, nommé au mois de janvier 1792 membre du bureau de consultation. Mais, comme il l'écrivit à la *Société des amis de la con-*

1. FOURCROY. *Notice sur Lavoisier*, an IV.

2. *De l'état des finances de France au premier janvier 1792*, par un député suppléant à l'Assemblée nationale constituante, in-8°, Paris, 1791.

3. « Lavoisier discuta dans cette brochure fort étendue la situation des affaires et soumit les finances de la France à des calculs rigoureux. » (Rœderer.)

*stitution de Blois, il est accablé d'affaires et commence à essayer le poids de l'immense fardeau qui lui est imposé. Il ne peut trouver le temps de terminer les mémoires qu'il avait promis au traducteur italien de son *Traité de chimie*, Vincent Dandolo¹, ni d'entreprendre les expériences qu'il avait projetées sur la digestion, les fonctions du chyle et du sang.*

La marche des événements, si différente de celle qu'il avait espérée, l'inquiétait profondément au commencement de 1792. La situation déplorable des finances, les menaces de guerre, étaient l'objet de sa préoccupation : « Ce que vous craignés pour la rentrée des impositions ne se réalise que trop, écrit-il à Nompère², et les versements au trésor public sur les contributions foncière et mobilière sont extrêmement médiocres. D'un autre côté, il est possible que nous soyons entraînés à la guerre par les mesures trop précipitées de l'Assemblée nationale, quoique personne n'ait intérêt ou même envie de la faire. Ce qui nous arrive au surplus est ce qu'on a observé dans tous les gouvernements populaires ; ils ne connaissent point les mesures. On doit attendre plus de calme dans une constitution philosophique et qui s'étoit déclarée pour ne vouloir attaquer personne. »

La situation des affaires lui faisait désirer d'abandonner toute fonction publique et de se borner à servir la nation

1. Il existe toute une correspondance entre Lavoisier et Vincent Dandolo. Dandolo, né en 1758, était établi à Venise comme pharmacien, quand il traduisit la *Chimie* de Lavoisier. Plus tard, il se livra à des travaux d'économie rurale et devint membre du grand conseil de la République cisalpine. Choisi par Napoléon pour gouverner la Dalmatie, il reçut le titre de comte et sénateur du royaume italien. Il mourut en 1819.

2. Nompère de Champagny, ancien officier de marine et député aux États généraux par la noblesse du bailliage de Montbrison, était parent de M^{me} Lavoisier, sa mère étant une des sœurs de l'abbé Terray. Ministre de l'intérieur, puis des relations extérieures, sous l'Empire, il reçut le titre de duc de Cadore.

dans des commissions non rétribuées. Au mois de février, il fit accepter sa démission de commissaire de la trésorerie nationale, au grand regret de ses confrères, qui écrivirent au ministre : « Il serait difficile d'exprimer le regret que nous avons de perdre un collègue tel que M. Lavoisier. Notre administration ne pouvait être privée d'un coopérateur plus essentiel par sa grande capacité et ses excellentes intentions, autant que par son infatigable activité. » Et à Lavoisier, ils envoyaient ce témoignage d'estime : « Le public sait aussi bien que nous, combien vos lumières et votre activité vont manquer à notre administration, mais il ne peut, comme nous, connaître combien vous savez faire chérir les précieuses qualités qui vous distinguent. »

En quittant la trésorerie nationale, où Gaudin lui succéda, il fut rappelé à la régie des poudres, en remplacement de Clouet, suivant la promesse qui lui en avait été faite; mais s'il avait désiré quelques mois auparavant retrouver cette position, il avait maintenant hâte de l'abandonner. Les fonctionnaires dont la nomination était au choix du roi étaient devenus suspects, et les régisseurs des poudres étaient de plus en plus en butte à des imputations calomnieuses. Lavoisier voulut prudemment renoncer à toute position rétribuée qui le mettait en évidence. A peine eut-il repris la direction du service des poudres, qu'il offrit sa démission à Clavières, ministre des contributions publiques; mais il s'engagea à poursuivre ses études sur la fabrication de la poudre et sur les procédés d'analyse du salpêtre : « L'État aura quatre régisseurs au lieu de trois; je concilierai ainsy mes devoirs et mes principes, et je servirai ma patrie en homme indépendant et libre qui ne veut rien tenir de l'autorité. »

Le Fauchaux père étant accablé par l'âge et les infirmités, Lavoisier dut continuer ses fonctions jusqu'au re-

tour de Le Faucheux fils, qui était en tournée pour le service; mais alors il déclara au ministre qu'il résignerait ses fonctions le 15 août, date à laquelle il quitta son cher appartement de l'Arsenal pour aller habiter au n° 243 du boulevard de la Madeleine, dans une maison appartenant au banquier Lecoulteux de La Noraye. Ses prévisions ne l'avaient pas trompé; trois jours après son départ, les commissaires de la section envahissaient l'Arsenal, mettaient les papiers sous scellés et décidaient de conduire les régisseurs à la prison de la Force. Le Faucheux père, effrayé, se tua dans un accès de désespoir; son fils ne fut rendu à la liberté que cinq jours après sur les ordres de l'Assemblée nationale, qui fit lever les scellés¹. Lavoisier termina le mémoire sur l'analyse du salpêtre, qui parut dans les *Annales de chimie* du mois de décembre, et rendit compte de son administration à Clavières : « La fabrique de poudres du royaume et les magasins sont bien approvisionnés; le service est dans la plus grande activité et les précautions que je vous ay engagé à prendre mettent la France en état de soutenir la guerre la plus formidable². » Ainsi, c'est grâce au zèle qu'il avait déployé pendant son administration que le pays put commencer la guerre avec des arsenaux garnis de munitions.

Son désir de renoncer aux fonctions publiques et de reprendre ses travaux scientifiques, où il pensait retrouver la tranquillité et les joies d'autrefois, lui avait fait, peu de temps]auparavant, refuser le ministère des contri-

1. « L'Assemblée nationale ayant décrété que la nomination des régisseurs nationaux des poudres et salpêtres ne serait plus circonscrite dans le cercle étroit des personnes qui l'avaient exercée pendant cinq années, » on offrit la place de régisseur à Fourcroy, qui la refusa, puis à Dufourny, qui l'accepta. (Arch. nat. H, 1445. Rapport de Clavières à l'Assemblée nationale du 1^{er} septembre 1792.)

2. Rapport adressé au ministre des contributions publiques.



.....

.....



Maison du Boulevard de la Madeleine,

Habitée par Lavoisier en 1792.
d'après une lithographie de Champun, dessin de Roynier.

butions publiques, auquel voulait l'appeler Louis XVI, qui appréciait sa science financière, son intégrité, son dévouement au régime constitutionnel. La lettre qu'il adressa au roi le 15 juin 1792 mérite d'être reproduite tout entière :

« Sire,

« Ce n'est ni par une crainte pusillanime, bien éloignée
« de mon caractère, ni par indifférence pour la chose
« publique, ni, je l'avouerai même, par le sentiment de
« l'insuffisance de mes forces, que je suis contraint de me
« refuser à la marque de confiance dont Votre Majesté veut
« bien m'honorer en me faisant offrir le ministère des con-
« tributions publiques. Témoin, pendant que j'ai été at-
« taché à la trésorerie nationale, des sentimens patrioti-
« ques de Votre Majesté, de ses tendres sollicitudes pour le
« bonheur du peuple, de son inflexible sévérité de prin-
« cipes, de son inaltérable probité, je sens plus vivement
« que je ne puis l'exprimer ce à quoi je renonce, en per-
« dant l'occasion de devenir l'organe de ses sentimens
« auprès de la nation.

« Mais, Sire, il est du devoir d'un honnête homme et
« d'un citoyen de n'accepter une place importante qu'autant
« qu'il a l'espérance d'en remplir les obligations dans toute
« leur étendue.

« Je ne suis ni jacobin, ni feuillant. Je ne suis d'aucune
« société, d'aucun club. Accoutumé à tout peser au poids
« de ma conscience et de ma raison, jamais je n'aurais pu
« consentir à aliéner mes opinions à aucun parti. J'ai juré,
« dans la sincérité de mon cœur, fidélité à la constitution
« que vous avez acceptée, aux pouvoirs constitués par le
« peuple, à vous, Sire, qui êtes le roi constitutionnel des
« Français, à vous dont les malheurs et les vertus ne sont

« pas assez sentis. Convaincu, comme je le suis, que le
 « Corps législatif est sorti des limites que la constitution
 « lui avait tracées, que pourrait un ministre constitution-
 « naire? Incapable de composer avec ses principes et sa
 « conscience, il réclamerait en vain l'autorité de la loi à
 « laquelle tous les Français se sont liés par le serment le
 « plus imposant. La résistance qu'il pourrait conseiller, par
 « les moyens que la constitution donne à Votre Majesté, se-
 « rait présentée comme un crime; il périrait victime de ses
 « devoirs, et l'inflexibilité même de son caractère devien-
 « drait la source de nouveaux malheurs.

« Sire, permettez que je continue de consacrer mes
 « veilles et mon existence au service de l'État dans des
 « postes moins élevés, mais où je pourrai rendre des ser-
 « vices peut-être plus utiles, et probablement plus dura-
 « bles. Dévoué à l'instruction publique, je chercherai à
 « éclairer le peuple sur ses devoirs. Soldat et citoyen, je
 « porterai les armes pour la défense de la patrie, pour celle
 « de la loi, pour la sûreté du représentant inamovible du
 « peuple français.

« Je suis, avec un profond respect, de Votre Majesté,
 « Sire, le très humble et très obéissant serviteur¹. »

Le même jour, il notifiait son refus à Bonnacarrère, directeur général du département politique, et lui recommandait M. de Vaudreuil pour occuper le ministère des contributions publiques.

Il profita des vacances de l'Académie pour se rendre à son domaine de Fréchines, où il demeura jusqu'au commencement du mois de novembre; c'est le dernier séjour qu'il devait y faire. Il revint à Paris pour la séance de ren-

1. Cette lettre, dont la minute autographe existe, a été publiée par Guizot dans sa notice sur M^{me} de Rumford (M^{me} Lavoisier). — (Guizot, *Mélanges biographiques et littéraires*, in-18, Paris.)

trée de l'Académie, et se consacra dès lors, jusqu'au jour de son arrestation, aux travaux du bureau de consultation, de la commission des poids et mesures, à la défense des intérêts de l'Académie. C'est de cette dernière période de sa vie qu'il nous reste à parler, avant de raconter la lugubre tragédie de sa mort.

CHAPITRE VII

LES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES ET L'ACADÉMIE DES SCIENCES PENDANT LA RÉVOLUTION

La commission des poids et mesures. — Les derniers jours de l'Académie.
— Le bureau de consultation. — L'organisation de l'enseignement public.

I

LA COMMISSION DES POIDS ET MESURES ET LES DERNIERS JOURS DE L'ACADÉMIE

L'Académie avait depuis longtemps agité le projet d'établir un système uniforme de poids et mesures, pour remédier aux inconvénients que présentait la *diversité scandaleuse*¹ des mesures, qui variaient non seulement avec chaque province, mais même avec chaque paroisse du royaume. Cette idée ne put prendre corps qu'après la réunion des États généraux. Un certain nombre de cahiers réclamant cette indispensable réforme, Talleyrand la proposa à l'Assemblée nationale, qui, par un décret du 8 mai 1790, confia à l'Académie des sciences le soin d'établir un système fondé sur des bases fixes et qui pût être adopté par toutes les nations. Dans sa généreuse con-

1. DELAMBRE, *Base du système métrique*, 2 vol. in-4, 1806.

fiance, l'Assemblée engagea l'Académie à s'entendre avec la Société royale de Londres pour constituer une commission internationale. Comme l'Académie ne trouva pas auprès de l'illustre Société anglaise l'accueil qu'elle pouvait en espérer, elle résolut de ne pas attendre le concours des autres nations pour se décider sur le choix de l'unité de mesure et pour commencer ses opérations.

Une commission centrale, composée de Borda, Laplace, Monge et Condorcet, eut la direction générale des opérations. Elle présenta à l'Académie, le 19 mars 1791, un rapport où elle indiquait que la base du nouveau système devait être choisie, non dans la longueur du pendule, mais dans la mesure du méridien terrestre, dont le quart constituerait l'unité réelle de longueur, tandis que la dix-millionième partie en serait l'unité usuelle. En même temps elle faisait connaître la composition des commissions auxquelles étaient confiées les diverses parties du travail. Cassini, Méchain et Legendre étaient chargés de mesurer, par une suite de triangles, la distance entre Dunkerque et Barcelone; Monge et Messier, d'établir sur le terrain les bases sur lesquelles devaient s'appuyer les triangles; Borda et Coulomb, de déterminer la longueur du pendule au 45° degré; Tillet, Brisson, Vandermonde, de comparer à la toise et à la livre de Paris toutes les mesures usitées en France; Lavoisier et Haüy devaient déterminer le poids d'un volume d'eau distillée ramené à zéro et pesé dans le vide¹.

L'Assemblée nationale ayant voté une somme de 300 000 livres pour les frais de l'opération, Lavoisier fut nommé trésorier et eut à remplir les fonctions de secrétaire; la plupart des lettres que la commission dut adresser

1. Rapport du 19 mars 1791. *Mémoires de l'Académie pour 1788*, publiés en 1791.

à l'Assemblée nationale, et plus tard aux membres de la Convention, furent rédigées par lui. Dans les premiers temps, la commission académique fut occupée à faire construire, sous la direction principale de Borda, les instruments nécessaires à ses opérations, qui ne commencèrent que dans le courant de 1792. A cette époque la composition des commissions fut modifiée; les membres chargés de la mesure du méridien furent alors Méchain et Delambre; le premier partit pour l'Espagne le 25 juin, tandis que Delambre commençait à établir sa suite de triangles entre Paris et Dunkerque; tous deux ne purent accomplir leur mission qu'au milieu de difficultés sans nombre et de dangers toujours renaissants¹. Une correspondance fréquente s'établit entre eux et Lavoisier. Ils lui envoyaient l'état de leurs travaux; de son côté, il avait à leur faire parvenir l'argent nécessaire, qu'il ne pouvait souvent leur transmettre qu'avec beaucoup de peine. Ainsi quand les relations furent rompues avec l'Espagne, il dut s'adresser à un agent suisse pour faire passer à Méchain les sommes indispensables à ses opérations, en même temps qu'une pièce dans laquelle il répondait personnellement auprès des banquiers de France et de l'étranger des sommes qu'ils pourraient avancer à l'astronome français².

1. Voir DELAMBRE, *Base du système métrique*.

2. « Je soussigné, Antoine-Laurent Lavoisier, trésorier de l'Académie des sciences, ancien commissaire de la Trésorerie nationale, demeurant à Paris, boulevard de la Madeleine, n° 243, certifie à tous ceux qu'il appartiendra que les fonds nécessaires pour les opérations dont est chargé le citoyen Méchain, astronome de l'Académie des sciences, pour la mesure du méridien terrestre et pour l'établissement des mesures universelles, ont été faits entre mes mains par la Trésorerie nationale en vertu des décrets des représentants de la nation, qu'indépendamment des fonds remis à Barcelone à M. Oteyra pour les dépenses des dites opérations, et au citoyen Lecoulteux et C^{ie}, à Paris, il est autorisé à tirer sur moi toutes les sommes dont il peut avoir besoin jusqu'à concurrence de trente mille livres et plus, s'il est né-

Outre les obligations que lui imposait son titre de trésorier, Lavoisier prit une grande part aux travaux de la commission ; il contribua à la nomenclature des nouveaux poids et eut à ce sujet de fréquents entretiens avec deux membres de l'Assemblée nationale, Prieur de la Côte-d'Or et le géomètre Arbogast. Peu de temps après que la commission centrale eut présenté le rapport dans lequel le nom de *mètre* était proposé pour l'unité de longueur, égale à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, et le nom d'*are* pour l'unité de superficie¹, Laplace se retira et fut remplacé par Lavoisier. Celui-ci préparait avec Haüy les expériences pour déterminer le poids de l'eau distillée et rédigeait, pour la commission, des rapports sur la contenance de la pinte de Paris. Il transmettait au député Pierre Loysel, président de la commission des assignats et monnaies, un long mémoire sur les mesures des anciens, avec un projet de décret à soumettre à l'Assemblée pour faire décider que la livre de compte serait ramenée au système décimal, et qu'au lieu d'être divisée en vingt sols, et le sol en douze deniers, elle comprendrait désormais dix décimes, et chaque décime, dix centimes. Pour retenir dans les ateliers les ouvriers employés à la fabrication des étalons, il s'adressait au comité de l'instruction publique, afin qu'on les dispensât du service militaire. Il avait aussi à faire des démarches sans nombre pour obtenir du Trésor

cessaire ; invitons tous trésoriers, caissiers, banquiers ou négociants, soit en France, soit à l'étranger, à fournir au citoyen Méchain tout ce dont il aura besoin, me rendant personnellement responsable de tout ce qui lui aura été avancé, et m'obligeant à rembourser, outre les dites avances, tous les frais et droits de commission. Fait à Paris, le quinze juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République française. » (Minute autographe.)

1. *Rapport fait à l'Académie des sciences le 11 juillet 1792 sur la nomenclature des mesures linéaires et superficielles*, par MM. BORDA, LAGRANGE, CONDORCET et LAPLACE.

national les fonds votés par l'Assemblée pour les travaux de la commission.

L'histoire de la commission des poids et mesures se confond avec celle de l'Académie, tant leurs intérêts sont liés intimement, et, quand l'existence de celle-ci fut menacée, le grand travail de l'établissement du système uniforme des poids et mesure se trouva compromis.

Lavoisier se dévoua ardemment à la défense de la savante Compagnie; pendant plus de vingt mois, il fut l'âme même de l'Académie expirante. Pour la sauver, pour sauver les sciences dont elle était la gardienne, il déploya toutes les ressources de son activité prodigieuse; sans un moment de faiblesse, il lutta jusqu'à la dernière heure avant de succomber dans ce combat inégal où il était presque seul devant la volonté de la Convention, qui faisait table rase des institutions du passé, même les plus inoffensives. Sa courageuse intervention à un moment où peut-être il eût été sage de se faire oublier, son généreux amour de la science, son patriotique souci de l'honneur national, le font grand, autant que les découvertes auxquelles il doit l'immortalité de son nom.

Il avait été nommé trésorier de l'Académie à la fin de 1791, en remplacement de Tillet; proposé dans la séance du 17 décembre, il prit possession de ses nouvelles fonctions le 21.

Peu de jours avant la séance où il fut choisi, il avait demandé à ses confrères à ne pas toucher les 3 000 livres d'appointements attribuées au trésorier. Étant encore régisseur des poudres, il rappelait que *la loi et surtout l'opinion publique, la plus puissante de toutes les lois, ne lui permettoit pas de cumuler deux traitements*. Il proposa de distraire des 3 000 livres une somme de 1 000 à 1 200 livres pour les commis de la trésorerie et les frais

de bureau, le surplus restant à la disposition de l'Académie.

En entrant en fonctions, il eut à régler immédiatement un grand nombre d'affaires demeurées en souffrance par suite de la longue maladie de son prédécesseur; ainsi, les traitements des académiciens étaient en retard, les sommes dues à l'Académie pour 1790, celles qui lui avaient été accordées en 1791, n'avaient pas été payées. Il fallut s'adresser au ministre de l'intérieur, le presser de faire ordonnancer ces dépenses, correspondre avec les administrateurs du directoire du département de Paris, leur transmettre l'état financier de l'Académie, l'inventaire de ses biens, la liste de ses membres. D'un autre côté, l'Académie était chargée de la publication de la *Connaissance des temps*. Méchain venait d'en terminer les calculs pour 1793 et travaillait activement à ceux du volume de 1794; mais la subvention annuelle de 1 600 livres que fournissait d'ordinaire le ministère de la marine n'avait pas été versée. Lavoisier la réclama au ministre, qui donna un avis favorable. Tout n'était pas terminé; pour toucher les fonds, il fallait l'intervention du secrétaire perpétuel, Condorcet, que retenaient d'autres occupations et qui négligeait les intérêts de l'Académie. Lavoisier rédigea la lettre que le secrétaire perpétuel devait adresser au ministre; Condorcet n'eut plus qu'à y apposer sa signature.

Lavoisier fut, dans toutes les occasions, le représentant habituel, le défenseur autorisé de l'Académie. Ainsi, le garde des archives Camus ayant demandé à la Convention l'usage des greniers du vieux Louvre, situés au-dessus des salles où l'Académie tenait ses séances, et qu'elle avait utilisés depuis dix ans comme dépôt de ses machines, Lavoisier réclama auprès de Roland, ministre de l'intérieur.

Chaque académicien était sûr de trouver en lui un confrère prêt à l'aider ; nous voyons le minéralogiste Sage, adversaire passionné des nouvelles théories chimiques, ne pas hésiter à lui faire un emprunt de 1 800 livres, qu'il s'engageait à rembourser dès qu'il aurait touché son traitement d'académicien.

Lavoisier vint au secours de l'astronome Lemonnier, qui occupait rue Saint-Honoré, aux Capucins ¹, un logement où il avait installé un observatoire. Le loyer de 500 livres avait été jusqu'alors au compte de l'État, mais en 1791 il n'avait pas été payé. Après avoir réclamé en vain auprès de la régie des biens nationaux, Lavoisier fut plus heureux à l'Académie ; il obtint qu'elle avançât les 500 livres sur ses fonds disponibles. Lemonnier était âgé (il avait alors 77 ans), frappé de paralysie et dans un état de santé inquiétant ; l'Académie ne saurait hésiter à secourir un illustre confrère, le dernier survivant des astronomes qui avaient été chargés, en 1736, de mesurer deux degrés du méridien. Lemonnier, en effet, avait accompagné au pôle Nord Maupertuis, Clairaut, Camus et l'abbé Oultier, tandis que La Condamine, Bouguer et Godin s'étaient rendus au Pérou ².

Le trésorier de l'Académie fut encore obligé de présenter à la Compagnie un rapport sur l'état de ses finances, d'assister avec Fourcroy, Sabatier et Sage, à la levée des scellés apposés chez Tillet, de faire de nombreuses démarches auprès du ministre de l'intérieur pour obtenir la libre jouissance d'un appartement du Louvre concédé par brevet

1. Le couvent des Capucins commençait à l'endroit où est actuellement la rue de Castiglione et s'étendait jusqu'au couvent de l'Assomption, sur l'emplacement duquel passe la rue Cambon.

2. Lemonnier ne mourut qu'en 1799, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans ; il fut appelé à l'Institut, lors de sa création en 1795 ; il avait fait partie de l'ancienne Académie depuis 1736.

du roi à l'Académie et destiné à l'établissement d'un laboratoire de chimie; enfin il dut veiller à ce que les travaux de la commission des poids et mesures ne fussent pas interrompus faute d'argent. Sur les 300 000 livres qui avaient été affectées à cette opération, 100 000 avaient été payées pour 1791, mais il importait d'inscrire pareille somme au budget de 1792. Lavoisier entra alors en correspondance avec Laffon-Ladebat, député à l'Assemblée nationale et rapporteur du budget; il lui rappela que les commissaires chargés de déterminer la mesure du méridien étaient sur le point de partir. Plus tard, au mois de septembre, quand Laffon-Ladebat fut président de l'ordinaire des finances, Lavoisier réclama avec instance le paiement immédiat des sommes votées, Méchain et Delambre ayant commencé leurs travaux, le premier en Espagne, le second dans le nord de la France.

Quoique à ce moment il eût encore à s'occuper de la régie des poudres, et qu'il dût prendre part aux travaux techniques de la commission des poids et mesures et à ceux du bureau de consultation, il n'en resta pas moins assidu aux séances de l'Académie. Il fut membre de plusieurs commissions chargées de rapports sur diverses questions, entre autres sur un mémoire de Vauquelin relatif à la solubilité du sel marin dans les solutions de sels neutres; mais il dut interrompre ses travaux de laboratoire et laisser à Seguin le soin de continuer les recherches qu'ils avaient entreprises en commun sur la respiration.

L'Académie continuait à tenir régulièrement ses séances sous la présidence de Jaurat, directeur pour 1792; les membres honoraires, presque tous nobles, avaient cessé d'y paraître, soit qu'ils eussent émigré, comme le comte d'Angiviller, ou qu'ils fussent éloignés de Paris,

comme Malesherbes. On y voyait Haüy, Cousin, Coulomb, Baumé, Cassini, Lalande, Lamarck, Borda, Lagrange, A. L. de Jussieu, Berthollet, Fourcroy, Adanson, Vicq d'Azir, etc. Elle poursuivait paisiblement le cours de ses travaux habituels quand, dans la séance du 25 avril 1792, une motion inattendue de Fourcroy vint jeter le trouble et l'inquiétude au milieu de cette réunion d'hommes inoffensifs qui s'efforçaient de vivre en dehors des orages de la politique.

Fourcroy, dans son ardent désir de montrer ses sentiments de civisme, proposa à l'Académie de procéder à une épuration et de chasser de son sein les membres suspects. « Il annonce à l'Académie que la Société de médecine a rayé de sa liste plusieurs de ses membres émigrés et notoirement connus pour contre-révolutionnaires ; il propose à l'Académie d'en user pareillement avec certains de ses membres connus pour leur incivisme ; qu'en conséquence, lecture soit faite de la liste de l'Académie, pour prononcer leur radiation ¹. »

Chacun se sentit menacé ; il ne s'agissait pas seulement des émigrés qui avaient volontairement quitté l'Académie. Que voulait dire cette phrase : *certaines de ses membres connus pour leur incivisme* ? Plusieurs membres objectèrent que l'Académie n'avait aucun droit sur les opinions politiques de ses membres, le progrès des sciences étant son unique occupation ; en vain Fourcroy insista. On décida de renvoyer la suite de la délibération à la séance du mercredi 29 avril. Dans cet intervalle, le géomètre Cousin avait trouvé la formule qui devait permettre aux académiciens de sortir de cette situation difficile. Il proposa de charger le bureau de soumettre la question au

1. Procès-verbaux des séances. (*Archives de l'Académie.*)

ministre, qui effectuerait les radiations s'il y avait lieu, tandis que l'Académie *se livrerait, comme de coutume, à des occupations plus intellectuelles*. Cette motion fut adoptée, mais Fourcroy ne devait pas oublier cet échec subi par son amour-propre : l'Académie éprouva plus tard les effets de son ressentiment.

Après les vacances que Lavoisier passa à Fréchaines, il vint à Paris pour la séance solennelle de rentrée qui eut lieu le 14 novembre.

Il reprit alors toutes les charges de ses fonctions de trésorier; il dirigea l'impression des mémoires; il poursuivit avec Roland, ministre de l'intérieur, l'affaire relative à l'appartement du Louvre où l'on devait installer un laboratoire de chimie; il dut encore rappeler à Monge, ministre de la marine, la subvention de 1600 livres que son département était dans l'habitude de fournir à la publication de la *Connaissance des temps*. « L'Académie s'estime heureuse, lui écrit Lavoisier, d'avoir dans cette occasion, auprès de la Convention nationale, un interprète qui réunit à la double qualité de savant et d'académicien celle de ministre de la République. »

A ce moment, le ministre de l'intérieur transmitt la liste modifiée des académiciens, ce qui paraissait donner une sorte de reconnaissance officielle à l'Académie.

Pendant les temps devenaient plus sombres, les institutions d'origine monarchique étaient menacées. L'Académie, sentant le besoin de trouver un appui dans la Convention nationale, résolut de se présenter en corps à la barre de l'Assemblée, pour lui offrir un exemplaire de ses Mémoires et lui faire connaître l'état de ses travaux relatifs à l'établissement du nouveau système des poids et mesures. Borda, chargé du rapport, exposa le degré d'avance-

ment des opérations de la commission et fit espérer à la Convention que les premiers mois de 1794 verraient la fin de ce grand travail. « Il ne restera plus alors, dit-il, qu'à faire les étalons qui seront envoyés aux différentes nations, et peut-être aussi aux compagnies savantes de l'Europe qui, par leur célébrité, pourraient le plus contribuer à en répandre l'usage : l'Académie s'estimera heureuse de pouvoir y contribuer par elle-même, et elle se félicitera toujours d'avoir concouru à l'exécution d'un projet glorieux à la nation, utile à la société entière et qui peut devenir, pour tous les peuples qui l'adopteront, un nouveau lien de fraternité générale. »

Cette visite de l'Académie eut lieu le dimanche 25 novembre 1792 ; l'accueil fut favorable. Après que Borda eut lu son rapport, Grégoire, qui présidait, répondit : « Citoyens, la Convention nationale applaudit à l'importance et au succès de votre travail. Depuis longtemps les philosophes plaçoient au nombre de leurs vœux celui d'affranchir les hommes de cette différence des poids et mesures, qui entrave toujours les transactions sociales... Estimables savants, c'est par vous que l'univers devra ce bienfait à la France. Vous avez puisé votre théorie dans la nature ; entre toutes les longueurs déterminées, vous avez choisi les deux seules dont le résultat combiné fût le plus absolu, la mesure du pendule et surtout la mesure du méridien... Vous aurez la gloire d'avoir découvert pour le monde entier cette unité stable ; cette vérité bienfaisante, qui va devenir un nouveau lien des nations, est une des plus utiles conquêtes de l'égalité. La Convention nationale accepte la collection précieuse dont vous lui faites hommage et vous invite à sa séance. »

La Convention décréta l'impression du mémoire de Borda et de la réponse du président. Pendant les aca-

démies et les sociétés savantes, legs de l'ancien régime, avaient de puissants ennemis au sein de la Convention; trois jours après la réception flatteuse faite à l'Académie des sciences, un décret lui interdisait jusqu'à nouvel ordre de procéder à des nominations aux places vacantes.

Ce décret faisait craindre des rigueurs plus grandes encore; aussi l'année 1793 s'ouvrit-elle menaçante¹. Les académiciens se réunissaient encore sous la présidence de Darcet, mais les procès-verbaux ne font plus mention des membres présents, des discussions engagées : ils relatent seulement l'indication des travaux et le texte des rapports nombreux confiés au zèle des académiciens. Malgré l'état de suspicion dans lequel se trouve l'Académie, c'est à elle que s'adresseront jusqu'au dernier jour les ministres et la Convention. Elle était bien encore le centre intellectuel de la France; ainsi, le ministre de la guerre lui envoyait demandes sur demandes : nomination de commissaires devant faire partie du conseil de santé des hôpitaux militaires; examen d'un taffetas huilé, de deux nouvelles machines de guerre, de boulets cylindriques. Monge, ministre de la marine, lui soumettait un projet de fontaines épuratrices; le ministre des contributions publiques, Clavières, la chargeait de vérifier les calculs relatifs à l'établissement d'une caisse d'épargne et lui transmettait un projet de règlement pour la réception des salpêtres, *dû au dévouement du citoyen Lavoisier*, qui l'avait commencé pendant qu'il était encore à la régie des poudres.

Dans le sein de l'Académie, la commission des poids et mesures poursuivait ses travaux. Lavoisier et Haüy, pen-

1. Lavoisier eut à ce moment une dernière joie; au mois de décembre 1792, la Société royale de Londres lui décernait la médaille Copley, la plus haute récompense honorifique dont elle pût disposer.

dant l'hiver de 1792, déterminèrent rigoureusement la densité de l'eau distillée; c'est à eux que l'on doit la fixation de l'unité de poids. Le 19 janvier 1793, Borda put faire connaître à la commission des assignats et monnaies le point où en étaient arrivées les diverses sous-commissions qui s'efforçaient de réaliser l'établissement du système uniforme des poids et mesures. En collaboration avec Borda, Lavoisier étudia, à la fin de mai 1793, la dilatation comparée du cuivre et du platine pour la construction du mètre étalon; les bornes placées à cet effet dans le jardin de la maison du boulevard de la Madeleine y furent longtemps conservées¹;

Pendant cette année 1793, Lavoisier, s'élevant à la hauteur du péril, déploya le plus infatigable dévouement; lui seul faisait vivre encore l'Académie; il semblait que ses prodigieux efforts pouvaient la sauver du naufrage.

Tout cependant s'écroule autour de lui; Louis XVI, qui l'an passé lui offrait un ministère, vient de mourir sur l'échafaud; la société riche, élégante, curieuse des choses de l'esprit, qui accueillit ses travaux, a disparu dans la tempête; dans ce désastre du passé, il reste le gardien vigilant des intérêts supérieurs de la science; il n'entend pas qu'elle disparaisse de ce sol de France où elle a acquis un développement si magnifique.

Aucune des recherches commencées ne doit être interrompue; il songe à tout, il veille à tout. Vicq d'Azir reçoit 8400 livres pour la continuation de son *Traité sur l'anatomie humaine et comparée*; Jaurat, 300 livres pour les calculs des nouvelles tables de la lune; Berthollet, les 100 louis qu'il a demandés pour ses travaux de chimie appliquée aux arts; Fourcroy, Sage, obtiennent également

1. Voir DELAMBRE, *Base du système métrique*. Discours préliminaire, page 2.

l'argent qui leur est nécessaire pour continuer leurs expériences. La question des traitements des académiciens est encore l'objet d'une correspondance considérable; les fonds ne sont pas ordonnancés; en vain Lavoisier s'adresse à Garat, ministre de l'intérieur, aux administrateurs du directoire du département de Paris, aux commissaires de la trésorerie, ses réclamations restent sans réponse. Les receveurs de rentes, qui doivent verser les rentes constituées par des particuliers en faveur de l'Académie, refusent le paiement, en invoquant les décrets qui ont supprimé les corporations; ils exigent une nouvelle décision de la Convention.

Devant cette fin de non-recevoir, Lavoisier essaye d'intéresser les académiciens qui siègent sur les bancs de la Convention, notamment le géomètre Arbogast, auquel il écrit : « Les puissances étrangères ne demanderoient pas mieux que de profiter de la circonstance pour transplanter chez elles les sciences et les arts, mais on peut dire à l'avantage des sçavans françois que leur attachement à leur patrie a été inébranlable et qu'il n'en est aucun qui ne soit disposé à repousser avec indignation toutes les propositions qui pourroient leur être faites. »

En même temps il demande l'appui de Guyton de Morveau, auquel l'Académie vient de décerner un prix de 1 200 livres pour son *Dictionnaire de chimie* de l'*Encyclopédie méthodique* ¹. Enfin la question vient devant le Comité d'instruction publique; le 28 avril Lakanal est nommé

1. A ce moment même, Lavoisier s'engageait à fournir tous les articles relatifs aux poudres et salpêtres qui devaient faire partie du *Dictionnaire de l'artillerie* de l'*Encyclopédie méthodique*, dont la rédaction était confiée à M. de Pommereuil, chef de l'artillerie du roi de Naples. Le traité fut passé le 19 août 1793, entre Lavoisier et Panckoucke, éditeur de l'*Encyclopédie méthodique*. Une partie de ces articles ont été rédigés par Lavoisier et se trouvent dans ses papiers. Les événements empêchèrent la publication du *Dictionnaire* de M. de Pommereuil.

rapporteur des réclamations des académiciens. Lavoisier s'adresse aussitôt à lui. Après avoir montré que le décret du 8 mars qui règle le paiement des sommes destinées aux établissements d'instruction publique est applicable à l'Académie, il ajoute :

« Jamais l'Académie des sciences n'a été chargée de travaux plus nombreux et plus importants pour la chose publique : vous en jugerez par l'exposé ci-joint. Ces travaux ne coûtent rien à la Nation, et les membres de l'Académie y apportent d'autant plus de zèle qu'ils sont gratuits. Est-il juste, lorsqu'ils sont accablés de travail, de leur contester les moyens de subsistance sur lesquels ils ont dû compter d'après les décrets du Corps législatif ?

« Citoyen, le temps presse, un grand nombre d'académiciens souffrent, plusieurs ont déjà quitté Paris parce que l'état de leur fortune ne leur permet plus d'y subsister; les sciences, si on ne vient pas à leur secours, tomberont dans un état de décadence dont il sera difficile de les relever. »

Lavoisier avait trouvé l'homme digne de le comprendre. Lakanal épousa la cause de la science avec la fougue et la générosité de la jeunesse; il fut son défenseur dans ce comité d'instruction publique où siégeaient alors Romme, le peintre David, Daunou, M.-J. Chénier, Arbogast, Siéyès, Condorcet, Léonard Bourdon et, quelques mois après, Grégoire, Guyton de Morveau et Fourcroy. Dès le 17 mai, Lakanal obtint un décret de la Convention qui permit à l'Académie de nommer aux places vacantes dans son sein; il le lui annonça dans une lettre pleine de respect et d'admiration.

« Paris, du 17 mai l'an 2^e.

« Citoyens,

« Je devais me rendre moi-même à l'Académie pour lui porter le décret qui l'autorise à nommer aux places vacantes

dans son sein. Cet acte de déférence pour la première des Sociétés savantes de l'Europe aurait honoré ma jeunesse. Des devoirs fâcheux me forcent de renoncer à la plus douce des jouissances de mon âme ; j'espère que les deux rapports que j'ai encore à faire pour l'Académie n'éprouveront pas dans le sein de la Convention autant de difficultés qu'en a essuyées celui que j'ai fait adopter ce matin ; mais, quelque peine qu'il faille me donner pour assurer aux hommes qui composent cette Société célèbre la jouissance de ses droits, je braverai tout avec courage. Rien ne me paraîtra pénible à exécuter sous les ordres et sous les yeux de l'Académie.

« Je suis, avec le plus profond respect, votre concitoyen,

« LAKANAL. »

Huit jours après Lakanal fit voter un nouveau décret, en vertu duquel les traitements des membres de l'Académie devaient être payés comme par le passé, *en conformité de l'état envoyé par le ministre, sur la simple justification des quittances d'imposition et d'après les preuves d'une résidence non interrompue de six mois dans le territoire de la République.*

Lakanal n'avait obtenu ce résultat qu'au prix des plus grands efforts. « La tâche que je m'étais proposée pour la cause de l'Académie des sciences était très difficile, dira-t-il plus tard. Le comité des finances, d'ailleurs composé de bons citoyens, était intraitable quand je lui demandais des fonds pour les savants, les académiciens. Que de rebuffades j'essuyais ! On avait popularisé l'opinion qu'ils étaient tous opposés au nouvel état de choses, et malheureusement il y avait du vrai dans cette supposition. Il fallait faire route entre tous ces écueils. »

Malheureusement les formalités administratives rendirent presque illusoire le décret du 25 mai. Lavoisier s'était empressé de dresser les états exigés et de faire établir les certificats de résidence. Le 10 juillet, aucune somme n'avait été versée par la Trésorerie nationale; mais les académiciens n'eurent pas à souffrir de ce retard. Lavoisier, qui toute sa vie sut mettre sa grande fortune au service de la science, fit l'avance des traitements, comme il avait déjà fait en 1792.

Les décrets provoqués par Lakanal semblaient devoir rassurer l'Académie; elle continua à s'occuper des travaux de science pure et à répondre aux questions adressées par le gouvernement. Ainsi, en juillet, elle entendit des rapports sur les recherches de Deyeux et sur celles de Vauquelin, elle reçut du ministre une demande d'avis sur les moyens propres à conserver le biscuit de mer : « J'attends ce soin, lui dit le ministre, d'une Société qui vit toujours l'emploi le plus précieux de ses lumières dans l'amélioration du sort des hommes. »

L'Académie, en outre, ne négligeait aucune occasion d'éviter toute apparence d'incivisme; au mois d'avril 1793 elle avait versé à la Trésorerie nationale, comme don patriotique, la somme de 11 845 livres, et elle offrait un morceau d'or de la valeur de 12 000 livres qui lui avait été légué par M. Dosembray. Plus tard, elle demandait l'enlèvement des tapisseries qui ornent la salle de ses séances, parce que ces *tapisseries présentent des attributs qui doivent être bannis d'un gouvernement républicain.*

La Convention lui donna le 1^{er} août un témoignage de confiance qui devait accroître sa sécurité. En décrétant l'uniformité des poids et mesures, elle félicita la savante Compagnie, la chargea de surveiller l'exécution du décret, et bientôt lui demanda son avis sur la

détermination du titre des monnaies d'or et d'argent.

Sécurité trompeuse; le 8 août 1793, à la suite d'un rapport de Grégoire, présenté au nom du Comité de l'instruction publique, la Convention décrétait la suppression de toutes les Sociétés savantes.

La Convention seule porte la responsabilité de la suppression de l'Académie des sciences. Tout en partageant le mouvement de l'opinion, qui tendait à détruire les Académies, le Comité de l'instruction publique aurait voulu conserver cette glorieuse Académie des sciences et permettre aux Sociétés dissoutes de se reconstituer sur de nouvelles bases. Après avoir rappelé que l'Académie française présentait tous les symptômes de la décrépitude et avoir indiqué que la Société de médecine, la Société d'agriculture et l'Académie des sciences « avaient déployé plus d'énergie depuis la Révolution », Grégoire ajoutait :

« L'Académie des sciences, qui fut toujours composée des premiers hommes de l'Europe, a décrit plus de 400 machines, publié 130 volumes qui sont un des plus beaux monuments de l'esprit humain; elle continue avec une activité admirable les travaux dont vous l'avez chargée sur l'argenterie des églises supprimées, sur le titre des monnaies d'or et d'argent, sur la production du salpêtre, et sur la mesure d'un degré du méridien, opération qui ne peut être terminée que dans un an. Vous venez d'adopter son ouvrage sur les poids et mesures, elle s'occupe de la confection des nouveaux étalons et du rapprochement des nouvelles mesures avec toutes celles qui, jusqu'ici, sont usitées dans les diverses contrées de la France... On ne reproche guère aux académiciens voués à la culture des sciences cet esprit de corps qui est aux Sociétés ce que l'égoïsme est aux individus... *Nous serions déshonorés si*

nos savants étaient réduits à porter sur des rives étrangères leurs talents et notre honte... Observez que tous les arts, toutes les sciences, se donnent la main, depuis le rabot jusqu'aux règles astronomiques de Képler, jusqu'aux profondeurs les plus abstraites du calcul et de l'astronomie physique, par lesquelles nos savants ont grossi la masse de connaissances que nous devons au génie de Newton, jusqu'aux recherches les plus sublimes de la chimie, car c'est encore l'Académie des sciences qui l'a régénérée et qui a présenté à l'Europe étonnée la seule théorie qui soit avouée par la nature. »

Le projet de décret était en sept articles; le premier portait : « Toutes les Académies et Sociétés littéraires patentées et dotées par la nation sont supprimées », mais les articles suivants corrigeaient ce qu'avait d'absolu cette rédaction sommaire et sauvegardaient l'intérêt des sciences.

« L'Académie des sciences, disaient-ils, demeure provisoirement chargée des divers travaux qui lui ont été renvoyés par la Convention nationale; en conséquence elle continuera à jouir des attributions annuelles qui lui sont accordées jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. — La Convention nationale charge son Comité d'instruction publique de lui présenter incessamment un plan d'organisation d'une société destinée à l'avancement des sciences et des arts... Les citoyens ont droit à se réunir en sociétés libres pour contribuer au progrès des connaissances humaines. »

Le décret que Grégoire avait rédigé sur les conseils de Lavoisier ¹ donnait satisfaction aux besoins rénovateurs du moment et sauvait en France la culture des lettres et des sciences; malheureusement survint un mauvais discours

1. « Lavoisier était venu conférer avec moi sur ce plan et l'approuver. » *Mémoires de Grégoire*, publiés par CARNOT, 2 vol. in-8, 1837.)

du peintre David; il ne visait, disait-il, que l'Académie de peinture et sculpture, mais il ajoutait : « En parlant d'une Académie, c'est parler de toutes... Au nom de la justice, pour l'amour de l'art, et surtout par votre amour pour la jeunesse, détruisons, anéantissons les trop funestes Académies, qui ne peuvent subsister sous un régime libre. Académicien, j'ai fait mon devoir; prononcez. »

La Convention se laissa entraîner; du décret présenté par le Comité d'instruction publique elle ne vota que le premier article, qui supprimait toutes les Académies, et le dernier, qui mettait sous la surveillance des autorités tout ce qui avait appartenu aux Académies et Sociétés supprimées.

La douleur de Lavoisier fut grande; tout autre eût courbé la tête devant la volonté de la Convention, mais il ne désespère pas encore; il ne peut admettre que les savants soient dispersés, que leur œuvre soit anéantie, que l'opération des poids et mesures soit interrompue; il se raidit contre les difficultés; il entame le suprême combat. Il s'empresse de rassurer Delambre, alors à Amiens, occupé de la mesure du méridien : « La circonstance de la suppression de l'Académie, ne doit ralentir en rien vos opérations ni diminuer votre infatigable activité. Le Comité d'instruction publique s'occupe d'arrangements relatifs aux poids et mesures; cette grande opération ne sera pas interrompue. » Puis il s'adresse en termes pressants au généreux défenseur de l'Académie, à Lakanal; le même jour, le 10 août, il lui écrit deux longues lettres destinées à être mises sous les yeux du Comité d'instruction publique. La première est un récit attristé de la dernière séance de l'Académie :

« La séance a été ouverte par la lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente, après quoi plusieurs des

membres de l'Académie se sont empressés de mettre sur le bureau des mémoires qu'ils ont rédigés sur plusieurs parties importantes des sciences et qui sont destinés à faire le recueil qu'elle doit publier pour 1793 ; *chacun tenoit à honneur de contribuer pour sa part à ce dernier effort de l'Académie expirante* et de retenir une place dans ce dernier volume, qui est le 146^e que l'Académie a publié depuis 1666, époque de son établissement. »

Le décret du 8 août n'avait pas encore été notifié officiellement à l'Académie ; néanmoins, *voulant donner l'exemple de la soumission aux lois*, elle déclare qu'elle ne tiendra plus de séances ; mais elle n'entend pas renoncer à son rôle de protecteur des sciences, abandonner les intérêts qui lui sont confiés. Lavoisier, utilisant un des articles non adoptés du projet de décret de Grégoire, demande si les membres de l'Académie ne peuvent pas se réunir en un club ou société libre pour continuer leur œuvre. C'est à ce projet que se ralliaient les académiciens puisque les Sociétés libres étaient autorisées par la Déclaration des droits et par la Constitution.

Le jour même Lavoisier envoie à Lakanal une nouvelle lettre ou plutôt un long mémoire, où il s'efforce de convaincre les membres du Comité, qui tiennent entre leurs mains le sort de l'Académie ; aucun des arguments qui peuvent les émouvoir n'est oublié.

Il commence par ces paroles mélancoliques : « Maintenant que l'Académie des sciences n'est plus et que des motifs qui n'ont cependant aucun rapport ni avec son régime, ni avec les objets dont elle s'occupoit, ont déterminé sa suppression... » Puis il expose au Comité la cruelle situation qui va naître du décret du 8 août ; les instruments d'astronomie appartenant à l'Académie sont entre les mains des savants qui en font usage pour leurs observations ; les

leur retirer, c'est empêcher en France les progrès de l'astronomie. Le grand travail de Vicq d'Azir sur l'anatomie sera arrêté, alors que l'Académie y a déjà consacré 6 000 livres et qu'une somme de même valeur est nécessaire pour son achèvement. Que deviendra la publication du voyage du botaniste Desfontaines, l'impression du manuscrit du Père Plumier et des cartes minéralogiques confiées à Desmarets, les travaux entrepris avec les subventions de l'Académie par Fourcroy, Sage, Berthollet? Et l'opération des poids et mesures, quel sera son sort? Les machines, les balances, les étalons, sont en cours de fabrication; les règles de platine de 11 pieds sont achevées; les comptes sont engagés avec les artistes et les fabricants.

Les arguments se suivent irrésistibles; pour parer à de tels désastres, n'y aurait-il pas lieu d'excepter l'Académie des sciences des prescriptions du décret du 8 août? Ne pourrait-on pas au moins permettre aux académiciens de se réunir en *Société libre et populaire pour l'avancement des sciences*, et leur attribuer les traitements de la ci-devant Académie, sous le contrôle de commissaires de la Convention qui en surveilleraient le fonctionnement, procéderaient à l'inventaire et recevraient les comptes du trésorier.

Avec quelle chaleur il plaide la cause de ses confrères que le retrait de leurs pensions met dans la plus grande gêne.

« Il est inutile, citoyens, que j'ajoute icy que la conservation des traitemens à ceux qui les ont obtenus est de justice rigoureuse; il n'est point d'académicien qui, s'il eût appliqué à d'autres objets son intelligence et ses moyens, ne se fût procuré un sort et une existence dans la société. C'est sur la foi publique qu'ils ont suivi une carrière honorable, sans doute, mais peu lucrative. Plusieurs sont octogénaires, infirmes; plusieurs ont épuisé leurs

forces et leur santé par des voyages et des travaux entrepris gratuitement pour le gouvernement, la loyauté françoise ne permet pas à la nation de tromper leur espérance et ils ont au moins un droit rigoureux aux retraites décrétées en faveur de tous les fonctionnaires publics... Citoyens, le tems presse; si vous laissez aux sçavans qui composoient la ci-devant Académie des sciences le temps de se retirer à la campagne, de prendre d'autres états dans la société, de se livrer à des occupations lucratives, l'organisation des sciences sera détruite, et un demi-siècle ne suffira pas pour reformer une générations de sçavans. De grâces, pour l'honneur national, pour l'intérêt de la société, pour l'opinion des nations étrangères qui vous contemplant, obtenés un provisoire qui prévienne la chute des arts qui seroit la suite nécessaire de l'anéantissement des sciences. »

Le lendemain, nouvelle lettre à Lakanal pour obtenir que le Comité d'instruction publique entre en relations officielles avec la *Société libre pour l'avancement des sciences*, et lui donne ainsi une sorte de reconnaissance sans laquelle les anciens académiciens seraient dans l'inquiétude. Le même jour, il cherche un autre appui dans le Comité d'instruction publique, auprès du géomètre Arbogast, l'un des deux commissaires chargés d'assister aux travaux des poids et mesures, en conformité du décret du 1^{er} août. (L'autre commissaire était Fourcroy.) Il expose à Arbogast les conséquences de la suppression de l'Académie pour le travail des poids et mesures :

« J'ay besoin, citoyen, de promptes autorisations sur ces différens objets, d'autant plus que les fonds qui me restent entre les mains seront bientôt insuffisans pour fournir aux besoins des citoyens Delambre et Méchain, et pour acquitter les mémoires des artistes qui ont travaillé

pour l'opération des poids et mesures. Si le comité d'instruction publique n'obtient point une décision prompte de la Convention sur ces différens objets, l'opération des poids et mesures sera entièrement suspendue. »

Il ne paraît pas que dans cette situation difficile il ait fait aucune démarche auprès de son élève Fourcroy, qui venait d'entrer au Comité d'instruction publique.

Lakanal répondit à la confiance de Lavoisier et se mit sans retard à l'œuvre pour faire revenir la Convention sur sa décision précipitée. Il ne suivit pas les formalités d'usage, d'après lesquelles les décrets relatifs à l'instruction publique devaient être préparés par le Comité avant d'être soumis au vote de la Convention. Soit qu'il craignît les lenteurs d'une double discussion, soit plutôt, et les événements ultérieurs font adopter cette opinion, qu'il redoutât de trouver au sein du Comité d'instruction publique une majorité hostile à sa généreuse résolution, il s'adressa directement à la Convention. Dès le 14 août il obtint le décret suivant :

« La Convention nationale décrète que les membres de la ci-devant Académie des sciences continueront de s'assembler dans le lieu ordinaire de leurs séances pour s'occuper spécialement des objets qui leur ont été et pourront leur être envoyés par la Convention nationale... Les attributions annuelles faites aux savants qui composaient la ci-devant Académie leur seront payées comme par le passé. »

Lavoisier croyait enfin avoir sauvé l'Académie ; sa joie dut être profonde ; profonde et soudaine fut sa déception. En vertu du décret du 14, il convoque immédiatement ses confrères. Le samedi 17 août ils arrivent au Louvre, heureux de reprendre leurs séances habituelles, de se remettre à leur vie de travail. Cruelle surprise ! Le matin même, les scellés ont été apposés sur toutes les

salles de l'Académie par ordre du Directoire du département de Paris, qui exécute le décret du 8 août et ignore celui du 14.

Les académiciens se dispersent : ils ne devaient plus se réunir ; et quand la création réparatrice de l'Institut viendra de nouveau grouper les savants, combien des membres de l'ancienne Académie auront disparu dans l'exil ou la mort ! Sur l'heure, Lavoisier invoque Lakanal, qui le 1^{er} septembre lui transmet l'ampliation du décret du 14 août. Mais ce décret restera stérile ; d'autres projets s'agitent au sein du Comité d'instruction publique, où s'élève une majorité absolument hostile à l'Académie. C'est ce que comprend enfin Lavoisier ; il aura déployé inutilement la plus indomptable énergie. En remerciant Lakanal de son dévouement, il reconnaît que les membres de l'Académie ne peuvent profiter des dispositions du décret devant l'opinion dominante du Comité et de la Convention :

« Citoyen représentant, lui écrit-il le même jour, j'ay reçu, avec une reconnoissance qu'il me seroit difficile de vous exprimer, l'expédition du décret de la Convention nationale du 14 aoust que vous avés bien voulu m'adresser. J'en ay donné communication à quelques-uns de mes anciens confrères. Malheureusement, les circonstances ne paroissent pas permettre de se servir de ce décret, quelque important qu'il soit pour le travail des poids et mesures, et pour la suite des autres objets dont l'Académie avoit été chargée par la Convention ; qu'elle s'assemble en Société libre, elle ne le pourroit pas dans ce moment sans paroître lutter contre l'opinion dominante du Comité d'instruction publique et de la partie prépondérante de l'Assemblée... »

L'Académie des sciences succombe, chose étrange, au moment où la Convention vient de consacrer officiellement

son existence; c'est qu'elle compte dans le Comité d'instruction publique un ennemi acharné, le conventionnel Fourcroy, qui semble satisfaire ses rancunes contre cette Académie dont il sollicitait quelques mois auparavant les secours pour l'aider dans ses travaux. Il est à la tête de ce groupe du Comité qui, par indifférence ou hostilité, ne tient aucun compte du décret du 14 août, mais s'occupe seulement de sauver l'opération des poids et mesures, en la confiant à une commission spéciale chargée de la suite des travaux de l'Académie. Dès le 20 août, Fourcroy avait demandé à Lavoisier, dans une lettre d'une sécheresse bureaucratique, l'état des travaux de la commission académique des poids et mesures et la liste des savants qui en faisaient partie.

« Le 7 septembre 1793 ¹ Fourcroy, au nom de la commission chargée d'examiner quels sont les travaux de la cy-devant Académie qu'il est important de continuer, après avoir exposé la nécessité de faire poursuivre sans délai le travail des poids et mesures, propose un projet de décret rendu en 7 articles. Lakanal combat le projet et demande la question préalable, fondée sur ce qu'un décret rendu le 14 août par la Convention maintient dans leurs travaux et leurs émoluments les savants de la cy-devant Académie des sciences chargés d'un grand nombre de travaux pour la Convention. Plusieurs membres parlent pour appuyer, les uns la question préalable, proposée par Lakanal, les autres le projet de décret présenté par Fourcroy. »

La discussion ne se termina que dans la séance du 9, où le Comité adopta le projet de décret en sept articles pour l'organisation d'une commission temporaire des poids et mesures; c'était la condamnation définitive de l'Académie.

1. Procès-verbaux du Comité d'instruction publique. (Archives nationales, F. 17.)

Lavoisier n'a plus qu'à rendre compte au Comité des finances de sa gestion et à transmettre au député Mathieu, président de la Commission temporaire des arts, l'état des objets ayant appartenu à l'Académie; c'est la dernière lettre qu'il signera : « Lavoisier, trésorier de la cy-devant Académie des sciences. »

Pour organiser le nouveau service des poids et mesures, on nomma une commission de six membres, composée de quatre savants ayant appartenu à l'ancienne commission et de deux conventionnels chargés de surveiller les opérations : Fourcroy et Arbogast. Comme la commission des six avait le droit de s'adjoindre les personnes qui lui étaient nécessaires, elle comprit bientôt Borda, Laplace, Lagrange, Brisson, Haüy, Coulomb, Delambre, Monge et Lavoisier. Celui-ci demanda à Paré, ministre de l'intérieur, la nomination de Berthollet « dont les connoissances le rendent d'autant plus nécessaire à la commission qu'il est commissaire des monoyes, que la commission a perdu le citoyen Tillet qui occupoit la même place et que les travaux de la commission embrassent plusieurs parties du système monétaire¹ ».

Borda et Lavoisier furent chargés de trouver un local pour la tenue des séances de la nouvelle commission, l'installation de ses machines et instruments, et la formation des ateliers où devaient se fabriquer les étalons des poids et des mesures. Ils choisirent les appartements occupés précédemment par l'Académie d'architecture, par celle des Inscriptions et par l'Académie française, et les firent aménager en vue de leur nouvelle destination. Lavoisier continua à remplir les fonctions de trésorier, et eut la véritable direction en tenant toute la corres-

1. Lettre des commissaires, du 19 du 4^{or} mois de l'an II (10 octobre 1793) (minute autographe de Lavoisier).

pondance : c'est ainsi qu'il fut obligé d'envoyer à la commission des assignats et monnaies l'étalon du *grave* (appelé depuis le kilogramme) que celle-ci réclamait, de demander à Seguin de nouvelles expériences sur le travail du platine, de convoquer les membres aux séances qui avaient lieu les 2, 5 et 8 de chaque décade à 7 heures *décimales très précises* (*¼ heures 48 minutes après-midy vieux style*), etc.

Au moment même où Lavoisier, malgré les tristesses de l'heure présente, se donnait tout entier à l'organisation de la commission instituée par le décret du 7 septembre, il était déjà l'objet de visites domiciliaires dont la première eut lieu le 14. Néanmoins rien ne ralentit son zèle, et dans les deux mois de liberté qui lui restèrent encore, en septembre et octobre 1793, chacune de ses heures fut consacrée à la continuation de la grande œuvre entreprise par l'Académie et aux travaux du bureau de consultation.

II

LE BUREAU DE CONSULTATION¹.

Le bureau de consultation des Arts et Métiers, établi par une loi du 13 septembre 1791, était chargé de fournir au gouvernement des indications sur les inventions utiles à l'État et de décerner des récompenses. Il remplissait tout à la fois le rôle d'un comité consultatif et d'une société d'encouragement. Composé de membres de l'Académie des

1. Manuscrits de Lavoisier. — Archives du Conservatoire des arts et métiers. — *Note sur le bureau de consultation*, par le général MORIN. (*Annales du Conservatoire*, t. VIII, 1865.) Le bureau de consultation fut supprimé le 27 avril 1796.

sciences et de diverses Sociétés savantes ou artistiques (Académie de chirurgie, Société de médecine, Société des artistes réunis, Société d'agriculture, etc¹.), il se réunissait au Louvre dans les locaux de l'Académie des sciences.

Lavoisier y eut à faire divers rapports. Dans les uns, il dut rappeler les services de plusieurs inventeurs dignes d'une récompense publique : Desmarets, qui avait introduit en France la fabrication des papiers de Hollande ; Dupain-Triel, l'ingénieur géographe qui avait dressé les cartes de l'Atlas minéralogique de la France et avait été un des coopérateurs de Cassini². Dans d'autres, il examina toutes les questions relatives à la fabrication des assignats : matière première du papier, essai des chiffons, papier coloré, filigranes, gravures, etc. Mais le travail le plus important

1. « Liste des membres du bureau de consultation pour les Arts et Métiers.

Académie des sciences.	Sociétés savantes ou d'artistes.
LE ROY,	BOURRU, } de la Faculté de médecine.
BOSSUT.	JUMELIN. }
LAVOISIER,	LOUIS, de l'Académie de chirurgie.
DESMARETS,	PARMENTIER, de la Société d'agriculture.
BORDA,	PELLETIER, de la Société d'histoire naturelle.
VANDERMONDE,	HASSENFRATZ, des Annales de chimie.
COULOMB,	SILVESTRE, Société philomatique.
BERTHOLLET,	DE SERVIÈRES,
MEUSNIER,	DE TROUVILLE, } de la Société des artistes inven-
BRISSON,	GUIRAUD, } teurs.
PERRIER,	LEBLANC, }
BOCHON,	DROZ, Société du point central.
DUHAMEL,	CALIPÉ, Société du point central.
LAGRANGE,	LUCOTTE, Société des artistes réunis. »
LAPLACE,	

(Archives du Conservatoire). — Plus tard, Baumé, Fourcroy, Cousin, de l'Académie des sciences, les médecins Dumas et Hallé, le célèbre chirurgien Desault, le naturaliste Millin, en firent partie.

2. Dupain-Triel né en 1722, mourut en 1805. « Il n'est aucun ouvrage du citoyen Dupain-Triel qui ne fasse honneur à son intelligence et à son talent. Pour prix d'une vie aussi utilement et aussi laborieusement employée, le citoyen Dupain-Triel n'a en perspective qu'une vieillesse indigente. » (Rapport de Lavoisier.)

qu'il ait fait pour le bureau de consultation est un plan complet d'organisation de l'instruction publique en France dont le bureau lui confia la rédaction. Il était tout désigné pour cette œuvre; il avait manifesté, comme nous l'avons vu, l'intérêt qu'il portait à la diffusion de l'instruction, en créant à ses frais une école primaire dans la commune de Villefrancœur, et il était si bien connu pour avoir étudié les conditions de l'enseignement public que Talleyrand, chargé d'un rapport sur ce sujet, lui avait demandé son avis et sa sévère critique¹.

Les *Réflexions sur l'instruction publique présentées à la Convention nationale par le bureau de consultation des Arts et Métiers*² sont entièrement dues à Lavoisier, quoique publiées sans nom d'auteur.

Il expose dans cette brochure les principes qui doivent présider à l'organisation de l'enseignement primaire et de l'enseignement des *arts utiles*. Tout d'abord il indique le programme de l'enseignement primaire, destiné à tous les enfants sans distinction de condition sociale, et

1. Lettre de Talleyrand.

« Dimanche,

« J'ai eu l'honneur d'adresser dans le temps à M. de Lavoisier un exemplaire de mon rapport sur l'instruction publique et j'aime à penser qu'il l'a lu avec quelque intérêt pour l'auteur. L'Assemblée nationale en ayant ordonné la réimpression pour la législature actuelle, me voilà en mesure d'en corriger à loisir les défauts et de le rendre autant qu'il sera en moi digne du sujet. Ce que je désire donc, en ce moment, est de bien connaître ce que les hommes faits pour éclairer et fixer l'opinion publique ont à lui reprocher. M. de Lavoisier auroit-il assez de bonté pour m'accorder à cet égard une grande sévérité et me dire avec franchise tout ce qui a pu lui déplaire dans ce long travail. J'oserois même lui demander une critique détaillée, si je ne craignois d'abuser de ses moments. En tout, je lui déclare que j'ai un besoin extrême qu'il me mette à portée de mettre quelques-unes de ses idées à la place des miennes : je lui demande de vouloir bien me donner sa réponse d'aujourd'hui en huit.

« TALLEYRAND-PÉRIGORD. »

2. In-8 de 22 pages de l'imprimerie de Dupont père et fils.

déclare que ce premier degré d'instruction sociale doit être *gratuit* : « c'est un devoir que la société acquitte envers l'enfant ». La lecture, l'écriture, le calcul, des notions de géométrie pratique, de botanique, d'histoire naturelle, d'agriculture, doivent constituer ce premier enseignement, qui comprendra de plus, sous forme d'amusements et de jeux, l'art de travailler le bois et les métaux. En parlant de l'écriture, il insiste sur la nécessité de fournir aux enfants des livres ornés de gravures et d'images : « Que la langue écrite, dit-il, soit autant que possible la langue des hiéroglyphes, de manière que l'idée ne soit jamais séparée du mot. »

Quant à l'enseignement secondaire, il doit être donné à deux catégories d'élèves : « Les uns se destinent aux fonctions publiques, et s'adonnent à l'étude des langues et des objets de littérature, les autres se destinent aux arts mécaniques. » De là deux sortes d'enseignement : pour les premiers, une organisation analogue à celle des collèges, pour les seconds, un enseignement tout à créer et qui n'a pas encore d'analogue : « Il n'en existe aucun exemple parce qu'il n'a encore existé aucune nation chez laquelle on se soit véritablement occupé des intérêts de la classe la plus industrielle du peuple ». Les *Réflexions* tracent le plan de cet enseignement en proposant de créer aux chefs-lieux des districts des écoles élémentaires des arts. Au-dessus de ces écoles élémentaires, des écoles supérieures seront établies au chef-lieu de chaque département pour les sujets les plus distingués.

Le mémoire fait remarquer que le bureau de consultation veut seulement attirer l'attention de la Convention sur la partie de l'instruction publique relative aux arts utiles et conclut de la façon suivante : « Il ne faut pas croire qu'il soit possible d'encourager exclusivement quel-

ques parties des arts et d'abandonner toutes les autres ; les arts, les sciences, les lettres même, se tiennent par des liens invisibles qu'on ne peut pas rompre impunément ; comme c'est principalement des sciences que les arts empruntent leurs lumières, le même peuple ne peut être grand dans les arts, s'il n'est en même temps grand dans les sciences...

« Législateurs, il ne suffit pas d'organiser l'éducation de l'enfance et de la jeunesse ; il faut organiser l'éducation de l'humanité, l'éducation de l'espèce humaine, et c'est aux sciences qu'est exclusivement réservé cet inappréciable avantage. »

Lavoisier n'était pas homme à se contenter d'un exposé de principes sur l'éducation. Habitué à traduire ses idées en faits, il donna le moyen de les réaliser immédiatement en présentant à la Convention, au nom du bureau de consultation, un projet de décret dans lequel il expose avec les moindres détails le plan d'une organisation complète de l'enseignement à tous les degrés, depuis la modeste école primaire de village jusqu'aux Facultés et aux Sociétés savantes, auxquelles sera confié le soin de la haute culture intellectuelle. Dans cet admirable projet il s'inspira en partie des vues exposées par Condorcet dans un rapport sur l'instruction publique présenté à l'Assemblée nationale le 20 et le 21 avril 1792¹. Comme Condorcet, il propose la création de quatre espèces d'écoles : écoles primaires, écoles secondaires, instituts et lycées, et d'une société centrale des sciences et des arts ; mais son projet est plus complet, plus détaillé, plus applicable en un mot, et l'on y trouve, exposées avec une netteté parfaite, des vues originales dont quelques-unes n'ont pas encore été réalisées à notre époque.

1. *Œuvres de Condorcet*, publiées par CONDORCET-O'DONNOR et ARAO, 1847, t. VII, p. 449.

Le Titre premier comprend l'établissement des écoles primaires pour les enfants au-dessus de six ans, sous le titre d'*Écoles nationales communes*, qui doivent être au nombre de deux par 1 000 habitants, une pour les garçons et une pour les filles. Lavoisier recommande les leçons de choses, l'enseignement de la morale et des devoirs civiques. Il insiste sur la nécessité de ne pas surmener de jeunes enfants par un trop long temps d'étude. Les articles suivants méritent d'être cités tout entiers.

« ART. 3. — On aura soin, dans l'éducation de ce premier âge, de proportionner la marche de l'instruction au développement successif des organes et des facultés des enfans, de ne leur présenter que des objets sensibles, de ne point fatiguer leur attention en les occupant trop longtemps d'un même genre d'étude.

« La lecture, l'écriture, l'enseignement des premières règles d'arithmétique, seront entremêlés de leçons élémentaires sur l'histoire naturelle, sur la structure des végétaux et des animaux; de récits historiques, de traits de patriotisme et de bienfaisance; de promenades relatives aux travaux champêtres et aux arts économiques. Toute cette partie de l'instruction leur sera principalement donnée sous forme de délassement et de jeu.

« ART. 4. — Lorsque les enfants auront acquis, par l'exercice de leurs sens, une source suffisante d'idées et de connaissances, on leur enseignera les principes élémentaires de la morale; on leur expliquera quels sont les droits et les devoirs des hommes, quel est le but qu'ils se proposent en se réunissant en société; comment s'établissent les propriétés, comment elles se transmettent... On leur enseignera surtout l'art de s'instruire par le moyen des livres, de se servir d'un dictionnaire, d'une table des matières, de se reconnaître sur un plan, sur une carte géo-

graphique, de suivre une description sur un dessin et sur une figure; enfin, on les exercera au chant pour les fêtes civiques.

« Cette première partie de l'éducation, quoique donnée séparément, sera la même pour les enfants des deux sexes. »

Dans les articles suivants, le projet indique les connaissances spéciales qui doivent être données aux garçons et aux filles dans les écoles primaires. Aucun côté de la question n'est oublié; les punitions sont réglementées, et, réforme hardie, l'instituteur ne peut les infliger qu'après avoir consulté un jury d'enfants appelés à se prononcer sur le fait de la culpabilité.

Les écoles élémentaires des arts, établies au chef-lieu du district, sont destinées à compléter l'éducation des enfants des deux sexes. On y enseignera aux garçons la géométrie descriptive, la stéréotomie, les principes des machines, les éléments de l'histoire naturelle et de la physique expérimentale, le dessin, des notions élémentaires d'économie politique et de droit usuel sur les successions, les partages et la nature des différents actes qui intéressent les particuliers, enfin la constitution française. Le professeur chargé de ce cours devra en outre exposer les principes de la grammaire générale et en particulier ceux de la grammaire française.

Pour les filles, l'enseignement de l'école élémentaire comprendra les principes de la morale, des notions d'histoire, de géographie locale, de dessin, et surtout la conduite d'un ménage, *le soin des malades, l'éducation physique des enfants.*

En créant ce plan d'instruction nationale, Lavoisier n'oublie pas d'assurer la liberté de l'enseignement; tous les citoyens pourront ouvrir une école après déclaration préalable à la municipalité, qui s'assurera de leur moralité, de

leur civisme, et chargera un officier de santé de constater la salubrité des locaux où l'école devra être établie.

Au-dessus des écoles élémentaires, viennent les établissements d'enseignement secondaire situés dans le chef-lieu du département et qui sont désignés sous le nom d'*instituts* ou *écoles élémentaires des sciences et des arts*. Leur programme comprend quatre grandes catégories : 1° langues, littérature et beaux-arts, formant six cours, dont un de dessin et un de musique; 2° connaissances morales et politiques, avec quatre cours, histoire et géographie, économie politique, philosophie, principes du commerce et des constitutions politiques et législation française; 3° connaissances mathématiques et physiques : physique et chimie, histoire naturelle, éléments de mathématiques, de mécanique, d'optique et d'astronomie; 4° arts et application des sciences aux arts, division où l'on trouve l'étude élémentaire de l'anatomie, de la chirurgie, de la médecine, de l'art des accouchements, de la pharmacie, de l'hygiène, de l'agriculture, de l'art militaire et de la gymnastique. La ville de Paris, en raison de sa population, devait avoir cinq de ces établissements. Le programme d'instruction des instituts départementaux correspond à peu près, dans ses trois premières parties, à celui de nos lycées.

Quant aux établissements que le projet désigne sous le nom de *lycées nationaux*, au nombre de douze pour tout le territoire de la République, ce sont de grandes Facultés qui comprennent l'étude de toutes les connaissances humaines : littérature, beaux-arts, philosophie, économie politique, droit, sciences mathématiques, physiques et naturelles, médecine humaine et vétérinaire, agriculture et économie rurale, métallurgie, art militaire, science navale, etc. Chaque établissement doit renfermer

des collections de toutes sortes, des modèles de machines, un laboratoire de chimie, une grande bibliothèque.

Pour Paris, une organisation spéciale : le *Lycée central*, formé de six muséums particuliers. L'enseignement des lettres sera établi à la Bibliothèque nationale, celui des arts d'agrément au Louvre, celui de l'astronomie à l'Observatoire, celui de l'histoire naturelle au Jardin des plantes, qui prendra désormais le nom de Muséum d'histoire naturelle. La médecine et la pharmacie seront réunies dans le local des *Écoles de chirurgie*. Le muséum des sciences mathématiques et physiques aura son siège au collège des Quatre-Nations, où l'on formera un dépôt, ouvert au public, de toutes les *machines et inventions relatives aux arts*; projet que réalisa, quelques années plus tard, la création du Conservatoire des Arts et Métiers.

Le projet comprenait, à la tête de l'enseignement national, la création de quatre sociétés savantes : une société de sciences physiques et mathématiques, destinée à remplacer l'ancienne Académie; une société pour l'application des sciences et arts¹; une société des sciences morales et politiques; une société de littérature et des arts d'agrément, correspondant aux anciennes académies d'architecture, de peinture et à l'Académie française. Toutes ces sociétés étaient réunies par un lien commun, idée qui a été mise à exécution quand les anciennes académies, reparaisant sous le nom de classes, constituèrent l'Institut de France².

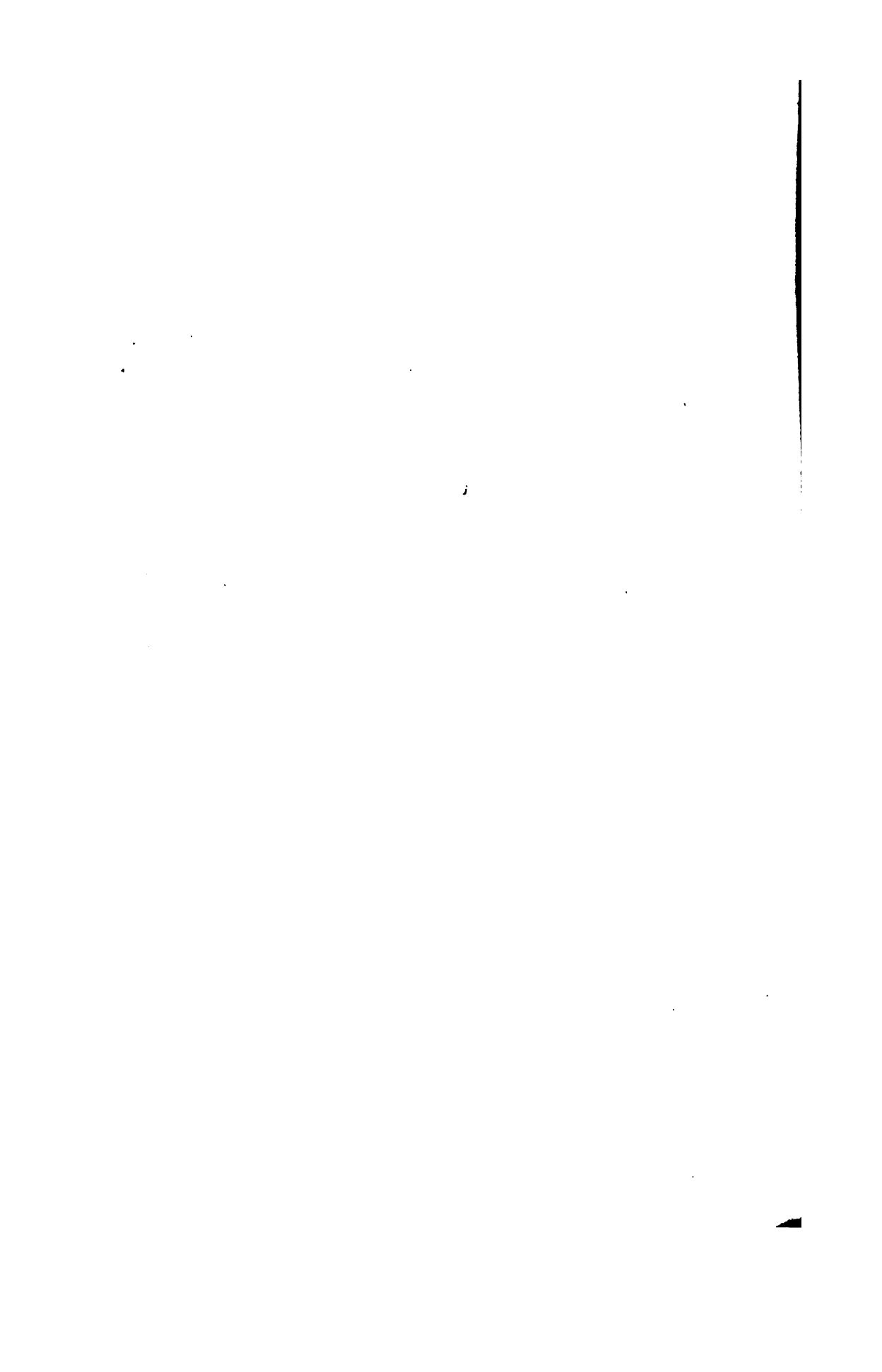
1. La Société des sciences devait renfermer soixante membres résidents, dix associés nationaux et dix associés étrangers. La Société pour l'application des sciences aurait compris deux cent vingt membres, divisés en trois sections : économie rurale, médecine et arts utiles.

2. « Lavoisier travaillait seul de son côté à donner à la France un plan d'instruction publique digne d'un peuple fondant sa liberté sur sa souveraineté. » (GARAT, *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard*, 2 vol. in-8, 1820.)

Lavoisier assista aux séances du bureau de consultation jusqu'au jour de son arrestation. Nommé président le 2 octobre 1793, il était emprisonné le 28 novembre (8 frimaire an II). Dans la séance du lendemain, à laquelle assistaient Cousin, Hallé, Servières, Borda, Laplace, Silvestre, Parmentier, Lagrange, Trouville et Coulomb, le bureau de consultation recevait une lettre de son président, l'informant de sa situation et de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'assister aux réunions : « Le bureau arrête que le procès-verbal fera mention de l'estime que tous ses membres ont toujours eue pour le citoyen Lavoisier et du regret qu'ils éprouvent en apprenant qu'il n'est plus à portée de partager leurs fonctions¹. »

Jusqu'au 4 nivôse les procès-verbaux continuèrent à porter en tête : « Présidence du citoyen Lavoisier. »

1. *Procès-verbaux des séances du bureau de consultation.*





Lavoisier

d'après une gravure de M^{lle} Brossard-Beaulieu

CHAPITRE

PROLOGE

1914-1918

Le monde est en proie à une crise sans précédent. Les nations se battent pour le territoire, pour le pouvoir, pour le prestige. Les hommes meurent en masse pour des idéaux abstraits. Les femmes sont reléguées à un rôle passif, attendant que les hommes reviennent de la guerre.

Les femmes ont souffert de la guerre, mais elles ont aussi gagné. Elles ont appris à travailler, à gérer, à prendre des décisions. Elles ont découvert leur propre force et leur propre valeur. Elles ont commencé à remettre en question les rôles traditionnels et à chercher leur place dans un monde en pleine transformation.

1919-1929

La femme moderne de cette époque est une femme indépendante, une femme qui ne se contente plus d'être une épouse et une mère. Elle veut épanouir sa personnalité, elle veut participer à la vie sociale et politique. Elle s'intéresse à la culture, à la littérature, à l'art. Elle cherche à briser les conventions et à vivre sa vie à sa manière. Elle est curieuse, elle est audacieuse, elle est libre.

Les femmes ont commencé à travailler dans des professions autre que le service et l'éducation. Elles ont obtenu des postes de responsabilité dans les entreprises et les administrations. Elles ont commencé à militer pour des causes sociales et politiques. Elles ont commencé à se faire entendre et à influencer le monde qui les entourait.

En 1929, les femmes ont obtenu le droit de vote dans de nombreux pays. C'est une victoire importante, mais ce n'est que le début d'un long chemin vers l'égalité.

Les femmes ont commencé à se faire entendre et à influencer le monde qui les entourait. Elles ont commencé à briser les conventions et à vivre leur vie à leur manière.

Le monde est en proie à une crise sans précédent. Les nations se battent pour le territoire, pour le pouvoir, pour le prestige. Les hommes meurent en masse pour des idéaux abstraits. Les femmes sont reléguées à un rôle passif, attendant que les hommes reviennent de la guerre.

Les femmes ont souffert de la guerre, mais elles ont aussi gagné. Elles ont appris à travailler, à gérer, à prendre des décisions. Elles ont découvert leur propre force et leur propre valeur. Elles ont commencé à remettre en question les rôles traditionnels et à chercher leur place dans un monde en pleine transformation.



Portrait of the Duke of Devonshire

CHAPITRE VIII

LE PROCÈS DES FERMIERS GÉNÉRAUX ET LA MORT DE LAVOISIER

Suppression de la ferme générale; l'arrestation des fermiers généraux. — L'emprisonnement; la revision des comptes. — Le décret de mise en accusation; le jugement et l'exécution. — Les suites du procès; la restitution des biens des condamnés. — Les honneurs funèbres rendus à Lavoisier.

I

L'ARRESTATION DES FERMIERS GÉNÉRAUX

La ferme générale, en raison des haines qu'elle avait soulevées, devait être une des premières à succomber parmi les institutions du passé. Dès la réunion des États généraux, elle fut l'objet des attaques passionnées des employés subalternes. Tous ceux qui avaient ou croyaient avoir à se plaindre d'injustices, tous les ambitieux déçus dans leur espoir d'avancement, se levèrent contre leurs chefs jusqu'à si puissants. Les commis des entrées aux barrières de Paris adressèrent suppliques sur suppliques à l'Assemblée

1. Archives nationales. — Archives de la préfecture de police. — MOLLÉN, *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, in-8. — *Mémoires de E.-M. Delahante* dans « Une famille de finance au XVIII^e siècle, par A. DELAHANTE. » — *Moniteur de l'an II, l'an III et l'an IV.* — *Bulletin du tribunal révolutionnaire.* — Décrets et rapports imprimés par ordre de la Convention.

nationale pour réclamer l'état de leur caisse de retraites, se plaignant de son fonctionnement et de son organisation. A les en croire, ils ne touchaient de pensions que par protection, quand ils avaient été blessés au service de la ferme ou mis hors d'état par leur grand âge de gagner leur vie¹.

Les fermiers généraux ne pouvaient mépriser ces attaques répétées. En novembre 1789, ils adressèrent au contrôleur général un mémoire pour établir la situation de leur caisse de retraites, auquel les commis répondirent par un pamphlet d'une violence inouïe où abondent les expressions de haine : « Où trouver des maîtres plus cruels !... Ah ! s'il nous était possible de feuilleter les comptes fournis au gouvernement par la ferme, que de mystères inconnus à l'État seraient dévoilés !... Tremblez, vous qui avez *sang-suré* les malheureux, qui avez trompé le plus bienfaisant des rois² ». En vain d'autres employés publièrent, en faveur des fermiers généraux, des brochures où ils représentaient comme un agent révoqué pour vol l'instigateur de la supplique des commis aux entrées ; ceux-ci redoublèrent leurs attaques et, dès ce moment, firent naître l'idée de confisquer au profit de l'État les fortunes des financiers. Le point de départ des poursuites de 1793 et du jugement de 1794 se trouve dans ces paroles des commis aux entrées : « Nos adversaires redoutent le dépouillement des pièces dont ils s'obstinent à nous refuser communication,

1. *Hommage à la nation du tiers d'une somme de plusieurs millions offerts par les commis des fermes du roi aux entrées de la capitale, à prélever sur les fonds de leurs caisses de pension, 1789. — Supplique aux États généraux, 1790, etc.* (Les diverses brochures relatives à cette question existent aux Archives nationales, AD, IX, 532.)

2. *Mémoire pour les commis des fermes du roi, etc., 6 janvier 1790.* (Archives nationales, AD, IX, 532. — *Avis intéressant aux citoyens patriotes ou contre-poison des libelles et anonymes répandus par les agents des fermiers généraux contre les employés, 1791.* (Bibliothèque de la ville de Paris.)

pièces d'autant plus intéressantes qu'elles feraient rentrer dans le trésor national des millions. »

D'ailleurs l'opinion publique réclamait énergiquement la suppression de la ferme, *ce corps*, dit le « *Patriote français* », dont l'anéantissement tant désiré n'est pas éloigné¹. L'Assemblée nationale, cédant aux vœux de la nation, abolit d'abord les gabelles, puis, le 20 mars 1791, résilia le bail consenti à Jean-Baptiste Mager, prête-nom des fermiers généraux.

Le *Père Duchesne* exprima la satisfaction des Parisiens en apprenant la suppression du monopole du tabac et des droits d'entrée ; mais à plusieurs reprises il désigna les financiers aux vengeances populaires, en enjoignant aux sections de les surveiller et de leur faire regorger ce qu'ils avaient acquis par des vols et des brigandages².

Les lois qui supprimaient la ferme générale eurent un effet rétroactif, car elles décidèrent que la résiliation du bail daterait du 1^{er} juillet 1789. Ainsi toutes les opérations accomplies depuis cette époque devaient être considérées comme faites au nom de la nation. Cette disposition compliquait singulièrement la reddition des comptes et la liquidation de la ferme, qui furent confiées à six des anciens titulaires, Delaage, Saint-Amant, Jacques Delahante, Puissant, Couturier et Brac de La Perrière, assistés de trois adjoints. Une somme de 6 000 livres par an fut allouée à la commission par le même décret. Lavoisier dès lors

1. *Patriote français*, n° 255.

2. *Père Duchesne*, nos 28, 33, 51, 83. « Que j'aimerais à me trouver à l'hôtel des fermes ; à contempler, autour du tapis vert, toutes ces grosses trognes de financiers, quand ils vont apprendre le décret de l'Assemblée... les j... f... vont sans doute imiter les autres aristocrates et emporter chez l'étranger toutes nos dépouilles. J'invite tous les citoyens à se réunir dans leurs sections pour les forcer à rendre compte de leur conduite passée-et leur faire rendre gorge de tout ce qu'ils ont acquis par des vols et des brigandages. » (N° 33.)

n'eut plus rien de commun avec l'administration financière à laquelle il avait appartenu pendant vingt-deux ans.

Aussitôt que le décret de l'Assemblée eut été rendu, les commissaires liquidateurs se mirent à l'œuvre; mais, loin de pouvoir se consacrer exclusivement à leur travail, ils se trouvèrent obligés de poursuivre, au nom du gouvernement, la vente des sels et des tabacs que renfermaient les magasins, et de percevoir les droits de traites, de sorte que leur temps était tout entier absorbé par les affaires courantes¹. D'autre part, il leur fallait attendre que leurs agents eussent cessé de faire des recouvrements et transmis à la commission l'état de leur caisse; aussi étaient-ils loin d'avoir terminé leur liquidation à la date du 1^{er} janvier 1793, fixée par le décret de l'Assemblée nationale. Heureusement le ministre des contributions publiques, Clavières, comprit les raisons qui avaient empêché les liquidateurs de satisfaire aux ordres de l'Assemblée. Il commença par les débarrasser de tout le travail étranger à la liquidation, et, dans un rapport présenté à la Convention le 31 décembre 1792, rendit hommage à leur zèle et à leur loyauté².

La Convention, occupée du procès de Louis XVI, ne donna aucune suite au rapport de Clavières; mais les éloges du ministre des contributions publiques ne pouvaient dissiper les préventions; on supposait aux fermiers généraux une fortune totale de 300 à 400 millions de livres, indûment acquise, et qu'en présence de la pénurie du Trésor il paraissait urgent de faire rentrer dans les caisses de l'État. La vérité était loin de ce que se figurait

1. *Mémoires de E.-M. Delahante*, t. II, p. 216.

2. *Mémoire pour la liquidation de la ferme générale adressé par le ministre des contributions publiques à la Convention nationale, le 31 décembre 1792*. (Archives nationales, AD, IX, 533.)

l'imagination populaire. Mollien, attaché pendant plusieurs années au contrôle de la ferme, estime que la Compagnie avait perdu 80 millions environ dans la banqueroute publique, et que les trente-deux fermiers généraux qui furent emprisonnés 'auraient pu à peine réunir une somme de 22 millions de livres, en faisant argent de leurs titres, de leurs maisons et de leurs terres ¹.

Au sein de la Convention, il existait un parti nombreux, passionné, absolument convaincu qu'il était d'une stricte justice de faire rendre gorge aux gens de finance. Dès le 26 février 1793, Carra proposa de décréter la nomination d'une commission chargée de connaître les crimes, délits et abus commis dans les finances de l'État, de revoir tous les traités faits avec l'ancien gouvernement, de juger de la légitimité des bénéfices et d'ordonner la restitution dans le cas contraire. Tous ceux qui auraient fait des déclarations infidèles seraient punis de mort et leurs biens confisqués; Carra demandait même que les recherches de la commission s'étendissent à toutes les opérations faites depuis 1740². Les considérants du projet de décret étaient d'une violence extrême et préjugeaient les décisions de la commission :

« Non, vous ne laisserez pas ces stupides sangsues dans l'ombre du repos sans les faire dégorger de tout le sang qu'elles ont sucé sur le corps du peuple.

« Législateurs, il n'y a point de temps à perdre; tous ces voleurs de deniers publics, ces sangsues du peuple, ces exécrables agioteurs vont se hâter de vendre leurs possessions territoriales et de fuir en portant à vos ennemis le reste de la fortune publique, si vous ne vous hâtez vous-mêmes de les prévenir. »

1. MOLLIEU, *Mémoires*, t. I, p. 161.

2. *Moniteur* du 1^{er} mars 1793.

La proposition de Carra ne pouvait paraître exagérée à ses contemporains. Elle avait son origine dans les mesures analogues que la monarchie avait prises contre les gens de finance. Le régent les avait traités avec la même dureté dans les considérants de l'édit de mars 1716 portant création d'une chambre de justice : « Ils ont détourné la plus grande partie des deniers qui devaient être portés au trésor royal... » — « Les fortunes immenses et précipitées de ceux qui se sont enrichis par ces voies criminelles, l'excès de leur luxe et de leur faste qui semble insulter à la misère de la plupart de nos sujets, sont déjà une preuve manifeste de leurs malversations. Les richesses qu'ils possèdent sont la dépouille de nos provinces, la substance de nos peuples et le patrimoine de l'État. » En outre, le préambule de l'édit rappelait les ordonnances de 1545 et 1601, qui condamnaient à la peine de mort les préposés au maniement des deniers publics coupables de malversation, sans que la peine pût être modérée par les juges qui en doivent connaître.

Les fermiers généraux furent oubliés pendant la lutte des Girondins et des Montagnards. Le 5 juin, le député Montaut, prétendant que les commissaires liquidateurs cherchaient à retarder la reddition de leurs comptes et à détourner les sommes qui leur étaient confiées, obtint un décret qui supprimait la commission, ordonnait l'apposition des scellés sur leurs papiers et la mise sous séquestre des fonds en caisse. Le lendemain 20 millions en assignats et 9 000 livres en numéraire étaient transportés au Trésor¹. Ainsi tout le travail de la liquidation était arrêté, au grand désespoir des commissaires, qui avaient hâte de voir approuver leur reddition de comptes. En vain s'adressèrent-ils à Clavières, à Garat, ministre de l'intérieur, à Ver-

1. *Mémoires de E.-M. Delahante*, t. I, p. 232.

nier, président du comité des finances ; tous reconnurent le mauvais effet d'un décret provoqué par l'initiative individuelle et dont le comité des finances ignorait même la teneur. Clavières et Vernier ne pouvaient rien ; compromis avec les Girondins, ils étaient mis en état d'arrestation peu de jours après ; Garat seul promit d'en informer le comité de salut public, en faisant remarquer que ses démarches seraient probablement inutiles. Malheureusement pour les fermiers généraux, les mesures prises contre eux furent toujours le résultat des motions personnelles de députés, agissant en dehors du comité des finances, et qui firent voter des décisions souvent contradictoires : d'abord Montaut, qui suspend inconsidérément le travail de la liquidation ; plus tard, ce sera Bourdon (de l'Oise), qui obtiendra leur arrestation illégale, et enfin Dupin, qui les conduira au tribunal révolutionnaire.

Quelques mois après, un nouveau décret ordonna l'apposition des scellés sur les papiers particuliers des membres des diverses compagnies des finances. C'est alors que Lavoisier fit les premiers pas dans la voie douloureuse. Au moment même où le Comité d'instruction publique lui confiait la mission d'organiser la nouvelle commission des poids et mesures, il voyait se présenter à son domicile du boulevard de la Madeleine deux délégués du comité révolutionnaire de la section des Piques, chargés de faire une perquisition dans ses papiers et d'apposer les scellés. Romme et Fourcroy étaient présents, envoyés par le Comité d'instruction publique pour assister à la perquisition et mettre hors des scellés les objets relatifs aux poids et mesures dont Lavoisier était dépositaire¹. La perquisition dura deux jours, le mardi 10 septembre et le

1. Arch. nat. A F., I, 17. (*Procès-verbaux du Comité d'instruction publique.*)

mercredi 11. Lavoisier protesta dignement; il fit remarquer qu'il avait quitté la ferme générale longtemps avant sa suppression, qu'il avait refusé le remboursement total de ses fonds, en sorte que, depuis trois ans, il n'avait plus rien de commun avec cette administration. Il avait rempli ensuite la place de commissaire à la Trésorerie nationale, dont il avait formé l'organisation actuelle, sans consentir à recevoir aucun émolument; s'il s'était démis volontairement de cette place, c'était pour se livrer à l'étude des sciences, à des recherches relatives à l'utilité publique. Il ne croyait pas être dans la classe de ceux sur les papiers desquels la Convention avait ordonné l'apposition des scellés; néanmoins il se soumettait à toutes les recherches qu'on pouvait désirer; même il les réclamait pour sa propre satisfaction¹.

Les commissaires, après avoir scrupuleusement examiné tous les papiers en langue française, déclarèrent *n'avoir rien trouvé qui puisse donner aucun soupçon*. Ayant découvert un paquet de lettres écrites en anglais, ils décidèrent de les renvoyer au comité de sûreté générale. Lavoisier, craignant sans doute qu'une main ennemie n'y glissât quelque pièce compromettante, demanda à joindre son cachet à celui de la section, *de manière, dit-il, qu'on ne puisse ouvrir le paquet renfermant ladite correspondance qu'au comité de sûreté générale; ce n'est pas par méfiance qu'il requiert cette précaution, mais c'est pour l'ordre*².

Les scellés furent levés dès le 28 septembre en exé-

1. *Procès-verbal de perquisition et d'apposition de scellés*. (Archiv. nat. F⁷, 4757).

2. Les papiers en langue anglaise furent renvoyés au comité d'instruction publique; l'examen en fut confié le 29 septembre à Romme et à Fourcroy; une nouvelle délibération du 2 novembre (12 brumaire) chargea Fourcroy et Guyton-Morveau de les examiner. (*Arch. nat.* AF, I, 17.) Cette correspondance a été retrouvée, sur nos indications, aux Archives nationales, dans les cartons du comité d'instruction publique; elle comprend des lettres de Priestley, Black, Wegwood, Gillan et une lettre de Spallanzani, en italien.

cution d'un décret promulgué le 24 par la Convention sur la proposition du comité des finances, qui n'avait pas perdu de vue la liquidation des diverses compagnies financières¹. Delamarre, l'un de ses membres, fit remarquer que la Nation avait intérêt à se faire rendre promptement leurs comptes, et que le décret du 3 juin, qui avait supprimé la commission de liquidation, *contrairement visiblement ce but*; il demanda et obtint que les scellés fussent levés sur les papiers et bureaux des compagnies et sur les papiers particuliers des fermiers généraux, des régisseurs et des administrateurs des domaines. Ceux-ci devaient être remis en possession de tous les documents nécessaires pour pouvoir présenter la totalité de leurs comptes avant le 1^{er} avril 1794. Les fermiers généraux obtenaient enfin satisfaction; ils purent reprendre le travail de la liquidation après une fatale interruption de cinq mois; ils s'y remirent avec tranquillité, car ils étaient sûrs de la régularité de leurs écritures et de leur comptabilité, qui, suivant Mollien, méritait sa réputation d'exactitude, les fermiers généraux présentant leurs résultats de bonne foi et sans dissimulation².

Au moment où Delamarre obtenait le décret du 24 septembre, parut pour la première fois à la tribune l'homme qui porte devant l'histoire la plus large part de responsabilité dans le meurtre des fermiers généraux.

1. « Le secrétaire-greffier de la section des Piques au citoyen Lavoisier :

« Citoyen,

« Je m'empresse de vous faire parvenir le procès-verbal relatif à la levée des scellés qui avaient été apposés chez vous; tout ce qu'il contient rend hommage à votre civisme et est susceptible de dissiper toute espèce de soupçon.

« BAILLIE.

« Paris, 28 septembre 1793, l'an 2^e de la République. »

2. Mollien connaissait bien cette comptabilité, car il avait été attaché comme premier commis à l'administration chargée de contrôler au nom de l'État les actes de la ferme générale.

Antoine Dupin, qui, avant la Révolution, se faisait appeler *de Beaumont*¹ et remplissait les fonctions de contrôleur général surnuméraire des fermes, avait été envoyé à la Convention par le département de l'Aisne. Il avait pris place d'abord sur les bancs de la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, avait voté contre la peine de mort. Le 26 septembre, il demanda à la Convention de compléter le décret du 24 en chargeant de la surveillance des comptes une commission de six personnes qui s'offraient à *dénoncer tous les abus en finances*; et il fit voter le lendemain des articles additionnels, par lesquels *cinq commissaires reviseurs, qui prétendent être en état de procurer des connaissances sur les abus commis et donner la preuve des malversations effectuées, sont autorisés à examiner tous les comptes des baux de David, Salzard et Mager, et soumettre leur travail au bureau de la comptabilité sur les abus qu'ils dénonceront ou découvriront*. Le décret excitait le zèle des dénonciateurs en leur promettant des indemnités proportionnelles aux sommes qu'ils feraient rentrer dans les caisses de l'État. La commission de revision était complétée par l'adjonction de deux membres de la Convention, Jack et Dupin. Jack resta absolument étranger à la liquidation de la ferme et en laissa toute la surveillance à Dupin.

Les dénonciateurs qui s'étaient offerts spontanément étaient tous d'anciens employés des fermes. Leur chef s'appelait Gaudot; il avait été receveur des droits d'entrée de Paris au port Saint-Paul. Introduit dans l'administration par Mollien sur la recommandation du ministre de Vergennes et du contrôleur général d'Ormesson, il avait été convaincu, en 1789, d'avoir puisé dans sa caisse une somme de plus de 200 000 livres et d'avoir falsifié les registres pour

1. *Orateur du peuple*, de FRÉRON.

dissimuler ses soustractions. Voleur et faussaire, il fut condamné à la prison, parvint à s'échapper après la journée du 10 août, et se posa alors comme un patriote jeté dans les cachots de la monarchie parce que seul il pouvait dévoiler les malversations des fermiers généraux. En se présentant pour examiner leurs comptes, il espérait pouvoir fouiller à son aise dans leurs papiers et faire disparaître les preuves de sa culpabilité. Il sut recruter des complices pour sa détestable besogne : d'abord un de ses amis, Guillaume, dit Châteauneuf, nature envieuse, ambitieux déçu, qui ne pouvait pardonner à ses anciens patrons de l'avoir laissé dans le grade de sous-chef, alors que des collègues moins anciens étaient nommés chefs de bureau ; puis Vernon, directeur de Paris pour les gabelles et le tabac, Jacques et Mottet, autrefois employés aux fermes. Ces trois derniers n'avaient aucun grief à invoquer ; l'espoir d'une récompense pécuniaire les avait décidés à se joindre à Gaudot.

La plupart des financiers ne s'inquiétèrent pas de cette nomination. Quelques-uns étaient moins confiants ; ils pensaient que les commissaires reviseurs, voulant à tout prix expliquer leur intervention, supposeraient des délits imaginaires dont les prévenus ne seraient pas admis à se justifier ; aussi prévoyaient-ils que leur ruine serait consommée par la confiscation totale de leurs biens. Est-ce à ce moment que Lavoisier disait à Lalande qu'il s'attendait à être dépouillé de toute sa fortune, mais qu'il travaillerait pour vivre ?¹ Aucun des fermiers généraux ne se doutait alors des haines dont ils étaient l'objet, du sort dont ils étaient menacés ; confiance naïve, que beaucoup

1. *Notice sur Lavoisier*, par LALANDE (*Magasin encyclopédique*, t. V, p. 174). « Il me semblait, dit Lalande, que l'état de pharmacien était celui qu'il eût préféré, comme le plus analogue à ses connaissances et à la grande réputation dont il jouissait. »

gardèrent jusqu'au jour où ils furent conduits à la Conciergerie¹. Le décret du 24 septembre ayant fixé la date du 1^{er} avril 1794 comme dernière limite pour la liquidation de la ferme, ils se mirent au travail, tandis que les commissaires reviseurs examinaient les pièces qui leur étaient confiées.

La Convention n'eut pas la patience d'attendre la date qu'elle avait elle-même fixée pour la reddition des comptes. Le 14 novembre (4 frimaire an II), un député ayant apporté un projet de décret relatif aux comptes des compagnies de finances, Bourdon (de l'Oise) s'écria : « Voilà la centième fois que l'on parle des comptes des fermiers généraux. Je demande que ces sangsues publiques soient arrêtées, et que, si leurs comptes ne sont pas rendus dans un mois, la Convention les livre au glaive de la loi. » Aucun des membres du comité des finances ne se leva pour rappeler le décret promulgué deux mois auparavant, qui réglait les conditions de la liquidation et lui assignait pour dernière limite le 1^{er} avril 1794. Personne ne fit remarquer à la Convention que, par un tel vote, elle paraissait se déjuger et manquer à ses engagements, ni combien il était injuste de mettre en état d'arrestation des citoyens contre lesquels on n'invoquait aucun délit contre-révolutionnaire. Il était du devoir de Dupin de protester, de faire remarquer que la liquidation des comptes serait entravée ; il garda le silence, et la Convention décida que tous les anciens receveurs des finances, tous les fermiers généraux qui avaient signé les baux de David, de Salzard et de Mager, seraient mis en état d'arrestation.

Lavoisier fut du nombre. Ni les services éminents rendus à la nation dans les diverses commissions scientifiques, ni le patriotisme dont il avait donné tant de preuves,

1. MOLLIER. *Mémoires*.

ni la gloire qu'il avait acquise dans les sciences, ne le protégèrent aux jours de danger. Signalé par Marat à la défiance des patriotes, suspect comme noble, fermier général, régisseur des poudres et membre de la ci-devant Académie des sciences, à une époque où, suivant l'expression de Grégoire, le titre d'académicien devint une injure ¹, il avait encore été l'objet d'accusations nouvelles.

Dans une adresse à la Convention nationale, un ancien salpêtrier le dénonçait en raison de ses fonctions à la ferme et à la régie des poudres ², et plus tard un anonyme le signalait comme entretenant des correspondances avec un émigré, Blizard, ancien architecte du prince de Condé ³. Le comité révolutionnaire de la section du Contrat social, à qui la dénonciation fut adressée, reconnut qu'elle n'était pas fondée. Enfin, peu de jours avant le décret du 24 novembre, l'inimitié de Fourcroy le désignait nettement comme contre-révolutionnaire. Dans la séance du *Lycée* du 4 novembre (14 brumaire an II), Fourcroy demanda la nomination d'un *comité régénérateur* chargé de procéder à une épuration des membres fondateurs, et d'éliminer les émigrés et les contre-révolutionnaires. Ce comité régénérateur, dont Fourcroy faisait partie avec Garat, Anacharsis Clootz, etc., décida que le Lycée prendrait le nom de *Lycée républicain*, et sur les cent membres fondateurs n'en garda que vingt-sept. Lavoisier ne trouva pas grâce devant le zèle des commissaires épurateurs et fut rayé des listes de la Société ⁴.

1. *Mémoires de Grégoire*. par H. CARNOT, 2 vol. in-8, 1837 (t. I, p. 350).

2. *Adresse à la Convention nationale sur les causes de la disette du salpêtre en France*, in-8 de 43 pages, par DUCHATEAU, rue du Bouloy, n° 28, mars 1793. « J'étais vexé par les aides, dit-il, parce que le sieur Lavoisier était aussi régisseur et fermier général. »

3. Arch. nat. F⁷, 4757.

4. *Procès-verbaux des assemblées des nouveaux fondateurs du Lycée*, registre manuscrit. (Bibliothèque de la ville de Paris.)

Le jour même où la Convention rendait son décret de mise en arrestation, sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), le 4 frimaire an II (24 novembre), les mandats d'amener étaient lancés par le département de la police et mis à exécution sans retard¹. Ils ordonnaient aux détenus d'emporter avec eux les papiers nécessaires à la reddition de leurs comptes. Vaine recommandation : comment les financiers auraient-ils pu réunir, au moment de leur arrestation, la masse de papiers qui se trouvaient à l'Hôtel des fermes ! Le jour même, dix-neuf fermiers généraux et plusieurs receveurs des finances ou administrateurs des domaines furent écroués à l'ancien couvent de Port-Royal, transformé en maison d'arrêt pour les suspects. Le mandat d'arrêt décerné contre Lavoisier fut confié à un inspecteur de police nommé Leroy. L'administration ignorait même la véritable demeure du prévenu, car elle l'envoya chercher à l'Arsenal, qu'il n'habitait plus depuis quinze mois. A l'heure où Bourdon (de l'Oise) faisait voter le décret d'arrestation, Lavoisier présidait le bureau de consultation. Quand il en fut informé, le soir même, il était de garde comme garde national de la section de l'Arsenal. Il pensa alors à se soustraire à une arrestation immédiate ; il courut se réfugier près d'un ancien huissier de l'Académie des sciences, Lucas, qui habitait encore au Louvre, et qui, loin de redouter le périlleux honneur de sauver un proscrit, le cacha courageusement dans les locaux où tout récemment l'Académie tenait ses séances. Lavoisier espérait encore que l'urgence de ses services à la commission des poids et mesures pourrait le préserver du sort des fermiers géné-

1. Archives de la préfecture de police : *Archives historiques*, carton 15, 2^e section, n^o 29.

2. Archives de la préfecture de police : *Registres d'écrou de la maison de suspension* (sic) de Port-Liore.

raux. Tout d'abord, il songea à écrire aux autres commissaires et ébaucha une lettre qu'il arrêta dès les premières lignes; puis, après deux jours de cruelles angoisses, il s'adressa au comité de sûreté générale, où siégeaient Vadier, Amar, Voulland, Jagot, Louis (du Bas-Rhin).

« Aux citoyens représentans du peuple composant le comité de sûreté générale de la Convention nationale.

« Citoyens représentans,

« Lavoisier, de la ci-devant Académie des sciences, est chargé, par les décrets de la Convention nationale, de concourir à l'établissement des nouvelles mesures adoptées par la Convention nationale.

« D'un autre côté, un décret nouvellement rendu ordonne que les fermiers généraux seront renfermés dans une maison d'arrêt pour travailler à la reddition de leurs comptes; il est prêt de s'y rendre, mais il croit auparavant devoir demander auquel de ces décrets il doit obéir.

« Le comité de sûreté générale concilieroit l'exécution des deux décrets si, provisoirement, il ordonnoit que Lavoisier demeurera en état d'arrestation sous la garde de deux de ses frères sans-culottes. Il observe qu'il y a trois ans qu'il n'est plus fermier général et que sa personne et toute sa fortune garantissent sa responsabilité morale et physique.

« Ce sextidi primaire, l'an II^e de la République une et indivisible. »

« LAVOISIER ¹. »

Comment put-il faire parvenir cette lettre? En quels termes le comité de sûreté générale rejeta-t-il une demande

1. Arch. nat. F⁷, 4757.

si modeste ? Comment Lavoisier sut-il qu'elle était repoussée ? Nul document ne nous le fait connaître. Du reste, quelle chance de succès pouvait-elle avoir auprès du comité qui devait assurer l'exécution du décret, et qu'aucun personnage influent ne sollicita en faveur de Lavoisier ?

Celui-ci renonça enfin à la lutte ; il quitta l'asile hospitalier du Louvre et vint se constituer prisonnier. Le même jour que son beau-père Paulze, il fut enfermé à la prison de Port-Libre, et, sur le registre d'écrou, on lit cette mention :

« Du 8 frimaire,
« Lavoisier, cy-devant fermier général.
« Motifs : pour reddition de comptes.

« ORDRE DE POLICE¹. »

II

L'EMPRISONNEMENT DES FERMIERS GÉNÉRAUX, LA REVISION DES COMPTES.

L'ancien couvent de Port-Royal, situé rue de la Bourbe, et dont les bâtiments délabrés subsistent encore, avait été

1. Incarcérés le 4 frimaire, E.-M. Delahante, de Saint-Amant, Delaage père, Delaage de Bellefaye, Papillon d'Hauteroche, de l'Épinay, de Montcloux, Danger de Bagneux, Vente, Loiseau de Béranger, Saleur de Grisien, Delahaye, Verdun, Ménage de Pressigny, Couturier, Puissant, Duvaucel, Papillon de Sannois. — Le 5, Parceval-Frileuse. — Le 8, Deville, Lavoisier, Paulze, Didelot, Brac de la Perrière. — Le 10, Prévost d'Arincourt fils, Mercier. — Le 24, Tavernier de Boulogne. — Le Bas de Courmont, Rougeot, Parceval, Maubert de Neuilly, Fabus de Vernant, de Saint-Cristau et Sanlot, qui furent plus tard emprisonnés à l'Hôtel des fermes, ne figurent pas sur les registres d'écrou de la maison d'arrêt de Port-Royal. L'arbitraire et l'ignorance semblent avoir présidé à ces arrestations ; on relâchait Papillon de Sannois comme adjoint, et on arrêtait les adjoints Delahante, Delaage de Bellefaye et Sanlot. Les ordres venaient tantôt de la commune de Paris,

transformé à la fin de 1793 en maison d'arrêt destinée à recevoir les suspects. On lui donna d'abord le nom de maison de suspicion de la Bourbe, puis celui de Port-Libre, ci-devant Port-Royal¹.

Port-Libre n'avait nullement l'aspect sinistre d'une prison; pas de grilles, pas de verrous, seulement de simples loquets aux portes des cellules; des gardiens à l'entrée des corridors et aux guichets extérieurs pour empêcher les évasions. Les hommes étaient logés dans le bâtiment du fond ayant vue d'un côté sur le cloître, de l'autre sur les jardins qui s'étendaient jusqu'à l'Observatoire. Le premier étage était réservé aux « citoyens riches »; il y avait trente-deux cellules, dont chacune recevait deux prisonniers. Le second étage était occupé par les détenus pauvres. Chaque corridor était chauffé par un grand poêle. Au fond du corridor du premier étage, se trouvait une chambre à feu, plus grande, portant le numéro 33; en retour, dans le bâtiment situé le long de la rue d'Enfer, il y avait une grande salle où l'on se réunissait pour prendre ses repas en commun et qui pouvait contenir six tables de seize couverts. C'est là que le soir on s'assemblait: les femmes tricotaient ou brodaient; les hommes lisaient, écrivaient ou causaient; puis on soupa; à neuf heures, il fallait se rendre à l'appel, puis se retirer dans ses chambres, mais il était permis ensuite d'aller s'y rendre visite. Avec les financiers se trouvaient à

tantôt du comité de sûreté générale, qui décrétait d'arrestation Baudon, mort en 1779. — Rougeot était arrêté par le comité révolutionnaire de Fontainebleau plusieurs mois après ses collègues; Laborde ne le fut qu'en thermidor. On incarcérait Lavalette avec le titre de fermier général, et il n'avait jamais appartenu aux fermes. Quatorze autres fermiers généraux ne furent jamais arrêtés, soit qu'on n'ait pas pensé à les poursuivre, soit qu'ils aient réussi à se soustraire aux recherches. (Archives de la préfecture de police.)

1. C'est aujourd'hui l'hôpital de la Maternité; j'ai pu y retrouver les cellules occupées par les fermiers généraux (elles forment la salle Dubois), et la fenêtre de la chambre, aujourd'hui détruite, qu'habitait Lavoisier.

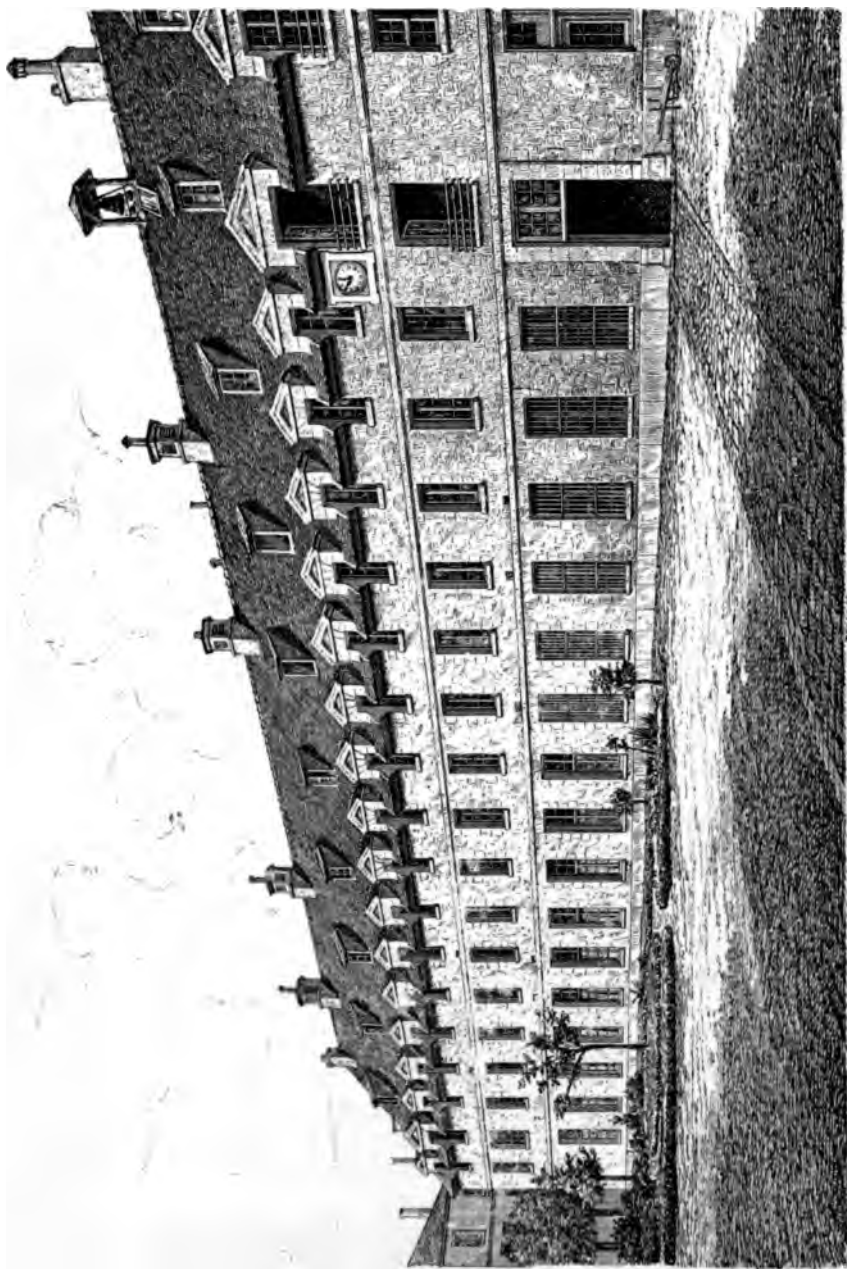
Port-Libre le vicomte de Barrin, lieutenant général de la promotion de 1781 ; Angran, ancien président au Parlement ; Chaumont de la Galaizière, intendant d'Alsace ; Caumartin, prévôt des marchands ; Meulan d'Ablois, qui avait été intendant d'Aunis, puis du Limousin : Lecoulteux-Canteleux ; le comte de Bar ; M^{me} Fougeret et M^{me} de Montheron, femmes de receveurs des finances emprisonnés en même temps ; M^{me} de Sabran, M^{me} d'Aguay, M^{me} de Crosne, avec son fils, âgé de quatorze ans ¹.

Dans les premiers jours de l'incarcération des financiers à la prison de Port-Libre, l'encombrement était tel qu'il furent obligés pour la plupart de coucher dans des salles communes dépendant du bâtiment de la rue d'Enfer, où ils étaient entassés au nombre de vingt ou vingt-cinq ; c'est ce qui arriva pour seize d'entre eux dans la nuit du 9 au 10 frimaire. Des vieillards, comme Paulze, en souffrirent beaucoup, d'autant plus que leur sommeil fut troublé par l'arrivée de nouveaux prisonniers, entre autres de huit religieuses, qui auraient passé la nuit au corps de garde, si les femmes détenues ne les avaient reçues dans leurs étroites cellules. Le lendemain les financiers furent installés dans les cellules du premier étage. Lavoisier obtint la chambre à feu numéro 33, qu'il partagea avec son beau-père et son collègue Nicolas Deville² ; aussitôt ils s'occupèrent assez galement d'organiser leur logement : *on pose des planches, on cloue, on scie, on charpente*³. Lavoisier se réjouissait de cette installation, mais il écrivait à sa femme qu'il serait souvent dérangé de son travail, parce

1. *Tableau des prisons de Paris sous la tyrannie de Robespierre*, in-16, an IV.

2. Sur Deville, voir l'intéressant article de son arrière-petit-fils M. André Joubert : *les Fermiers généraux sous la Terreur*, dans le *Correspondant* du 25 février 1869.

3. Lettre de Lavoisier à sa femme.



Prison de Port-Libre, actuellement hôpital de la Maternité.
d'après une photographie.

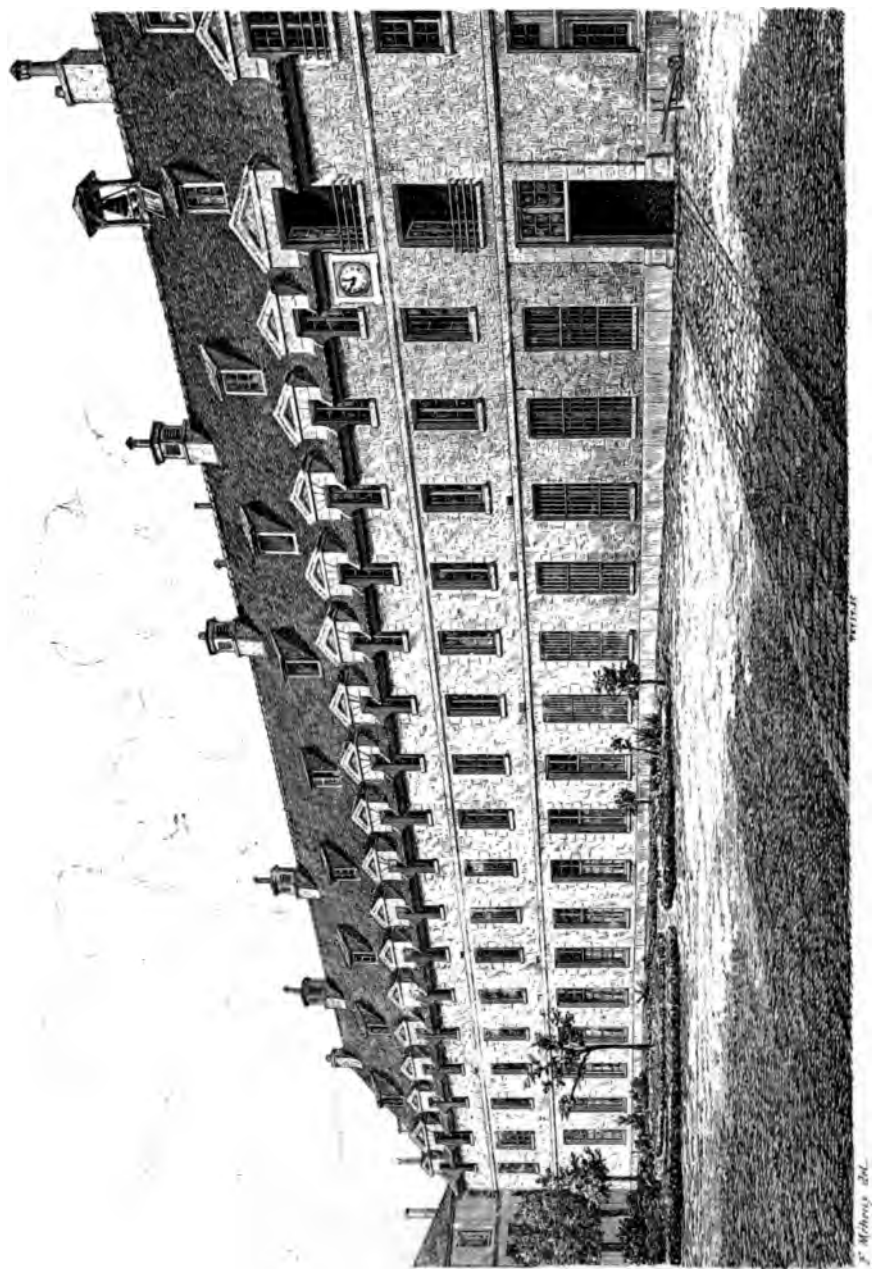
LE SORT DE LAVOISIER

M. de la Roche-Lafontaine, lieutenant général de la garde nationale; M. de Belin, ancien président au Parlement; M. de la Roche-Foucauld, intendant d'Alsace; Campanina, député de la Corse; M. de Launay, qui avait été intendant de la province de Lamoignon; Lecointeux, cartonnier de la bibliothèque; M. Bouzinet et M^r de Montholon, députés de la garde nationale des finances emprisonnés et même de la garde nationale; M^r d'Agay, M^r de Crosne, avec ses deux enfants de moins de dix ans.

Les autres prisonniers de la garde nationale des finances étaient prisonniers par hasard. Un ombrement avait été quel que temps en place pour le plupart de coucher dans des salles commodes, dépendant du bâtiment de la rue d'Artois, qui se composait de deux classes au total, de vingt ou vingt-cinq lits par chambre. Les prisonniers étaient parvenus à se faire un point solide d'étude eux dans la nuit de la prise de la Convention. Des vieillards, comme Piazzi, en souffraient le plus, parce qu'ils n'avaient plus que leur sommeil. Et les autres, sans dormir eux-mêmes, étaient obligés de passer la nuit au corps de garde, quand ils ne se couchaient pas dans les cellules. Les officiers ne les avaient reçus. Ils se réchauffaient les pieds, par exemple, dans la cuisine du premier étage. Lavoisier se coucha dans la chambre de Nicolas, qu'il partagea avec son fils, de même que Berthollet avec Nicolas Deville, aussi un fils. Les autres, comme les deux organes n'eurent point de chambre, se couchèrent sur le plancher dans les corridors *(conseil, au harquet)*. Avec eux se couchèrent deux autres prisonniers, mais il en vint plus de cent d'autres, en attendant d'être déchargés de leur travail. On s'éleva, dans le conseil, sur la manière d'être tenu par les prisonniers.

Le conseil, le conseil de la Convention.

- 10. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 11. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 12. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 13. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 14. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 15. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 16. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 17. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 18. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 19. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 20. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 21. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 22. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 23. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 24. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 25. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 26. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 27. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 28. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 29. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 30. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 31. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 32. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 33. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 34. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 35. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 36. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 37. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 38. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 39. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 40. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 41. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 42. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 43. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 44. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 45. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 46. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 47. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 48. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 49. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 50. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 51. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 52. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 53. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 54. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 55. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 56. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 57. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 58. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 59. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 60. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 61. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 62. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 63. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 64. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 65. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 66. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 67. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 68. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 69. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 70. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 71. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 72. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 73. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 74. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 75. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 76. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 77. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 78. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 79. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 80. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 81. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 82. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 83. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 84. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 85. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 86. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 87. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 88. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 89. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 90. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 91. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 92. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 93. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 94. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 95. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 96. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 97. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 98. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 99. La Convention nationale est composée de 100 membres.
- 100. La Convention nationale est composée de 100 membres.



Prison de Port-Libre, actuellement hôpital de la Maternité.
Dessiné par M. L. L. L.

1

2

que sa chambre, étant plus confortable, servirait de rendez-vous à ses collègues. C'est là, en effet, que se réunirent les fermiers généraux pour discuter leurs affaires, se chauffer, prendre leurs repas, qu'ils fixèrent au tarif modeste de 40 sols par tête, pour ne pas attirer l'attention. Dès le surlendemain de son arrivée à Port-Libre, Lavoisier se mit au travail; il s'occupait alors de la publication de ses mémoires, qu'il voulait réunir et présenter en un corps de doctrines: « J'ai commencé, écrivait-il le 11 frimaire, à prendre un genre de vie analogue aux circonstances où je me trouve, j'ay travaillé hier après-midy deux heures et demie. »

Cependant M^{me} Lavoisier ne restait pas inactive. Elle multipliait les démarches, malgré les recommandations de son mari de ménager sa santé et de ne pas se dépenser en tentatives inutiles. A qui s'adressa-t-elle? Quelles protections invoqua-t-elle? Un fragment de lettre sans date, adressé au comité de sûreté générale, est le seul témoignage qui nous reste de ses efforts¹; tout ce qu'elle put obtenir, ce fut de visiter son mari à la prison de Port-Libre. A ce moment, nous ne trouvons en faveur de Lavoisier que la déclaration stérile du bureau de consultation².

Les inquiétudes des fermiers généraux durent redoubler, quand ils apprirent les résultats d'un débat ouvert à la Convention le 10 frimaire (28 novembre). Dupin ayant proposé de mettre en liberté les receveurs des finances qui avaient déjà rendu leurs comptes et ne se trouvaient pas dans les conditions du décret du 4, sa motion, bien qu'appuyée par Voulland, fut violemment combattue par Montaut: « Les receveurs généraux ont volé la nation, dit-il, c'est à la nation qu'ils doivent rendre leurs comptes et non

1. Archives nationales, F⁷, 4757.

2. Voir CHAPITRE VII. *Le Bureau de consultation* (page 234).

à d'autres voleurs nommés par nos anciens despotes. » La Convention repoussa la proposition de Dupin, et, quoique les fermiers généraux fussent en dehors de la question, ils n'en ressentirent pas moins de vives inquiétudes en présence de l'hostilité évidente de la Convention contre les gens de finance. « Les prisonniers, ma chère amie, écrit Lavoisier à sa femme, s'affectent agréablement ou désagréablement des moindres détails qui les concernent. L'Assemblée, en passant à l'ordre du jour sur les observations de Montaut et d'après le rapport du comité des finances relativement aux gens de finance qui ont rendu leurs comptes, nous avoit chagrinés¹. »

La situation des fermiers généraux étoit pleine de menaces; obligés de rendre leurs comptes par le décret du 4 frimaire, ils se trouvaient réduits à l'inaction, privés qu'ils étoient de leurs papiers et de leurs registres de comptabilité. Ils délibérèrent : quelques-uns des plus jeunes, dans l'espoir de recouvrer sans retard leur liberté, proposèrent de faire l'abandon de leur fortune et de l'offrir à la Convention; mais la majorité repoussa cette motion, qui eût paru un aveu de culpabilité², et décida de s'adresser à l'Assemblée pour obtenir que les fermiers généraux pussent se rendre à la maison des Fermes, où ils s'engageraient à rester jusqu'à l'apuration de leurs comptes. La demande, rédigée par Delahante, fut envoyée au président de la Convention, qui la transmit immédiatement au comité des finances. Lavoisier étoit loin de partager la confiance de la plupart de ses collègues. Une lettre écrite à sa femme le 29 frimaire (19 décembre 1793) nous fait

1. Lettre du 11 frimaire.

2. M. Wallon avance à tort dans son *Histoire du tribunal révolutionnaire* que les fermiers généraux offrirent 2 millions de livres. DESESSARTS, l'auteur des *Siècles littéraires*, auquel il emprunte ce fait, est un écrivain sans autorité; sa biographie de Lavoisier est pleine d'erreurs.

connaître les pensées qui occupaient son âme; dans les premières lignes, il semble prévoir un sort funeste, puis, craignant sans doute d'attrister sa compagne, il se borne à faire allusion à la perte probable de sa fortune :

« Tu te donnes, ma bonne amie, bien de la peine, bien de la fatigue de corps et d'esprit, et moi je ne puis la partager. Prends garde que ta santé ne s'altère, ce seroit le plus grand des malheurs. Ma carrière est avancée, j'ay joui d'une existence heureuse depuis que je me connois, tu y as contribué et tu y contribues tous les jours par les marques d'attachement que tu me donnes; enfin je laisserai toujours après moi des souvenirs d'estime et de considération. Ainsy ma tâche est remplie, mais toi qui as encore droit d'espérer une longue carrière, ne la prodigue pas. J'ay cru m'apercevoir hier que tu étais triste; pourquoi le serois-tu, puisque je suis résigné à tout et que je regarderai comme gagné tout ce que je ne perdrai pas. D'ailleurs nous ne sommes pas sans espérance de nous rejoindre et, en attendant, tes visites me font encor passer de doux instans. »

Les jours s'écoulaient; quelques amis osèrent tenter des démarches en sa faveur; la commission des poids et mesures, qui avait perdu en lui le plus actif de ses membres et le vrai directeur de ses opérations, réclama sa mise en liberté le 28 frimaire (18 décembre) auprès du comité de sûreté générale: la demande est signée du président Borda et du secrétaire Haüy, qui, prêtre insermenté, ne craignit pas pourtant d'attirer l'attention sur lui-même en prenant la défense d'un suspect¹. La commission faisait remarquer que les travaux sur la dilatation des métaux et sur la détermination des poids et mesures étaient interrompus par la détention de ce citoyen, et qu'il était urgent qu'il pût

1. Arch. nat. F⁷, 4757.

être rendu aux travaux importants qu'il a toujours suivis avec autant de zèle que d'activité.

Le comité de sûreté générale passa à l'ordre du jour, sans discussion, sur la pétition de Borda et d'Haüy, et, deux jours après, le comité de salut public, après avoir pris l'avis du comité d'instruction publique¹, épura la commission des poids et mesures, en décidant que Borda, Lavoisier, Laplace, Coulomb, Brisson et Delambre cesseraient immédiatement d'en faire partie². Une demande du comité des assignats et monnaies³, adressée le 1^{er} nivôse (21 décembre) au comité du salut public pour obtenir que Lavoisier pût travailler dans son laboratoire, n'eut pas plus de succès.

La lettre envoyée le 2 décembre à la Convention par les fermiers généraux n'ayant reçu aucune réponse, ils présentèrent une nouvelle pétition qui fut discutée dans la séance du 21 frimaire (11 décembre). Un député ayant proposé de passer à l'ordre du jour, Bourdon (de l'Oise) réclama le renvoi de la pétition au comité des finances; il fut combattu par Thuriot, qui voulait qu'on accueillît sans plus ample examen la demande des fermiers généraux. Montaut et Cambon prirent part à la discussion; leurs discours font connaître les illusions de l'Assemblée sur la fortune des gens de finance. Suivant Montaut, l'examen de leurs comptes amènera une rentrée de 400 millions dans les caisses de l'État; suivant Cambon, les premiers résultats des recherches des commissaires révèlent

1. A cette époque, il y avait au comité d'instruction publique Guyton-Morveau, Fourcroy, Arbogast, Romme, Grégoire, etc.

2. Arch. nat. AF. II, 67, n° 238.

3. « Il faut pour peser ces pièces des poids nouveaux dont la fabrication est d'une extrême délicatesse, et la fabrication de ces poids vient d'être suspendue par l'arrestation du C. Lavoisier. Prenez telle mesure que vous croirez convenable à l'égard de ce citoyen, mais il faut qu'il puisse travailler dans son laboratoire. » (Arch. nat. AF. 67, n° 38.)

pour plus de 300 millions de vols que *l'on fera bien restituer aux voleurs* ¹. Le même jour, le comité de sûreté générale prenait un arrêté conforme aux décisions de la Convention en chargeant les députés Jack et Dupin de s'entendre avec Dufourny, président de l'administration du département de Paris, pour aménager en prison l'ancien Hôtel des fermes, et diriger la translation des détenus de Port-Libre.

De nouvelles rigueurs les frappaient au même instant. Tous leurs biens, meubles, immeubles et revenus, étaient placés sous le séquestre ² et les scellés étaient réapposés dans leurs demeures ³. Les scellés avaient été apposés chez Lavoisier en présence de sa femme, le 27 frimaire (17 décembre 1793), par les commissaires de la section des Piques, qui se transportèrent ensuite au château de Fréchines le 19 nivôse, pour exécuter la même opération ⁴. Deux fois les scellés furent levés provisoirement, sur un ordre du comité de sûreté générale ; d'abord sur la demande des délégués du comité d'instruction publique, Guyton-Morveau et Fourcroy, chargés de retirer les objets relatifs à la commission des poids et mesures. La perquisition se fit en présence des délégués du comité et de Lavoisier, amené de la prison de Port-Libre et gardé par deux gendarmes. Qui nous dira les regards que purent échanger le prisonnier et les conventionnels ? Quels sentiments devaient agiter ceux-ci en voyant devant eux, dans la condition humiliée d'un criminel, l'ancien directeur de l'Académie, l'opulent fermier général, le savant illustre dont ils avaient si souvent sollicité l'appui et les suffrages ?

1. *Moniteur* du 23 frimaire an II (n° 83).

2. Décrets du 23 et du 29 nivôse (12 et 18 janvier 1794).

3. Le 8 frimaire an II (27 janvier 1794).

4. *Procès-verbaux des appositions de scellés.* Arch. nat. F⁷, 4757.)

Une seconde fois, les scellés furent levés sur la demande de M^{me} Lavoisier, qui obtint de retirer des pièces relatives à l'*emprunt volontaire*, et des mémoires de physique et de chimie destinés à l'impression¹.

L'Hôtel des fermes fut enfin transformé en prison par les soins de Dupin; deux portes de chêne convertissaient l'antichambre en guichet, des cloisons d'épais madriers séparaient les bâtiments des maisons voisines, des grilles de fer garnissaient les fenêtres. Le 5 nivôse (24 décembre 1793), les fermiers généraux reçurent l'avis que leur translation s'effectuerait le jour même. Avant de quitter Port-Libre, où ils s'étaient fait aimer de leurs compagnons, ils remirent 4 000 livres destinées à secourir les prisonniers pauvres et à acheter des matelas pour l'infirmerie². Leur départ fut attristé par la mort d'un détenu, Cussy, qui, ne pouvant supporter sa captivité, s'était frappé d'un coup de couteau.

A trois heures, des fiacres étaient amenés; deux prévenus, accompagnés de deux gendarmes, prirent place dans chacun et l'on se dirigea vers l'Hôtel des fermes, rue de Grenelle-Saint-Honoré³. Quand on y arriva, au soir d'une de ces courtes journées de décembre, la nuit était venue; des pots à feu éclairaient la cour de l'Hôtel, à chaque porte se trouvait un gendarme de faction. L'installation des finan-

1. En même temps qu'il préparait le recueil de ses mémoires de chimie, Lavoisier s'occupait, pendant sa détention, de faire imprimer une nouvelle édition des *Opuscules physiques et chimiques*, qui parut seulement en 1801.

2. *Tableau des prisons*, in-16, an II.

3. Vingt-sept fermiers généraux, titulaires ou adjoints, furent conduits à l'Hôtel des fermes. Mercier fut, peu de temps après, transféré dans une autre prison; il devait périr, le 26 floréal an II, avec deux de ses collègues, Prévost d'Arincourt père et Douet; Papillon de Sannois quitta aussi l'Hôtel des fermes; il ne fut jamais poursuivi. Les fermiers généraux venus de Port-Libre restaient donc au nombre de vingt-cinq à l'Hôtel des fermes, où l'on amena ensuite Le Bas de Courmont, Rougeot, Parceval, Maubert de Neuilly, Fabus de Vernant, de Saint-Cristau et Sanlot.

ciers à la maison des fermes paraît avoir été plus défectueuse qu'à Port-Libre; la plupart n'avaient pas de lits et couchaient sur des matelas étendus sur le sol¹. Lavoisier occupait une petite chambre en compagnie de son beau-père. La dépense de leur table était fixée à 5 francs par jour en assignats, et plusieurs, dont tous les biens étaient séquestrés, se trouvaient réduits à emprunter le prix de leur nourriture². Mais ils étaient heureux malgré tout d'être en possession de leurs papiers, et de pouvoir terminer cette liquidation qui paraissait au plus grand nombre devoir amener leur mise en liberté; ils se mirent au travail avec ardeur, y consacrant dix heures par jour. Ils essayaient encore de se distraire, et Delahante nous a transmis une pièce de vers médiocre adressée à ses collègues par le président du *comité grivois de l'Hôtel des fermes*³.

Les commissaires reviseurs, Gaudot et ses complices, poursuivaient leur examen des comptes et refusaient de faire connaître leurs prétendues découvertes aux intéressés; ceux-ci, cependant, grâce à leurs parents et à leurs amis, qu'ils avaient la permission de recevoir, parvinrent à être informés de la nature des principaux délits qui leur étaient imputés. Ils répondirent aux accusations par de courtes notes qu'ils transmettaient à la commission. Enfin, après trente et un jours, ils purent remettre leurs comptes entre les mains du comité des finances, le 27 janvier 1794, et décidèrent en outre de réfuter toutes les assertions des reviseurs dans un mémoire d'ensemble dont la rédaction fut confiée à Lavoisier.

A ce moment les détenus paraissent avoir repris con-

1. Déposition de Dobsen au procès de Fouquier-Tinville.

2. MOLLIER, *Mémoires*, t. I, p. 165.

3. DELAHANTE, t. II, p. 452.

fiance dans l'avenir, *n'ayant pas laissé une seule objection sans réponse, un seul calcul sans justification, une seule justification sans preuve*. Suivant Mollien, beaucoup se berçaient de l'espoir qu'ils allaient être relâchés, puisqu'ils avaient obéi aux décrets de la Convention. Ils écrivirent au comité des finances pour réclamer leur mise en liberté; mais les reviseurs voulant encore du temps pour revoir à nouveau les documents fournis par les financiers, leur demande fut rejetée. La commission de revision termina enfin son rapport, qui fut imprimé en germinal par ordre de la Convention¹; les fermiers généraux accusés de vols et de dilapidations étaient considérés comme redevables à l'État d'une somme de 130 millions. Malgré l'art avec lequel Gaudot et ses acolytes avaient groupé les chiffres, ils étaient loin, comme on le voit, d'arriver à cette somme de 400 millions de livres dont ils avaient parlé au député Montaut. Indemnités et gratifications abusives, versements tardifs dans les caisses de l'État des fonds perçus par l'impôt, prélèvement d'intérêts de 10 et 6 p. 100, tandis qu'au dire des reviseurs le bail n'accordait que 4 p. 100; enfin, exaction sur le tabac râpé : tels étaient les crimes principaux dont on inculpait les financiers signataires des baux de David, Salzard et Mager. Il serait peu intéressant de reprendre une à une les imputations des commissaires reviseurs; aussi bien l'innocence des fermiers généraux a été reconnue par les aveux ultérieurs de leur principal ennemi, de Dupin lui-même, et par les mémoires que l'avocat Antoine Roy présentera, deux ans après, au nom des créanciers de la ferme, intéressés à ce que la valeur de leur

1. *Rapport des commissaires reviseurs des trois compagnies de finances aux représentants du peuple chargés de surveiller leurs travaux, et lu aux comités de finance et de comptabilité*. Imprimé par ordre de la Convention, in-8 de 187 pages.

créance ne fût pas confisquée par l'État¹. Néanmoins il importe de discuter les principaux chefs d'accusation, ceux qui amenèrent la mort des fermiers généraux, et qui, aux yeux des contemporains, parurent légitimer leur condamnation : intérêts abusifs, retards dans les versements au Trésor, concussions sur le tabac râpé.

Les commissaires reviseurs, et plus tard Dupin, dans son rapport à la Convention, accusent les financiers de s'être attribué jusqu'à 10 p. 100 d'intérêt pendant le cours du bail de David (1774-1780), tandis que les termes du bail ne leur en attribuent que 4. Cette accusation était le résultat d'une confusion volontaire : au moment de sa constitution, la compagnie devait verser une somme de 93 millions de livres; 72 millions étaient avancés à l'État, le reste était destiné à rembourser aux adjudicataires du précédent bail la valeur du matériel nécessaire à l'exploitation du sel et du tabac. Chacun des fermiers généraux (ils étaient alors soixante) avait à fournir 1 500 000 livres, et comme peu d'entre eux possédaient une fortune assez considérable, ils empruntaient à des particuliers heureux de placer leur argent en mains sûres. Quand ils établissaient le prix du bail qu'ils pouvaient offrir à l'État, ils faisaient entrer dans la prévision de leurs dépenses un intérêt de 10 p. 100 sur 1 million et de 6 p. 100 sur 500 000 livres. Cela se faisait au grand jour. L'État n'était pas obligé d'accepter les offres de la compagnie, le traité était toujours consenti librement, après de longues discussions entre les financiers et le contrôleur général. Cette manière de faire était approuvée par des arrêts du conseil, et elle dura jusqu'en 1780, époque à laquelle Necker abolit ce mode de

1. *Réclamations des créanciers des ci-devant fermiers généraux et des intéressés à la liquidation des créances de la République sur leurs biens*, par Antoine Roy. 9 brochures in-8.

rémunération et changea les bases de l'accord à intervenir avec la ferme. Quant aux intérêts à 4 p. 100 que les termes du bail de David attribuaient aux 72 millions avancés au Trésor public, ils figuraient pour mémoire, les financiers ne les touchaient pas, car l'État en majorait le prix du bail à payer par la ferme. Ces intérêts entraient d'une part en recettes, de l'autre en dépenses, de sorte que les fermiers généraux qui empruntaient à 4 1/2 retiraient des fonds avancés, 5 1/2 p. 100 sur 60 millions et 1 1/2 sur 12 millions¹.

Le rapport des commissaires reviseurs prétendait en outre que les fonds perçus par l'impôt étaient versés en retard au Trésor, et qu'ils étaient employés en spéculations. A la fin de chaque exercice, la ferme demandait une quittance qui n'était remise qu'après examen et vérification des comptes, c'est-à-dire plusieurs mois après la clôture de l'exercice; cette quittance portait la date du jour où elle était donnée; il était donc de mauvaise foi de faire dater de cette époque le versement des fonds, car il est avéré que la ferme était toujours en avance avec le Trésor, dont elle acquittait les traites à vue.

Enfin les fermiers généraux étaient inculpés d'avoir commis des concussions sur le tabac râpé, en exagérant le mouillage, *la mouillade*, et en faisant payer l'eau introduite au prix du tabac, manœuvre aussi dangereuse pour la santé du consommateur que nuisible à ses intérêts². Cette accusation, qui nous paraît puérile aujourd'hui, fut pourtant la plus sérieuse aux yeux des contemporains, et paraît avoir

1. *Pièces justificatives du mémoire des ci-devant fermiers généraux*, in-8° de 93 pages. L'arrêt du Conseil du 6 mai 1769 dit : « Attendu que les dits intérêts ne tournent point à leur profit directement; que, quoique versés dans la caisse des produits, ils ne servent que de remboursement des fonds entrés dans le prix du bail, conséquemment payés d'avance par ce bail. »

2. Ce sont les expressions du décret du 16 floréal an II.

décidé la condamnation du 19 floréal : « la mouillade, a dit Antoine Roy, est le cri funèbre qui a conduit à la mort les fermiers généraux ; » et, après le 9 thermidor, Dupin sera flétri du surnom de Dupin-Mouillade. Pour en comprendre l'importance, il est essentiel de rappeler les discussions passionnées auxquelles avait donné lieu, pendant près de quinze ans, la question du râpage du tabac par la ferme, question qui divisa la France en *râpistes* et *anti-râpistes*.

La ferme avait le monopole du tabac et le livrait en *carottes*, que le consommateur râpait au moment du besoin ; puis vint la mode des tabatières ; on trouva plus commode d'acheter le tabac en poudre. Les débitants en profitèrent pour vendre des tabacs de contrebande, de sorte que les bénéfices de la ferme vinrent à diminuer à mesure que la consommation augmentait ; en une année, on put constater un déficit de 12 millions de livres dans le rendement de cet impôt. L'un des fermiers généraux, Jacques Delahante, proposa à ses collègues d'interdire le râpage du tabac aux débitants et d'en réserver le privilège exclusif aux manufactures de la ferme. Il finit par triompher de la répugnance de ses collègues, de Paulze entre autres, et la mesure fut adoptée. Alors s'éleva une formidable opposition. Les débitants qui avaient installé des ateliers et les nombreuses familles qui y trouvaient leurs moyens d'existence, surent mettre dans leurs intérêts plusieurs parlements qui évoquèrent l'affaire avec passion ; l'un d'eux alla même jusqu'à avancer que le tabac râpé dans les manufactures était nuisible à la santé des consommateurs, accusation que répéteront Dupin et Fouquier-Tinville. La ferme lutta pendant quinze ans ; elle finit par triompher devant quelques parlements, mais elle ne put vaincre l'opposition obstinée de celui de Rennes, qui l'attaquait encore à l'heure

où parlementaires et fermiers généraux disparaissaient devant un régime nouveau.

Dans quelques cas, il est vrai, un vice de fabrication du tabac avait donné raison aux plaintes des ennemis de la ferme; en 1774, Baumé et Cadet, délégués à cet effet par le ministre, avaient constaté le mauvais état du tabac fourni par l'entrepôt de Morlaix. Lavoisier lui-même avait attiré sur ce point l'attention de ses collègues; il écrivait en 1778 : « Je crains qu'on ne porte la mouillade au delà de ce qui conviendrait...; il faut être extrêmement sobre sur la mouillade, et il vaut mieux faire de légers bénéfices que de courir le risque de mécontenter le public. » Les doléances des débitants, les représentations des parlements, avaient trouvé de nombreux échos dans l'opinion¹; aussi les commissaires reviseurs ne pouvaient-ils manquer de reprendre cette question pour en accabler les fermiers généraux, auxquels ils réclamaient de ce chef la somme de 30 millions de livres. Ils évaluaient à 14 livres la quantité d'eau introduite par quintal, ne tenaient pas compte de l'évaporation et prétendaient que cette eau était vendue au prix du tabac. Lavoisier répondit victorieusement; il apporta à l'appui de ses dires les tableaux de fabrication, et montra que la plus grande partie de l'eau ajoutée pour le travail, étant évaporée lors de la mise en vente, il en restait seulement 6 et plus tard 2 p. 100; il rappela que la ferme établissait le prix de vente aux débitants d'après la quantité réelle de tabac supposé sec².

1. Voir BACHAUMONT, *Mémoires secrets*, t. XXVI, p. 277.

2. Avant 1786 la quantité d'eau était d'un dix-septième, et la ferme livrait aux débitants une 17^e once quand ils en payaient 16. Après 1786, la quantité d'eau était de 2 livres 10 onces d'eau par quintal. De plus, la ferme s'efforçait, pour empêcher la contrebande, de fournir des tabacs de bonne qualité; elle rejetait une partie des feuilles par l'*épouillage* (séparation des feuilles avariées) et par l'*écotage*, de sorte que 100 livres de feuilles sortant

Le rapport des reviseurs renfermait une dernière accusation : lors de la suppression de la ferme, l'Assemblée nationale lui avait alloué une somme de 48 millions pour le prix des magasins de sel et des manufactures de tabac qui faisaient retour à la nation. Les fermiers généraux, ayant établi ultérieurement que la valeur en était seulement de 26 millions, offrirent spontanément, sur le conseil de Lavoisier, l'abandon de 22 millions. Les reviseurs osèrent avancer, sans aucune preuve, que ces 22 millions étaient un *fidéicommiss au profit du tyran*, et, prétendant que cet abandon n'avait été consenti qu'après leurs recherches, demandèrent à toucher leurs indemnités sur une somme totale de 130 millions, montant des *vols* des fermiers généraux¹.

La discussion du rapport occupa deux séances du comité des finances. Un directeur du contentieux de la ferme dévoué à ses anciens patrons, Féval, se présenta à deux reprises pour donner au comité tous les éclaircissements nécessaires au nom des prisonniers ; on refusa de l'entendre et le président lui fit signifier d'avoir à se retirer sur-le-champ². La délibération du comité resta secrète. Dupin, sollicité par les femmes de quelques-uns des détenus,

des magasins comme matière première donnaient seulement 75 à 78 livres de tabac rapé. — « Ce résultat, ajoutait Lavoisier dans son mémoire, détruit l'idée d'une mouillade excessive ; comment supposer que la ci-devant ferme générale ait, d'un côté, pour améliorer ses tabacs, rejeté et condamné à l'incendie plus d'un tiers de la matière première destinée à leur fabrication, et que, d'un autre côté, elle les eût altérés à dessein par l'addition d'une quantité d'eau supérieure à ce qu'exigeait une bonne fabrication ? »

1. Quatre-vingt-quinze financiers avaient participé aux baux de David, Salzard et Mager ; quarante-cinq étaient morts au moment des poursuites. Les reviseurs avaient établi les reprises à faire contre eux ou leurs héritiers d'après le temps qu'ils avaient passé dans les fermes. Lavoisier était taxé à 1204345 livres 10 sols, pour neuf ans neuf mois d'exercice comme titulaire, et à 470000 livres, pour le temps où il avait été adjoint du fermier général Baudon.

2. *Mémoires de E.-M. Delahante.*

répondit que tous obtiendraient leur mise en liberté sous peu de temps, alors qu'il se préparait à les faire tous traduire devant le tribunal révolutionnaire. Néanmoins les angoisses étaient grandes; c'était l'heure où Fouquier-Tinville envoyait à l'échafaud, **sous prétexte de complicité avec l'étranger, les fondateurs de la République, Hérault de Séchelles, Danton, Camille Desmoulins, Westermann;** comment les financiers, haïs pour leurs fonctions, suspects par leur fortune et leurs titres nobiliaires, ne se seraient-ils pas sentis menacés? Cependant tous ne désespéraient pas encore; ils n'avaient commis aucun acte d'incivisme et, étant restés en dehors des luttes politiques, ils n'étaient compromis avec aucun des partis qui se disputaient le pouvoir. Lavoisier ne s'abandonna pas et prépara ses moyens de défense. Il demanda au bureau de consultation, le 29 germinal, un certificat pour constater les services qu'il avait rendus à la science, et le rôle utile qu'il avait rempli au bureau de consultation, ainsi qu'au comité des assignats. « Si la forme d'un certificat vous paraît insolite, peut-être pourriez-vous prendre, pour remplir le même objet, la forme d'un rapport qui serait fait au bureau, et qui serait terminé par un considérant et un prononcé. Ce n'est pas la première fois que vous auriez nommé des commissaires pour vous rendre compte des travaux particuliers de quelques membres du bureau et des droits qu'ils pouvaient avoir acquis à la reconnaissance publique. Pourrais-je me flatter que vous me rangerez dans cette classe? Je ne vous demande que de certifier les faits et je vous prie d'éviter dans leur exposition tout ce qui pourrait ressentir l'influence des sentiments d'amitié et de confiance dont vous m'avez souvent donné des preuves. »

Une commission, composée de Coulomb, Servièrès et Hallé, présenta un rapport, dont la rédaction paraît due à

Hallé. Ce rapport fut adopté dans la séance du 4 floréal (23 avril), présidée par Lagrange, et à laquelle assistaient Borda, Désaudray, Leroy, Silvestre, Trouvillo, Jumelin et Dumas. Le bureau de consultation, rappelant le nombre et l'importance des travaux du citoyen Lavoisier, décida de lui décerner et de lui transmettre un témoignage d'estime qui devait être consigné au procès-verbal¹, Lavoisier invoqua aussi l'appui des agents nationaux des poudres et salpêtres, Le Faucheux et Champy, qui essayèrent de l'arracher au tribunal en attestant qu'en qualité d'ancien régisseur des poudres, il était au nombre des citoyens désignés par un arrêté du comité du salut public comme devant être mis en réquisition pour la reddition de leurs comptes. Lavoisier s'adressa également à deux de ses anciens collègues de l'Académie, Cadet et Baumé, le fougueux adversaire des nouvelles théories chimiques; ils pénétrèrent dans sa prison pour lui remettre un certificat constatant qu'il s'était toujours opposé au mouillage du

1. ... « Le Bureau de consultation des Arts et Métiers, après avoir entendu le rapport de ses commissaires sur la demande et sur les travaux du citoyen Lavoisier, considérant le nombre et l'importance des découvertes de ce citoyen; la grande et utile révolution qu'elles ont contribué à opérer dans la chimie; les lumières qu'elles ont répandues sur la nature de beaucoup de substances mal connues jusqu'à nos jours et sur les principaux phénomènes de la végétation et de l'économie animale; les avantages qui en ont résulté pour presque tous les arts qui ont quelque rapport avec la chimie, tels que la peinture, l'essai et l'exploitation des mines, etc.; enfin, que le suffrage de la plupart des savants de l'Europe assigne au citoyen Lavoisier un rang distingué par les hommes qui ont honoré la France; considérant encore que le citoyen Lavoisier a partagé avec zèle et assiduité les travaux du bureau de consultation pour assurer aux artistes utiles les récompenses dues à leurs talents, a arrêté que ce témoignage de son estime sera consigné dans son procès-verbal et qu'il en sera adressé un extrait au citoyen Lavoisier.

Séance levée à 9 heures décimales, signé à la minute.

« LAGRANGE, SILVESTRE, secrétaire. »

(Archives du Conservatoire des Arts et Métiers. — Œuvres complètes, t. IV, p. 713.)

tabac, ce dont ils avaient pu s'assurer pendant leur enquête officielle de 1774¹. Enfin il rédigea lui-même un bref exposé de sa carrière. Sous le titre de : *Notice de ce que Lavoisier, cy-devant commissaire de la Trésorerie nationale, de la cy-devant Académie des Sciences, membre du Bureau de Consultation des Arts et Métiers, cultivateur dans le district de Blois, département du Loir et du Cher, a fait pour la Révolution*, il rappelait ses travaux scientifiques, ses recherches agricoles, son rôle aux Assemblées provinciales, à l'Assemblée Constituante, à la Commune de 1789, à la Trésorerie nationale, au Bureau de consultation, au Comité des Assignats et Monnaies, à la Commission des Poids et Mesures, au Comité de Salubrité, ses services comme garde national en activité dès les premiers instants de la Révolution².

Dupin devait présenter bientôt son rapport sur les comptes des fermiers généraux. Quelques amis de Lavoisier voulurent tenter des démarches en sa faveur; il s'y refusa, paraît-il, de peur de les compromettre³. Un membre de la Convention, Pierre Loysel, ancien directeur de la fabrique de Saint-Gobain, s'efforça de sauver le savant avec lequel il avait entretenu d'amicales relations; ses efforts furent impuissants. M^{me} Lavoisier, bravant le décret qui exilait de Paris tous les ex-nobles, essaya jusqu'au dernier moment de soustraire son mari au jugement du tribunal révolutionnaire; mais, d'après Cadet-Gassicourt, elle l'aurait compromis par son humeur altière. Le chimiste Pluvinet, négociant de la rue des Lombards et fournisseur du laboratoire de Lavoisier, avait conçu le

1. Note autographe de Cadet-Gassicourt fils.

2. Voir aux *Pièces justificatives*.

3. DÉSANDRAY, *La mort de Lavoisier*, hiérodrame mis en musique par le citoyen Langlé, in-8° de 7 pages.

projet de le sauver en faisant intervenir Dupin lui-même. Pluvinet connaissait la belle-sœur du conventionnel, femme de mœurs légères, qu'il intéressa à son projet; celle-ci obtint de Dupin que Lavoisier serait séparé de ses collègues, transféré dans une autre prison, et que le rapport ne lui serait point défavorable. Mais Dupin se plaignit de n'avoir pas reçu la visite de M^{me} Lavoisier, lui reprochant de l'avoir fait solliciter par des aristocrates comme elle et de n'avoir pas daigné se présenter elle-même. M^{me} Lavoisier, avertie par Pluvinet, se rend chez Dupin; au lieu d'arriver en suppliante, elle déclare qu'elle ne vient point solliciter la pitié pour Lavoisier, qu'il est innocent, que des scélérats seuls peuvent l'accuser : « Lavoisier, dit-elle, serait déshonoré s'il séparait sa cause de celle de ses collègues; on en veut à la vie des fermiers généraux pour avoir leur fortune; s'ils périssent, ils mourront tous innocents. » Dupin, irrité de cette attitude, resta depuis sourd à toutes les supplications ¹.

Le narrateur, en blâmant la conduite de M^{me} Lavoisier, oublie qu'elle ne pouvait demander la grâce de son mari seul, en abandonnant à l'échafaud son père, qui était au nombre des prévenus; et quand M^{me} Lavoisier accuse les savants de la mort de son mari, Cadet-Gassicourt est-il en droit de la taxer d'injustice, en présence du silence prudent qu'ont gardé les collaborateurs de Lavoisier?

1. Note autographe de Cadet-Gassicourt.

III

LE JUGEMENT ET L'EXÉCUTION
DES FERMIERS GÉNÉRAUX

C'est le lundi 5 mai 1794 (16 floréal an II) que Dupin présenta à la Convention un long réquisitoire dont les éléments étaient empruntés au rapport des commissaires reviseurs. Après avoir insisté sur les indemnités abusives, les intérêts exigés des fonds d'avance, les exactions sur le tabac, la restitution des 22 millions, il reprocha encore aux prévenus un arrêt du conseil de 1774, imposé par le contrôleur général Terray postérieurement à la signature du bail, et que les fermiers généraux avaient dû subir en protestant. A peine s'il mentionne quelques-unes des réponses des prévenus aux inculpations des reviseurs. Quoiqu'il ait la précaution d'indiquer qu'un certain nombre se sont opposés aux concussions sur le tabac et que le tribunal saura distinguer entre eux, il paraît les regarder tous comme coupables. Négligeant de rappeler que les lenteurs de la liquidation étaient dues aux décrets qui avaient mis les papiers sous scellés, emprisonné les financiers et suspendu pendant cinq mois leur reddition de comptes, il ajoutait : « Si les ci-devants fermiers généraux n'avaient pas attendu avec impatience le retour de l'ancien régime, auraient-ils différé pendant deux ans à obéir à vos décrets en s'opposant sérieusement à la reddition de leurs comptes ? » Parlant au nom du comité des finances et du

1. *Moniteur* du 17 floréal an II. — Rapport fait au nom des comités de Sûreté générale, des finances et de l'examen des comptes, réunis à la commission, sur l'administration des fermiers généraux, par Dupin, dans la séance du 16 floréal an II. Imprimé par ordre de la Convention, in-8 de 24 pages.

comité de l'examen des comptes, invoquant le long travail des reviseurs, maniant les chiffres avec habileté, Dupin devait tromper la Convention et entraîner son vote. Il fut décrété, sans discussion, que les fermiers généraux seraient traduits devant le tribunal révolutionnaire, et cependant Dupin n'avait reproché aux détenus aucun acte d'incivisme. De quel droit demandait-il leur renvoi devant un tribunal créé expressément pour punir les crimes de contre-révolution? A quel titre celui-ci pouvait-il connaître de délits de concussion, commis, s'ils avaient été prouvés, plus de vingt ans auparavant, sous un autre régime, avec d'autres lois?

Il était plus de quatre heures quand fut rendu le décret provoqué par Dupin. Une personne présente à la séance se rendit immédiatement à l'Hôtel des fermes; le premier détenu qu'elle rencontra fut Lavoisier. Il eut la cruelle mission d'informer ses collègues; ils avaient prévu l'événement, ils s'y attendaient chaque jour. Aussitôt ils se hâtèrent de brûler leurs papiers intimes : quelques-uns, comme Parceval de Frileuse, passèrent les dernières heures de leur séjour à l'Hôtel des Fermes à adresser l'adieu suprême à ceux qui leur étaient chers; tous voyaient venir la mort avec une courageuse résignation, soutenus par leurs sentiments religieux ou par la conscience de leur droit et de leur innocence¹.

Dupin, consulté sans retard par le concierge de l'Hôtel des fermes, donna l'ordre de ne plus y laisser entrer aucune personne étrangère, en ajoutant que le décret ne pouvait être exécuté avant trois ou quatre jours. Il ne fut, en effet, transmis au tribunal que le lendemain, et enre-

1. La lettre de Parceval de Frileuse à sa femme a été publiée par M. Delahante; celle de Nicolas Deville a été publiée par M. Joubert (*Correspondant* du mois de février 1869).

gistré seulement le 18 floréal (7 mai), mais la mort des fermiers généraux était trop ardemment désirée pour que l'on respectât les délais légaux ; le jour même, Fouquier-Tinville signait l'acte d'accusation et ordonnait le transfert immédiat des détenus à la Conciergerie.

La rapidité de cette mesure fut un des chefs d'accusation invoqués contre lui un an plus tard. Comment avait-il pu connaître le 16 un décret qui fut enregistré seulement le 18? En vain il objecta que, dans la nuit du 16 au 17, il 'était rendu au comité de salut public à deux heures du matin ; ce n'en est pas moins le 17 qu'il aurait connu le décret dont il reproduisait les termes mêmes dans son réquisitoire rédigé le 16 : « Vous voulez me faire mon procès, répond-il alors, parce que j'ai fait celui des sangsues du peuple et des contre-révolutionnaires'. » C'est que le réquisitoire de Fouquier était déjà prêt avant que la Convention eût rendu son décret du 16, les faits le prouvent. Le rapport de Dupin fut lu à trois heures et demie, et le jour même, à sept heures, on procédait au transfert des prisonniers. Est-il possible qu'en l'espace de trois heures Fouquier ait eu connaissance du décret de la Convention, ait rédigé son long acte d'accusation, transmis les ordres de transfert et obtenu leur exécution immédiate? Quelle invraisemblance! Et puisque cet acte d'accusation est la reproduction du rapport de Dupin, il faut donc que celui-ci l'ait communiqué à Fouquier avant de le lire à la Convention. Ainsi c'est bien Dupin qui poursuivait avec acharnement la mort des fermiers généraux et conduisait la plume de l'accusateur public.

A l'Hôtel des fermes, il n'y avait plus d'espoir pour les prisonniers. Mollien, qui s'attendait à partager leur sort,

1. *Moniteur* du 21 floréal an III (10 mai 1795).

projetait avec Tavernier de Boulogne de se soustraire par la mort volontaire aux angoisses d'un supplice ignominieux, *aux injures d'un peuple abusé*; ils s'étaient procuré de l'opium et proposèrent à Lavoisier, leur ami le plus cher, de partager leur sort. Il les dissuada du suicide et sauva ainsi les jours de Mollien : « Pourquoi aller au-devant de la mort? leur dit-il. Serait-ce parce qu'il est honteux de la recevoir par l'ordre d'un autre, et surtout par un ordre injuste? Ici l'excès même de l'injustice efface la honte. Nous pouvons tous regarder avec confiance et notre vie privée et le jugement qu'on en portera peut-être avant quelques mois; nos juges ne sont ni dans le tribunal qui nous appelle, ni dans la populace qui nous insultera; une peste ravage la France, elle frappe du moins ses victimes d'un seul coup, elle est près de nous atteindre, mais il n'est pas impossible qu'elle s'arrête au moins devant quelques-uns de nous. Nous donner la mort, ce serait absoudre les forcenés qui nous y envoient. Pensons à ceux qui nous ont précédés, ne laissons pas un moins bon exemple à ceux qui nous suivront. » Sans doute, en rappelant ceux qui avaient déjà gravi les degrés de l'échafaud, Lavoisier pensait à ses amis : Bailly, son collègue à l'Académie, son collaborateur à la commune de 89; Bochart de Saron, le magistrat-académicien; Malesherbes, exécuté quinze jours auparavant.

Il avait à peine terminé, que des gendarmes à cheval pénétraient dans la cour de l'Hôtel des fermes, suivis une demi-heure après de quatre grands chariots couverts. Les officiers municipaux chargés de diriger l'opération du transfert buvaient et riaient dans la chambre du concierge, tandis que celui-ci appelait lentement les prisonniers suivant l'ordre du registre d'écrou; aussitôt que quatre prisonniers avaient répondu, les gendarmes les entraînaient dans les

chariots qu'on refermait sur eux. Les guichetiers, qui avaient appris depuis cinq mois à les aimer, ne craignaient pas de montrer leur douleur et fondaient en larmes. L'appel et l'enlèvement durèrent plus d'une heure. Il faisait nuit quand on se mit en marche ; une double haie de gendarmes à cheval formait l'escorte, des hommes à pied portant des flambeaux éclairaient le cortège ; les prisonniers entassés dans les chariots, souffraient horriblement ; la route fut longue, on n'atteignit la Conciergerie qu'à onze heures¹.

Arrivés à la Conciergerie, les fermiers généraux, après la longue formalité de l'écrou, furent placés, les uns dans ces cachots dont Beugnot nous a fait connaître l'horreur², les autres dans la chambre qu'avait occupée Marie-Antoinette. La nuit fut affreuse. Quelques-uns seulement avaient pu obtenir des lits de sangle sans matelas ni couvertures, la plupart avaient dû s'asseoir sur des bancs ou même sur le sol ; tous étaient transis de froid quand, à sept heures du matin, le 17 floréal (mardi 6 mai), on ouvrit les portes des cachots. Ils purent alors se réunir dans la chambre de la reine ; à une heure et demie on y dressa deux tables où s'assirent les trente-deux prisonniers. Grâce à la protection de Dobsen, juge au tribunal révolutionnaire et parent de Delahante, la femme du concierge offrit à celui-ci, pour la nuit suivante, trois chambres pouvant contenir dix-sept prisonniers ; pour chacun d'eux, un matelas et une couver-

1. Mollien, emprisonné avec les fermiers généraux, était le trente-troisième sur le registre d'écrou ; il s'attendait à être emmené avec ses compagnons de captivité ; mais quand l'appel des financiers fut terminé, le concierge le repoussa dans l'intérieur de la prison en lui disant à voix basse : « Vous n'avez rien à faire ici. » Ce brave homme, dont Mollien a eu le tort de ne pas citer le nom, s'appelait Nécard. Il eut soin de ne pas parler de Mollien au comité de sûreté générale : « Il fallait bien, disait-il, se consoler par quelque bonne action de tant d'autres. »

2. Voir les Mémoires de Beugnot.

ture, en tout six paires de draps seulement. Delahante, forcé de choisir, désigna ses amis les plus intimes avec les fermiers généraux les plus âgés, auxquels les draps de lit furent donnés. La plus petite des pièces fut occupée par Lavoisier et son beau-père, Paulze, pour lequel il paraît avoir eu une affection filiale. Ce fut la seconde nuit passée à la Conciergerie. Le matin du 18 floréal (7 mai), à sept heures et demie, tous furent amenés au greffe, rigoureusement fouillés, pour s'assurer qu'ils ne portaient aucune arme, et conduits dans une salle attenante au tribunal, puis ils furent interrogés séparément.

Lavoisier comparut devant Claude-Emmanuel Dobson, juge au tribunal, assisté du greffier Ménot, en présence de l'accusateur public. La brièveté de l'interrogatoire prouve que c'était là une vaine formalité, destinée à satisfaire à la loi et à constater simplement l'identité de l'accusé :

« Est aussi comparu Antoine-Laurent Lavoisier, âgé de cinquante ans, né à Paris, cy-devant fermier général et membre de la cy-devant Académie des sciences, demeurant à Paris, boulevard de la Madeleine; section des Piques.

« A lui demandé de quel département il était chargé?

« A répondu qu'il n'était chargé en chef que des départements de la Lorraine et des évêchés et du domaine de Flandre.

« S'il ne s'est point rendu coupable de dilapidations des finances du gouvernement, d'exactions, de concussion et de fraude envers le peuple?

« Répond que, quand il a connu quelques abus, il les a annoncés au ministre des finances, notamment relativement au tabac, ce qu'il est en état de prouver par pièces authentiques.

« S'il a fait choix d'un défenseur?

« Répond qu'il n'en connaît pas, et nous lui avons nommé le citoyen Sézilles.

« Lecture faite, a signé avec nous et le greffier.

« DOBSEN. — A. FOUQUIER. — LAVOISIER. — MÉNOT¹. »

Ramenés à la Conciergerie, les fermiers généraux, qu'on avait dépouillés de leurs assignats, n'avaient pas les moyens de payer leur diner. Ils réclamèrent le pain des prisonniers, mais la femme du concierge avait reçu l'ordre de leur servir un bon repas, accompagné de vins de choix. Quel ami inconnu veillait sur eux pour adoucir leurs derniers moments? Était-ce le juge Dobsen, qui s'efforçait alors de sauver Delahante, Sanlot et Delage de Bellefaye, en s'appuyant sur ce qu'ils avaient été seulement adjoints à la ferme et n'avaient jamais eu le titre de fermiers généraux? Était-ce M^{me} Lavoisier, qui risquait sa liberté et peut-être sa vie en multipliant les démarches en faveur de son père et de son mari?

Aucun indice ne faisait connaître aux accusés le jour de leur comparution devant le tribunal révolutionnaire; tous pensaient cependant que leur dernière nuit allait s'écouler. C'est à ce moment, sans doute, que Lavoisier écrivit à son cousin Augez de Villers la lettre suivante, monument précieux de sa pensée suprême, où se montrent le légitime orgueil du savant qui a renouvelé la science, la tristesse amère du juste frappé d'une condamnation inique, le calme profond d'une conscience sûre d'elle-même :

« J'ai obtenu, écrit-il, une carrière passablement longue, surtout fort heureuse, et je crois que ma mémoire

1. *Arch. nat.*, W. 362; 785.

sera accompagnée de quelques regrets, peut-être de quelque gloire. Qu'aurais-je pu désirer de plus? Les événemens dans lesquels je me trouve enveloppé vont probablement m'éviter les inconvéniens de la vieillesse. Je mourrai tout entier, c'est encore un avantage que je dois compter au nombre de ceux dont j'ai joui. Si j'éprouve quelques sentimens pénibles, c'est de n'avoir pas fait plus pour ma famille; c'est d'être dénué de tout et de ne pouvoir lui donner ni à elle ni à vous aucun gage de mon attachement et de ma reconnaissance.

« Il est donc vrai que l'exercice de toutes les vertus sociales, des services importans rendus à la patrie, une carrière utilement employée pour le progrès des arts et des connaissances humaines ne suffisent pas pour préserver d'une fin sinistre et pour éviter de périr en coupable!

« Je vous écris aujourd'hui, parce que demain il ne me serait peut-être plus permis de le faire, et que c'est une douce consolation pour moi de m'occuper de vous et des personnes qui me sont chères dans ces derniers momens. Ne m'oubliez pas auprès de ceux qui s'intéressent à moi, que cette lettre leur soit commune. C'est vraisemblablement la dernière que je vous écrirai.

« LAVOISIER¹. »

Pendant son séjour à la Conciergerie, il reçut un dernier hommage de la part de modestes savants, impuissans à le sauver. Le Lycée des arts, établissement libre d'instruction fondé en 1793 par Charles Désaudray, envoya à la Conciergerie une députation chargée de remettre

1. Cette lettre a été publiée pour la première fois en 1818 par le littérateur Dusaulchoy : *Mosaïque littéraire et poétique*, 2 vol. in-12. Elle a été réimprimée dans *l'Amateur d'autographes* 1863, p. 162, et dans les *Mélanges bibliographiques* du bibliophile Jacob, p. 141.

à Lavoisier, le plus illustre de ses membres, un témoignage d'admiration. Était-ce une couronne, une palme? aucun document ne le précise, rien ne nous fait connaître les noms des citoyens qui venaient courageusement s'incliner devant le proscrit; mais le fait, mis en doute par quelques biographes, est attesté par les publications du Lycée des arts de l'an IV et de l'an VI, et le rapport de Lakanal du 4 vendémiaire an IV¹.

Les prisonniers étaient réintégrés dans leurs chambres depuis une heure environ, quand un guichetier, les appelant individuellement par leurs noms, remit à chacun d'eux une copie de l'acte d'accusation, d'une écriture fine, peu lisible : ils s'efforçaient en vain de la déchiffrer, l'ordre leur fut donné d'éteindre leur lumière. Sur les trente-deux fermiers généraux incarcérés, vingt-huit dormirent leur dernière nuit : moins de vingt heures après ils auront cessé de vivre.

A peine le jour était levé, le 19 floréal an II (8 mai 1794), que tous les prisonniers furent réunis au greffe, fouillés avec rigueur et dépouillés de tout ce qu'on leur avait

1. Il n'est cité ni par Fourcroy, ni par Lalande, ni par Cuvier. Le premier des biographes de Lavoisier qui en parle est Desessarts dans ses *Siècles littéraires*. Néanmoins il est prouvé par les documents émanés du Lycée des arts. Dans son *Annuaire pour l'an VI*, on lit : « Ce n'étoit pas assez pour le lycée d'avoir porté à Lavoisier dans les fers, les consolations de l'amitié et de n'avoir pas craint d'aller couronner sa tête vénérable au moment où elle alloit tomber sous la hache des bourreaux... (p. 89) » et plus loin, la liste des *membres décorés* porte le nom de Lavoisier avec cette mention : « Couronné par le Lycée, la surveillance de sa mort, à la Conciergerie. » Un rapport de Lakanal du 4 vendémiaire an IV, fait en faveur du Lycée des arts, renferme les phrases suivantes : « Lorsque le sang de l'innocent couloit par torrents débordés, il osoit rappeler les cœurs à l'humanité, il consolait publiquement et adoptoit les enfans des victimes, il couronnoit Lavoisier dans les fers et refusoit une palme aux décemvirs. »

Enfin une cantate de Charles Désaudray de l'an IV, sur la mort de Lavoisier porte cette note : « Le Lycée des arts lui a décerné une couronne trois jours avant sa mort, et la lui a portée à la Conciergerie. »

laissé la veille : montres et bijoux. Dans la liste des objets remis le lendemain au greffe du tribunal révolutionnaire par le concierge Richard, on peut lire : « Plus une montre d'argent du nom de Berthoud, n° 2433, et une petite clef d'or qu'il a déclaré appartenir à Lavoisier, condamné à mort. » Déjà condamnés avant le jugement, préparés pour l'échafaud, ils furent conduits au nombre de trente et un dans une salle attenante à la salle du tribunal. L'un deux, Verdun, protégé par Robespierre, avait été emmené dans l'intérieur de la Conciergerie. Fouquier, d'un trait de plume, avait rayé son nom sur la liste annexée au décret du 16 floréal et l'avait supprimé dans l'acte d'accusation¹. Les défenseurs officieux furent introduits; ils étaient au nombre de quatre; un quart d'heure seulement leur fut accordé pour conférer avec les accusés d'une affaire qui leur était inconnue; ils reçurent bientôt l'ordre de se retirer, le tribunal venait d'entrer en séance.

Il était dix heures. Les accusés, *libres et sans fers*, dit ironiquement le formulaire imprimé du procès-verbal du jugement, furent conduits dans la salle du tribunal et prirent place sur les gradins. L'audience était présidée par Coffinhal, vice-président du tribunal, assisté de deux juges, Étienne Foucault et François-Joseph Denizot; chacun était assis à une table particulière sur laquelle se trouvaient une bouteille et un verre; près d'eux, Gilbert Liendon, substitut, remplissait les fonctions d'accusateur public; le greffier était Anne Ducray. Devant les gradins des accusés, le banc des jurés, où siégeaient Leroy, autrefois marquis de Montflabert, aujourd'hui affublé du nom de *Dix-Août*, le coiffeur Pigeot, le luthier Renaudin, le

1. D'après la *Biographie des contemporains* d'Arnaud, Billaud-Varenes avait épousé une fille naturelle de Verdun.

joaillier Klispis, le vinaigrier Gravier, Auvray, employé aux diligences, avec Desboisseaux, Thoumin, Garnier, Gemond, Devèze et Ganey ¹. En face des juges, les défenseurs officieux : Chauveau-Lagarde, Guesde, Guyot et La Fleutrie. Le défenseur de Lavoisier, Sézilles, ne parut pas à l'audience. Des gendarmes, baïonnette au bout du fusil, entouraient les gradins des accusés ; une foule nombreuse assistait aux débats.

A l'ouverture de l'audience, Coffinhal fit subir aux accusés un bref interrogatoire, semblable à celui de la veille ; de plus, il demanda à chacun s'il était noble et ce qu'il avait fait depuis la Révolution : « Les jurés, les juges eux-mêmes se permirent de tourner en dérision plusieurs réponses et de donner à d'autres l'interprétation la plus cruelle et la plus fausse ². » Les interrogatoires durèrent une heure et demie. La séance fut suspendue pendant vingt minutes. A la reprise, le greffier donna lecture de l'acte d'accusation, puis le substitut Liendon posa une question qui ne fut pas comprise des accusés. Sanlot, interpellé par le président, répondit qu'ayant été seulement adjoint et ayant quitté la ferme depuis plus de dix ans, il n'était pas en mesure de répondre ; Delaage déclara s'en référer au mémoire justificatif. Coffinhal s'adressa alors à Saint-Amand : « Voyons si M. de Saint-Amand, qui gouvernait si despotiquement la ferme générale, se trouvera plus en état de répondre. » Saint-Amand fit remarquer qu'il ne comprenait pas la question posée par l'accusateur public ; alors Liendon déclara l'abandonner et reprocha aux fermiers généraux d'avoir présenté au ministre de faux états

1. Denizot et Desboisseaux furent mis à mort le 11 thermidor comme complices de Robespierre. Dix-Août, Renaudin, et Garnier, compris dans le procès de Fouquier-Tinville furent exécutés avec lui ; Ganey fut acquitté et mis en liberté. Coffinhal fut guillotiné le 18 thermidor an II.

2. *Mémoires de E.-M. Delahante.*

des produits du dernier bail pour servir de base au prix de celui qu'ils proposaient à l'État. A cette inepte accusation il était facile de répondre, comme le fit Saint-Amand, que le prix des baux se réglait d'après les états dressés dans les bureaux du ministère, et non d'après ceux qu'établissait la ferme. Coffinhal l'interrompit violemment, et signifia aux accusés d'avoir à répondre par *oui* et par *non*; le tribunal était décidé à juger sans désespérer et ne leur permettrait pas d'entrer dans des détails qui leur feraient gagner du temps. Toute défense personnelle ou collective était interdite; les financiers comprirent qu'aucun d'eux n'échapperait à la mort. Un seul, Didelot, conserva l'espoir jusqu'au dernier moment. Chargé de la liquidation de la régie des domaines, il sortait chaque matin de l'Hôtel des fermes et n'y rentrait que le soir à neuf heures; un gardien l'accompagnait. Didelot n'avait pas été compris dans le transfert des prisonniers et aurait pu facilement se soustraire à la surveillance de son gardien. Il eut la naïveté de consulter Dupin, qui lui avait assuré qu'il serait acquitté et ainsi débarrassé de toute surveillance; il vint donc, tout confiant, se constituer prisonnier à la Conciergerie; depuis quatorze ans, il avait cessé d'appartenir aux fermes.

Au moment où Coffinhal enlevait la parole à Saint-Amand. Liendon se leva pour donner lecture d'un décret de la Convention rendu le jour même; trois accusés, Delahante, Sanlot et Delaage de Bellefaye, étaient mis hors des débats, comme n'ayant qu'été adjoints et n'ayant signé aucun des baux incriminés. Ce décret avait été provoqué par Dobsen. Après s'être en vain adressé à Fouquier-Tinville, qui refusa de les rayer de son acte d'accusation, quoiqu'ils ne fussent pas compris dans le décret du 16 floréal, Dobsen avait couru chez Dupin, l'avait entraîné au comité

de sûreté générale, qui rédigea rapidement son rapport. Dupin en toute hâte, et c'est le seul acte qui lui fasse honneur, avait présenté à la Convention, obtenu sans discussion et transmis au tribunal le décret sauveur. Les trois adjoints furent emmenés, pâles, défaits, tremblants d'émotion, partagés entre la joie de vivre et la douleur de laisser sur les bancs leurs amis, leurs parents. Delahante y comptait ses beaux-frères, les Parceval, et de Bellefaye était séparé de son père, qui, en ce moment, eut la joie dernière de voir son fils échapper à la mort ¹.

A peine les adjoints étaient-ils éloignés (il était une heure) que Liendon, après quelques questions insignifiantes, prononça son réquisitoire, tout empreint de la rhétorique violente et ampoulée de l'époque. Après avoir rappelé les différents genres d'exactions et de concussions, les avoir démontrés, dit le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, *d'une façon succincte et touchante*, il conclut que *la mesure des crimes de ces vampires était au comble, qu'ils réclamaient vengeance, que l'immoralité de ces êtres était gravée dans l'opinion publique, et qu'ils étaient les auteurs de tous les maux qui pendant quelque temps avaient affligé la France*². Ensuite les défenseurs furent entendus : vaine apparence de légalité ! Que pouvait être la plaidoirie de ces quatre défenseurs qui avaient à parler pour vingt-huit accusés, avec lesquels ils avaient pu s'entretenir à peine un quart d'heure ! Hallé fit mettre sous les yeux du tribunal le rapport qu'il avait rédigé au nom du bureau de consultation, le tribunal dédaigna d'en prendre connaissance ; c'est peut-être alors que Coffinhal prononça ces paroles

1. Les mémoires de E.-M. Delahante, qui nous ont fourni les principaux éléments de ce récit, ne donnent plus aucune indication sur la fin de cette journée ; pour le reste de l'audience, nous n'avons d'autres sources que les pièces officielles et le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*.

2. *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, 4^e partie, nos 78 à 81.

tristement célèbres : « La République n'a pas besoin de savants, il faut que la justice suive son cours ¹. »

La condamnation n'était pas douteuse ; les jurés, disons-le pour l'honneur de l'humanité, étaient sans doute convaincus de la culpabilité des fermiers généraux, proclamée par le rapport de Dupin et par le décret de la Convention après un examen de comptes qui avait duré plus de cinq mois. Mais le tribunal révolutionnaire n'avait pas le moyen de frapper des crimes de concussions commis avant la Révolution. Quel article de loi pouvait être invoqué contre les fermiers généraux, à quel titre demander une condamnation ? Le génie retors de Coffinhal, ancien procureur au Châtelet, suppléa au silence de la loi par la forme qu'il donna aux questions posées au jury :

« A-t-il existé un complot contre le peuple français tendant à favoriser par tous les moyens possibles les ennemis de la France, en exerçant toute espèce d'exactions et de concussions sur le peuple français, en mêlant au tabac de l'eau et *des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens*, en prenant 6 et 10 pour 100, tant pour l'intérêt des différens cautionnements que pour la mise des fonds nécessaires à l'exploitation de la ferme générale, tandis que la loi n'en accorde que quatre, en retenant dans leurs mains des fonds qui devaient être versés au trésor national, et en pillant et volant par tous les moyens possibles le peuple et le trésor national, pour enlever à la nation des sommes immenses et nécessaires à la guerre contre les despotes soulevés contre la République et les fournir à ces derniers ? »

Ainsi Coffinhal avait l'infamie d'accuser, sans aucun indice, les fermiers généraux de complicité avec l'étranger, crime digne de la mort ; il inventait des accusations nouvelles dont ne parlaient ni le rapport de Dupin ni le

1. Voir à l'Appendice.

réquisitoire de Fouquier, et, dédaigneux de toute vraisemblance, prétendait que les intérêts abusivement prélevés avant 1780 privaient la nation des sommes nécessaires à la guerre de 1794.

Le jury à l'unanimité déclara les accusés coupables; l'heure pressait, les charrettes attendaient la fournée des condamnés pour les conduire à la place de la Révolution. La hâte des juges était telle que la déclaration du jury ne fut pas inscrite sur la minute du jugement, comme on peut le constater encore sur la pièce originale. Dobsen relèvera ce fait lors du procès de Fouquier-Tinville.

Coffinhal prononça le jugement : « La déclaration du jury portant qu'il est constant qu'il a existé un complot contre le peuple français tendant à favoriser, de tous les moyens possibles, le succès des ennemis de la France;...

« Que Clément Delaage, Danger-Bagneux, Paulze, Lavoisier (suivent les noms des autres fermiers généraux) sont tous convaincus d'être auteurs ou complices de ce complot;

« Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi, condamne les susnommés à la peine de mort ¹, conformément à l'article 4 de la première section du titre I^{er} de la cinquième partie du code pénal dont il a été fait lecture, lequel est ainsi conçu : *Toute ma-*

1. Les vingt-huit condamnés étaient : Delaage père, soixante-dix ans ; Danger-Bagneux, cinquante-cinq ans ; Paulze, soixante-quinze ans ; A.-L. Lavoisier, cinquante ans (né le 26 août 1743, il avait cinquante ans, huit mois et treize jours) ; Puissant, soixante ans ; de Saint-Amand, soixante-quatorze ans ; de Montcloux, soixante-huit ans ; de Saint-Cristau, quarante-quatre ans ; de Boulogne, quarante-cinq ans ; Lebas de Courmont, cinquante-deux ans ; Parceval de Frileuse, trente-cinq ans ; Papillon d'Aute-roche, soixante-quatre ans ; Mauber de Neuilly, soixante-quatre ans ; Brac de La Perrière, soixante-huit ans ; Rougeot, soixante-quinze ans ; Vente soixante-trois ans ; Fabus de Vernant, quarante-sept ans ; Deville, quarante-quatre ans ; d'Épinay, cinquante-cinq ans ; Prévost d'Arincourt fils, cinquante ans ; E.-M. de La Haye, trente-six ans ; Ménage de Pressigny, soixante

nœuvre, toutes intelligences avec les ennemis de la France tendant, soit à faciliter leur entrée dans les dépendances de l'empire français, soit à leur livrer des villes, forteresses, ports, vaisseaux, magasins ou arsenaux appartenant à la France, soit à leur fournir des secours en soldats, argent, vivres ou munitions, soit à favoriser d'une manière quelconque le progrès de leurs armes sur le territoire français ou contre les forces de terre ou de mer, soit à ébranler la fidélité des officiers, soldats ou des autres citoyens envers la nation française, seront punis de mort.

« Déclare les biens des condamnés acquis à la République ;

« Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures. »

C'est au moyen de cet article de loi que le tribunal frappait ses victimes ; c'est celui qu'on avait invoqué pour conduire les dantonistes à l'échafaud.

L'arrêt étant prononcé, les condamnés furent ramenés à la Conciergerie. L'huissier Nappier signifiâ le jugement au concierge Richard et lui remit vingt-huit décharges individuelles, rédigées à la hâte et peut-être d'avance, et les vingt-huit condamnés furent abandonnés au bourreau. Les charrettes s'emplirent et s'acheminèrent vers la place de la Révolution ; à cette dernière heure, ceux que la mort allait frapper restèrent silencieux. Seul Papillon d'Auteroche, voyant sur son passage la foule en carmagnole, dit

et un ans ; Saleur de Grisien, soixante-quatre ans ; Duvaucel, quarante ans ; Parceval, trente-six ans ; Didelot, cinquante ans ; Loiseau de Béranger, soixante-deux ans. — La veuve de Duvaucel épousa plus tard Georges Cuvier. — Le 24 floréal, trois anciens fermiers généraux furent condamnés : Prévost d'Arlincourt père, soixante-seize ans ; Douet, soixante-treize ans, et Mercier, quatre-vingt-huit ans ; le 22 floréal on avait condamné Saint-Germain de Villeplat, soixante-sept ans ; puis le 12 prairial, Simonet de Coulmiers, quarante-deux ans ; et le 4 thermidor Jean-Benjamin de Laborde, soixante ans. Son homonyme Jean-Joseph de Laborde avait été exécuté le 29 germinal an II (18 avril 1794).

dédaigneusement, par allusion à la confiscation de ses biens : « Ce qui me chagrine, c'est d'avoir de si déplaisants héritiers ¹. »

Ils furent exécutés dans l'ordre de leur inscription sur l'acte d'accusation; Lavoisier vit tomber la tête de Paulze, son beau-père et son ami, puis fut exécuté le quatrième. Tous subirent dignement la mort, sans faiblesse; les injures de la populace leur furent épargnées; le peuple, loin de les insulter, semblait plutôt les plaindre. Il était cinq heures et l'huissier rédigeait, impassible, ses procès-verbaux d'exécution : « Je me suis transporté en la maison de justice du dit tribunal pour l'exécution du jugement rendu par le tribunal ce jourd'huy contre Lavoisier, qui le condamne à la peine de mort, et de suite je l'ai remis à l'exécuteur des jugemens criminels et à la gendarmerie, qui l'ont conduit sur la place de la Révolution, où, sur un échafaud dressé sur la dite place, le dit Lavoisier, en notre présence, a subi la peine de mort ². »

Ainsi mourut Lavoisier; ses restes furent jetés au cimetière de la Madeleine, le silence se fit autour de son nom; seuls, quelques amis purent exhiler leurs regrets dans l'intimité. Le lendemain Lagrange disait à Delambre : « Il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête, et cent années peut-être ne suffiront pas pour en reproduire une semblable ³. » Pour toute oraison funèbre, les insultes des journaux; l'un d'eux opposait le sang qui ruisselait sur l'échafaud *aux lits de pourpre sur lesquels les fermiers généraux étendaient leur mollesse* ⁴.

1. *Mémoires de Sanson*.

2. *Arch. nat.* W 527, n° 2673.

3. Éloge de Lagrange par Delambre (*Mémoires de l'Institut*, 1812, p. xiv).

4. DE BARANTE, *Histoire de la Convention*. — Barante attribue cette phrase à l'*Orateur du peuple*, de Fréron. Je l'ai en vain cherchée dans ce journal, dont la publication était suspendue en floréal an II.

Offre des 28 Fermiers généraux —
Lavoisier

procès-verbal
 cution de

L'AN *seconde* de la République Française, le *22*
floral à la requête du citoyen Accusateur-public
 près le Tribunal Révolutionnaire, établi au Palais, à Paris,
 par la loi du 10 Mars 1793, sans aucun recours au Tribunal de
 cassation, lequel fait élection au Greffe dudit Tribunal séant
 au Palais; je me suis _____ Huissier-
 audancier audit Tribunal, soussigné, transporté en la maison-
 de-Justice dudit Tribunal, pour l'exécution du Jugement rendu
 par le Tribunal *ce jourd'hui* — contre *Lavoisier*
 qui *le* condamne



à la peine de mort, pour les causes énoncées audit jugement,
 et de suite je l' ai remis à l'exécuteur des jugemens criminels,
 et à la Gendarmerie qui *Lou* conduit sur la place
 de *la révolution* où, sur un échaffaud dressé sur ladite place,
Lavoisier, en notre présence, subi la peine de
 mort, et de tout ce que dessus ai fait et rédigé le présent procès-
 verbal, pour servir et valoir ce que de raison, dont acte.

Enregistré gratis, à Paris, le *22* *floral* l'an deuxième
 de la République, une et indivisible.

Lavoisier
fié

Fac-similé du procès-verbal d'exécution.

Quelques jours après, la *Décade philosophique*, faisant l'éloge de l'*Instruction sur la fabrication du salpêtre* ¹, dont on venait de donner une seconde édition, n'osait rappeler le nom de l'auteur, au moment même où Carny utilisait, pour la défense nationale, les procédés de raffinage rapide du salpêtre dus à Lavoisier ².

En présence de cette marche fatale des événements qui, par degrés insensibles, conduisit Lavoisier de la prison de Port-Libre à l'échafaud du 19 floréal, on se demande avec angoisses si le dévouement d'amis puissants n'aurait pu conserver cette précieuse existence; on cherche les responsabilités, et l'histoire a le droit de reprocher leur inertie aux hommes de science qui avaient fréquenté Lavoisier, qui connaissaient la puissance de son génie, la noblesse de son caractère. Quelles démarches ont tentées, pour le sauver, ses anciens amis qui siégeaient à la Montagne et faisaient partie du club des Jacobins? M^{me} Lavoisier était-elle injuste, dans l'irritation de sa douleur, en accusant les savants de la mort de son mari, et Lalande pensait-il à quelque rival de Lavoisier quand il écrivait cette phrase cruellement énigmatique : « Son crédit, sa réputation, sa fortune, sa place à la Trésorerie lui donnèrent une prépondérance dont il ne se servait que pour faire le bien, mais qui n'a pas laissé de lui faire bien des jaloux. J'aime à croire qu'ils n'ont pas contribué à sa perte? »

Pendant cinq mois, du 4 frimaire au 19 floréal, aucun des élèves ou des collaborateurs de Lavoisier n'intervient en sa faveur : ni Monge, que ses rapports avec Robespierre

1. Rédigée par Lavoisier et publiée en 1777.

2. « Ce traité, dont le style est pur, clair, concis, est véritablement élémentaire; il nous a semblé très utile pour répandre les vrais principes de l'art du salpétrier... *Du pain, du fer et du salpêtre*, voilà tout ce qu'il faut à des républicains. » (*Décade philosophique* du 10 prairial an II, 29 mai 1794.)

compromettront après le 9 thermidor; ni Hassenfratz, dont Lavoisier avait soutenu la candidature à l'Académie, et qui était devenu un des membres actifs du club des Jacobins; ni Guyton de Morveau, qui, aux jours de prospérité, lui adressait tant de lettres amicales; ni Fourcroy, qui, par sa conduite ambiguë et timorée, s'attirera l'accusation injuste et sanglante d'avoir demandé la mort de son maître.

Certes, ce fut là une calomnie, œuvre d'un ennemi personnel, et aucun document ne permet de trouver à cette imputation la moindre apparence de vérité¹.

« Pendant sept années où nous l'avons connu, dit M. Chevreul, jamais il ne s'est présenté une circonstance de nature à nous le faire juger défavorablement; comme homme public ou comme homme privé, il eut de nombreux amis qui lui restèrent fidèles². »

« Il fut accusé, dit Thibaudeau, d'avoir précipité vers l'échafaud ou laissé périr des savants qui étaient au premier rang de la carrière. Je voyais Fourcroy tous les jours, jamais je n'ai surpris une parole, un sentiment capable d'ébranler la haute estime que j'avais autant pour son caractère moral que pour ses grands talents³. »

L'histoire nous le fait juger moins favorablement.

1. L'accusation fut portée par un homme peu honorable, un docteur Sacombe qui fut condamné en 1808 pour avoir calomnié Baudelocque. Les attaques contre Fourcroy se trouvent dans un livre intitulé : *Cours théorique et pratique sur l'art de la teinture en laine*, par Homassel, Paris, an VIII, dont Sacombe était le véritable éditeur. M. Chevreul dit à ce sujet : « J'ai entendu plusieurs fois Fourcroy et ses sœurs parler des auteurs de l'accusation calomnieuse portée contre lui, Fourcroy de n'avoir pas sauvé Lavoisier du supplice, lorsqu'il avait le moyen de le faire. L'auteur public de la calomnie était un préparateur infidèle qui, pour se venger du congé que Fourcroy lui avait donné, fit distribuer ou vendre un pamphlet chez un libraire du Palais-Royal, voisin de l'Athénée où Fourcroy professait alors avec éclat, le docteur Sacombe dirigeait le pamphlétaire. (CHEVREUL, *Rapport du XIX^e Jury à l'Exposition de 1851*, p. 32.)

2. *Journal des Savants*, 1860, p. 50.

3. THIBAudeau, *Mémoires*, t. I, p. 75.

Plein de vanité et d'ambition, avide d'occuper le premier rang, — et il l'occupa après la mort de Lavoisier, — Fourcroy dut sa haute fortune à la vivacité de son intelligence, à la facilité de sa parole, à l'art avec lequel il présenta les doctrines de la chimie pneumatique, à laquelle il s'était rallié en 1786. Chimiste de second ordre, il fut professeur sans égal. Par son enseignement, par ses remarquables écrits, le *Système des connaissances chimiques* et le *Dictionnaire de chimie de l'Encyclopédie méthodique*, il eut une influence capitale sur la diffusion des idées nouvelles, il serait injuste de le méconnaître; mais sa réputation ne fut qu'un reflet de la gloire du maître, et les historiens, en les mettant sur le même plan, ont confondu le vulgarisateur habile et le génie créateur¹.

Tandis que Lavoisier était tout entier à son rôle plus obscur de membre des commissions scientifiques, Fourcroy s'avancait dans la carrière politique. Nommé à la Convention en 1793, il entra immédiatement au Comité d'instruction publique, où il contribuait à la suppression de l'Académie des sciences, que défendait en vain Lavoisier soutenu par Lakanal et Grégoire. Partout son ardent civisme demandait des épurations : à l'Académie des sciences, à la Société de médecine, au Lycée de la rue de Valois. « Caractère faible, dénué de toute espèce de ressort, » dit M. Chevreul; « plein de versatilité, » suivant Grégoire, son collègue au Comité d'instruction publique, Fourcroy était de ces gens qui, sans conviction profonde, sont en temps de Révolution menés tour à tour par l'am-

1. Fourcroy, après sa collaboration à la *Nomenclature chimique*, avait appelé la doctrine pneumatique la *Théorie des chimistes français*, affirmation contre laquelle protesta Lavoisier : « Cette théorie n'est pas, comme je l'entends dire, celle des chimistes français, elle est la mienne : c'est une propriété que je réclame auprès de mes contemporains et de la postérité. » *Mémoires de chimie*, t. II, p. 87.

bition et par la peur. Asservi au pouvoir, il fut jacobin fougueux et courtisan de Bonaparte; le 18 frimaire an II (8 décembre 1793), pendant le scrutin épuratoire au club des Jacobins, il faisait étalage de ses sentiments de civisme, et, quinze ans après, il mourait de chagrin parce qu'il croyait avoir encouru la disgrâce de Napoléon.

Cependant il ne manquait pas de vertus privées; pendant la Terreur, il sauva le chimiste Darcet et eut la délicatesse de le lui laisser ignorer; il prit une part active aux grands travaux du comité d'instruction publique, mais la faiblesse de son caractère l'a empêché de tenter des démarches qui eussent pu le compromettre. Il l'avoue lui-même quand, dans l'éloge de Lavoisier, il s'écrie : « Reportez-vous à ces temps affreux... où la terreur éloignoit les uns des autres même les amis, où elle isoloit les individus des familles jusque dans leur foyer, où la moindre parole, la plus légère marque de sollicitude pour les malheureux qui vous précédoient dans la route de la mort, étoient des crimes et des conspirations¹. »

C'est donc bien la peur qui a retenu Fourcroy, et on ne saurait, pour l'excuser, admettre avec M. Chevreul que toute démarche pour sauver Lavoisier eût été inutile. Certes, à la dernière heure, le jour du jugement, il était trop tard; mais la mort de Lavoisier n'a pas été un de ces coups de foudre qu'on ne pouvait prévoir; des dévouements puissants, des amitiés ardentes auraient eu le temps de se montrer. Si les membres de la Convention, amis ou disciples de Lavoisier, s'étaient réunis pour agir auprès de Robespierre, du comité de salut public, du comité de sûreté générale ou du rapporteur Dupin, s'ils avaient rappelé les grandes découvertes de Lavoisier, les services rendus à la

1. Notice sur Lavoisier, lue au Lycée des arts le 15 thermidor an IV (2 août 1796).

patrie, signalé les progrès réalisés dans la production du salpêtre et la fabrication de la poudre, s'ils avaient hautement déclaré qu'il était urgent de le mettre en réquisition pour le service de la République, qui dit que leurs voix n'auraient pas été écoutées? Borda, suspect comme ex-noble, Haüy, prêtre insermenté, ont protesté contre l'arrestation, et Monge, et Hassenfratz, et Guyton, et Fourcroy sont restés silencieux! Hallé et les autres membres du bureau de consultation témoignent en faveur de la grande victime, même auprès du tribunal révolutionnaire, et aucun conventionnel ne se joint à eux! Dupin promet à Pluvinet, homme obscur, d'arracher Lavoisier au supplice, et il aurait été rebelle aux instances de ses collègues de la Convention! Lavoisier n'aurait-il pu être sauvé quand il a suffi d'un désir de Robespierre pour que Fouquier-Tinville effaçât dans son acte d'accusation le fermier général Verdun?

IV

• LES SUITES DU PROCÈS; LA RESTITUTION DES BIENS DES CONDAMNÉS.

M^{me} Lavoisier, si cruellement frappée, qui dans le même jour avait vu périr son père, son mari, ses amis les plus chers, dépouillée de sa fortune, seule, sans parents (elle avait perdu son frère Christian quelques mois auparavant)¹, isolée dans son appartement du boulevard de la Madeleine, n'avait pas même le silence et le repos pour mesurer l'étendue de ses douleurs et pleurer ses morts, il lui fallait encore subir des visites domiciliaires.

1. Elle n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec Lavoisier.

Tous les biens de Lavoisier étaient confisqués et appartenait à la Nation, qui devait en prendre possession; dès le 11 prairial (30 mai) le pharmacien Quinquet faisait l'inventaire des objets qui pouvaient être requis pour le service des hôpitaux, et se plaignait le 25 que les objets de chimie n'eussent pas encore été inventoriés. Ce jour même, le comité d'instruction publique désigna à cet effet Berthollet, Fortin et Charles, mais ce fut Nicolas Leblanc qui en compagnie de Berthollet dressa un inventaire sommaire ¹, déposé le 5 messidor sur le bureau de la commission. Quant à M^{me} Lavoisier, le 26 prairial (14 juin) elle fut arrêtée par ordre du comité de sûreté générale et incarcérée à la maison d'arrêt de la rue Neuve-des-Capucines; les scellés furent placés sur ses meubles et sur ses appartements particuliers. Ce n'était du reste, dans cette triste demeure, que levées et appositions de scellés. Divers citoyens réclamaient des objets confiés à Lavoisier; immédiatement la commission temporaire des arts envoyait des délégués faire des recherches. Le commissaire de l'administration des domaines voulait enlever des meubles destinés à l'usage du comité de salut public, et demandait l'assistance des délégués du comité révolutionnaire de la section des Piques pour en prendre possession et en distraire des objets appartenant à la *veuve Lavoisier* ².

Après le 9 thermidor (27 juillet), M^{me} Lavoisier s'adressa au comité révolutionnaire de sa section, qui délivra un certificat favorable, au comité de salut public et au comité de sûreté générale, et obtint enfin sa mise en liberté le 30 thermidor (17 août 1794).

Non seulement tous les biens de son père et de son mari étaient confisqués, mais le faible revenu de 2 000 li-

1. Arch. nat. F¹⁷, 7.

2. Arch. nat. F¹⁷, 4757.

vres qui lui restait vint bientôt à lui manquer par suite d'un nouveau rapport de Dupin du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794), et elle fut réduite, pour subsister, à accepter les secours d'un serviteur fidèle à la mauvaise fortune, Masselot, qui la nourrissait du produit de son travail.

Dupin et les commissaires reviseurs poursuivaient leur œuvre. Dupin, dans le rapport du 3 vendémiaire, établissait définitivement à 130 345 262 livres 12 sols 1 denier les reprises à exercer sur les fermiers généraux; la nation étant en possession seulement de 67,360,090 livres 21 sols 1 denier, il rendait responsables des sommes encore dues les veuves *communes de biens*, les héritiers, même les enfans dotés depuis 1775 et qui devaient être tenus de restituer leurs dots. Après avoir rappelé les concussions des fermiers généraux, il faisait l'éloge du zèle et du civisme des commissaires reviseurs et demandait qu'on fixât les émoluments qu'il convenait de leur accorder pour les récompenser de leur travail¹.

Cependant la nation prenait possession des biens des condamnés². Le district de Blois faisait saisir les récoltes de Fréchaines, vendre les meubles, confisquer les livres³. A Paris, la commission temporaire des arts chargeait les délégués compétents de dresser les inventaires et

1. *Rapport fait à la Convention nationale au nom du Comité législatif et d'examen des comptes réuni à la commission, sur les reprises que la Nation a à exercer contre les ci-devants fermiers généraux et autres intéressés aux baux de David, Salzard et Mager*, par DUPIN LE JEUNE, membre du Comité des finances, section de l'examen des comptes. Imprimé par ordre de la Convention nationale. (*Arch. nat.* AD IX, 533.)

2. Cinq corps de bibliothèque en acajou, un bureau, un secrétaire à cylindre et six fauteuils furent destinés au Comité de salut public; d'autres meubles furent choisis pour le Comité d'instruction publique; le 22 prairial on saisissait une berline et un vis-à-vis à l'anglaise.

3. *Archives du département de Loir-et-Cher.*

d'effectuer le transport des objets aux dépôts nationaux. Les uns inventoriaient les objets de chimie, la collection de minéralogie ; d'autres la bibliothèque, le tout avec un ordre, une régularité, dont témoignent les dossiers de la commission. Ici, c'est la liste des cartes et des livres de géographie ; là, l'inventaire des instruments de musique confisqués et déposés rue Bergère ; ainsi le 13 vendémiaire se trouve indiqué : un *piano-forte* de Zimmermann fabriqué en 1786, estimé 400 livres, trouvé chez Lavoisier, condamné¹. Le tout se fait avec une rigueur de comptabilité telle que M^{me} Lavoisier pourra plus tard se faire rendre sans difficulté tout ce qui a été enlevé ; les inventaires sont exactement dressés, à ce point qu'à la bibliothèque de Fréchines il manquera seulement trois volumes.

L'inventaire définitif des objets de chimie fut confié à Nicolas Leblanc, sur la demande de Carny chargé d'organiser l'École centrale des travaux publics (depuis École polytechnique)². Leblanc y consacra quatre séances, les 19, 21, 27 et 29 brumaire de l'an III (9, 11, 17 et 19 novembre 1794), en présence des délégués de l'agence du domaine national et assisté de deux experts, un marchand verrier et un apothicaire chimiste, qui estimèrent le tout à la somme de 7267 livres 16 sols. En même temps Charles et Fortin inventoriaient les objets de physique³.

La collection de minéralogie fut également inventoriée le 9 nivôse ; les comités réunis d'instruction publique et des travaux décidèrent le partage des ustensiles et des objets trouvés chez Lavoisier entre le Muséum, l'Agence

1. *Arch. nat.* F¹⁷, 1052-1054.

2. *Arch. nat.* F¹⁷, 7.

3. L'inventaire dressé par Leblanc a été publié par M. Anastasi dans son étude sur *Nicolas Leblanc*. Paris, in-12, 1884. L'original est aux Archives, F¹⁷, 1050.

des mines et l'École centrale des travaux publics. Celle-ci devait avoir toute la collection de minéralogie, dont le transport fut confié à Pluvinet; elle devait partager avec le Muséum¹ le mercure et l'oxyde rouge, dont 12 livres étaient prélevées en faveur de l'École de chirurgie.

Tout ce travail devait être en pure perte : les objets allaient être bientôt restitués à M^{me} Lavoisier. Le 20 frimaire an III (10 décembre 1794), les veuves et les enfants des condamnés, que la confiscation de leurs biens réduisait à la misère, avaient adressé une pétition à la Convention qui décréta de suspendre l'action des agents nationaux jusqu'à ce qu'un rapport lui fût présenté; mais le député Lecointre, deux jours après, fit rapporter le décret du 20 frimaire, en objectant *qu'ordonner la revision d'un seul jugement serait déclarer qu'on pourra les reviser tous*. Alors, Morellet publia sa brochure : *le Cri des familles*, où il discutait avec tant de vigueur les arguments de Lecointre qu'il souleva l'opinion en faveur des veuves et des enfants des condamnés, et, le 13 ventôse (3 mai 1795), la Convention décida que les objets mobiliers confisqués seraient restitués aux héritiers des condamnés, les séquestres levés sans délais et la valeur des biens vendus remboursée sur le pied et aux conditions de la vente.

Néanmoins, les fermiers généraux ayant été déclarés

1. C'est Geoffroy Saint-Hilaire qui, à titre de commissaire de l'École centrale des travaux publics et du Muséum d'histoire naturelle, fut chargé d'enlever neuf bouteilles de mercure et deux bouteilles d'oxyde rouge, qu'il restitua à M^{me} Lavoisier en vendémiaire an IV. La lettre qu'il lui adressa alors est conservée aux Archives nationales (F¹⁷, 1076) : « Citoyenne, un plan d'attribution arrêté par le Comité de la Convention avait disposé du cabinet de notre regrettable et trop malheureux maître en faveur de trois établissements nationaux... Je fus chargé, par mes collègues les professeurs du Muséum, de recevoir en leur nom les parties qui leur étaient accordées. Le souvenir des vertus et des rares et utiles talents du grand homme que nous venons de perdre était présent à mon esprit. Je consentis cependant à me charger de ce soin, non sans une répugnance qui m'a beaucoup coûté. »

redevables à la nation de près de 70 millions, la loi du 13 ventôse ne permettait pas de lever le séquestre qui frappait leurs biens immobiliers, quand un membre de la Convention vint proposer de déclarer que la confiscation des biens des financiers injustement condamnés serait de nul effet, et que le séquestre serait transformé en une simple opposition jusqu'à l'apuration de leurs comptes.

L'auteur de cette proposition, présentée le 16 floréal an III, était ce même Dupin qui, un an auparavant, le 16 floréal an II, dénonçait à la tribune les exactions et les concussion des *sangsues du peuple*.

Dupin se sentait menacé. Le jugement inique du 19 floréal avait été rappelé au cours du procès de Fouquier-Tinville. Villatte, un des jurés du tribunal révolutionnaire, qui fut exécuté avec Fouquier, venait de publier un libelle écrit dans sa prison : *les Causes secrètes du 9 thermidor*, où il désignait Dupin, *Dupin-Mouillade*, *le Robespierre des fermiers généraux*, *le coupe-tête de la maltote*, comme un des séides du tyran, un adepte de Catherine Théot, un homme perdu de débauches, froidement sanguinaire, qui avait dit après le supplice de ses victimes : « La guillotine est meilleure financière que Cambon. » Villatte, espion aux gages de Robespierre, avait été dénoncé par Dupin, et le dénonçait à son tour¹.

Dupin comprit qu'on lui demanderait bientôt compte de sa conduite au comité des finances; par un coup hardi, il entreprit de prévenir les accusateurs. Dans sa motion d'ordre, lue à la Convention le 16 floréal an III, il arrange à sa guise le procès des fermiers généraux, il en rejette tout l'odieux sur *la faction de Robespierre*, qui avait décidé de

1. *Lettre de Dupin et M.-J. Chénier au Comité de sûreté générale*, publiée par M. Georges Lecoq dans la *Police de sûreté sous la Révolution*, brochure in-8, Paris, 1885.

battre monnaie sur la place de la Révolution. A l'entendre, le vrai coupable est le tribunal révolutionnaire : « J'ai le cœur navré plus que je ne puis l'exprimer, dit-il en terminant sa défense, en vous disant que le décret que la Convention a rendu sur mon rapport a été le tocsin de mort des fermiers généraux. — Ils ont été envoyés à la mort sans avoir été jugés ¹. »

La motion d'ordre, renvoyée par la Convention au comité de législation, loin de détourner le danger qui menaçait Dupin, attira l'attention sur lui; attaqué d'abord dans l'*Orateur du peuple*², il eut bientôt à répondre à de plus redoutables adversaires. Le 21 messidor (10 juillet 1795) paraissait la *Dénonciation des veuves et des enfants des ci-devant fermiers généraux contre le représentant du peuple Dupin*³; elle était signée de George Montcloux fils, Paulze veuve Lavoisier, Pignon veuve de La Haye et Papillon de Sannois. L'ardente M^{me} Lavoisier paraît avoir été l'inspiratrice de ce cri de vengeance, peut-être même l'a-t-elle rédigé, car dans ses papiers se trouvent des épreuves corrigées de sa main. La brochure ut répandue à profusion, l'effet en fut immense. Le *Moniteur* du 19 thermidor (6 août) se fit l'écho de l'opinion en demandant à la Convention d'ouvrir une enquête. Dupin s'empressa d'annoncer qu'il s'engageait à répondre par des faits positifs à cet *échafau-*

1. *Motion d'ordre et exposé fidel* (sic) de tout ce qui s'est passé dans l'affaire des fermiers généraux, assassinés par la faction Robespierre et ses complices le 19 floréal, an troisième (sic) de la République, par le Tribunal révolutionnaire, par DUPIN, représentant du peuple. Imprimé par ordre de la Convention nationale, in-8. Voir aussi *Moniteur* du 20 floréal an III (9 mai 1795).

2. *Orateur du peuple*, nos CXXIV et CXXXIII, 17 prairial et 5 messidor an III.

3. *Dénonciation présentée au Comité de législation de la Convention nationale contre le représentant du peuple Dupin par les femmes et enfans des ci-devant fermiers généraux*, in-8. Paris, Dupont, an III.— *Seconde addition à la dénonciation.*

dage de suppositions et de calomnies. Tâche impossible, les faits étaient constants. N'avait-il pas refusé d'entendre les prévenus contradictoirement avec les commissaires réviseurs? n'avait-il pas présenté les articulations de ceux-ci comme des faits prouvés? n'avait-il pas trompé la Convention en lui cachant la défense des accusés? De quel droit demandait-il leur renvoi devant le tribunal, quand il n'avancait aucuns faits contre-révolutionnaires à leur charge? N'avait-il pas communiqué son rapport à Fouquier, et dès le 18 floréal, la veille du jugement, n'avait-il pas demandé à procéder à l'inventaire des objets laissés dans la maison des Fermes?

Sa réponse, longuement méditée, se tient dans les termes d'une vague phraséologie¹; il cherche surtout à établir qu'il n'a jamais été partisan de Robespierre, il vante ses sentiments d'humanité, lui qui dénonça trois fermiers généraux oubliés : Prévost d'Arincourt père, Douet et Mercier, lui qui poussa Didelot à la mort en l'envoyant se constituer prisonnier à la Conciergerie. A l'en croire, il était si peu avide du sang des fermiers généraux, qu'il aurait pu, dit-il, en faire mettre en jugement quatorze de plus, dont il connaissait les noms et les demeures, et sa conscience obscurcie ne voit pas ce qu'il y a d'écrasant pour lui dans cet aveu. Pourquoi a-t-il choisi trente-deux victimes? Pourquoi excepter quatorze fermiers généraux, solidaires des actes de leurs collègues? La *Dénonciation* fut présentée à la Convention par le député Genissieux; Lesage (d'Eure-et-Loir) réclama l'arrestation de Dupin, non à cause de son rapport, mais comme assassin et voleur, pour avoir dénoncé Prévost d'Arincourt père, Mercier et

1. Réponse à la dénonciation présentée par les veuves et enfans des ci-devant fermiers généraux, par le citoyen Dupin représentant du peuple. In-8 de 44 pages, de l'Imprimerie nationale.

Douet, et avoir volé 100000 livres en assignats et 95 louis d'or dans le portefeuille du fermier général de Lépinay. Dupin fut décrété d'arrestation (22 messidor an III — 13 août 1795) et déchu de son mandat de représentant du peuple. Le dernier acte de sa vie politique fut une protestation où il se défendit énergiquement de l'accusation de vol, qui est loin d'être prouvée ¹. Remis en liberté après l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), il occupa plus tard un modeste emploi dans les contributions indirectes et mourut ignoré vers 1820. Conventionnel obscur, il ne parut un instant dans l'histoire que pour attacher son nom au souvenir d'un irréparable crime.

M^{me} Lavoisier, active et courageuse, s'empressa de profiter de la loi du 13 ventôse; elle réclama sans tarder et obtint, au mois de germinal an IV (avril 1796), la restitution des meubles, des papiers, des livres, des objets de laboratoire. Les ordres de restitution portent la mention : *Veuve de Lavoisier, injustement condamné*. Il lui fut permis de toucher ses revenus, et le premier usage qu'en fit cette âme généreuse fut de récompenser par des dons de terres les serviteurs qui l'avaient suivie et soutenue dans la mauvaise fortune², et de témoigner sa gratitude à Morellet, l'auteur du *Cri des familles*, en lui portant deux rouleaux de 50 louis. Ce ne fut pas un élan passager de reconnaissance; en 1816 elle faisait encore une pension à Morellet³. Quant à la liquidation de la ferme générale, elle fut confiée

1. *Compte rendu par Dupin au peuple français*. Placard de 4 pages sans date (*Arch. nat. AD, IX, 533.*)

2. La donation est du 11 brumaire an IV. Elle consiste en terres sises aux Batignolles, données à Louis-Antoine Masselot, au service de Lavoisier depuis 18 ans, et à Marie-Françoise Peltier, femme de Pierre Foulon, *pour les récompenser du zèle, de l'attachement et de la fidélité qu'ils ont témoignés à la citoyenne Lavoisier dans les malheurs qu'elle a éprouvés*.

3. *Mémoires de Morellet*, t, II, p. 41. — Lettre de Morellet à M^{me} Lavoisier de Rumpfod.

à une nouvelle commission de comptabilité et traîna encore plusieurs mois; les séquestres furent d'abord convertis en une simple hypothèque, qui fut définitivement levée en 1806. Un arrêt du Conseil d'État établit que les fermiers généraux, loin de devoir 130 millions à la nation, étaient ses créanciers pour une somme de 8 millions; aucun de leurs héritiers ne réclama sa part.

V

LES HONNEURS FUNÈBRES

Si les honneurs funèbres avaient manqué à Lavoisier, sa mémoire restait fidèlement conservée au sein de ce Lycée des arts qui avait eu le courage de le couronner l'avant-veille de sa mort dans les cachots de la Conciergerie. A peine Dupin fut-il emprisonné, à peine l'opinion commença-t-elle à juger plus favorablement les fermiers généraux, que le Lycée des arts voulut célébrer la mémoire de ses plus illustres membres. Dans la séance du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795), Lagrange prononça l'éloge de Lavoisier et celui du chirurgien Desault. « Après la lecture de ces morceaux, deux obélisques sont élevés de chaque côté du bureau¹; » l'un d'eux portait le buste de Lavoisier avec ce quatrain médiocre :

Victime de la tyrannie,
Ami des arts tant respecté,
Il vit toujours par le génie
Et sert encore l'humanité.

1. *Décade philosophique*, t. VII, p. 204. Au lieu de Lagrange, dont on ne connaît aucune biographie de Lavoisier, ne faut-il pas lire Lalande dont la notice sur Lavoisier a paru dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, t. V, p. 174 (1795)?

Cet hommage ne parut pas suffisant au Lycée des arts; huit mois après, le 15 thermidor (12 août 1796), il célébrait avec éclat *une pompe funèbre en l'honneur de Lavoisier*. L'annuaire du lycée pour l'an VI nous a transmis un récit détaillé de cette cérémonie, dont la mise en scène théâtrale était bien dans le goût de l'époque¹.

La porte d'entrée du lycée semblait donner accès à un vaste souterrain; au frontispice, l'inscription : *A l'immortel Lavoisier*. Dans les premiers salons étaient figurés les tombeaux de Voltaire et de Rousseau couverts de guirlandes, de verdure et de fleurs; en face de l'escalier, une pyramide de 25 pieds de haut, flanquée de peupliers fraîchement coupés, et dont la base offrait une *porte sépulcrale* ornée de cariatides de marbre blanc; au fronton : *Respect aux morts*. La grande salle pouvait contenir trois mille personnes. Ornée de tentures noires semées d'hermine et soutenues par des guirlandes, elle était éclairée par vingt lampes funéraires et un immense lustre, tout décorés de fleurs et de branches de cyprès. Sur chaque colonne, un écusson portant le titre d'une des découvertes de Lavoisier. Au fond de la salle, où de chaque côté s'élevaient les tombeaux de Desault et de Vicq-d'Azyr, un immense rideau *suspendu en forme de manteau ducal*. Le concours des assistants était immense, les hommes vêtus de noir, les femmes en blanc, couronnées de roses.

Le programme de la cérémonie comprenait un discours de Mulot sur *le Respect dû aux morts*, l'éloge de Lavoisier par Fourcroy et des stances de Désaudray sur l'immortalité de l'âme; enfin une sorte de cantate, un *hiérodrame*, paroles de Désaudray, dont la musique avait été composée par Langlé. Les principaux interprètes étaient les célèbres

1. *Annuaire du Lycée des arts pour l'an VI*, petit in-18, page 89.

chanteurs Laïs et Chénard. Quand le rideau qui masquait le fond de la salle s'entr'ouvrit, les chanteurs et cent choristes apparurent groupés autour du tombeau de Lavoisier, que couronnait la statue de la Liberté, et quand, à la fin de la cantate, le chœur entonna ces quatre derniers vers :

Des utiles talens consacrons les bienfaits,
Ouvrons à Lavoisier les fastes de l'histoire;
Pour consacrer son génie à jamais
Qu'un monument s'élève à sa mémoire.

il apparut une pyramide décorée du buste de Lavoisier, dont la tête était ceinte de la couronne immortelle décernée au génie.

M^{me} Lavoisier, cependant, s'efforçait de rendre à son mari l'hommage le plus digne de lui, en publiant le recueil de mémoires qu'il avait commencé à faire imprimer pendant sa détention; mais nous avons perdu le grand ouvrage d'économie politique qu'il avait projeté, et la science n'a pas connu ses recherches nouvelles sur l'analyse organique, sur la respiration, la nutrition, la chaleur animale, tout un monde de découvertes sur le point de jaillir de sa puissante intelligence.



APPENDICE

I

GÉNÉALOGIES

Les généalogies suivantes ont été établies d'après les actes de l'état civil, les contrats de mariage, les inventaires et partages après décès. Ces documents permettent de remonter dans la ligne paternelle à Antoine Lavoisier, mort en 1620, dont la descendance masculine n'était plus représentée à la fin du xviii^e siècle que par Antoine-Laurent, qui n'eut pas d'enfants. Parmi les familles qui portent le nom de Lavoisier, on n'en connaît aucune qui puisse se rattacher à celle du grand chimiste.

GÉNÉALOGIE DE LA VOISIER

FAMILLE LA VOISIER

Antoine Lavoisier, chevaucheur des écuries du roi à Villers-Cotterets, marié à **Anne Gastelle** ou **Bastellet**, mort en 1620.

Antoine Lavoisier, dit *l'aîné*, chevaucheur des écuries du roi, maître de la poste à Villers-Cotterets, marié à **Marguerite Gosset**. Mort avant 1637. Cinq enfants :

	N ^o ...	Françoise	Désirée	Nicolas
Antoine , dit le <i>jeune</i> , né vers 1606, huissier, marié à Madeleine Dubois le 9 juin 1630, mort le 30 novembre 1691.		Descendance inconnue		

Nicolas, marchand, né vers 1644, marié le 28 juillet 1673 à **Barbe Lagonée**, mort le 27 février 1761. Trois enfants

Antoine , procureur au bailliage de Villers-Cotterets, né le 22 mars 1678, marié le 24 janvier 1705 à Jeanne Waroquier ¹ .	Nicolas-Hyacinthe , né le 7 février 1682, mort le 18 septembre 1743, à Villers-Cotterets. Marié en secondes noces le 24 septembre 1726 à Marie-Anne Niquet . Trois filles	Martin , mort sans postérité en 1734.
---	---	--

Jean-Antoine , né le 16 janvier 1715, marié le 28 mai 1742 à Emilie Punctis , mort au Bourget le 16 novembre 1775.	Marie-Anne , mariée à Jean Lentz .	Marie-Charlotte , mariée à Jean-Nicolas Papillon .	Antoinette-Françoise , mariée à Charles-Antoine Parisis .
--	--	--	---

Antoine-Laurent, **Marie-Marguerite-Émilie**, né le 26 août 1743, morte le 5 juillet 1780.

1. En 1743 il fut nommé garde-marceau de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Villers-Cotterets ; il avait alors quitté son office de procureur. Outre **Jean-Antoine** il eut trois autres fils qui moururent sans postérité.

FAMILLE PUNCTIS

Jacques Punctis, procureur en la sénéchaussée de Saint-Étienne de Montbrison,
marié à **Claudine Gruel**.

Clément, avocat au Parlement, secrétaire de « monseigneur le maréchal de Châteaurenault, vice-amiral de France »,
marié le 13 juillet 1716 à **Marie-Thérèse Frère**¹, mort le 14 décembre 1747.



Émilie, mariée à **Jean-Antoine Lavoisier**, **Marie-Marguerite-Constance**, née le 5 mars 1726,
et mère de **Lavoisier**, morte en 1748².

1. CLÉMENT PUNCTIS possédait 32 000 livres; et MARIE-THÉRÈSE avait
une dot de 30 000 livres.

2. ÉMILIE PUNCTIS reçut en dot 17 000 livres, une rente perpétuelle de

166 livres 13 sols, et une pension viagère de 800 livres à elle faite par
son parrain le marquis de Châteaurenault. JEAN-AVROUX possédait
42 000 livres, y compris son office de procureur au Parlement.

FAMILLES DES AIEULES DE LAVOISIER

FAMILLE WAROQUIER (DE PIERREFONDS)

Jacques Waroquier, marié le 30 janvier 1606 à **Marie Delaporte**.

Laurent, né le 6 novembre 1609, mort le 22 août 1689,
marié à **Simone Champion**.

Jacques, notaire et procureur au bailliage de Pierrefonds, mort le 9 août 1705, marié à **Marguerite Sabinet**. Six enfants

<p>Antoine, appelé Waroquier de Say¹.</p>	<p>Jeanne, née le 25 juin 1680, procureur au Par- lement, mariée à Antoine Lavoisier. 18 juillet 1678, mort en 1741².</p>	<p>Jacques, procureur au Par- lement, né le 18 juillet 1678, mort en 1741³.</p>	<p>Laurent, prêtre, proviseur du collège de Beauvais, à Villers-Cotterets³, né le 27 mai 1687, mort en 1749.</p>	<p>Sulpice, mariée à Prévost, mariée à Pacquier, procureur notaire et procureur à Villers-Cotterets.</p>	<p>N^o</p>
--	--	---	--	---	-----------------------------

C'est
la grand'mère de
Lavoisier.

1. En 1741, il est qualifié garde-magasin de l'armée de France au pays de Cologne.

2. Il mourut sans postérité, et légua sa fortune à son neveu **JEAN-ANTOINE**, qui lui succéda dans sa charge de procureur.

3. C'est la tante **Prévost** dont il est question dans la correspondance de **LAVOISIER**.

FAMILLE FRÈRE

Nicolas Frère, boucher à Paris, marié à **Jeanne Alexandre**, mort avant 1704.

Christophe, marchand boucher et bourgeois de Paris, marié en secondes noces à **Marguerite Ganneron**, mort en 1754.

Marie-Marguerite, mariée en septembre 1753 à **Claude-Nicolas Lalaure**, avocat, censeur en jurisprudence, morte en 1780 sans postérité.

Marie-Thérèse, mariée à **Clément Punctis**, grand'mère de Lavoisier, morte le 12 janvier 1768.

Autré **Marie-Marguerite**, morte avant 1754, mariée en 1714 à **Claude Augez**, écuyer conseiller du roi.

Charles-Alexandre Auges de La Voye, écuyer, conseiller du roy contrôleur des chevaux-légers et mousquetaires de la garde du roi.

Clément Augez de Villers, avocat au Parlement

1. CLÉMENT AUGEZ DE VILLERS fut témoin de l'acte d'émancipation de Lavoisier, et qui s'occupait des affaires de M^{me} Lavoisier en 1795. Il Lavoisier, en 1796, avec la qualification de cousin issu de germain portait alors le nom d'Auges-Villiers et est qualifié d'homme de loi. maternel; c'est probablement un fils de celui-ci qui correspondait avec

FAMILLE DE M^m. LA VOISIER

Jacques-Alexis, appelé **Paulze de Chasteignolles**, écuyer, avocat au Parlement, procureur du roi en cour de Foréz, puis fermier général, marié le 5 novembre 1752 à **Claudine Thoyner**, fille d'une sœur de l'abbé **Torray**, veuf en 1761. Mort sur l'échafaud le 8 mai 1794, à l'âge de 75 ans ¹.

<p>Balthazar-Jacques-Michel, né le 6 novembre 1753, mort en novembre 1782.</p>	<p>Christian François-Joseph, né le 21 juillet 1753 marié à Sophie Gaudin, mort en 1793 ².</p>	<p>Marie-Anne-Pierrette, née à Montbrison le 20 janvier 1758, mariée à Lavoisier le 4 décembre 1771, morte le 10 février 1836.</p>	<p>Joseph-Marie, né le 26 avril 1759, mort le 28 septembre 1782.</p>
---	---	--	---

1. Il appartenait à une ancienne famille du Forez, qui a fourni plusieurs membres distingués au clergé et à la magistrature.

2. Il est le seul qui ait eu une postérité : deux fils et une fille, MM. PAULZE D'YVOR descendent de l'un de ces fils, La fille, ALEXAN-

DRINE-JEANNE-CHRISTINE-IRIÈRE, épouse le comte de SUGNY. M^{me} LÉON DE CHAZELLE, fille du comte de SUGNY, fut la légataire universelle de M^{me} LA VOISIER.

II

MADAME LAVOISIER

Pendant les années qui suivirent la mort de son mari, M^{me} Lavoisier fut occupée de nombreuses affaires d'intérêt. Elle eut à poursuivre la restitution des biens confisqués, à régler la succession de son père avec sa belle-sœur M^{me} Christian Paulze, et celle de son mari avec les héritiers de celui-ci : Augez de Villers, les enfants d'Augez de La Voye, et les dames Parisis, Papillon et Lentz, filles de Nicolas-Hyacinthe Lavoisier.

Quand elle eut terminé, elle s'occupa sans retard d'achever l'œuvre entreprise par son mari et interrompue par la mort. En 1792 Lavoisier avait conçu le projet de publier ses principaux mémoires et d'y joindre les travaux qui, dus à d'autres savants, avaient contribué à élever l'édifice de la chimie nouvelle. Le recueil devait former huit volumes. L'impression fut commencée à la fin d'avril 1793; Lavoisier, avec l'aide de Seguin, en corrigeait les épreuves pendant sa détention. Quand il mourut, les deux premiers volumes étaient presque entièrement imprimés ainsi que quelques feuilles du quatrième. L'an IV (1796), M^{me} Lavoisier voulut s'entendre avec Seguin pour donner ces fragments au public, et le chargea de rédiger une préface; mais elle exigeait que celui-ci flétrît les hommes coupables de la mort de Lavoisier. Seguin s'y refusa. « Déchaîner contre ceux qui l'ont fait condamner ou qui l'ont laissé périr ne me convient pas et diminuerait d'ailleurs l'horreur que cet événement a laissée dans tous les cœurs. Il est des choses qu'il est moins adroit de dire que de faire dire par les consciences de ceux auxquels

on les présente ; elles en acquièrent souvent plus d'énergie. Si vous n'êtes point de mon avis, vous pouvez faire imprimer toutes vos affections ; dans votre bouche, elles acquerraient une teinte plus persuasive. » (Lettre de Seguin du 30 messidor an IV — 18 juillet 1796.) Il envoyait en même temps avec cette lettre un projet de préface, qui ne pouvait convenir à M^{me} Lavoisier, car il s'y attribuait une part égale à celle de Lavoisier dans le projet de la publication des mémoires, en disant : *le plan que nous avons conçu... la conception que nous méditions, etc.*¹.

M^{me} Lavoisier renonça alors à son projet qu'elle reprit quelques années après. Elle rédigea elle-même une introduction, où elle exposa simplement les conditions dans lesquelles Lavoisier avait entrepris ce travail : nous la reproduisons tout entière :

« En 1792, M. Lavoisier avait conçu le projet de faire un recueil de tous ses mémoires lus à l'Académie depuis vingt ans. C'était en quelque manière faire l'histoire de la chimie moderne.

« Pour rendre cette histoire plus intéressante et plus complète, il s'était proposé d'y intercaler les Mémoires de personnes qui, ayant adopté son système, avaient fait des expériences à son appui.

« Ce recueil devait former environ huit volumes.

« L'Europe sait pourquoi ils n'ont pu être achevés.

« On a retrouvé presque tout le premier, le second en entier, quelques feuilles du quatrième.

« Plusieurs savants ont désiré qu'ils fussent mis au jour. — On a longtemps hésité. — Il est difficile de ne pas

1. Cette préface d'un style prétentieux renfermait des phrases de ce genre : « O mânes infortunées, vous vivrez dans mon cœur ; et si jamais mes idées affaiblies engendraient quelque chose d'utile, recevez d'avance, comme un tribut dû à vos inappréciables leçons, la bienveillance que mes concitoyens daigneront m'accorder. »

éprouver une sorte de crainte lorsqu'il s'agit de publier des écrits que n'a point terminés un homme qui jouit avec justice d'une grande réputation. C'est quand on l'a perdu que l'amitié doit commencer à devenir sévère, et ne faire paraître que ce qui peut ajouter à la gloire d'un être chéri et vénéré.

« On aurait persisté; et ces fragments n'auraient point paru, s'ils ne contenaient (page 78 du second volume) un mémoire de M. Lavoisier qui réclame, d'après les faits qu'il y expose, la nouvelle théorie chimique comme lui appartenant¹.

« C'est donc un devoir envers lui que de fixer l'opinion des savants sur cette vérité.

« On leur demande indulgence pour les fautes qui pourraient s'être glissées dans quelque autre partie de ce Recueil.

« Ils l'accorderont, lorsqu'ils sauront que la plupart des épreuves ont été revues dans les derniers moments de l'auteur; et que, tandis qu'il n'ignorait pas qu'on préméditait son assassinat, M. Lavoisier, calme et courageux, s'occupant d'un travail qu'il croyait utile aux sciences, donnait un grand exemple de la sérénité que les lumières et la vertu peuvent conserver au milieu des plus affreux malheurs! »

Les deux volumes des *Mémoires de chimie*, parus en l'an XIII (1805), ne furent pas mis en vente, mais donnés à tous les hommes éminents de l'époque¹. Cuvier remercia

1. M^{me} Lavoisier veut parler de la phrase suivante : « Cette théorie n'est donc pas, comme je l'entends dire, la théorie des chimistes français; elle est la mienne, et c'est une propriété que je réclame auprès de mes contemporains et de la postérité. »

2. Il en resta 1100 exemplaires qui furent vendus en 1836 après la mort de M^{me} Lavoisier. (*Catalogue des livres faisant partie de la bibliothèque de feu M^{me} Lavoisier, comtesse de Rumford*, in-8°, 1836.)

dans les termes suivants M^{me} Lavoisier de l'envoi fait à la classe des sciences de l'Institut ¹.

« Madame, la Classe me charge de vous adresser ses remerciements pour l'ouvrage précieux que vous avez bien voulu lui donner, ainsi qu'à chacun de ses membres. Permettez-moi d'y joindre le témoignage de ma propre reconnaissance. Tous les amis des sciences vous en doivent pour la douloureuse détermination que vous avez prise de publier ce recueil et de le publier tel qu'il était resté, triste monument de votre perte et de la leur. Ces volumes incomplets, ces phrases interrompues, font une impression terrible. Que de vérités il semble qu'on allait encore apprendre dans un livre qui commençait par tant de vérités si belles et si neuves, et comme on sent se renouveler dans toute sa force l'horreur du crime qui en a privé l'humanité peut-être pour des siècles ! »

M^{me} Lavoisier habitait alors un hôtel de la rue d'Anjou-Saint-Honoré ², et avait rouvert ses salons où se rencontraient comme par le passé les hommes de science les plus illustres, Delambre, Cuvier, Prony, Lagrange, Laplace, Berthollet, Arago, Biot, Humboldt, etc. ³.

Parmi les savants qui fréquentaient chez M^{me} Lavoisier se trouvait le comte de Rumford.

Benjamin Thomson, né en Amérique en 1753, n'avait pas épousé la cause de ses concitoyens; sujet *loyaliste*, il combattit contre l'indépendance américaine dans les rangs de l'armée anglaise, parvint au grade de lieutenant-co-

1. Lettre du 22 fructidor an III, 9 août 1805.

2. Cet hôtel a été démoli en 1841; on a ouvert sur son emplacement la rue Lavoisier et la rue Rumford. Cette dernière a disparu par le percement du boulevard Haussmann.

3. La correspondance de M^{me} Lavoisier ne renferme aucune lettre des savants, comme Fourcroy, Hassenfratz, Guyton de Morveau, qui siégeaient en 1794 sur les bancs de la Convention. Il est probable que M^{me} Lavoisier avait cessé toute relation avec eux.

lonel et reçut en Angleterre le titre de chevalier. En 1790, il passa au service de la Bavière comme aide de camp de l'électeur Charles-Georges, qui le nomma surintendant de la police. Dans l'exercice de ces fonctions, il déploya ses qualités d'administrateur et de savant, réorganisa l'armée bavaroise, et supprima la mendicité par la création d'ateliers de travail. Il faisait en même temps des expériences remarquables sur la chaleur et la lumière, inventait le chauffage par la vapeur, et, en constatant le dégagement de chaleur produit par le forage des canons, indiquait la transformation du mouvement en calorique. Nommé *comte de Rumford* par l'électeur Charles-Georges, il quitta le service de la Bavière à la mort de celui-ci et vint alors fixer son séjour en France. Il avait de l'esprit, une conversation élevée, une grande réputation de philanthrope et d'homme de science. Il demanda en mariage M^{me} Lavoisier, qui, espérant trouver quelques jours heureux auprès d'un homme attaché comme Lavoisier aux progrès des sciences et au bonheur de l'humanité, consentit à l'épouser; le mariage eut lieu le 22 octobre 1805. Mais bientôt des divergences de caractères et d'opinions se firent jour. Enfin, après quatre années de luttes et de récriminations, une séparation à l'amiable eut lieu en 1809¹.

« Depuis cette époque, et pendant vingt-sept ans, dit Guizot, qui fréquenta le salon de M^{me} de Rumford, aucun événement, on pourrait dire aucun incident, ne dérangerait plus M^{me} de Rumford dans sa noble et agréable façon de vivre. Elle n'appartint plus qu'à ses amis et à la société qu'elle recevait avec un mélange assez singulier de rudesse et de politesse, toujours de très bonne compagnie et d'une

1. Rumford mourut en 1814.

grande intelligence du monde, même dans ses brusqueries de langage et ses fantaisies d'autorité¹. »

Le salon de M^{me} Lavoisier ne se ferma qu'à sa mort. Outre les hommes de science que nous avons cités, on y vit Théodore de Lameth, Lally-Tollendal, le duc de Plaisance, le duc de Cadore, M. de Barante, le duc de Broglie, M. et M^{me} de Rémusat, lady Edgeworth, lord Holland, le duc d'Albuféra, etc.

M^{me} Lavoisier mourut subitement le 10 février 1836 ; née en 1758, elle était alors âgée de soixante-dix-huit ans.

III

BIBLIOGRAPHIE

L'abréviation : *Mém. Acad.* se rapporte aux volumes des *Mémoires de l'ancienne Académie des sciences*. Les volumes de ce recueil paraissaient toujours après quelques années de retard. Ainsi le volume pour 1777 ne fut publié qu'en 1780 ; mais d'un autre côté, dans le volume pour une année donnée, on insérait souvent des travaux présentés à l'Académie postérieurement à cette date. Le volume pour 1781 renferme, par exemple, un mémoire de Lavoisier lu en 1783. Il s'ensuit qu'on ne peut connaître exactement la date d'un travail, soit par celle de la publication du volume, soit par celle de l'année des *Mémoires*.

Pour obvier à ces inconvénients, nous avons ajouté au titre de chaque volume des *Mémoires de l'Académie* la date réelle de sa publication et nous avons indiqué, autant que possible, la date à laquelle Lavoisier avait communiqué son travail à ses confrères.

1. *La Comtesse de Rumford*, par Guizot (*Mélanges biographiques et littéraires*, in-18).

Les mémoires les plus importants de Lavoisier ont été réimprimés soit dans le *Recueil* publié par M^{me} Lavoisier en 1806, soit dans les quatre volumes d'*Œuvres* édités par les soins de M. Dumas. L'abréviation *Œuvres* se rapporte à cette publication.

1765

ANALYSE DU GYPSE, par M. Lavoisier. (*Mémoires de mathématiques et de physique, présentés à l'Académie des sciences par divers savants et lus dans les assemblées, MDCCLXVIII, page 241. — Œuvres, t. III, p. 111.*)

Présenté à l'Académie le 27 février 1765.

1769

RÉPONSE A UN MÉMOIRE intitulé : *Réflexions sur le projet de M. de Parcieux de faire venir à Paris la rivière d'Yvette, par le Père Félicien de Saint-Norbert, carme déchaussé. (Mercure de France d'octobre 1769. — Œuvres, t. III, p. 208.)*

Lu à l'Académie le 26 juillet 1769.

1770

PREMIER MÉMOIRE SUR LA NATURE DE L'EAU ET SUR LES EXPÉRIENCES PAR LESQUELLES ON A PRÉTENDU PROUVER LA POSSIBILITÉ DE SON CHANGEMENT EN TERRE. (*Mém. Acad. pour 1770, p. 73¹. — Œuvres, t. II, p. 1.*)

SECOND MÉMOIRE SUR LE MÊME SUJET. (*Mém. Acad. pour 1770, p. 90. — Œuvres, t. II, p. 11.*)

1771

CALCULS ET OBSERVATIONS SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE POMPE A FEU, POUR FOURNIR DE L'EAU A LA VILLE DE

1. Le volume des *Mémoires* pour 1770 a été publié en 1773.

PARIS. (*Mém. Acad.* pour 1771, p. 17¹. — *Œuvres*, t. III, p. 227.)

RAPPORT FAIT A L'ACADÉMIE DES SCIENCES par MM. Le Roy et Lavoisier sur la seconde partie de l'art d'exploiter les mines de charbon de terre, présenté par M. MORAND. (*Observations sur la physique*, etc., de l'abbé Rozier, 1773, t. II, p. 68. — *Œuvres*, t. IV, p. 112.)

Du 2 septembre 1771.

1772

MÉMOIRE SUR L'USAGE DE L'ESPRIT-DE-VIN DANS L'ANALYSE DES EAUX MINÉRALES. (*Mém. Acad.* pour 1772, p. 555². — *Œuvres*, t. II, p. 29.)

LETTRE ÉCRITE A L'AUTEUR PAR M. L... de l'Académie royale des sciences, sur le jeune homme du Dauphiné dont il a été question dans la *Gazette de France* des 5, 12 et 15 juin 1772. (*Introduction aux Observations sur la physique*, etc., de l'abbé Rozier, juin 1772, t. II, p. 231.)

OBSERVATION COMMUNIQUÉE A L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES SUR UN EFFET SINGULIER DU TONNERRE. (*Observations sur la physique*, etc., de l'abbé Rozier, juillet 1772, t. II, p. 310. — *Œuvres*, t. IV, p. 488.)

LETTRE A L'AUTEUR DE CE RECUEIL SUR L'ATLAS MINÉRALOGIQUE DE LA FRANCE, par M. Lavoisier, de l'Académie des sciences. (*Observations sur la physique*, etc., de l'abbé Rozier, août 1772, t. II, p. 372.)

RÉFLEXIONS ABRÉGÉES SUR LES MOYENS DE MULTIPLIER LES OBSERVATIONS MINÉRALOGIQUES. (*Observations sur la physique*, etc., de l'abbé Rozier, août 1771, t. II, p. 373.)

RÉSULTAT DE QUELQUES EXPÉRIENCES FAITES SUR LE DIAMANT, par MM. Macquer, Cadet et Lavoisier, lu à la séance pu-

1. Publié en 1774.

2. Publié en 1775.

blique de l'Académie, le 29 avril 1772. (*Observations sur la physique, etc., de l'abbé Rozier, mai 1772, t. II, p. 108.*)

PREMIER MÉMOIRE SUR LA DESTRUCTION DU DIAMANT PAR LE FEU. (*Mém. Acad. pour 1772, p. 564. — Œuvres, t. II, p. 38.*)

RAPPORT FAIT A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, par MM. Fougereux, Cadet et Lavoisier, d'une observation communiquée par M. Bachelay, sur une pierre qu'on prétend être tombée du ciel. (*Observations sur la physique, etc., de l'abbé Rozier, juillet 1772, t. II, p. 251. — Œuvres, t. IV, p. 40.*)

EXPÉRIENCES SUR LE PASSAGE DE L'EAU EN GLACE, communiquées à l'Académie des sciences, par M. Lavoisier. (*Observations sur la physique, etc., de l'abbé Rozier, octobre 1772, t. II, p. 510.*)

RAPPORT FAIT A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, par MM. Macquer et Lavoisier, d'un mémoire de M. Mitouard sur la distillation du phosphore. (*Observations sur la physique, etc., de l'abbé Rozier, 1774, t. I, p. 421. — Œuvres, t. IV, p. 141.*)

Du 16 décembre 1772.

1773

OBSERVATIONS LUES PAR M. LAVOISIER A L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, SUR QUELQUES CIRCONSTANCES DE LA CRISTALLISATION DES SELS. (*Observations sur la physique, etc., de l'abbé Rozier, janvier 1773, t. I, p. 10.*)

1774

PREMIER ESSAI DU GRAND VERRE ARDENT DE M. TRUDAINE ÉTABLI AU JARDIN DE L'INFANTE AU COMMENCEMENT DU MOIS D'OCTOBRE DE L'ANNÉE 1776. (*Mém. Acad. pour 1774, p. 162¹. — Œuvres, III, 274.*)

Lu le 12 novembre 1774.

1. Publié en 1778.

OPUSCULES PHYSIQUES ET CHIMIQUES, par M. Lavoisier, de l'Académie des sciences. Tome I^{er}. Paris, MDCCLXXIV, in-8 de xxx-436 pages et 3 planches ¹.

Lavoisier n'a pas continué la publication de ses travaux sous cette forme, et les *Opuscules* n'ont jamais eu qu'un volume. La traduction anglaise en a été donnée par Thomas Henry, de Manchester, sous le titre *Essays physical and chemical in two parts, by M. Lavoisier, from the French*. London, 1776, in-8°.

OPUSCULES PHYSIQUES ET CHIMIQUES, par A. Lavoisier, avec figures, seconde édition. Paris, Deterville, an IX-1801, in-8° de xxx-443 pages, avec trois planches.

Cette édition, simple réimpression de la première, en diffère seulement par la suppression de la dédicace à Trudaine de Montigny. Elle renferme cette indication au verso du faux titre : « Cet ouvrage, à l'exception des tables, fut imprimé pendant la détention du citoyen Lavoisier. Il ne faut donc pas être surpris si l'édition n'en est pas belle; on se rappellera sans peine qu'à cette époque les matières premières manquoient pour l'impression. »

Les *Opuscules* ont été réimprimés dans les *Œuvres*, t. I, p. 439, où l'on a supprimé également la dédicace.

MÉMOIRE SUR LA CALCINATION DE L'ÉTAIN DANS LES VAISSEAUX FERMÉS ET SUR LA CAUSE DE L'AUGMENTATION DE POIDS QU'ACQUIERT CE MÉTAL PENDANT CETTE OPÉRATION, lu le 12 novembre 1774 à la séance publique de l'Académie des sciences. (*Observations sur la physique, etc., de l'abbé Rozier, juillet 1774, t. IV, p. 446.*)

Ce mémoire, paraphé par le secrétaire perpétuel dès le 14 avril, est un abrégé de celui qui porte pour titre : *Mémoire sur la calcination des métaux, etc.*

1. D'après les factures de l'imprimeur Prault, les *Opuscules* furent tirés à 1250 exemplaires.

LETTRE ÉCRITE A L'AUTEUR DE CE RECUEIL par M. Lavoisier, après lui avoir envoyé le mémoire qu'on vient de lire. (*Observations sur la physique, etc., de l'abbé Rozier, juillet 1774, t. IV, p. 450.*)

MÉMOIRE SUR LA CALCINATION DES MÉTAUX DANS LES VAISSEaux FERMÉS ET SUR LA CAUSE DE L'AUGMENTATION DE POIDS QU'ILS ACQUIÈRENT PENDANT CETTE OPÉRATION. (*Mém. Acad. pour 1774, p. 352. — Œuvres, t. II, 105.*)

1775

MÉMOIRE SUR LA NATURE DU PRINCIPE QUI SE COMBINE AVEC LES MÉTAUX PENDANT LA CALCINATION, ET QUI EN AUGMENTE LE POIDS. (*Mém. Acad. pour 1775, p. 520¹. — Œuvres, t. II, p. 22.*)

Lu à la rentrée de Pâques 1775.

1776

MÉMOIRE SUR L'EXISTENCE DE L'AIR DANS L'ACIDE NITREUX ET SUR LES MOYENS DE DÉCOMPOSER ET DE RECOMPOSER CET ACIDE. (*Mém. Acad. pour 1776, p. 671². — Réimprimé dans le t. XI des Mémoires des savants étrangers, publié en 1786, p. 601. — Œuvres, t. II, p. 129.*)

Lu le 20 avril 1776.

EXPÉRIENCES FAITES PAR ORDRE DE L'ACADÉMIE SUR LE FROID DE 1776, par MM. Bezout, Lavoisier et Vandermonde. (*Mém. Acad. pour 1777, p. 405³.*)

Lu à la séance de Pâques 1776.

1. Publié en 1778.
2. Publié en 1779.
3. Publié en 1780.

1777

SUR LA COMBUSTION DU PHOSPHORE DE KUNKEL ET SUR LA NATURE DE L'ACIDE QUI RÉSULTE DE CETTE COMBUSTION. (*Mém. Acad. pour 1777* ¹, p. 65. — *Œuvres*, t. II, p. 139.)

Présenté le 21 mars et lu le 16 août 1777.

ANALYSE DE QUELQUES EAUX RAPPORTÉES D'ITALIE, PAR M. CASSINI LE FILS. (*Mém. Acad. pour 1777*, p. 32. — *Œuvres*, t. II, p. 150.)

EXPÉRIENCES SUR LA CENDRE QU'EMPLOIENT LES SALPÊTRIERS DE PARIS, ET SUR SON USAGE DANS LA FABRICATION DU SALPÊTRE. (*Mém. Acad. pour 1777*, p. 123. *Œuvres*, t. II, p. 160.)

Lu le 11 mars 1777.

EXPÉRIENCES SUR LA RESPIRATION DES ANIMAUX ET SUR LES CHANGEMENTS QUI ARRIVENT A L'AIR EN PASSANT PAR LEURS POU-MONS. (*Mém. Acad. pour 1777*, p. 185. — *Œuvres*, t. II, p. 174.)

Lu le 3 mai 1777.

MÉMOIRES SUR LA COMBUSTION DES CHANDELLES DANS L'AIR ATMOSPHÉRIQUE ET DANS L'AIR ÉMINEMMENT RESPIRABLE. (*Mém. Acad. pour 1777*, p. 195. — *Œuvres*, t. II, p. 184.)

MÉMOIRE SUR LA DISSOLUTION DU MERCURE DANS L'ACIDE VITRIOLIQUE ET SUR LA RÉOLUTION DE CET ACIDE EN ACIDE SULFUREUX AÉRIFORME ET EN AIR ÉMINEMMENT RESPIRABLE. (*Mém. Acad. pour 1777*, p. 324. — *Œuvres*, t. II, p. 194.)

EXPÉRIENCES SUR LA COMBINAISON DE L'ALUN AVEC LES MATIÈRES CHARBONNEUSES ET SUR LES ALTÉRATIONS QUI ARRIVENT A L'AIR DANS LEQUEL ON FAIT BRULER DU PYROPHORE. (*Mém. Acad. pour 1777*, p. 360. — *Œuvres*, t. II, p. 199.)

Mémoire lu le 5 septembre 1777.

1. Publié en 1780.

MÉMOIRE SUR LA VITRIOLISATION DES PYRITES MARTIALES. (*Mém. Acad. pour 1777*, p. 398. — *Œuvres*, t. II, p. 209.)

DE LA COMBINAISON DE LA MATIÈRE DU FEU AVEC LES FLUIDES ÉVAPORABLES, ET DE LA FORMATION DES FLUIDES ÉLASTIQUES AÉRI-FORMES. (*Mém. Acad. pour 1777*, p. 420. — *Œuvres*, t. II, p. 212.)

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA NATURE DES ACIDES ET SUR LES PRINCIPES DONT ILS SONT COMPOSÉS. (*Mém. Acad. pour 1778*, p. 535¹. — *Œuvres*, t. II, p. 248.)

Présenté le 5 septembre 1777, lu le 23 novembre 1779.

MÉMOIRE SUR DES TERRES NATURELLEMENT SALPÊTRÉES EXISTANTES EN FRANCE, lu à l'Académie le 5 juillet 1777, par MM. Clouet et Lavoisier, régisseurs des poudres et salpêtres. (*Mémoires des savans étrangers*, t. XI, *Recueil des mémoires sur la formation et la fabrication du salpêtre*, 1786, p. 503.)

EXPÉRIENCES SUR UNE ESPÈCE DE STÉATITE BLANCHE QUI SE CONVERTIT SEULE AU FEU EN UN BEAU BISCUIT DE PORCELAINE, par MM. Guettard et Lavoisier. (*Mém. Acad. pour 1778*, p. 433¹. — *Œuvres*, t. II, p. 236.)

Lu le 15 septembre 1777.

DESCRIPTION DE DEUX MINES DE CHARBON DE TERRE SITUÉES AU PIED DES MONTAGNES DES VOSGES; L'UNE EN FRANCHE-COMTÉ², L'AUTRE EN ALSACE, AVEC QUELQUES EXPÉRIENCES SUR LE CHARBON QU'ON EN TIRE par MM. Guettard et Lavoisier. (*Mém. Acad. pour 1778*, p. 435. — *Œuvres*, t. II, p. 241.)

Lu le 5 septembre 1777.

MÉMOIRE SUR LA COMBUSTION EN GÉNÉRAL. (*Mém. Acad. pour 1777*, p. 591. — *Œuvres*, t. II, p. 225.)

1. Publié en 1782.

2. Publié en 1787.

INSTRUCTION SUR L'ÉTABLISSEMENT DES NITRIÈRES ET SUR LA FABRICATION DU SALPÊTRE, PUBLIÉE PAR ORDRE DU ROI, par les régisseurs généraux des poudres et salpêtres. A Paris, de l'Imprimerie royale, in-4 de 83 pages et IV planches. MDCCLXXVII. — 2^e édition, in-8 de 96 pages et IV planches. Paris, chez Cuchet, an II (1794).

1778

ANALYSE DE L'EAU DU LAC ASPHALTITE, par MM. Macquer, Lavoisier et Sage. (*Mém. Acad. pour 1778*, p. 69¹. — *Œuvres*, t. II, p. 234.)

Lu le 7 juillet 1778.

MÉMOIRE SUR LA COMBUSTION EN GÉNÉRAL. (*Mém. Acad. pour 1778*, p. 592. — *Œuvres*, t. II, p. 225.)

MÉMOIRE SUR DES TERRES ET DES PIERRES NATURELLEMENT SALPÊTRÉES DANS LA TOURAINE ET LA SAINTONGE, par MM. Clouet et Lavoisier. (*Mémoires des savants étrangers*, t. XI, comprenant les mémoires sur la formation du salpêtre, 1786.)
(Le voyage avait été effectué en 1778.)

1780

MÉMOIRE SUR QUELQUES FLUIDES QU'ON PEUT OBTENIR DANS L'ÉTAT AÉRIFORME, A UN DEGRÉ DE CHALEUR PEU SUPÉRIEUR A LA TEMPÉRATURE MOYENNE DE LA TERRE. (*Mém. Acad. pour 1780*, p. 334². — *Observations sur la physique, etc., de l'abbé Rozier*, 1785, p. 142. — *Œuvres*, t. II, p. 261.)

SECOND MÉMOIRE SUR DIFFÉRENTES COMBINAISONS DE L'ACIDE PHOSPHORIQUE. (*Mém. Acad. pour 1780*, p. 343. — *Œuvres*, t. II, p. 271.)

Lu le 18 novembre 1780.

MÉMOIRE SUR UN PROCÉDÉ PARTICULIER POUR CONVERTIR LE

1. Publié en 1781.
2. Publié en 1784.

PHOSPHORE EN ACIDE PHOSPHORIQUE SANS COMBUSTION. (*Mém. Acad. pour 1780*, p. 349. — *Observations sur la physique*, juillet 1785, p. 3. — *Œuvres*, t. II, p. 277.)

MÉMOIRE SUR LA CHALEUR, par MM. Lavoisier et de La Place. (*Mém. Acad. pour 1780*, p. 355. — *Œuvres*, t. II, p. 283.)

RAPPORT SUR LE PROJET DE NOUVELLES PRISONS A CONSTRUIRE DANS L'EMPLACEMENT ACTUEL DES CORDELIERS, par MM. Duhamel, de Montigny, Le Roy, Tenon, Tillet et Lavoisier. (*Mém. Acad. pour 1780*, p. 409. — *Œuvres*, t. III, p. 465.)

Rapport fait le 17 mai 1780.

1781

EXPÉRIENCES SUR L'EFFET COMPARÉ DE DIFFÉRENTS COMBUSTIBLES. (*Mém. Acad. pour 1781*, p. 375¹. — *Œuvres*, t. II, p. 377.)

MÉMOIRE SUR L'ÉLECTRICITÉ QU'ABSORBENT LES CORPS QUI SE RÉDUISENT EN VAPEURS, par MM. Lavoisier et Laplace. (*Mém. Acad. pour 1781*, p. 252. — *Œuvres*, t. II, p. 374.)

MÉMOIRE SUR LA MANIÈRE D'ÉCLAIRER LES SALLES DE SPECTACLE. (*Mém. Acad. pour 1781*, p. 409. — *Œuvres*, t. III, p. 91.)

MÉMOIRE SUR LA FORMATION DE L'ACIDE NOMMÉ AIR FIXÉ OU ACIDE GRAYEUX, et que je désignerai désormais sous le nom d'acide du charbon. (*Mém. Acad. pour 1781*, p. 448. — *Œuvres*, t. II, p. 403.)

MÉMOIRE SUR UN PHÉNOMÈNE SINGULIER QUE PRÉSENTENT LES ACIDES MINÉRAUX PENDANT LEUR CONCENTRATION ET SUR UN NOUVEAU MOYEN DE SE PROCURER FACILEMENT UNE EAU-FORTE DES PLUS PURES, par MM. Lavoisier et Cornette. (*Mém. Acad. pour 1781*, p. 645.)

RÉFLEXION SUR LA CALCINATION ET LA COMBUSTION A L'OCCA-

1. Publié en 1784.

SION D'UN OUVRAGE de M. Scheele, intitulé : *Traité chimique de l'air et du feu.* (*Mém. Acad.* pour 1781, p. 396. — *Œuvres*, t. II, p. 391.)

NOUVELLE CONSTRUCTION D'ALAMBIC POUR FAIRE TOUTE SORTE DE DISTILLATION EN GRAND AVEC LE PLUS D'ÉCONOMIE DANS L'OPÉRATION ET LE PLUS D'AVANTAGE DANS LE RÉSULTAT, EN DEUX PARTIES : La première contenant son application à la distillation des eaux-de-vie; et la seconde celle à la dessalaison de l'eau de mer à bord des vaisseaux; in-4 de 43 pages avec 4 planches, 1781 (sans nom d'éditeur ni d'imprimeur).

(Réimprimé dans les *Œuvres complètes*, t. IV, p. 717.)

Sur ce mémoire dont le manuscrit paraît avoir été dérobé à Lavoisier et imprimé sans son autorisation, voyez Dumas, *Œuvres de Lavoisier*, t. IV, p. 757. Le titre du manuscrit autographe : *Mémoire sur une nouvelle méthode de distillation appliquée à la distillation des eaux-de-vie et à celle de l'eau de mer* est suivi de l'indication : *Prêt à copier et à imprimer ce 1^{er} juillet 1775.*

1782.

MÉMOIRE SUR UN MOYEN D'AUGMENTER CONSIDÉRABLEMENT L'ACTION DU FEU ET DE LA CHALEUR DANS LES OPÉRATIONS CHIMIQUES. (*Mém. Acad.* pour 1782, p. 457¹. — *Œuvres*, t. II, p. 423.)

MÉMOIRE SUR L'EFFET QUE PRODUIT SUR LES PIERRES PRÉCIEUSES UN DEGRÉ DE FEU TRÈS VIOLENT. (*Mém. Acad.* pour 1782, p. 476. — *Œuvres*, t. II, p. 441.)

1783.

DE L'ACTION DU FEU ANIMÉ PAR L'AIR VITAL SUR LES SUBSTANCES MINÉRALES LES PLUS RÉFRACTAIRES. (*Mém. Acad.* pour 1783, p. 563². — *Œuvres*, t. II, p. 451.)

1. Publié en 1785.

2. Publié en 1786.

RÉFLEXIONS SUR LE PHLOGISTIQUE POUR SERVIR DE DÉVELOPPEMENT A LA THÉORIE DE LA COMBUSTION ET DE LA CALCINATION, publiées en 1777. (*Mém. Acad. pour 1783*, p. 505. — *Œuvres*, t. II, p. 623.)

NOUVELLES RÉFLEXIONS SUR L'AUGMENTATION DE POIDS QU'ACQUIÉRENT EN BRULANT LE SOUFRE ET LE PHOSPHORE, ET SUR LA CAUSE A LAQUELLE ON DOIT L'ATTRIBUER. (*Mém. Acad. pour 1783*, p. 416. — *Œuvres*, t. II, p. 616.)

MÉMOIRE DANS LEQUEL ON A POUR OBJET DE PROUVER QUE L'EAU N'EST POINT UNE SUBSTANCE SIMPLE, UN ÉLÉMENT PROPREMENT DIT, MAIS QU'ELLE EST SUSCEPTIBLE DE DÉCOMPOSITION ET DE RECOMPOSITION. (*Mém. Acad. pour 1781*, p. 468¹. — *Œuvres*, t. II, p. 334.)

Lu à la rentrée de la Saint-Martin de 1783.

MÉMOIRE SUR LA COMBINAISON DE L'AIR NITREUX AVEC LES AIRS RESPIRABLES ET SUR LES CONSÉQUENCES QU'ON EN PEUT TIRER RELATIVEMENT A LEUR DEGRÉ DE SALUBRITÉ. (*Mém. Acad. pour 1782*, p. 486². — *Œuvres*, t. II, p. 503.)

Présenté le 20 décembre 1783.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA DISSOLUTION DES MÉTAUX DANS LES ACIDES. (*Mém. Acad. pour 1782*, p. 432. — *Œuvres*, t. II, p. 509.)

MÉMOIRE SUR LES PRÉCIPITATIONS DES SUBSTANCES MÉTALLIQUES LES UNES PAR LES AUTRES. (*Mém. Acad. pour 1782*, p. 512. — *Œuvres*, t. II, p. 528.)

Présenté le 20 décembre 1783.

MÉMOIRE SUR L'AFFINITÉ DU PRINCIPE OXYGÈNE AVEC LES DIFFÉRENTES SUBSTANCES MÉTALLIQUES AUXQUELLES IL EST SUSCEP-

1. Publié en 1784.

2. Publié en 1785.

TIBLE DE S'UNIR. (*Mém. Acad.* pour 1782. — *Œuvres*, t. II, p. 557.)

Présenté le 20 décembre 1783.

MÉMOIRE SUR L'UNION DU PRINCIPE OXYGÈNE AVEC LE FER. (*Mém. Acad.* pour 1782, p. 541. — *Œuvres*, t. II, p. 557.)

Présenté le 20 décembre 1783.

1784

MÉMOIRE SUR LA COMBINAISON DU PRINCIPE OXYGÈNE AVEC L'ESPRIT-DE-VIN, L'HUILE ET DIFFÉRENTS CORPS COMBUSTIBLES. (*Mém. Acad.* pour 1784, p. 593¹. — *Observations sur la physique, etc., de l'abbé Rozier*, juillet 1787, p. 561. — *Œuvres*, t. II, p. 586.)

MÉMOIRE OU L'ON PROUVE PAR LA DÉCOMPOSITION DE L'EAU QUE CE FLUIDE N'EST POINT UNE SUBSTANCE SIMPLE ET QU'IL Y A PLUSIEURS MOYENS D'OBTENIR EN GRAND L'AIR INFLAMMABLE QUI Y ENTRE COMME PRINCIPE CONSTITUANT, par MM. Lavoisier et Meusnier. (*Mém. Acad.* pour 1781, p. 269². — *Œuvres*, t. II, p. 360.)

Lu le 21 avril 1784.

En extrait dans le *Journal de l'abbé Rozier*, 1783, t. II, p. 453.

1785

ALTÉRATION QU'ÉPROUVE L'AIR RESPIRÉ. (Mémoire lu à la Société royale de médecine en 1785, publié dans le Recueil des mémoires de Lavoisier.)

1786

EXPÉRIENCES SUR LA DÉCOMPOSITION DU NITRE PAR LE CHARBON. (*Mémoires des savants étrangers*, t. XI, p. 625.)

1. Publié en 1787.

2. Publié en 1784.

RÉFLEXIONS SUR LA DÉCOMPOSITION DE L'EAU PAR LES SUBSTANCES VÉGÉTALES ET ANIMALES. (*Mém. Acad. pour 1786*, p. 590¹. — *Observations sur la physique etc., de l'abbé Rozier*, 1789, p. 460. — *Œuvres*, t. II, p. 656.)

DÉVELOPPEMENT DES DERNIÈRES EXPÉRIENCES SUR LA DÉCOMPOSITION ET LA RECOMPOSITION DE L'EAU. (*Journal politype*, 5 février 1786.)

1787

MÉTHODE DE NOMENCLATURE CHIMIQUE proposée par MM. de Morveau, Lavoisier, Bertholet et de Fourcroy. On y a joint un nouveau système de caractères chimiques, adaptés à cette nomenclature par MM. Hassenfratz et Adet. A Paris, in-8° de 31 $\frac{1}{2}$ pages et 5 planches, MDCCLXXXVII.

Ce volume renferme, comme œuvre personnelle de Lavoisier, un *Mémoire sur la nécessité de réformer et de perfectionner la nomenclature de la chimie*, lu à l'assemblée publique de l'Académie, le 18 août 1787, et un *Rapport sur les nouveaux caractères chimiques*, du 27 juin 1787.

Le mémoire sur la nomenclature a été remanié par Lavoisier pour former le *discours préliminaire* de son traité de chimie.

Le rapport sur les caractères chimiques a été en grande partie reproduit dans les notes de Lavoisier sur l'*introduction* du livre de Kirwan (voir 1788).

La traduction anglaise est due à James John.

PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE L'ORLÉANAIS, tenue à Orléans aux mois de novembre et décembre 1787, à Orléans, chez Couret de Villeneuve, MDCCLXXXVII, in-4°.

Ce recueil comprend plusieurs mémoires de Lavoisier,

1. Publié en 1788.

sans indication d'auteur, mais dont on a les manuscrits autographes, p. 213, 223, 252, 270, 284, 357, 363.

1788

RÉSULTATS DE QUELQUES EXPÉRIENCES D'AGRICULTURE ET RÉFLEXIONS SUR LEURS RELATIONS AVEC L'ÉCONOMIE POLITIQUE. Lu en 1788, à la Société d'agriculture. (*Annales de chimie*, 1792, t. XV, p. 297. — *Œuvres*, t. II, p. 812.)

ESSAI SUR LE PHLOGISTIQUE ET SUR LA CONSTITUTION DES ACIDES, traduit de l'anglais de M. Kirwan, avec des notes de MM. de Morveau, Lavoisier, de La Place, Monge, Bertholet, et de Fourcroy. Paris, in-8°, 1788.

Cet ouvrage, dont la traduction due à M^{me} Lavoisier a été revue par son mari, contient les notes suivantes de Lavoisier : *Sur l'introduction ; sur la décomposition et la recomposition de l'eau ; sur l'acide vitriolique ou sulfurique ; sur la précipitation des métaux les uns par les autres.*

INSTRUCTION SUR LE PARCAGE DES BÊTES A LAINE. — Publié par ordre du Roi, in-4° de 11 pages. — De l'imprimerie royale, MDCCLXXXVIII.

Nouvelle édition. Paris, an XI-1803, in-8° de 16 pages, chez Marchand, imprimeur du Muséum d'histoire naturelle.

1789

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES COUCHES MODERNES HORIZONTALES QUI ONT ÉTÉ DÉPOSÉES PAR LA MER ET SUR LES CONSÉQUENCES QU'ON PEUT TIRER DE LEURS DISPOSITIONS RELATIVEMENT A L'ANCIENNETÉ DU GLOBE TERRESTRE. (*Mém. Acad.* pour 1789, p. 310.)

MÉMOIRE SUR QUELQUES EFFETS DU TONNERRE OBSERVÉS EN 1787 A L'ÉGLISE SAINT-PAUL. (*Mém. Acad.* pour 1789, page 612.)

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CHIMIE PRÉSENTÉ DANS UN ORDRE

NOUVEAU ET D'APRÈS LES DÉCOUVERTES MODERNES, AVEC FIGURES, par M. Lavoisier, de l'Académie des sciences, de la Société royale de médecine, des Sociétés d'agriculture de Paris et d'Orléans, de la Société royale de Londres, de l'Institut de Bologne, de la Société Helvétique de Bâle, de celles de Philadelphie, Harlem, Manchester, Padoue, etc., Paris, chez Cuchet, MDCCLXXXIX. Sous le privilège de l'Académie des sciences et de la Société royale de médecine. — 2 vol. in-8, de XLV-322 pages et VIII-331 pages et XIII planches gravées par M^{me} Lavoisier. — (La pagination est continue, le second volume commence à la page 323.) — Seconde édition, Paris, Cuchet, MDCCXCIII. — 2 vol. in-8 avec pagination séparée pour chaque volume. — Troisième édition, corrigée et augmentée de plusieurs mémoires nouveaux. — Paris, chez Deterville, an IX-1801, 2 vol. in-8, XLIV-386, et VII-377 pages.

Le second volume de cette édition comprend, outre le *Traité de chimie*, les mémoires sur la respiration et la transpiration, faits en commun avec Seguin, et publiés dans les *Mémoires de l'Académie* pour 1789 et 1790, le mémoire sur la respiration de Lavoisier de 1777, et un second mémoire sur la transpiration des animaux, par Lavoisier et Seguin, sans date. Ce mémoire est bien de Lavoisier, car le manuscrit autographe se trouve dans ses papiers; il paraît être de l'année 1791, époque à laquelle Lavoisier lut plusieurs mémoires sur ce sujet à l'Académie. (*Archives de l'Académie.*)

Un mémoire différent portant également le titre de SECONDE MÉMOIRE SUR LA TRANSPIRATION, par Lavoisier et Seguin, a été publié par ce dernier dans les *Annales de chimie* en 1814, comme ayant été lu à l'Académie le 21 février 1792. (Voir plus loin année 1814.)

La traduction anglaise du *Traité de chimie* est de Ro-

bert Kerr : *Elemens of Chemistry in a new systematic order, containing all the discoveries, illustrated with 13 copper-plates : from the french of M. Lavoisier*. Edinb, 1790, in-8°, 2^e édition, 1793.

La traduction italienne due à Vincent Dandolo, et parue en 1791 à Venise, forme 5 volumes; elle renferme en outre un Dictionnaire de nomenclature chimique, un travail de Guyton de Morveau sur l'affinité et les deux mémoires sur la respiration et la transpiration publiés dans les *Mémoires de l'Académie* pour 1789 et 1790.

La traduction hollandaise parue à Utrecht (1789, 1792, 1795 et 1801) est de Hemery et Van Werkhoven.

MÉMOIRE SUR LA COMBUSTION DU FER DANS L'AIR VITAL. (*Ann. de chimie*, t. 1, p. 19. — *Œuvres*, t. II, p. 579.)

Ce mémoire avait été rédigé en 1784.

DISCOURS PRONONCÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA CAISSE D'ESCOMPTE LE 17 NOVEMBRE 1789, par M. Lavoisier, président de l'Administration. Publié par ordre et avec l'approbation de l'Assemblée, in-4° de 18 pages. Paris, chez Clousier, imprimeur du Roi, rue de Sorbonne, 1789.

INSTRUCTION DONNÉE PAR LA NOBLESSE DU BAILLIAGE DE BLOIS A M. DE BEAUHARNAIS, DE PHELINES ET A M. DE LAVOISIER, SES DÉPUTÉS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX, LE 28 MARS 1789, in-18 de 54 p. — Réimprimé dans les *Archives parlementaires*, 1^{re} série, t. 2, p. 378.

PREMIER MÉMOIRE SUR LA RESPIRATION DES ANIMAUX, par Seguin et Lavoisier. (*Mém. Acad.* pour 1789, p. 566¹. — *Œuvres*, t. II, p. 688.)

Lu à l'Académie le 17 novembre 1789.

PREMIER MÉMOIRE SUR LA TRANSPIRATION DES ANIMAUX, par

1. Publié en 1793.

Seguin et Lavoisier. (*Mém. Acad.* pour 1790, p. 601¹. — *Œuvres*, t. II, p. 704.)

Lu à l'Académie le 14 avril 1790.

Le mémoire sur la respiration et celui sur la transpiration ont été réimprimés dans la 3^e édition de la *Chimie* donnée en 1801.

LETTRE AU COMTE JEAN-BAPTISTE CARBURI, SUR L'EXISTENCE DU NITRE MINÉRAL. (*Observ. sur la physique*, janvier 1790, p. 63.)

OBSERVATIONS SUR LE PLATINE. (*Ann. de chimie*, t. V, p. 137, 1790).

RÉFLEXIONS SUR LES ASSIGNATS ET SUR LA LIQUIDATION DE LA DETTE EXIGIBLE OU ARRIÉRÉE, lues à la Société de 1789, le 29 août 1790, par M. Lavoisier, député suppléant du bailliage de Blois. (*Journal de la Société de 1789*, n^o du 1^{er} septembre 1790.)

Il a été fait un tirage à part de cet article.

1791

RÉSULTATS EXTRAITS D'UN OUVRAGE INTITULÉ : *De la richesse territoriale du royaume de France*, ouvrage dont la rédaction n'est point encore achevée. Remis au Comité de l'imposition par M. Lavoisier, de l'Académie des sciences, député suppléant à l'Assemblée nationale et commissaire de la Trésorerie. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale à Paris, de l'Imprimerie nationale, 1791, in-8 de 48 pages. — Nouvelle édition suivie d'un essai d'arithmétique politique sur les premiers besoins de l'intérieur de la France, par M. de Lagrange. Paris, M^{me} Huzard, 1817, in-8 de 64 pages. — Réimprimé dans la Collection des Économistes publiée par Guillaumin.

1. Publié en 1797.

DE L'ÉTAT DES FINANCES DE FRANCE AU PREMIER JANVIER 1792, par un député suppléant à l'Assemblée nationale constituante. Paris, Dupont, 1791, in-8 de 90 pages.

1792

MÉMOIRE SUR LES DIFFÉRENTES MÉTHODES PROPOSÉES POUR DÉTERMINER LE TITRE OU LA QUALITÉ DU SALPÊTRE BRUT; SUR LA VOLATILISATION DE CE SEL, QUI A LIEU PAR LA SIMPLE ÉBULLITION, ET SUR LES CHANGEMENTS QU'IL PARAÎT CONVENABLE DE FAIRE AUX OPÉRATIONS USITÉES JUSQU'À PRÉSENT POUR LE RAFFINAGE DU SALPÊTRE. (*Annales de chimie*, 1792, t. XV, p. 225, et t. XVI, p. 3.)

PROGRAMME DU PRIX PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE SUR LA NUTRITION, POUR 1794. Placard in-4 de 4 pages, imprimé chez Dupont, 1792. (*Mém. Acad. pour 1789. Histoire*¹.)

Ce programme est celui qui commence : *Les végétaux puisent dans l'air...* et que M. Dumas, qui le croyait inédit, a publié dans les *Leçons de la Société chimique* de 1860, p. 294.

1793

RÉFLEXIONS SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE, PRÉSENTÉES A LA CONVENTION NATIONALE PAR LE BUREAU DE CONSULTATION DES ARTS ET MÉTIERS, in-8 de 22 pages, sans nom d'auteur et sans date. Imprimé chez Dupont. (Tiré en août 1793 à 1 000 exemplaires in-8° et 100 exemplaires in-4.)

MÉMOIRE DE LA RÉGIE DES POWDRES, in-4 de 16 pages. (Sans date ni nom de libraire, paru au commencement de 1793.)

1794

REPORT ON THE PROCESS OF M. BERTHOLLET FOR THE BLEACHING OF LINEN, read at the public sitting of Lycœum, 5 mai 1794².

1. Publié en 1793.

2. L'indication de ce rapport se trouve dans la *Bibliotheca britannica*. Les papiers de Lavoisier en renferment un fragment manuscrit, mais je n'en ai pas trouvé d'édition française.

1806

MÉMOIRES DE CHIMIE, 2 vol. in-8, le premier de 416 pages; le second renferme la 2^e et la 3^e partie formant 413 pages, et une 4^e partie de 64 pages. L'introduction de deux pages est de M^{me} Lavoisier. Chaque volume est incomplet, le mémoire n'est pas terminé¹.

Ce recueil comprend des mémoires de Lavoisier déjà publiés, des mémoires de Seguin, et les mémoires de Lavoisier inédits, dont voici le titre :

MÉMOIRE CONTENANT LES EXPÉRIENCES FAITES SUR LA CHALEUR, PENDANT L'HIVER DE 1783 A 1784, par P.-S. de La Place et A.-L. Lavoisier, p. 121. (*Œuvres*, t. II, p. 724.)

DE L'ACTION DU CALORIQUE SUR LES CORPS SOLIDES, PRINCIPALEMENT SUR LE VERRE ET SUR LES MÉTAUX, ET DE L'ALLONGEMENT OU DU RACCOURCISSEMENT DONT ILS SONT SUSCEPTIBLES PAR CETTE ACTION, A UN DEGRÉ INFÉRIEUR A CELUI QUI EST NÉCESSAIRE POUR LES FAIRE FONDRE, par P.-S. de La Place et A.-L. Lavoisier², t. I, p. 246. (*Œuvres*, t. II, p. 739.)

DU PASSAGE DES CORPS SOLIDES A L'ÉTAT LIQUIDE PAR L'ACTION DU CALORIQUE, t. I, p. 281. (*Œuvres*, t. II, p. 765.)

DE L'ACTION DU CALORIQUE SUR LES CORPS LIQUIDES, DEPUIS LE TERME DE LEUR LIQÉFACTION JUSQU'A CELUI DE LEUR VAPORISATION, t. I, p. 195. (*Œuvres*, t. II, p. 773.)

DE QUELQUES SUBSTANCES QUI SONT CONSTAMMENT DANS L'ÉTAT DE FLUIDES AÉRIFORMES AU DEGRÉ DE CHALEUR ET DE PRESSION HABITUEL DE L'ATMOSPHÈRE, t. I, p. 348. (*Œuvres*, t. II, p. 783.)

Ce mémoire est de 1776, et devait être inséré dans les mémoires de l'Académie pour cette année.

VUES GÉNÉRALES SUR LA CONSTITUTION DE L'ATMOSPHÈRE, t. I, p. 338. (*Œuvres*, t. II, p. 804.)

1. Voir appendice II. M^{me} Lavoisier.

2. Expériences faites en 1781 et 1782.

DÉTAILS HISTORIQUES SUR LA CAUSE DE L'AUGMENTATION DE POIDS QU'ACQUIÈRENT LES SUBSTANCES MÉTALLIQUES, LORSQU'ON LES CHAUFFE PENDANT LEUR EXPOSITION A L'AIR, t. II, p. 79. (*Œuvres*, t. II, p. 99.)

DE LA DÉCOMPOSITION DE L'AIR PAR LE SOUFRE, DE LA FORMATION DES ACIDES SULFUREUX ET SULFURIQUE, ET DE L'EMPLOI DES SULFURES DANS LES EXPÉRIENCES EUDIOMÉTRIQUES, t. II, p. 154. (*Œuvres*, t. II, p. 715.)

1814

SECOND MÉMOIRE SUR LA TRANSPIRATION lu à l'Académie, le 21 février 1792, par Lavoisier et Seguin. (*Annales de chimie*, 1814, t. XC, p. 5.)

SECOND MÉMOIRE SUR LA RESPIRATION, par Lavoisier et Seguin, lu à l'Académie des sciences, le 9 août 1791. (*Annales de chimie*, t. XCI, 1814, p. 318.)

Ces deux mémoires sont de la rédaction de Seguin, le dernier n'a pas été publié entièrement, il se termine par : « la suite à un numéro prochain », suite qui n'a jamais été donnée. Ils doivent renfermer des expériences appartenant bien à Lavoisier, car celui-ci lisait à l'Académie des sciences des recherches sur la respiration et la transpiration en mars, mai et juin 1791. Les procès-verbaux de l'Académie portent :

« Séances des 9, 12 et 26 mars, et 4 mai 1791. M. Lavoisier a continué la lecture de son mémoire sur la respiration des animaux. — Du 11 mai, M. Lavoisier a donné une description détaillée de l'appareil qui a servi à des expériences faites conjointement avec M. Seguin sur la transpiration ; il a aussi expliqué les résultats de ses expériences. — Du 10 juin, M. Lavoisier a commencé la lecture d'un mémoire contenant la suite de ses expériences et de celles de M. Seguin sur la respiration des animaux. — Du 12 novembre, M. Lavoisier a lu un mémoire sur la respiration des animaux. »

C'est probablement à propos du mémoire publié dans les *Annales de chimie*, t. XC, p. 5, que les procès-verbaux portent à la date du 12 février 1792 : « Seguin lit un mémoire sur la transpiration, M. Lavoisier a annoncé à cette occasion que ce travail, commencé en commun avec lui, avait été suivi par M. Seguin seul. »

Les mémoires sur la respiration des animaux, communiqués à l'Académie en 1791, ne nous sont pas parvenus. Les appareils employés dans les expériences et représentés dans les deux dessins de M^{me} Lavoisier que nous avons reproduits pages 119 et 121 n'ont pas été décrits. Lavoisier dans le mémoire lu le 17 novembre 1789 en annonçait un second en disant : « L'Académie a sous les yeux une partie des appareils dont nous nous sommes servis ; nous en donnerons la description dans un prochain mémoire. » C'est ce mémoire qui n'a jamais vu le jour. Seguin avait été chargé de le rédiger, car il écrivait le 14 avril 1793 : « Je vais aussi m'occuper de faire mettre au net le second mémoire sur la respiration ; vous ne sauriez vous faire une idée du mal que m'a donné sa rédaction ; aussi j'espère que vous serez content. »

La seule indication des dernières expériences de Lavoisier sur la respiration se trouve dans une lettre qu'il adressa à Black, le 13 novembre 1790¹. Les dessins de M^{me} Lavoisier paraissent se rapporter à ces expériences, et l'un des personnages représentés doit être le médecin anglais Gillan, qui en fut témoin.

ŒUVRES DE LAVOISIER, publiées par les soins du ministre de l'instruction publique. Paris, Imprimerie impériale MDCCCLXIV. Quatre volumes in-4.

Cette édition, publiée par M. Dumas, renferme les Opuscules physiques et chimiques, le *Traité élémentaire de*

¹ *Revue scientifique* du 12 février 1887.

chimie, les mémoires publiés dans le recueil de l'Académie des sciences et dans les deux volumes donnés par M^{me} Lavoisier, l'Instruction sur la construction des alambics et un certain nombre de rapports ou de mémoires inédits trouvés dans les papiers de Lavoisier. Un tome cinquième doit contenir les mémoires de minéralogie, les travaux sur le salpêtre, les recherches agricoles et économiques.

IV

LES BIOGRAPHES DE LAVOISIER ET LES JUGEMENTS PORTÉS SUR SON ŒUVRE

Notices biographiques.

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE LAVOISIER, par Jérôme Lalande. (*Magasin encyclopédique*, t. V, p. 174. 1795.) Brochure in-8 de 15 pages.

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE LAVOISIER, PRÉCÉDÉE D'UN DISCOURS SUR LES FUNÉRAILLES ET SUIVI D'UNE ODE SUR L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME. A Paris, de l'imprimerie de la feuille du Cultivateur, l'an quatrième, in-8 de 60 pages.

Le discours sur les funérailles est de Mulot, la notice est de Fourcroy; *l'Ode à l'immortalité* de Désaudray. Le tout fut lu au Lycée des arts le 15 thermidor an IV, lors de la cérémonie funèbre en l'honneur de Lavoisier.

Dans la *Collection des portraits d'hommes de la Révolution*, publiée en 1796, par Bonneville, on trouve une courte notice due à Quénaud, qui avait été un des collègues de Lavoisier à la Commune de 1789. Les jugements de Quénaud me paraissent fort suspects sur plusieurs points. En effet, après avoir dit : « Il n'épargnait rien pour découvrir une vérité, et ne calculait ni la peine ni l'argent quand il s'agissait d'avancer d'un pas », Quénaud ajoute : « C'est sans

doute cette passion de recherches qui l'avait rendu avare, insensible même à l'égard de tout ce qui l'approchait; c'est l'étude peut-être qui l'avait rendu si humoreux que son intérieur avait souvent beaucoup à souffrir; il n'avait pas le talent de la parole et il n'écrivait pas bien, mais il avait tant d'ordre dans ses idées, tant de justesse dans son raisonnement, tant de précision dans les faits, qu'à moins de se boucher les oreilles et les yeux, il fallait se convaincre. »

ÉLOGE DE LAVOISIER, par le D^r Deymann, d'Amsterdam, prononcé à la Société *Concordia et Libertate* (en hollandais), imprimé dans *Nieuwe Scheikundige Biblioteek*, 1^{re} D. Amsterdam, 1799, in-8.

NOTICE publiée en Allemagne dans *Scherer's Nachtrag zu der Grundzigen der neueren Chemie*, 1798.

Ces deux notices que je n'ai pas eues entre les mains sont indiquées par le D^r Kesteloot, de l'Université de Leyde, dans l'édition qu'il a donnée des discours de Cuvier et de Delambre sur les progrès des sciences.

ARTICLE « LAVOISIER » dans les *Siècles littéraires de la France*, de Desessarts, publiés en 1800 et 1801, mauvaise compilation à laquelle on ne peut accorder de confiance; cette notice est remplie d'indications erronées.

CUVIER. Article *Lavoisier* dans la *Biographie Michaud*. Cette notice, quoique rédigée d'après des notes fournies par M^{me} Lavoisier, renferme cependant quelques erreurs, c'est la source où ont puisé tous les biographes qui ont écrit postérieurement et qu'il est inutile de citer.

Dans la *Décade historique*, le comte de Ségur a rappelé en quelques lignes tous les titres du grand homme à l'admiration de la postérité :

« Cet homme rare, qui enrichit vingt ans sa patrie de nombreuses découvertes, avait fait une révolution dans les

sciences; renversant la fausse doctrine du phlogistique, il avait créé celle des fluides élastiques. Auteur d'un *système complet* partout admiré, la nouvelle chimie lui doit sa méthode et ses progrès; on n'oubliera jamais ses travaux sur la nature de l'air, sur la combustion, sur les propriétés de la chaleur, sur la dissolution des métaux, sur la végétation, sur la fermentation, sur l'animalisation.

« Il contribua aux triomphes des Français en augmentant la force de la poudre, en nous affranchissant du tribut que nous payions à l'étranger pour le salpêtre, en simplifiant l'art d'obtenir le gaz contenu dans les globes aérostatiques qui découvraient, en s'élevant, la manœuvre des ennemis, et nous indiquaient, du haut des airs, le chemin de la victoire. Il facilita par ses calculs le travail des nouvelles mesures, et découvrit aux agriculteurs le secret de doubler leurs produits; il apprit par son arithmétique politique, aux administrateurs, de nouveaux et faciles moyens d'ordre pour la comptabilité. Sa fortune était consacrée à soutenir les savants, à étendre les sciences, à perfectionner leurs instruments » (De Ségur, *Décade historique*, édition de 1826, t. II, p. 209.)

Jugements.

FOURCROY. Article *Chimie* du *Dictionnaire de chimie de l'Encyclopédie méthodique* (paru l'an IV, 1797). Fourcroy a exposé avec de grands détails l'œuvre de Lavoisier dans ce travail qui est une véritable histoire de la chimie; la partie consacrée à la période qui s'étend de 1790 à 1795 occupe 400 pages in-4 à 2 colonnes, d'un texte très serré. (Voir aussi *Système des connaissances chimiques*, discours préliminaire p. xiv, et t. I, p. 36.)

BIOT. *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution*, an XI, 1803, in-8.

CUVIER. *Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles depuis 1789, 1810*, in-8.

DUMAS. *Philosophie chimique*, 1835, in-8.

HISTOIRE DES LÉGISLATEURS CHIMISTES : Lavoisier, Berthollet, Humphry Davy, par Kirsewsky. Francfort s. M. 1845, petit in-8 de 157 pages.

HEFFER. Article *Lavoisier* de la Biographie Didot.

CHEVREUL. *Journal des savants*, 1859.

II. KOPP, *Histoire de la chimie*, 1841 (en allemand). Nous citerons seulement le jugement porté par M. Kopp sur l'œuvre de Lavoisier¹ :

« Ses travaux chimiques sont tous caractérisés par la précision dans l'observation, la description magistrale des faits, ainsi que par une exposition claire des conclusions à en tirer. Ingénieur dans le choix des moyens à utiliser pour ses recherches, inventif dans la construction d'appareils nouveaux et appropriés, et dans l'application nouvelle de ceux que l'on connaissait déjà; patient dans toutes ses investigations, et ayant toujours un but bien défini devant les yeux, et dont il ne se laissait pas détourner par d'autres travaux, Lavoisier est parvenu à obtenir en chimie des déterminations plus précises des faits qu'on ne l'avait fait jusque-là, et à ériger sur ces faits des vues théoriques plus justes et plus étendues que celles d'aucun de ses prédécesseurs.

« ... Les recherches de Lavoisier, qui sont corrélatives de la fondation des théories chimiques nouvelles ne constituent point des fragments détachés d'une activité qui s'exerce çà et là à des questions différentes de la chimie; mais une seule et unique pensée traverse tous ses travaux et les relie entre eux : l'explication de la calcination, de

1. *Geschichte der Chemie*, t. I, p. 302.

la combustion d'abord, puis, quand la part de l'oxygène dans ces phénomènes est reconnue, la connaissance du rôle de l'oxygène d'une façon générale... Avec une sagacité remarquable, Lavoisier a su reconnaître les phénomènes les plus divers qui sont dus à une combinaison et à une séparation d'oxygène... etc. »

Thomas Thomson, auteur d'une *Histoire de la chimie*, publiée en Angleterre¹, attaque au contraire Lavoisier avec violence :

« Lavoisier, dit-il, réclame la priorité de la découverte de l'oxygène. Mais cette revendication ne mérite aucun crédit, car le docteur Priestley nous dit qu'il prépara ce gaz dans la maison même de M. Lavoisier à Paris, et qu'il lui fit connaître le moyen de l'obtenir dès l'année 1774, c'est-à-dire bien avant la date assignée par Lavoisier à la prétendue découverte. »

Cette accusation injuste a été reproduite récemment par un savant éminent qui eut confiance dans les assertions de Thomson ; M. Huxley, dans un discours sur Priestley, prononcé à Birmingham en 1876, dit : « Bien que Lavoisier ait certainement très maltraité Priestley, qu'il ait prétendu avoir découvert l'air déphlogistiqué ou oxygène... »

De telles assertions sont en contradiction complète avec les faits. Elles ont été brillamment réfutées par un savant anglais, M. Rodwell, qui a prouvé que Thomson n'avait jamais lu les mémoires de Lavoisier². M. Rodwell rappelle les passages dans lesquels celui-ci rend pleine justice à

1. *History of chemistry*, 2^e éd., 1830.

2. Les remarquables articles de M. Rodwell ont paru dans le journal anglais *Nature* et dans la *Revue scientifique*, 1882. 2^e semestre, p. 617, et 1883, 1^{er} semestre p. 641. M. Rodwell montre à quel point peut être porté le manque d'équité, en rapportant des paroles de Liebig, qui parmi les créateurs de la chimie à la fin du siècle dernier ne cite pas Lavoisier et ne nomme que Black, Cavendish et Priestley.

Priestley. En parlant de l'oxygène, Lavoisier dit : « Cet air que M. Priestley a découvert à peu près dans le même temps que moi, et je crois même avant moi », et il résume un de ses mémoires par cette phrase : « Je terminerai ce mémoire comme je l'ai commencé en rendant hommage à M. Priestley de la plus grande partie de ce qu'il peut contenir d'intéressant. »

M. Volhard, chimiste allemand, a publié, au mois de juillet 1870, un pamphlet violent où il s'attache à enlever toute valeur à Lavoisier¹. « Lavoisier, dit M. Volhard, était un fermier général qui, dans ses heures de loisir, s'occupait de recherches de physique et de chimie. Il s'est approprié toute une série de découvertes appartenant aux autres. Tous ces empiétements sur la propriété d'autrui ne sont-ils pas autant de preuves de son incapacité personnelle en ce genre? » — « Lavoisier n'a jamais reconnu une propriété nouvelle dans un seul corps. »

Non content de ces insinuations malveillantes contre l'honneur du grand savant français, M. Volhard, toujours préoccupé de l'idée de prouver que Lavoisier n'était pas chimiste, ne veut même lui accorder qu'une médiocre intelligence, et réduit à néant l'importance des conceptions théoriques qui ont révolutionné la chimie. « Pour découvrir la liaison qui existe entre tous les phénomènes de la combustion, dit-il, il n'y avait pas besoin d'être un esprit très observateur, ni un génie créateur et transcendant; il suffisait de ne point partager les préjugés de l'école en faveur d'une théorie vieillie et presque agonisante, d'avoir conservé toute l'indépendance d'un esprit non prévenu. Et alors, ce qui était caché aux maîtres de la science, asservis par la doctrine du phlogistique, le regard d'un simple ama-

1. La traduction a paru dans le *Moniteur scientifique* de 1872.

teur, dont le jugement était libre, pouvait le découvrir. »

N'en déplaise à M. Volhard, c'est précisément parce que Lavoisier a découvert ce qui était caché aux maîtres de la science qu'il est un génie créateur. Il nous semble inutile, du reste, de discuter plus longuement les assertions de M. Volhard. Écrit en réponse à une phrase de Wurtz, qui, dans sa forme trop elliptique, fut mal comprise à l'étranger : « La chimie est une science française », le pamphlet de M. Volhard fut la protestation irréfléchie d'un amour-propre national mal entendu. De telles attaques sont regrettables : la gloire de Lavoisier n'enlève rien à celle de Priestley, de Scheele, de Black et de Cavendish, et l'on ne grandira pas ceux-ci en abaissant le premier. Diminuer la part de gloire de Lavoisier, c'est diminuer le patrimoine de l'humanité.

V

LES PORTRAITS DE LAVOISIER

Le seul portrait authentique de Lavoisier est celui où il est représenté avec M^{me} Lavoisier et qui fut peint par David en 1788. Le biographe de David décrit ce tableau de la façon suivante¹ :

« Lavoisier, tête nue et poudrée, vêtu de noir, est représenté de trois quarts, assis et écrivant sur une table couverte d'un tapis de velours rouge, sur laquelle sont placés des instruments de chimie. Il s'interrompt et se retourne vers sa femme qui s'appuie du bras gauche sur son épaule. Elle est debout, coiffée d'une vaste perruque doublée et frisée, d'où s'échappent de longues mèches de cheveux

1. J.-L. JULES DAVID. — Le peintre *Louis David*, 1748-1825. *Souvenirs et documents inédits*. Paris, 1880, p. 637.

blonds, vêtue d'une robe de linon blanc à ceinture et à nœuds gris bleu. Elle pose la main droite sur la table où écrit son mari. La jambe droite de celui-ci se développe sur le velours qui tombe de la table. Un ballon de verre et un instrument de cuivre sont à terre dans le coin à droite. Un lambris divisé par des pilastres cannelés forme le fond du tableau. Au second plan, à gauche, un fauteuil en bois doré sur lequel on a posé un vêtement noir et un carton contenant des gravures¹.»

Ce tableau fut payé 7000 livres à David qui en a donné reçu :

« Je reconnais avoir reçu de Monsieur Lavoisier la somme de sept mille livres pour le paiement d'un tableau représentant Monsieur et Madame Lavoisier, dont quittance à Paris, le 16 décembre 1788.

« DAVID. »

Presque tous les portraits gravés de Lavoisier sont des reproductions du tableau de David; la plupart sont très mauvais et n'ont aucune ressemblance; il faut en excepter un dessin colorié dû à Garnerey et gravé par Alix, et une lithographie de Belliard.

Il existe un portrait gravé en taille-douce, représentant Lavoisier de profil, les traits fatigués, en toilette négligée, et qui fut offert à l'Institut le 5 mai 1806. Gravé par M^{me} Brossard-Beaulieu, il paraît être la reproduction d'un dessin fait pendant la détention de Lavoisier. Il présente un caractère de vérité qui nous a engagé à le reproduire (voyez page 255).

Un portrait à la manière noire, gravé par Levacher, a paru vers 1796, avec un dessin de Duplessis-Bertaux, re-

1. C'est ce portrait que nous avons reproduit en frontispice.

présentant l'arrestation de Lavoisier dans son laboratoire. Cette scène, composée par l'artiste, n'est pas d'accord avec les faits; aussi n'avons-nous pas cru devoir en donner une reproduction.

VI

LES HABITATIONS DE LAVOISIER

La maison où naquit Lavoisier était située dans le cul-de-sac Pecquet ou Pecquay (aujourd'hui passage Pecquay), qui s'ouvrait sur la rue des Blancs-Manteaux. Elle appartenait à M^{me} Françoise-Élisabeth Poucher, veuve de Messire Louis de Cajoul, chevalier, marquis de Liancourt, et avait été louée en 1740 par le grand-oncle de Lavoisier, Waroquier. Dans l'acte de location passé le 20 mars 1740 en l'étude de M^e Claude Bernard, la maison est ainsi décrite :

« Une maison à porte cochère, sise à Paris, cul-de-sac Pecquay, près la rue des Blancs-Manteaux, consistant en une cour, puits mitoyen, remise, cuisine et petite salle par bas, planchéiée et garnie de châssis et vitrage par-devant, cave sous ladite cour et bâtimens, escalier, deux chambres, au premier, et une garde-robe garnie de vitrages, deux chambres au second et un cabinet ayant un balcon sur le dit cul-de-sac; une chambre au fond et un cabinet sur le cul-de-sac, un cabinet d'aisance; au quatrième, un grand grenier et une chambre au fond, avec un petit retranchement. »

Cette description prouve que le corps de bâtiment était perpendiculaire à l'axe de l'impasse Pecquay, et que les fenêtres principales donnaient sur une cour. Cette maison n'existe plus.

Quant à la maison de la rue du Four-Saint-Eustache où la famille Lavoisier demeura depuis 1748 jusqu'à 1774, nous n'avons aucune indication qui nous permette de la reconnaître. Une grande partie de la rue du Four-Saint-Eustache (aujourd'hui rue Vauvilliers) a été démolie pour la construction des Halles. Parmi les maisons encore debout, il en est plusieurs qui datent du commencement du xviii^e siècle.

La maison de la rue Neuve-des-Bons-Enfants, habitée par M. et M^{me} Lavoisier jusqu'à l'époque où la nomination de Lavoisier lui assigna un logement à l'Arsenal, a été démolie en 1864 pour l'agrandissement de la Banque de France : elle occupait le coin de la rue des Bons-Enfants et de la rue Neuve¹.

Le logement des régisseurs des poudres était dans le petit Arsenal, qui avait une sortie sur la rue de la Cerisaie ; c'est là que Lavoisier eut son laboratoire pendant vingt ans et qu'il fit ses principales découvertes. L'hôtel des régisseurs des poudres a été brûlé pendant les incendies de 1871, qui ont fait disparaître tant de documents précieux pour l'histoire.

La maison de Lecoulteux de la Noraye où M. et M^{me} Lavoisier s'installèrent après leur sortie de l'Arsenal au mois d'août 1792 était située boulevard de la Madeleine n^o 243, vis-à-vis la Madeleine ; leur logement fut occupé plus tard par M. et M^{me} de Rémusat. Cette maison appartient dans la suite à M. Morel de Vindé ; vers 1841, elle a été remplacée par les grandes constructions qui occupent le n^o 21 actuel du boulevard de la Madeleine. Nous la reproduisons d'après une lithographie de 1840.

1. L'an XII, elle fut estimée 124 000 livres.

*Château de Fréchines*¹.

Le domaine de Fréchines est situé dans la commune de Villefrancœur, département de Loir-et-Cher. Il fut vendu à Lavoisier, le 26 mars 1778, par Jean-Baptiste Bégon, écuyer, ci-devant régisseur des finances de Montauban, pour le prix de 229 075 livres. Pour agrandir ce domaine, Lavoisier acheta le 21 mars à *haut et puissant seigneur, messire Jean-Baptiste Donatien de Vimeur de Rochambeau, maréchal de camp des armées du roi, inspecteur général d'infanterie, commandeur et grand croix de l'Ordre militaire de Saint-Louis*, la terre et seigneurie de Champrenault, moyennant une rente perpétuelle de 2 500 livres. Six ans après, le domaine de Fréchines prit une extension nouvelle par l'achat des terres de Thoisy et la Chapelle Vendômoise, moyennant 100 000 livres, et du fief de Villanteuil, consistant purement et simplement en droits honorifiques et seigneuriaux, et 27 arpents 7 boisselées de bois taillis.

La terre de Fréchines avait appartenu au xv^e siècle à une famille de financiers au service de Louis XI, les Cueillette, dont descendent les Potier de Blancmesnil et de Gèvres : c'est probablement à un membre de la famille Cueillette qu'est dû le charmant petit château que l'on voit encore dans le parc de Fréchines, et qui, suivant la tradition, fut habité par Catherine de Médicis. Quand Bégon devint propriétaire de Fréchines, le petit castel des Cueillette lui parut insuffisant ; il construisit à 100 mètres environ le château actuel, situé au sommet d'un coteau boisé, près de la route de Blois à Vendôme, à distance égale de ces deux villes. C'est une grande construction sans aucun caractère architectural, qu'une superbe avenue de 1 800 mètres met en communication avec la route de Blois à Vendôme.

1. D'après des notes dues à l'obligeance de M. H. de La Vallière, de Blois.

En 1793, Lavoisier vendit l'habitation de Thoisy au physicien Coulomb, son collègue à l'Académie des sciences, pour la somme de 44 000 livres.

Après son arrestation, deux commissaires, Philippon et Moutonnet, délégués par le comité révolutionnaire de la section des Piques, vinrent à Fréchines. Le 12 nivôse an II (1^{er} janvier 1796), ils apposèrent les scellés sur les appartements et sur la chapelle et nommèrent des gardiens des scellés, payés 5 livres par jour, couchés et chauffés. Quand le jugement qui condamnait à mort les fermiers généraux eut prononcé la confiscation de leurs biens, le district de Blois s'empara de Fréchines, et disposa de tous les objets mobiliers ; le 16 thermidor (9 août 1796), le commandant du dépôt de Chambord réquisitionnait une partie des meubles, sommiers, pelles, pincettes, etc. Le district faisait vendre du 3 au 13 fructidor (fin d'août) les tentures du salon, le linge de corps, les fauteuils, les tables, pour la somme de 30787 livres ; en même temps on transportait au musée de la ville les livres, tableaux et objets relatifs aux sciences, inventoriés dès le 15 prairial ; les médicaments et drogues étaient envoyés à l'hôpital ; en brumaire an III (novembre 1794) le chef d'atelier du salpêtre établi à Chambord réquisitionnait les cuves et futailles. Le château de Fréchines était alors converti en caserne.

Le 25 germinal an III (14 août 1795), le directoire du district de Blois décida, par application de la loi du 13 ventôse, de restituer à M^{me} Lavoisier le numéraire laissé à Fréchines, les objets mobiliers déposés à la Bibliothèque et au Muséum et lui donner mainlevée du séquestre placé sur les biens immeubles¹.

1. Je dois ces indications à M. Roussel, archiviste de Loir-et-Cher, qui a bien voulu copier pour moi dans les archives du département *toutes les pièces* relatives à Fréchines.

Le 8 prairial an XI (28 mai 1803), M^{me} Lavoisier vendit le domaine de Fréchines pour la somme de 632 098 francs à M. de La Forest, ministre extraordinaire de la République française auprès de la Diète germanique, qui mourut en 1846 à Fréchines, en laissant pour héritière sa fille unique, veuve du marquis de Moustier, ancien ambassadeur. A sa mort, le domaine fut partagé en deux lots; le comte de Moustier eut celui qui comprenait le château, et le vendit en 1863 à M. Alexandre-Louis-Joseph Law, marquis de Lauriston, ancien officier d'artillerie, qui l'habite actuellement.

VII

LA CRÉATION DES « ANNALES DE CHIMIE »

La première idée de la création des *Annales de chimie* appartient à Adet, mais c'est à Lavoisier qu'en fut due la réalisation. Pierre-Auguste Adet, né à Nevers le 18 mai 1763, avait été élève d'artillerie, puis s'était fait recevoir docteur en médecine et s'était adonné à la chimie. En 1787, il avait proposé, avec Hassenfratz, un système de notation publié dans la *Nomenclature chimique* de Lavoisier, Guyton de Morveau, Fourcroy et Berthollet, et s'était ainsi trouvé en rapports avec les chimistes de l'Académie. Cette même année 1787, il eut l'intention de traduire en français les *Annales chimiques* de Crell et d'y joindre les principaux travaux de la France et de l'Angleterre. Les chimistes n'avaient alors à leur disposition que le recueil de l'Académie, dont les volumes paraissaient toujours avec un retard de quelques années, et le *Journal de physique*, fondé par l'abbé Rozier; mais ce journal était passé entre les mains de Lamétherie, partisan passionné du phlogistique et réso-

lument hostile aux doctrines nouvelles. Aussi les *Annales françaises* devaient-elles être l'organe de la chimie pneumatique.

Pour entreprendre cette publication, Adet avait besoin de l'autorisation du garde des sceaux ; il s'adressa à Lavoisier qui intéressa l'Académie à ce projet, et fit rédiger, par les membres de la classe de chimie, une lettre par laquelle ils priaient M. de Breteuil, ministre de la maison du roi, d'appuyer la demande d'Adet auprès du garde des sceaux. Lavoisier se chargea de la recommander au premier commis du baron de Breteuil, M. Robinet : « L'Académie, disait-il en terminant, pourroit à la rigueur appliquer son privilège à cet ouvrage et le faire imprimer sans une autorisation particulière ; mais il faudroit avoir recours à des formes embarrassantes ; d'ailleurs, elle ne veut rien faire qui ne soit agréable à M. le garde des sceaux, et elle se fait pardessus toutes choses une loix de ne point donner à son privilège des extensions qui pourroient le compromettre. » (Lettre du 29 juillet 1787.)

Malgré la bonne volonté du baron de Breteuil, qui intervint personnellement auprès du garde des sceaux¹, celui-ci, en concédant un privilège seulement pour la traduction des *Annales de Crell*, exigea de plus que le nouveau journal ne parût que par numéros trimestriels. Adet voulut d'abord renoncer à son projet ; sur les instances des chimistes de l'Académie, il se décida à adresser une nouvelle demande au garde des sceaux pour obtenir le droit d'insérer dans les *Annales de chimie* des mémoires originaux et de solliciter les souscriptions du public. Lavoisier écrivit la lettre suivante pour réclamer de nouveau l'appui du baron de Breteuil :

1. Lettre à Lavoisier, du 15 août (*Archives nationales*, O¹, 498).

Paris, le 1^{er} septembre 1787.

« Monseigneur,

« J'ai communiqué à mes confrères, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 du mois dernier, relativement aux *Annales chimiques* que M. Adet, docteur en médecine, se propose de publier et pour lesquelles vous avez bien voulu solliciter un privilège de Monseigneur le garde des sceaux.

« Nous ne dissimulons pas, Monseigneur, que la condition imposée à M. Adet de ne publier des volumes que de trois en trois mois nuira beaucoup au débit de son ouvrage, parce qu'il courra les risques d'être prévenu par les autres journalistes et que ce qu'il publiera manquera souvent du mérite de la nouveauté. Nous l'avons cependant déterminé à souscrire à cette condition, mais en même tems, nous lui avons fait espérer que vous voudrés bien presser Monseigneur le garde des sceaux pour qu'il voulût bien accorder les facilités suivantes :

« 1^o La permission de proposer son ouvrage par souscription;

« 2^o Celle de le publier sous le nom général d'*Annales chimiques* ;

« 3^o Celle d'y insérer par extrait les mémoires et découvertes relatives à la chymie et aux arts, qui seront faites en France, ou qui lui parviendront d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne, quoique non insérées dans le journal de Crell.

« Si M. Adet étoit restreint à la simple traduction du journal allemand, il ne présenteroit qu'un tableau imparfait des découvertes qui se font journellement, et l'objet de son travail seroit manqué pour le public et pour lui-même.

« Nous espérons d'autant plus que Monseigneur le garde des sceaux ne fera aucune difficulté d'accorder ces facilités, qu'elles nous paraissent implicitement consenties par sa lettre du 18 août et que nous ne les rappellons ici que pour être plus assurés qu'il ne s'élèvera pas de difficultés après l'obtention du privilège.

« L'ouvrage de M. Adet ne devant plus être publié que de trois mois en trois mois, il sort absolument de la classe des journaux et il rentre dans celle de tous les ouvrages ordinaires ¹. »

L'intervention du baron de Breteuil ne réussit pas à obtenir du garde des sceaux Miroménil une solution favorable : « Je suis bien fâché, écrit M. de Breteuil à Lavoisier, de n'avoir pu faire obtenir au sieur Adet tout ce que vous et Messieurs vos confrères auriez désiré ². »

Adet, complètement découragé, dut abandonner le projet de la publication des *Annales chimiques*. Sans position, il sollicita l'année suivante une place de médecin à Saint-Domingue, avec l'intention de s'y livrer à des études d'histoire naturelle et de chimie ; son protecteur, Lavoisier, fit signer une note à l'appui de cette demande par Berthollet, Fourcroy, Sage, Baumé et l'envoya à Malesherbes, en priant celui-ci de se joindre à ses confrères de l'Académie, pour recommander Adet au comte de La Luzerne, ministre de la marine :

« 10 août 1788.

« Permettés-moi, Monsieur, de vous adresser copie d'un mémoire qui intéresse un jeune chimiste d'un ordre distingué et connu très avantageusement de l'Académie.

1. Copie du temps avec corrections de la main de Lavoisier.

2. Lettre du 16 septembre (*Archives nationales*, O², 498).

M. le comte de La Luzerne paroît être dans l'intention de répandre des connoissances de chimie et d'histoire naturelle dans les colonies et d'y envoyer quelqu'un d'instruit. Personne n'est plus en état que M. Adet de répondre à ses vues par l'étendue de ses connoissances. Nous serions bien flattés si vous vouliez bien vous réunir à quelques-uns de vos confrères pour recommander M. Adet à M. de La Luzerne ¹. »

Adet sollicita aussi une place de médecin des bâtimens de la maison du roi, et c'est encore Lavoisier qui chargea Condorcet de soutenir les intérêts d'Adet auprès du comte d'Angiviller.

« Vous pouvez, monsieur mon cher confrère, rendre un service très important à M. Adet, qui a déjà prévenu favorablement l'Académie en sa faveur par la lecture de très bons mémoires. On lui a assuré qu'il vacquoit une place de médecin des bâtimens, et cette place lui seroit d'autant plus avantageuse qu'il est absolument dénué de fortune, au point même qu'il a formé le projet de passer dans les colonies, s'il ne trouve pas quelques ressources en France. Les émolumens attachés à cette place, quoique modiques, le mettroient à portée de suivre son goût pour les sciences, et nous conserverions un sujet utile et d'un ordre distingué.

« Votre témoignage auprès de M. d'Angiviller seroit d'un grand poids, et j'espère que vous voudrés bien lui en écrire promptement.

« C'est vous servir suivant votre goût que de vous procurer une occasion d'être utile en même temps aux sciences et à un bon sujet ². »

1. Minute autographe.

2. Minute autographe, non datée.

Ces démarches n'eurent probablement aucun succès, car Adet ne quitta pas la France, où il continua à vivre dans une situation fort gênée¹.

En 1789, les circonstances étant devenues plus favorables à la liberté de la presse, on reprit le projet de la publication d'un journal de chimie renfermant des mémoires originaux et des extraits des *Annales de Crell*. Le nouveau journal parut enfin, au mois d'avril, sous le nom d'*Annales de chimie*, avec l'approbation et le privilège de l'Académie; la direction en était confiée à une société composée de Guyton de Morveau, Lavoisier, Monge, Berthollet, le baron de Dietrich, Hassenfratz et Adet, qui remplissait les fonctions de secrétaire de la rédaction. Lavoisier, avec le titre de trésorier, en était le véritable directeur; le 14 juillet 1789, il demandait à Van Mons sa collaboration. « Nous travaillons à un ouvrage périodique qui paroît tous les trois mois sous le nom d'*Annales physiques et chimiques*, où nous nous ferons un grand plaisir d'insérer les objets dont vous voudrés bien nous enrichir². » Et à la fin de cette année, il réprimandait Adet, qui négligeait ses devoirs de secrétaire.

L'éditeur était Cuchet, dont l'imprimerie était située rue Serpente; le traité passé avec Cuchet n'a pas été conservé, mais les notes de Lavoisier nous apprennent que chaque volume de 20 feuilles était payé 960 livres,

1. Le 12 février 1788, il empruntait 144 livres à Lavoisier, et le 9 août, une somme égale à Fourcroy. Quand le billet souscrit à Fourcroy vint à l'échéance, Adet ne se trouva pas en mesure de le payer, et le remboursement fut effectué par Lavoisier, qui lui prêta encore, le 20 juin 1791, une somme de 600 livres. Les billets souscrits par Adet existent encore dans les papiers de Lavoisier.

2. Joseph Van Mons, né à Bruxelles le 11 novembre 1765, avait publié à vingt ans un *Essai sur les principes de la chimie antiphlogistique*; à partir de 1797, il prit part à la rédaction des *Annales*, auxquelles il fournit des traductions de mémoires étrangers. Il mourut le 6 septembre 1841.

sur lesquelles Adet touchait 160 livres pour la revision des épreuves; les auteurs étaient payés 32 livres la feuille, soit 2 livres la page.

La publication des *Annales* fut suspendue à la fin de 1793 par l'arrestation de Lavoisier; elle fut reprise en 1797 par les anciens rédacteurs auxquels s'étaient adjoints Seguin, Vauquelin, Pelletier, C.-A. Prieur, Chaptal et Van Mons. Aucun d'eux n'eut l'idée de rappeler, par une parole de regret, les pertes qu'avait faites la Société des Annales, dont deux des membres, Lavoisier et le baron de Dietrich¹, avaient péri pendant la Terreur.

VIII

« LA RÉPUBLIQUE N'A PAS BESOIN DE SAVANTS »

Suivant plusieurs biographes, Lavoisier aurait demandé au tribunal révolutionnaire un sursis pour terminer des travaux utiles à l'humanité, et on lui aurait répondu: « La République n'a pas besoin de savants. » Les uns ont attribué cette réponse à Coffinhal, d'autres à Dumas et même à Fouquier-Tinville; le manque de concordance des témoignages l'a fait mettre en doute par plusieurs écrivains. Je n'ai pu réussir à établir la vérité sur ce point contesté, il n'existe aucun récit d'un témoin présent à l'audience. Lalande n'en parle pas dans sa notice; Fourcroy y fait allusion le 15 thermidor an IV (2 août 1796) en disant: « Le juge bourreau n'avoit-il pas annoncé que la République n'avoit plus besoin de savans et qu'un seul homme d'esprit suffisoit à la tête des affaires »; mais dans

1. Le baron de Dietrich, connu comme minéralogiste, a publié une *Description des gîtes de minéral de France*, et donné la traduction française du *Traité de l'air et du feu* de Scheele.

sa notice il n'est pas question d'une demande de sursis de la part de Lavoisier.

L'indication de la demande de sursis se trouve pour la première fois dans la cantate de Désaudray (août 1796), qui se trompe en mettant la réponse dans la bouche de Dumas, président du tribunal révolutionnaire, alors que l'audience où furent jugés les fermiers généraux était présidée par Coffinhal, vice-président. Le fait est répété par Desessarts, dans les *Siècles littéraires*, et par Quénaud, dans la *Collection de portraits de Bonneville*. La réponse y revêt une forme plus précise, Coffinhal aurait dit : « La République n'a pas besoin de savants ; il faut que la justice suive son cours. »

Le manque de témoignages certains, l'in vraisemblance d'une demande de sursis de la part de Lavoisier, tendraient à faire rejeter le fait comme une de ces inventions calomnieuses dont les partis vainqueurs accablent les partis vaincus, s'il ne se trouvait indiqué par Cuvier dans la *Biographie Michaul*. Cuvier écrit sa notice sur des documents communiqués par M^{me} Lavoisier ; nous avons entre les mains le brouillon d'une biographie écrite par celle-ci et dont Cuvier a reproduit l'ordre et souvent des phrases presque littérales ; malheureusement le manuscrit de M^{me} Lavoisier s'arrête à 1793.

Dans le récit des biographes, il nous semble qu'il faut distinguer deux parties : la demande de sursis et la réponse de Coffinhal. La première est peu probable, et peut-être vient-elle d'une confusion avec la lettre écrite par Lavoisier le 6 brumaire, au comité de sûreté générale, pour obtenir de rester en liberté provisoire et de pouvoir continuer sa collaboration à la commission des poids et mesures. Quant à la réponse de Coffinhal, elle ne me paraît pas pouvoir être mise en doute après la phrase de Fourcroy. Bien que

celle-ci soit arrangée pour flatter la passion du moment par une allusion à Robespierre, elle est l'indication d'un fait vrai connu des auditeurs et que Fourcroy n'aurait pu inventer. Quoi d'étonnant du reste de la part d'un Coffinhal, qui par son éducation et ses antécédents était étranger à tout ce qui touchait à la science? Il me semble donc probable que Coffinhal a prononcé les paroles qui lui sont attribuées, soit au moment où il avait sous les yeux le rapport de Hallé, soit en réponse à quelque solliciteur comme Loysel, venant le supplier d'épargner Lavoisier.

IX

UN LIVRET DU SALON DE 1785.

On avu, dans la *Vie privée de Lavoisier*, qu'il avait le goût de la musique. Il s'intéressait aussi à la peinture et à la sculpture, comme le montre un document qui m'est tombé tout récemment dans les mains. C'est un livret du Salon de 1785, dont les marges et les blancs sont couverts de notes critiques de la main de Lavoisier. Voici quelques-uns de ses jugements :

VIEUX. — *Le Retour de Priam avec le corps d'Hector.*

D'une ordonnance et d'un coloris superbe, cependant l'espèce de repos de Priam et le sentiment dont il paraît inspiré est plutôt celui d'un homme étranger ému par le spectacle qui se passoit sous ses yeux, que celui du désespoir dont un père qui perd son fils, un roy, le soutien de sa patrie, doit être ému. La tête d'Andromaque n'a pas le charme attendrissant du tableau du même auteur du dernier Salon. Du reste, l'expression des autres têtes, les costumes sont superbes. C'est le plus beau tableau du Salon.

LAGRENÉE. — *Mort de la femme de Darius.*

Beaucoup de personnages composent ce tableau, qui n'ont pas d'unité entre eux. Alexandre n'a ni dignité ni figure. L'auteur a suivi trop à la lettre l'histoire, qui dit qu'il était confondu souvent avec les officiers de son armée. Il a l'air d'un jeune homme de 17 ans sans noblesse. La composition n'a pas de plan, le coloris ne m'a pas paru beau.

AMÉDÉE VANLOO. — *La fille de Jephthé allant au-devant de son père.* Mauvaise couleur. Le père porte bien le caractère de l'homme capable de faire un vœu aussi fou. La fille n'a point d'expression, point de beauté.

MÉNAGEOT. — *Alceste rendue à son mari par Hercule.*

Il est mal peint et la figure d'Alceste manquée, la composition mal conçue. Ou cet homme n'est pas marié, ou je le plains ; il n'a jamais senti le bonheur de la réunion après avoir été séparé de ce que l'on aime.

VERNET. — *Une marine.*

Il ne vieillit point. Même coloris, même vérité. Il connaît la nature mieux que sa maîtresse ; il la saisit dans toutes ses nuances, dans toutes ses variétés, et la prend sur le fait.

M^{lle} VALLAYER-COSTER. — *Portrait de M^{me} de Saint-Huberty.*

Elle n'est belle que quand elle chante ; c'est notre cœur qui la voit... C'est le plus mauvais tableau du Salon.

M^{me} LE BRUN. — *Bacchante assise.*

Tête superbe, d'une composition correcte et hardie ; le corps n'est pas beau.

DAVID. — *Serment des Horaces.*

La composition en est très simple; le sentiment qui anime ces trois fils est bien fortement exprimé. Ils sont tous les trois sur la même ligne, et jettent les bras en avant vers leur père qui tient trois épées, et qui se jette en arrière, ce qui fait un mouvement désagréable. Il y a une faute de perspective et de dessin; le bras d'un des frères ne peut exister tel qu'il est. L'abandon et la crainte de Camille sont bien exprimés.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1

ACTE DE NAISSANCE

*Extrait du Registre des actes de la paroisse de Saint-Merry pour
l'année 1743.*

Le lundi 26 août 1743 a été baptisé Antoine-Laurent, né de ce jour, fils de M. Jean-Antoine Lavoisier, procureur au Parlement, et de demoiselle Émilie Punctis, son épouse, de cette paroisse, cul-de-sac Pecquet. Le parrain, M. Laurent Waroquier, prêtre et procureur du Collège de Beauvais, y demeurant. La marraine dame Marie-Thérèse Frère, épouse de sieur Clément Punctis, rue Saint-Louis, paroisse de Saint-Gervais.

FRÈRE-PUNCTIS. WAROQUIER. LAVOISIER.

2

ACTE DE MARIAGE

*Extrait du Registre des actes de mariage de la paroisse de Saint-Roch
pour 1771. Reg. 133, f° 84.*

L'an 1771 le 16 décembre, après la publication d'un ban en cette église, les certificats de parcellle en celles de Saint-Eustache et de Saint-Nicolas-des-Champs de cette ville, la dispense des deux autres accordée par M^{gr} notre archevêque, ensemble les permissions de flancer

et marier le même jour les sous dites parties en un temps prohibé, dans la chapelle du contrôle général des finances, rue des Petits-Champs, en cette paroisse, les certificats de mort des mères des contractants, le tout en bonne forme, ont été fiancés et mariés ce même jour et ont reçu de nous Jean Marduel, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de cette paroisse, soussigné, la bénédiction nuptiale après avoir leur mutuel consentement, M. Antoine-Laurent Lavoisier, avocat en Parlement, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté et l'un des membres de l'Académie des sciences, fils majeur de M. Jean-Antoine Lavoisier, avocat en Parlement, et de defunte dame Émilie Punctis, de la paroisse Saint-Eustache, d'une part, et demoiselle Marie-Anne-Pierrette Paulze, fille mineure de M. Jacques Paulze, escuyer, fermier général de Sa Majesté, et de defunte Claudine-Catherine Thoinet, de fait et de droit de cette paroisse, ci-devant de fait de celle de Saint-Nicolas-des-Champs, d'autre part. Ont assisté pour témoins, du côté de l'époux, M. Charles Martin Hurson, chevalier, conseiller honoraire au Parlement de Paris, intendant de la marine de Provence, demeurant ordinairement à Toulon, de présent rue Saint-Honoré, en cette paroisse, et M. Jacques de la Hante, escuyer, conseiller-secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, rue Neuve-Saint-Augustin, en cette paroisse, parents tous deux du contractant; du côté de l'épouse, M. Pierre Terray de Rosières, chevalier, conseiller du Roi, maître des requêtes honoraires, ancien procureur général de la cour des aides de Paris, rue du Jour, paroisse Saint-Gervais, et M. Joseph-Marie Terray, chevalier, commandant des Ordres du Roy, ministre d'État, contrôleur général des finances en l'hôtel du contrôle général, rue des Petits-Champs, en cette paroisse, tous lesquels témoins nous ayant certifié les noms, surnoms et âges, qualités, libertés et domiciles des dits époux, ont signé avec eux, leurs pères présents et consentants ont signé, ainsi que plusieurs parents et amis.

LAVOISIER,	PAULZE,	TERRAY.
DELAHANTE,	HURSON,	TERRAY.
LAVOISIER,	C. PUNCTIS.	
DESMARS,	C ^{te} DE ROZIÈRES,	MARDUEL.

3

CONTRAT DE MARIAGE

Extrait du contrat de mariage passé en l'étude de M^e Duclos-Dufresnoy, notaire de l'abbé Terray ¹.

4 décembre 1771.

...Furent présents M. Antoine-Laurent Lavoisier, avocat au Parlement, l'un des membres de l'Académie des sciences de Paris, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, fils majeur assisté et autorisé en tant que besoin de M^e Jean-Antoine Lavoisier, avocat au Parlement, son père, à ce présent et de feu dame Emilie Punctis, sa mère, demeurant les dits MM. Lavoisier père et fils, rue Neuve des Bons-Enfants, paroisse Saint-Eustache.

Et Jacques Paulze, écuyer, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté stipulant pour lui en son nom et pour Marie-Anne-Pierrette Paulze, demoiselle mineure, sa fille, et de feu dame Catherine-Claudine Thoynet, décédée, son épouse, la dite demoiselle Paulze à ce présent et de son consentement, demeurant avec le dit sieur son père, à Paris, rue de Richelieu, paroisse Saint-Roch.

Lesquels, avant la célébration du mariage proposé et convenu entre le dit sieur Lavoisier et la dite demoiselle Paulze, ont fait et arrêté les conventions civiles du dit mariage ainsi qu'il suit : en présence et du consentement de M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, de M^{me} la duchesse de Mortemart, de M. de Trudaine, conseiller d'État ordinaire au Conseil royal, intendant des finances; de M. Cochin, conseiller d'État au Conseil royal; de M. de Sartine, conseiller d'État, lieutenant général de police, et encore du consentement de leurs parents et amis cy après nommés, savoir : de la part du dit futur époux, de M. Henry-Marie Joly de Chavigny, chevalier, et Madame son épouse, cousin à cause de la dite dame; de M^{re} François-Victor-Benoist Desmars, chevalier de l'Ordre royal militaire de Saint-Louis, conseiller du Roy, conseiller ordinaire de la Chambre des comptes de Paris, seigneur de Rezeau et autres lieux, cousin maternel; de Charles-Alexandre Augez de Lavoye, écuyer; Clément Augez de Villers, écuyer, avocat au Parlement; de M^{re} Modeux de Saint-Mars, receveur général des vingtièmes et de madame son épouse; de M. Henry-Marie Joly de Saint-Géron, chevalier; Anne-Henriette Joly de Chavigny, demoiselle;

1. M^e Dufour, notaire à Paris, possesseur des minutes de Duclos-Dufresnoy, a bien voulu me communiquer ce contrat et m'en laisser prendre copie.

M^{re} Henry-Marie Eusèbe Joly de Saint-Eusèbe, chevalier ; de M. Antoine Dupin la Garde, ancien commissaire des guerres et premier commis de la guerre ; de M. Barion, de M. Colin, contrôleur honoraire de l'Ordre de Saint-Louis ; de M. César-François de Cassini de Tury, de l'Académie royale des sciences ; de M. Léon-Paul Grandjean de Fouchy, auditeur des comptes et secrétaire perpétuel de l'Académie de sciences ; de M. Bernard de Jussieu, écuyer, démonstrateur, de l'Académie des sciences ; de M. Charles Marin Hurson, chevalier, conseiller honoraire au Parlement ; de M. Jean Dalembert, de l'Académie française et de celle des sciences, et de la part de la dite Demoiselle future épouse : M. Joseph-François Paulze, écuyer, Joseph-Marie Paulze, écuyer, tous deux ses frères ; de haut et puissant seigneur Joseph-Marie Terray, chevalier, ministre d'État, contrôleur général des finances, commandant des ordres du Roy, oncle maternel ; de M. de Terray de Rozières, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, de madame son épouse, oncle et tante ; de M. Terray fils, maître ordinaire des requêtes et de la dame son épouse, cousin germain maternel ; de M. D...as ? colonel d'infanterie, cousin germain ; de dame Marie-Madeleine de Montferrand, fille majeure, amie ; de M. François-Marie Cogez, professeur d'éloquence au collège des Quatre-Nations, recteur de l'Université, amy, et encore en présence de M. Mignot de Montigny, maître des requêtes ; de M^{me} la marquise d'Asfeld, de M^{me} la comtesse d'Amerval, de M. Dubourg Cromot, commis des finances et de madame son épouse ; de M^{me} Langlaide (?), de M. Savalette de Magnanville, garde du trésor royal ; de M. Baudoin du Guémadeuc, maître des requêtes ; de M. Moreau, avocat des finances ; de M. Colin, ancien receveur général des finances ; de MM. de Mazières, Grimod de la Reynière, Roslin, Bouret, Danger, Douet père et fils, Pignon, de Boisemont, Faventines, Puissant père et fils, Gauthier, Baudon, Tronchin, Delahante, Muiron, Gigault de Crisenoy, Parceval, Verdun, Rougeot, Borda et Didelot, tous fermiers généraux de Sa Majesté et de M. de la Pierre, premier commis des finances tous amis communs...

4

ACTE DE DÉCÈS

Extrait du Registre des actes de décès de la municipalité de Paris.

Du 1^{er} prairial, l'an deuxième de la République, acte de décès de Antoine-Laurent Lavoisier, du dix-neuf floréal, cy-devant fermier

général, âgé de cinquante ans, natif de Paris, y domicilié, boulevard de la Madeleine, section des Piques, sur la déclaration faite à la maison commune par _____ âgé de _____ ans, profession, _____ etc., etc., etc.

Vu l'extrait du jugement du tribunal criminel révolutionnaire et du procès-verbal d'exécution en date du 19 floréal;

Signé : L'écrivain greffier, officier public,

CLAUDE-ANTOINE DELTROIT ¹.

§

NOTICE AUTOBIOGRAPHIQUE ².

Notice de ce que Lavoisier, cy-devant commissaire de la Trésorerie nationale, de la ci-devant Académie des sciences, membre du Bureau de consultation des arts et métiers, cultivateur dans le district de Blois, département du Loir et du Cher, a fait pour la Révolution.

Lavoisier, membre de presque toutes les académies d'Europe, a principalement consacré sa vie à des travaux relatifs à la physique et à la chimie.

Pendant vingt-cinq ans qu'il a été membre de l'Académie des sciences, il a fait imprimer dans son Recueil plus de 80 mémoires dont un grand nombre contiennent des découvertes importantes pour les arts, les sciences et l'humanité. Il a consacré à cet objet une partie de sa fortune.

Il s'est occupé principalement d'expériences d'agriculture très dispendieuses qu'il a suivies pendant quinze années et auxquelles il a sacrifié plus de 120000 livres; il se propose de publier incessamment un ouvrage important sur cet objet.

Il n'a point attendu l'époque de la Révolution pour manifester ses principes sur la liberté et l'égalité.

1. L'acte qui précède est celui de Jacques Paulze, cy-devant fermier général, natif de Montbrison.

L'acte de décès de *Élisabeth-Philippine-Marie-Hélène Capet, sœur de Louis Capet*, est enregistré à la même date du 1^{er} prairial; elle avait été exécutée le 21 floréal.

2. Manuscrit autographe, sans date.

En 1787, il a été membre de l'Assemblée provinciale d'Orléans, où il n'a cessé de défendre avec courage les intérêts du peuple; il en appelle à témoin la ville d'Orléans toute entière.

Pendant l'hiver de 1788 à 1789, il a prêté sans intérêt à la commune de Blois 50 000 livres et 6 000 à celle de Romorantin pour nourrir le peuple, garnir les marchés de bled et faire baisser le prix des subsistances.

Toujours constant dans ses principes, il a fait porter depuis 10 ans dans les toms de détresse au marché de Blois chaque semaine du bled qu'il a fait vendre au-dessous du prix courant.

Il a été électeur en 1789.

Député suppléant à l'Assemblée constituante dans la même année.

Représentant de la Commune provisoire de Paris à la fin de 1789 et commencement de 1790.

Garde national en activité dès les premiers instans de la Révolution.

L'Assemblée constituante a ordonné, par un décret de 1790, l'impression d'un ouvrage qu'il a fait sur la richesse nationale, sur l'étendue du territoire de la France, sur sa population et ses productions territoriales.

Il a été adjoint au Comité de salubrité et à celui des monoyes.

Il a été nommé commissaire de la Trésorerie nationale en 1791, pour en former l'organisation, et il n'a quitté cette place au bout d'un an et demi, qu'après avoir rempli complètement la tâche qui lui avait été imposée.

Il a été nommé, en 1791, membre du bureau de consultation des arts et métiers établi par décret de l'Assemblée législative et a concouru à répandre sur les artistes méritans et indigens les récompenses nationales.

Il a été chargé en 1793, par le Comité des assignats et monoyes, de concourir à un plan général de fabrication et de refonte des assignats et a donné des moyens de les rendre impossibles à contrefaire.

Il a été chargé depuis 1790 jusqu'à 1793 de toutes les opérations relatives à l'établissement des nouvelles mesures décrétées par la représentation nationale.

Enfin, dans toutes les occasions il a porté les armes pour la défense de la liberté, notamment le 10 août 1792, où il a été commandé pour la garde du magasin des poudres de l'Arsenal et le 31 may 1793, où il a été commandé avec le bataillon de la section des Piques pour occuper le poste de la place de la Révolution.

6

ORDRE D'ARRESTATION

DÉPARTEMENT
DE POLICE

Commune de Paris.

LE 4 FRIMAIRE DE L'AN SECOND DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE

Lavoisier écroué le 8 frimaire.

En exécution du décret de la Convention nationale, en date de ce jour,

Mandons et ordonnons au commissaire Le Roi, inspecteur, de conduire à la maison d'arrêt, dite cy-devant de Port-Royal, le C^m Lavoisier, demeurant à l'Arsenal, ci-devant fermier général, lequel emportera avec lui ou fera porter tous les papiers qui peuvent lui être nécessaires, pour la reddition des comptes qu'il doit à la nation, dans un mois à compter de ce jour, en sa susdite qualité, conformément aux décrets.

Les administrateurs de police,
MENESSIER, HEUSSÉE¹.

7

PÉTITION DE LA COMMISSION DES POIDS ET MESURES

Extrait des registres de délibérations de la Commission des poids et mesures du 28 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

La commission des poids et mesures, considérant que, dans les circonstances actuelles où elle est obligée de faire des vérifications très nombreuses d'étalons de toutes les espèces de poids et mesures

1. Préfecture de police : *Archives historiques*, carton n° 15, 2^e section, n° 29.

en exécution de différents décrets de la Convention nationale, la présence du citoyen Lavoisier, l'un de ses membres, lui devient nécessaire par le talent particulier qu'a ce citoyen pour tout ce qui exige de la précision ; que d'ailleurs, les travaux qu'il a commencés sur la détermination des poids et la dilatation des métaux se trouvent interrompus par son absence, et qu'il faudroit qu'un nouveau commissaire les recommençât en entier ; qu'enfin il seroit d'une très grande difficulté de pouvoir le remplacer relativement aux différens objets dont il s'est occupé, a pensé qu'il étoit de son devoir de représenter au Comité de sûreté générale combien il est urgent que ce citoyen puisse être rendu aux travaux importants qu'il a toujours suivis avec autant de zèle que d'activité.

BORDA, président,

HAUY, secrétaire ¹.

Vu l'extrait ci-dessus ;

Le Comité de sûreté générale, considérant que le citoyen Lavoisier est porté sur la liste des cy-devant fermiers généraux, mis en état d'arrestation en exécution du décret de la Convention nationale, passe à l'ordre du jour.

Ce 29 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible.

Bayle, Lavicomterie, Élie Lacoste, Dubarran, Vadier, Voulland, Guffroy, (*nom illisible*) ².

8

JUGEMENT DES FERMIERS GÉNÉRAUX ³

19 floréal. Jugement qui condamne Delaage et autres fermiers généraux à la peine de mort.

Vu par le Tribunal criminel révolutionnaire l'acte d'accusation dressé par l'accusateur public contre les ci-après nommés et dont la teneur suit :

Antoine Quentin Fouquier, accusateur public du Tribunal révolutionnaire, établi à Paris, par décret de la Convention nationale du

1. La pièce est entièrement de la main d'Hayy.

2. *Archives nationales*, F 7, 475.

3. *Archives nationales*, W. 362, 785.

10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans aucun retour au Tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article deux d'un autre décret de la Convention du 5 avril suivant, portant : « que l'accusateur public du dit Tribunal est autorisé à faire arrêter, « poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou « des citoyens. »

Expose qu'en vertu d'un décret de la Convention nationale du 16 floréal présent mois... (Suivent les noms des fermiers généraux ; le 5^e est Paulze, le 6^e est Antoine-Laurent Lavoisier, âgé de cinquante ans, né à Paris, y demeurant boulevard de la Magdelaine, section des Piques, ci-devant fermier général et membre de la ci-devant Académie des sciences.)

Tous ci-devant fermiers généraux intéressés dans les baux de David, Salzard et Mager, ont été traduits devant le tribunal révolutionnaire, pour être jugés conformément à la loi sur les délits de dilapidation des revenus du gouvernement, concussions et exactions, fraudes envers le peuple, infidélités envers le gouvernement et autres dont ils sont prévenus.

Qu'examen fait, tant des pièces adressées à l'accusateur public par le Comité de sûreté générale de la Convention, que du rapport fait à la Convention au nom du Comité de sûreté générale des finances et de l'examen des comptes, réunis à la commission, les ci-devant fermiers généraux au lieu de se borner, pendant le bail de David, à la jouissance de l'intérêt à quatre pour cent que leur accordoit le bail enregistré dans les cours, tant sur les soixante-douze millions de cautionnement que sur les vingt millions de prêt remboursable par sixième et par année, se sont attribué des intérêts à six et dix pour cent, tant sur les sommes que sur la mise des fonds nécessaires à leur exploitation antérieure, et que par les attributions qu'ils ont introduites dans les frais de régie, ils se sont procuré des bénéfices non alloués, dont les capitaux ont fructifié dans leurs mains ;

Qu'ils ont exercé une concussion répréhensible sur le peuple en introduisant dans le tabac, après sa préparation, de l'eau dans la proportion d'un septième et en lui faisant payer cette eau au prix du tabac, concussion aussi dangereuse pour la santé du consommateur que nuisible à ses intérêts.

Qu'ils ont enfreint les clauses du bail qui les assujettissoit à verser chaque mois le produit des frais qui leur étoit donné en régie ;

Qu'ils ont préjudicié aux droits du gouvernement en faisant substituer au dixième établi par l'édit de mil sept cent soixante-quatre, et l'arrêté du quatre février mil sept cent soixante et dix sur les bénéfices résultant du bail, les dispositions de l'arrêt du vingt et un janvier mil sept cent soixante quatorze ;

Qu'ils ont sollicité et obtenu une indemnité pour la distraction d'une partie des perceptions qui leur étoient confiées, lorsqu'il est évident que cette distraction ne leur étoit pas onéreuse;

Qu'ils ont retenu dans leurs mains des fonds provenant des bénéfices, lesquels devoient être versés dans le Trésor public au moment où ils se sont réparti la portion qui leur en revenoit;

Qu'ils ont accordé des gratifications extraordinaires à des personnes qui n'y pouvoient prétendre, ordonné des dépenses contre les principes consacrés et disposé par ce moyen de ce qui appartenoit au gouvernement;

Qu'ils ont enfin liquidé les débits des comptes qui concernoient leur administration avec l'argent qui provenoit de l'administration nationale.

En conséquence, l'accusateur public a dressé le présent acte d'accusation contre les dits Neuilly, Rougeot, Sanlot, Le Bas Courmont, Delaage père, Delaage-Bellefaye, Boullongne, Vente, Lavoisier, Puisseant, Montcloux, Percevalfrileuse, Paulse, Victor d'Auteroche, La Perrière, D'Angerre-Bagneux, Deville, L'Épinay, Béranger, Prévost d'Arincourt, Saleur de Grizien, Menage-Pressigny, de la Haye, de la Hante, Perceval, Didelotte, tous ci-devant fermiers généraux intéressés dans les haux de David, Salzard et Mager, pour avoir, au lieu de se borner, pendant le bail de David, à la jouissance des intérêts à quatre pour cent, que leur accorderoit le bail enregistré dans les cours, tant sur les soixante et douze millions de prêt remboursable par sixième et par année, s'être attribué des intérêts à dix pour cent, tant sur les dites sommes que sur la mise des fonds nécessaires à leur exploitation antérieure, et que par les attributions qu'ils ont introduites dans les frais de la régie, ils se sont procuré des bénéfices non alloués dont les capitaux ont fructifié dans leurs mains;

2° Avoir exercé sur le peuple une concussion en introduisant dans le tabac, après sa préparation, de l'eau dans la proportion d'un septième, et en lui faisant payer cette eau au prix du tabac, concussion aussi dangereuse pour la santé du consommateur que nuisible à ses intérêts;

3° Avoir enfreint les clauses du bail qui les assujétissoient à verser chaque mois le produit des droits qui leur étoient donnés en régie;

4° Avoir préjudicié aux droits du gouvernement en faisant substituer au dixième établi par l'édit de mil sept cent soixante quatre et l'arrêt du quatre février mil sept soixante et dix, sur les bénéfices résultant du bail, les dispositions de l'arrêt du vingt et un janvier mil sept cent soixante et quatorze.

5° Avoir sollicité et obtenu une indemnité pour la distraction

d'une partie des perceptions qui leur étoit confiée, lorsqu'il est évident que cette distraction ne leur étoit pas onéreuse.

6° Avoir retenu dans leurs mains des fonds provenant des bénéfices, lesquels devoient être versés dans le Trésor public au moment où ils se sont réparti la portion qui leur en revenoit.

7° Avoir accordé des gratifications extraordinaires à des personnes qui n'y pouvoient prétendre et qu'ils ont en outre ordonné des dépenses contre les principes consacrés et ont disposé par ce moyen de ce qui appartenoit au Gouvernement.

8° Enfin avoir liquidé les débits de comptes qui concernoient leur administration avec l'argent qui provenoit de l'administration nationale.

Pourquoi l'accusateur public requiert qu'il lui soit donné acte de la présente accusation, qu'il soit dit et ordonné qu'à sa diligence et par l'huissier porteur de l'ordonnance à intervenir, les prévenus seront pris au corps et écroués sur les registres de la Conciergerie où ils sont détenus, pour y demeurer comme en maison de justice et que la dite ordonnance sera notifiée. Fait au cabinet de l'accusateur public, le seize floréal l'an 2^e de la République française une et indivisible. *Signé* : Antoine Fouquier.

L'ordonnance de prise de corps en datte de ce jour, rendue par le Tribunal contre les dits susnommés et le procès-verbal de la remise de leurs personnes en la maison de justice de la Conciergerie ; la déclaration du jury de jugement, portant « qu'il est constant qu'il a existé un complot contre le peuple français tendant à favoriser de tous les moyens possibles le succès des ennemis de la France, en exerçant toute espèce d'exactions et de concussions sur le peuple français ; en mêlant au tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisoient usage ; en prenant six ou dix pour cent tant pour l'intérêt des différents cautionnements, que pour la mise des fonds nécessaires à l'exploitation de la ferme générale, tandis que la loi n'accordoit que quatre, en retenant dans leurs mains des fonds qui devoient être versés au Trésor national, en pillant et volant, par tous les moyens possibles, le peuple et le Trésor national pour enlever à la nation des sommes immenses et nécessaires à la guerre contre les despotes coalisés contre la République et les fournir à ces derniers » ;

Que Clément Delaage, Danger Bagneux, Jacques Paulze, ci-devant secrétaire de Capet de France et de ses finances, ex fermier général demeurant à Paris ; Antoine-Laurent Lavoisier, ex-noble, membre de la ci-devant Académie des sciences, député suppléant à l'Assemblée constituante, ex fermier général demeurant à Paris... (suivent les noms des autres fermiers généraux) ;

Sont tous convaincus d'être auteurs ou complices de ce complot ;

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi, condamne les sus-nommés à la peine de mort, conformément à l'article quatre de la première section du titre premier de la deuxième partie du Code pénal dont il a été fait lecture, lequel est ainsi conçu : « Toute manœuvre, toute intelligence avec les ennemis de la France tendant soit à faciliter leur entrée dans les dépendances de l'Empire français, soit à leur livrer des villes, forteresses, ports, vaisseaux, magasins ou arsenaux appartenant à la France, soit à leur fournir des secours en soldats, argent, vivres ou munitions, soit à favoriser d'une manière quelconque les progrès de leurs armes sur le territoire français ou contre les forces de terre ou de mer, soit à ébranler la fidélité des officiers, soldats ou des autres citoyens envers la nation française, seront punis de mort.

Déclare les biens des condamnés acquis à la République conformément à l'article deux du titre deux de la loi du dix mars dernier, aux exceptions portées par la dite loi.

Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures sur la place de la Révolution de cette ville, imprimé, affiché et publié dans toute l'étendue de la République.

Fait et prononcé le dix-neuf floréal l'an deuxième de la République Française une et indivisible à l'audience publique du tribunal où siégeoient les citoyens Pierre-André Coffinhal faisant fonctions de président, Étienne Foucault et François-Joseph Denizot, juges, qui ont signé le présent jugement avec le commis greffier.

COFFINHAL, DENIZOT, FOUCAULT, DUCRAY.

9

SIGNIFICATION DU JUGEMENT¹

Affaire des 28 fermiers généraux.

Signification au concierge
du jugement qui condamne à mort.

Lavoisier.

L'an *second* de la République française une et indivisible, le *dix-neuf floréal*, à la requête du citoyen accusateur public, près le Tri-

1. *Archives nationales*, W 537. — Les mots qui sont ici en italique sont écrits à la main dans l'original. Le reste est une formule imprimée.

bunal révolutionnaire établi à Paris, par la loi du 10 mars 1793, séant au Palais, qui fait élection de domicile au greffe du dit Tribunal; j'ai huissier audit Tribunal, demeurant à Paris, soussigné, signifié et laissé copie au citoyen *Richard*, concierge de la maison de justice du dit Tribunal, y demeurant et parlant à sa personne, trouvé en son greffe, du jugement rendu *cejourd'hui*, lequel condamne le dit *Lavoisier* à la peine de mort; à ce que le dit concierge n'en ignore, nous lui avons, pour lui servir de décharge, laissé copie du dit jugement et du présent.

NAPPIER.

Enregistré gratis à Paris, le 22 floréal de l'an second de la République une et indivisible.

(Signature illisible.)



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVERTISSEMENT.	1

CHAPITRE I

LES ANNÉES DE JEUNESSE.	1
La famille de Lavoisier, les premiers travaux.	1
Le voyage avec Guettard et l' <i>Atlas minéralogique</i>	11
L'entrée à l'Académie des sciences et aux fermes générales.	27

CHAPITRE II

LA VIE PRIVÉE.	35
Le mariage de Lavoisier	35
Mort de Lavoisier père.	41
M ^{me} Lavoisier	42
Les occupations de Lavoisier, ses amis, ses relations, son caractère.	44

CHAPITRE III

LA VIE ADMINISTRATIVE. -- LA FERME GÉNÉRALE ET LA RÉGIE DES POUDRES.	62
La ferme générale	62
Organisation de la ferme générale.	62
Les fermiers généraux	71

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

MAY 5 1972

~~INTERLIBRARY LOAN~~

APR 30 1981

Form 0584

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES
500 S. ZEEB ROAD
ANN ARBOR, MICHIGAN 48106